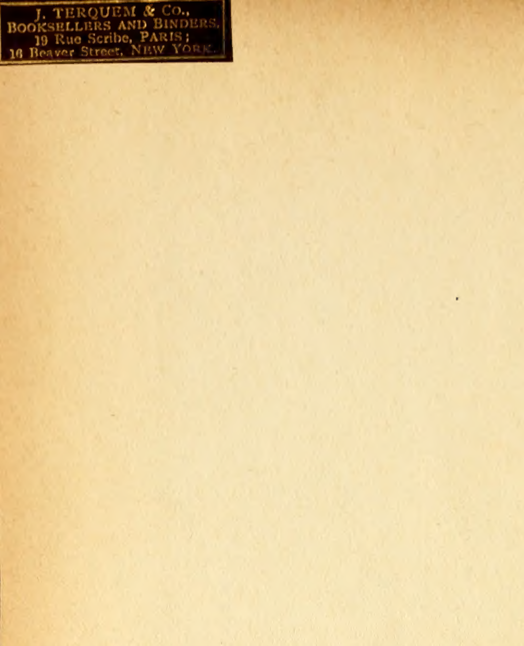

3 1761 05507695 4






J. TERQUEM & Co.,
BOOKSELLERS AND BINDERS,
19 Rue Scribe, PARIS;
16 Beaver Street, NEW YORK.

ERNEST PICARD

1821-1877

DU MÊME AUTEUR, A LA MÊME LIBRAIRIE :

Jules Favre. 1809-1880. Essai de biographie historique et morale d'après des documents inédits. Un vol. in-8°.

497-12. — Coulommiers. Imp. PAUL BRODARD. — P5-12.



Ernest Picard

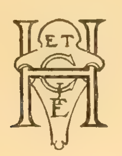
MAURICE RECLUS
Docteur ès lettres.

ERNEST PICARD

1821-1877

ESSAI DE
CONTRIBUTION A L'HISTOIRE DU PARTI RÉPUBLICAIN
D'APRÈS DES DOCUMENTS INÉDITS

Ouvrage renfermant un portrait d'Ernest Picard
et un facsimile d'autographe.



PARIS
LIBRAIRIE HACHETTE ET Cie
79, BOULEVARD SAINT-GERMAIN, 79

1912

INTRODUCTION

Nous n'aurions ni écrit, ni même envisagé la possibilité d'écrire sur Ernest Picard un travail de l'étendue de celui que nous présentons aujourd'hui au lecteur, si nous n'avions trouvé dans la famille de l'illustre républicain les plus bienveillantes et les plus utiles collaborations. Mme Ernest Picard, qui fut si intimement associée à cette existence mémorable, s'est intéressée à notre œuvre et lui a conféré l'autorité particulière de ses souvenirs. M. Paul Ernest-Picard, secrétaire général de la Banque de France, nous a, d'autre part, communiqué les papiers laissés par son père, reliques inestimables que la piété filiale a su recueillir et conserver pour l'Histoire. Nous devons à ce double concours tout ce que la documentation du présent ouvrage

peut offrir de nouveau et d'original, et ce petit livre débuterait mal s'il ne s'ouvrait pas sur l'expression de notre profonde gratitude.

D'autres gardiens d'une mémoire vénérée ont bien voulu nous admettre à l'intimité de leurs souvenirs. M. Georges Pallain, gouverneur de la Banque de France, a consenti à se laisser distraire quelques instants des redoutables intérêts dont il a la charge pour évoquer à notre intention la noble figure de celui qui fut son maître et son ami. MM. Louis Herbette, conseiller d'État, et Ernest Séligmann, directeur honoraire au Ministère des Finances, qui comptèrent également parmi les familiers de Picard; MM. Camille Sée, conseiller d'État, et Labiche, ancien sénateur, collaborateurs du ministre républicain aux heures tragiques du siège et de la Commune, ne nous ont ménagé ni leurs indications ni leurs conseils. Remercier les uns et les autres est pour nous un agréable devoir.

En consacrant à Ernest Picard une étude d'ensemble, dégagée — nous l'espérons du moins — de l'inopportune polémique des partis comme du puéril souci de l'anecdote, nous nous sommes efforcé d'établir, avec toute la précision que comporte l'emploi des méthodes scientifiques, le rôle du populaire député de Paris, son influence sur les destinées du parti républicain et la marche de nos institutions

d'État. Ce rôle se révèle comme très actif, cette influence comme fort efficace. A côté des trois grands artisans de notre France d'aujourd'hui, — Jules Favre, l'orateur; Gambetta, le militant; Jules Ferry l'organisateur et le conquérant, — Picard occupe une place bien à lui dont la postérité n'a pas méconnu l'importance.

S'il est vrai que les états politiques et sociaux, dans leur permanence ou dans leurs vicissitudes, soient solidaires de la psychologie des peuples, — que l'esprit des révolutions exprime le génie des races, — on peut dire que nul plus qu'Ernest Picard n'a contribué à l'avènement de la cité actuelle. Le terrible et souriant adversaire d'Haussmann ressortit, par la forme de son intelligence et les tendances de son tempérament, à l'une des plus glorieuses traditions de ce pays; il n'eût pas eu la hardiesse de s'apparenter à Montaigne, Rabelais ou Voltaire, mais il aimait en eux ses maîtres et ses modèles, et il fut l'ami d'Ernest Renan. Son esprit avait fait entrer la France dans l'opposition; son bon sens la fit asseoir, un jour d'épreuve, aux conseils du Gouvernement. Il fut et reste éminemment national.

Nous avons pensé que le temps était venu d'étudier sa personnalité et son œuvre avec les développements qu'elles réclament. Peut-être rencontrerons-nous,

chemin faisant, des sujets encore brûlants : la cendre d'un demi-siècle recouvre à peine certains foyers mal éteints. Nous ne ranimerons pas ces flammes ennemies. En compagnie d'un tel homme, l'impartialité devient le plus facile des devoirs: y manquer serait méconnaître le génie et l'exemple de ce grand libéral. Une Histoire indulgente ou prévenue ne saurait être son histoire.

M. R.

Paris, mai 1912.

ERNEST PICARD

CHAPITRE I

LA FORMATION ET LES DÉBUTS (1821-1858)

Parmi les hommes ayant assisté aux transformations profondes qu'a subies le parti républicain durant la seconde partie du siècle dernier, il en est peu qui aient su, à l'égal d'Ernest Picard, rester opiniâtrement attachés à des principes supérieurs, en dépit des passions populaires ou des entraînements de l'amitié. Peu, appelés en même temps que lui à diriger une minorité libérale, à édifier ensuite, au lendemain du désastre national, un régime nouveau, ont déployé, dans l'opposition comme au gouvernement, des qualités aussi parfaitement équilibrées de raison et de fermeté.

Il les devait pour une grande part à son origine.

Louis-Joseph-Ernest Picard naquit à Paris, le

26 décembre 1821[1]. Il était de souche bourgeoise fortement implantée dans la capitale. Sa famille paternelle, issue du Pont-de-l'Arche (Eure), s'était installée à Paris vers la fin du XVIII[e] siècle; son père y dirigeait une maison de banque et jouissait sur la place d'une réelle considération, que lui valait sa réputation d'homme de grand bon sens.

C'est à Paris qu'Ernest Picard fit toutes ses études. Remis d'une longue maladie d'enfance[2] il fréquenta très assidûment, de la sixième à la

1. « L'an mil huit cent vingt-un le vingt-six décembre à deux heures de relevée. Par devant nous Maire du troisième arrondissement de Paris, faisant fonctions d'officier de l'État Civil, est comparu M. André-Louis-Henry Picard, négociant, âgé de quarante ans demeurant à Paris, rue de l'Échiquier, n° 44, lequel nous a présenté un enfant de sexe masculin, né à Paris en sa demeure, le jour d'avant-hier à onze heures du matin, fils de lui comparant et dame Louise-Galathée Cougouilhe, son épouse, auquel enfant il a donné les prénoms de Louis-Joseph-Ernest ; la dite présentation faite en présence de Nicolas-Marie-Hilaire Picard, capitaine de cavalerie, officier de l'Ordre Royal de la Légion d'honneur, âgé de quarante-deux ans, demeurant à Paris, rue de l'Échiquier, 44, oncle paternel de l'enfant, et Achille Claude Poriquet, ancien magistrat, avocat à la Cour royale de Paris, âgé de trente-trois ans, demeurant à Paris même maison, et ont le déclarant et les témoins signé avec nous le présent acte de naissance après lecture faite. » (*Document inédit.*)

2. Il dut sa guérison au docteur Dupuytren. Dans une dernière entrevue, l'éminent praticien lui donna, dit-on, ce conseil qui ne devait jamais être oublié : « Maintenant travaillez, car je ne connais rien de plus terrible que d'être un homme médiocre ». (*Renseignement oral.*)

philosophie[1], le collège Rollin où il se montra un élève studieux et méthodique; la lecture d'un palmarès de ces temps lointains nous apprend que son esprit le portait volontiers vers la culture des langues mortes, dont il appréciait la logique harmonieuse[2].

Il dut se décider sans peine à faire son droit. L'école ne connut pas d'étudiant plus zélé. Il n'avait aucun goût pour les faciles plaisirs du Quartier Latin, et la maturité de son intelligence le disposait assez médiocrement aux crises sentimentales de la jeunesse. Ses heures de liberté, il les passait de préférence dans sa famille, ou auprès d'amis qu'un instinct sûr avait choisis. Sa mère le retenait moins encore par une autorité vigoureusement établie que par l'ascendant d'un esprit supérieur. Fille d'un ancien armateur bor-

1. 1835-1842.

2. Sixième : 2e prix de version latine. Concours général : 4e accessit de version latine. Cinquième : 1er prix de thème latin, 1er prix de version latine, 2e prix de version grecque. Quatrième : 2e prix de thème latin, 2e prix de version latine, 2e prix de thème grec. Troisième : 2e prix de thème latin, 1er prix de vers latins. Seconde : 2e prix de thème latin, 2e prix de vers latins, 2e prix de version grecque. Rhétorique : 2e prix de discours latin, 1er prix de vers latins, 2e prix de version latine. Concours général, 7e accessit de version latine. Philosophie : 2e prix de dissertation latine. Concours général : 6e accessit de dissertation française, etc.

delais[1] qui s'était retiré dans le département de l'Aisne pour s'y livrer à l'exploitation agricole, elle avait reçu une instruction solide, et exerçait sur son entourage un prestige indiscuté. Émile Ollivier, qui comptait parmi les hôtes assidus de la maison, vantait la pureté de son langage, et, parce qu'elle avait fait des *Essais* de Montaigne son livre de chevet, ses familiers l'avaient surnommée « la Montaigneuse[2] ». Quelle ne devait pas être sur la vie d'Ernest Picard l'influence de cette femme remarquable, dont il avait partagé, dans le charme des conversations intimes, le culte de la raison et le respect du génie classique ! Dès l'École de droit il critique sans amertume, il est libéral sans emportement. Il n'a « rien de ce débraillé romantique qu'on voit à ceux de ses camarades que Gavarni a immortalisés[3] ». Il travaille sans relâche comme sans exagération, et remporte à la Faculté les mêmes succès qu'au collège[4]. Ses amis, il les a pris parmi les jeunes gens qui lui plaisent par la générosité de leur caractère et leur force de travail. Il est lié avec Augustin Cochin et Aldebert de Chambrun, un ancien

1. Galathée Cougouilhe était née à la Guadeloupe en 1803.

2. *Renseignement oral.*

3. Léon Bérard, *Éloge d'Ernest Picard*, discours prononcé à l'ouverture de la Conférence des avocats, p. 9.

4. Il obtint le premier prix de droit romain en 1844.

condisciple du collège Rollin, avec Anatole de la Forge, surtout avec Émile Ollivier[1]. Tout le rapproche de ce Provençal séduisant, dont il aime la ferme assurance. Des projets sont faits en commun, des rêves qui s'inspirent d'un même idéal, et qu'Ollivier développe avec éloquence.

De ces années vouées à l'étude et à la méditation, Picard a constamment ressenti les bienfaisants effets : ses discours parlementaires, solidement construits, n'ont de nos jours rien perdu de leur force ni de leur vivacité; s'ils ont pu sous l'Empire, encore que mutilés par les résumés du *Moniteur*, dépasser l'enceinte du Corps législatif, c'est que « le tissu serré » de leur argumentation se défendait de lui-même contre les amputations officielles[2].

Inscrit au barreau de Paris quelques semaines après avoir obtenu le grade de licencié[3], il ne pensa cependant point, confiant dans la valeur de l'enseignement reçu, affronter de suite les combats du prétoire. Il se résolut fort sagement à ne plaider que lorsqu'il aurait achevé ses études juridiques et se serait familiarisé avec les règles

1. *Renseignements oraux* et *Correspondance de Picard.*

2. Ernest Picard, *Discours parlementaires. Les Cinq* (1859-1860), préface de M. Seligmann, p. III.

3. Son inscription eut lieu le 11 novembre 1844.

sévères de la procédure, que son sens pratique lui dénonçait comme leur indispensable complément.

Sa vie fut dès lors singulièrement remplie. La mort de son père, survenue en 1845, faisait de lui le chef de la famille et de sérieuses préoccupations l'absorbaient [1]. Il surveillait l'instruction de son frère, plus jeune que lui de quatre années, consacrait la plus grande part de ses loisirs à sa mère, dont la santé, gravement atteinte, l'inquiétait [2]. Ses projets ne s'en réalisaient pas moins. Le 13 juin 1846, il soutenait, devant la Faculté de droit de Paris, sa thèse de doctorat, dont le sujet portait en droit romain sur *le Gage et les Hypothèques*, en droit français sur *les Privilèges* [3]. En même temps il accomplissait un long stage de clerc d'avoué, et il fut, pendant cinq ans, maître clerc [4].

1. « Quelle surprise, lui écrivait un de ses amis, mais quel plaisir, si tu m'annonçais que tu me rejoindras, quittant pour quelque temps cette galère où tu enchaînes l'activité de ton intelligence et de ta jeunesse depuis quelques mois.... » (*Lettre inédite d'Augustin Cochin*, datée du 22 mai 1847.)

2. La santé de Mme Picard nécessita de longs séjours à la campagne, notamment à Neuilly en 1847.

3. La thèse, publiée à Paris par Vinchon, fils, rue J.-J.-Rousseau, 8, porte les indications suivantes : Président : M. Duranton; suffragants : MM. Demante, Pellat, Perroyve; suppléant : M. Vautrin.

4. *Renseignement oral.* Une *lettre inédite* en date du

Il ne nous est resté que peu de choses de la correspondance d'Ernest Picard à cette époque de sa vie, mais ce qui en a été conservé nous permet de constater, dans l'esprit de ce juriste de vingt-cinq ans, les préoccupations et les tendances qui rempliront toute sa carrière. Il a déjà, à un haut degré, le souci des affaires publiques « qui ne vont pas bien », confie-t-il à son frère Arthur[1] ; et le futur grand argentier de la Défense nationale ne manque pas d'ajouter : « On a surtout des craintes très sérieuses pour les finances ». Il n'affiche point ces sentiments révolutionnaires que la jeunesse manifeste pourtant si volontiers, et c'est sans une sympathie très marquée qu'il envisage les efforts des patriotes italiens. « En France, écrit-il[2], on ne croit pas que le mouvement italien ait réellement de grandes chances de réussite.... Y a-t-il exagération dans les récits que l'on nous fait? Tu es heureux d'assister à ces spectacles curieux, mais par prudence, *n'étant pas Italien*, assistes-y de

29 juin 1847 nous apprend qu'il figura parmi les clercs de l'étude Poisson-Séguin, 345, rue Saint-Honoré.

1. *Lettre inédite en date du 24 août 1847.* Arthur Picard était alors en Autriche. « Rappelle-toi, — ajoutait son aîné, — qu'il faut se conduire là avec bien de la prudence, parce que, si l'on faisait un coup de tête, notre gouvernement serait d'un pauvre secours pour réclamer. »

2. *Lettre inédite du 25 septembre 1847*, adressée à Arthur Picard.

loin. » Toute l'attitude d'Ernest Picard lors de la campagne d'Italie est déjà dans ces quelques lignes. N'était-il pas sollicité, bien des années auparavant, par l'une de ces grandes questions de travaux publics qui devaient lui inspirer de si retentissants discours? Il n'avait pas vingt ans lorsqu'il écrivait à son frère, alors au collège de Juilly[1] : « On travaille à force aux fortifications et on ne voit plus dans Paris que des soldats qui arrivent et qui repartent. Cependant ce travail est si immense qu'on ne sait où se fourrent les travailleurs ni ce qu'ils font, car rien ne s'élève. »

On peut présumer que ses débuts d'avocat eurent lieu vers 1848 : c'est au moment où le régime républicain s'établit en France que Picard apparaît au Palais. D'ailleurs aucun dessein secret, aucune ambitieuse pensée ne l'y conduisait. Il ne figurait point parmi ceux qui, dès cette époque, envisageaient le barreau comme un des plus sûrs moyens d'accéder au pouvoir. Il n'avait rien du politicien professionnel. Acquérir la pratique des affaires, défendre des intérêts privés, devait être, à ses yeux, le but normal de sa vie, auquel l'avaient destiné une volonté réfléchie et des études sérieuses. La chute de la royauté, tout en

1. *Lettre inédite en date du 17 mai 1841.*

satisfaisant son libéralisme, ne pouvait avoir d'influence sur ses projets. Il se préparait au secrétariat de la Conférence quand éclata la révolution de Février; sans se laisser distraire de ses travaux par les bruits de la rue, il conquit de haute lutte le titre qui consacrait sa jeune réputation[1].

Le succès ne manqua point de récompenser de si persévérants efforts. Picard connut moins que d'autres les difficultés des premières années. Chez cet avocat, dont on vantait les connaissances approfondies et l'esprit avisé, la clientèle se montra de bonne heure[2]. Ses confrères ne cachaient point la confiance que leur inspirait sa droiture, et lui témoignaient une efficace sympathie. Au Palais se cimentaient les grandes amitiés de sa vie, celles de Ferrouillat, de Jules Favre, d'Hérold, de Cresson[3]. Ollivier demeurait

1. Léon Bérard, *op. cit.*, p. 11.

2. Sa correspondance nous apprend que Picard habitait à cette époque rue Blanche, 4, avec sa mère.

3. *Renseignement oral.* — Mᵉ Cresson, dont Picard devait faire le Préfet de police de la Défense nationale, appartenait également à la promotion des secrétaires de 1848 (Léon Bérard, *op. cit.*, p. 11-12). L'économiste Léon Say figurait aussi, vers cette époque, parmi ses intimes, ainsi que l'établit le billet suivant : « Mon cher ami, je mets un crèpe à ma plume pour vous renvoyer ces trois billets de Fénelon. J'en suis tout désolé mais j'espère m'en consoler avec vous au bal des artistes. Tout dévoué d'amitié. » (*Inédit.*)

le compagnon de travail et le confident intime. Après les journées de juin, Madier de Montjau, qu'absorbaient les soucis d'un autre procès, lui confiait le soin de défendre, devant le tribunal de Versailles, un client en butte à des rancunes politiques[1].

L'échauffourée du 15 mai, moins grave assurément que la sanglante émeute qui l'avait suivie, lui procura l'occasion de plaider une intéressante affaire, où devait se révéler l'originalité de son talent. Parmi les manifestants qui, au cri de « Vive la Pologne », avaient envahi le palais de

1. « Mon cher camarade, je vous ai parlé l'autre jour du vif désir que j'aurais de vous confier une affaire dont j'étais chargé devant le tribunal de Versailles pour mardi. M. Rochard, qui m'avait été recommandé d'une manière pressante par le gérant du journal que rédige M. Cabet, est accusé bien plus à raison de ses opinions que du prétendu délit qu'on lui impute. Son crime serait en effet d'avoir refusé aux journées de juin de continuer avec la garde nationale de Feugerolles à marcher sur Paris, si au préalable, par une distribution de cartouches, on ne le mettait à même de se défendre. Quelques hostilités de village et quelques antipathies politiques ont exploité ses paroles et le voilà pour ce fait traduit en police correctionnelle. Je souhaite qu'il soit bien défendu et puisque la triple poursuite exercée contre le journal de Proudhon me met dans l'impossibilité de quitter Paris mardi, je désirerais vivement, je vous le répète, être certain, en vous voyant partir pour me remplacer, que Rochard serait bien défendu. » (*Lettre inédite* datée du 10 décembre 1848.)

l'Assemblée constituante, sous le prétexte d'une pétition à présenter, un individu s'était fait remarquer par l'exubérance de ses gestes, ses propos incohérents, plus encore par son uniforme de pompier. Il n'avait point montré la prudente réserve des agitateurs et, flatté de son importance éphémère, il s'était prodigué dans la salle des séances, interpellant les députés apeurés, haranguant la foule de la tribune présidentielle. Deux jours après, l'alarme passée, il fut mis en état d'arrestation, écroué à Sainte-Pélagie, traduit en mars 1849 devant la Haute-Cour de Bourges. Picard présenta sa défense [1]. A tout autre, la cause eût semblé banale. Dégré n'était rien moins qu'un farouche émeutier; dès les premiers interrogatoires sa simplicité un peu naïve avait amoindri déjà la portée de son attitude [2], et l'accusation

1. Il semble qu'il ait été chargé de cette affaire grâce à l'intermédiaire de l'abbé Caille, aumonier du collège de la rue des Postes. (*Correspondance inédite.*)

2. « Dégré a subi aujourd'hui sa grande épreuve, écrivait Picard le 9 mars 1849 à l'abbé Caille, il s'en est admirablement acquitté; son interrogatoire a été un triomphe et il a conquis par la naïveté, l'à-propos et la bonhomie de ses réponses la sympathie de tous les juges, à tel point que son défenseur doit, dit-on, s'attendre à voir l'accusation abandonnée et sa plaidoirie ajournée aux calendes grecques. J'ai attendu pour vous donner des nouvelles du procès que ce moment critique fût passé. Le reste des débats et l'audition des témoins me donne encore quelque inquiétude: cepen-

devait reconnaître que son rôle, au cours de cette journée révolutionnaire, avait été éclipsé par la présence des chefs du parti socialiste [1]. Le souci de l'accusé n'était point de se grandir dans l'opinion publique par la fermeté de ses convictions, mais seulement d'acquérir quelque droit à l'indulgence en établissant la modération de son langage durant sa malheureuse équipée [2]. Il était un clubiste repentant et un pitoyable protestataire.

dant ma position est maintenant celle d'un homme qui a tout à perdre et rien à gagner. » (*Lettre inédite.*)

1. Sur le procès de Bourges Picard portait le jugement suivant : « Il est facile de prévoir... qu'il sera un échec pour le parti socialiste et ruinera la réputation de plusieurs de ses chefs. Blanqui cependant montre un grand talent, Raspail une prodigieuse habileté. Tous deux à force d'éloquence et de paraphrases éterniseront le procès.... » L'accusation était soutenue par le Procureur général Baroche. Picard appréciait en ces termes le rôle joué par le futur ministre de l'Intérieur : « ... Le président... est trop doux pour de pareils combats.... M. Baroche souvent s'en impatiente, prend sa place, et fait l'interrogatoire. Vous aviez prévu les destinées du Procureur général en face de ces questions difficiles; nul cependant jusqu'ici ne peut blâmer M. Baroche de ce qu'il fait ou dit, mais il est difficile de l'admirer, et cette convenance et cette limpidité qui ont fait sa fortune sont ici des qualités de second ordre qui seules ne satisfont pas l'esprit.... » (*Lettre inédite* citée plus haut.)

2. Il avait adressé une pétition à l'Assemblée nationale dans laquelle il suppliait les députés de vouloir bien témoigner de son attitude. « Mon innocence ne peut être établie, disait-il, que par le témoignage de membres de la Chambre que je ne connais pas, et qui ont bien voulu me témoigner

Ce simple épisode d'une époque tourmentée où les événements se succédaient avec une rapidité étrange, fertile en doctrines comme en mouvements populaires, créant des hommes et les détruisant, jetant dans la mêlée des poètes et des savants, Lamartine comme Arago, faisant de Louis Blanc un organisateur et de Caussidière un Préfet de police[1], confondant enfin pour un jour,

leur assentiment pour la conduite que j'ai tenue pendant que la salle était envahie. J'espère que, si cette lettre est lue dans une séance nombreuse, ces honorables représentants voudront bien se rappeler de moi et me mettre à même de recouvrer ma liberté, en attestant à la justice ceux des faits... qui sont à leur connaissance et que j'invoque pour ma justification.... » Et il achevait sa requête par cette naïve insistance : « Comme j'étais en uniforme de pompier, il sera très facile à ceux des citoyens représentants qui se rappellent quelques-uns des faits indiqués de les appliquer à ma personne. Je crois qu'il y avait un ou deux autres pompiers dans la salle, mais il sera facile de me distinguer : je suis grand et j'ai la barbe et les cheveux rouges.... » (*Documents inédits.*) Des lettres figurant au dossier semblent établir que les témoins invoqués, médiocrement flattés du souvenir, n'eurent garde de se révéler.

1. L'époque faisait même, du paisible bourgeois qu'était Picard, un officier de la garde nationale mobile. L'archaïsme de ce billet, daté du 4 avril 1849, montre toute l'originalité de cette période : « Mon cher lieutenant, lui écrivait un de ses collègues, je suis passé chez vous ce matin pour avoir le plaisir de vous voir : je suis chargé par la 8e section (circonscription de notre compagnie) de l'*Union électorale* de vous prier de vous trouver, y étant désigné, à une réunion de commissaires qui aura lieu demain soir....

dans le palais de la représentation nationale, les élus du peuple et les constructeurs de barricades, fournit au défenseur la matière d'une plaidoirie charmante, dont le texte est très heureusement parvenu jusqu'à nous. A juste titre on a dit que ce plaidoyer constituait « un petit chef-d'œuvre d'esprit et d'habileté[1] ». Picard se garda bien de donner plus d'éclat qu'il n'en méritait au rôle joué par son client. Il affirma que la manifestation elle-même du 15 mai ne prêtait qu'à raillerie. Selon lui, l'Assemblée nationale n'avait couru aucun péril dans « cette parodie burlesque d'une révolution[2] », car la raison se refusait à admettre l'efficacité d'un coup de force dirigé contre elle.

Les dangers du dehors n'atteignent pas, dit-il, les assemblées issues du suffrage universel. Elles n'ont à redouter qu'elles-mêmes et l'abus qu'elles peuvent faire de leur propre puissance.

Résumant l'aventure dans une formule lapidaire qui sauvait son client en ridiculisant l'insurrection, il concluait :

L'on sera très heureux de vous posséder, et l'on compte, mon cher monsieur Picard, en cette circonstance comme toujours, sur votre concours et votre patriotisme. » (*Lettre inédite.*)

1. Léon Bérard, *op. cit.*, p. 13.

2. *Plaidoirie inédite.*

Il faut... effacer un mot qui est toute l'accusation contre Dégré, et le remplacer par un autre qui est toute la défense : il ne faut pas dire le pompier, mais les pompiers du 15 mai.

Le trait lancé, il achevait sa démonstration par un portrait rapidement esquissé du personnage, dont il rappelait la physionomie falote. Dégré paraissait n'avoir pas d'autre destinée que d'être peintre et pompier de Montargis, fondateur aussi d'un club « à un moment où tout le monde faisait des clubs » : mais « le rire était permis quand il parlait ». Le hasard d'un voyage à Paris avait compromis ce bonheur tranquille, parce qu'il avait eu la fâcheuse idée d'emporter son uniforme de pompier et de le revêtir au passage de la manifestation. « Le beau soleil qui ce jour-là brillait au ciel » avait fait le reste. « Si les témoins l'ont vu turbulent, c'est qu'il était joyeux ; si aux grilles de l'assemblée il a demandé que cent délégués fussent admis, c'est qu'il voulait être sûr d'avoir sa place. » Et le défenseur d'ajouter, raillant en même temps l'insignifiant acteur d'une scène ridicule et le zèle inquiet de la répression : « Dégré avait bien raison de dire : Si je n'avais pas eu mon casque on ne m'aurait pas arrêté ! »

Picard fut bientôt un avocat très recherché. On le vit plaider, avec Lachaud, une cause célèbre,

celle des assassins du général Bréa[1], soutenir dans les affaires civiles des discussions juridiques où le bon sens l'emportait sur la passion et l'esprit, car « il avait la manie de vouloir gagner tous ses procès[2] ».

Durant les premières années de l'Empire, il semble que le Palais fut son unique préoccupation[3], si exclusive que la réalisation d'un cher désir en parut ajournée[4]. Mais la raison devait

1. Léon Bérard, *op. cit.*, p. 14.

2. *Ibid.*, p. 33. Il défendit notamment vers cette époque les intérêts du peintre Henri Scheffer (frère d'Ary Scheffer) qui devait laisser de lui un admirable portrait. (*Renseignement oral.*)

3. Ferrouillat, qui s'était depuis peu fait inscrire au barreau de Lyon, lui écrivait le 14 septembre 1856 : « Que devenez-vous? Plaidez-vous toujours à force? Êtes-vous content de votre année?... » (*Lettre inédite.*) La correspondance échangée entre les deux amis avait trait avant tout aux succès du Palais, et montre bien la multitude d'affaires dont Picard était alors chargé. « ... Je vois que vous plaidez toujours, disait Ferrouillat, car vous venez de plaider une affaire pour laquelle je vous avais désigné à mon ami M. Duchamps, notaire à Lyon. » (*Lettre inédite* datée du 1er février 1857.) Quelques jours après il écrivait encore : « Je vous félicite des heureux résultats de votre réplique vive et animée dans l'affaire Reynard.... J'ai entendu dire à M. Duchamps qu'il aurait peut-être un autre petit procès à vous confier. Si l'affaire s'engage, je crois qu'il s'agirait d'aller plaider à Corbeil. » (*Lettre inédite*, datée du 22 février 1857.)

4. Après lui avoir annoncé son propre mariage, Ferrouillat l'interrogeait affectueusement : « Vous voyez, mon

être pour lui le chemin le plus sûr du bonheur, et ce sera chez Liouville, au cabinet duquel il était entré pour suivre l'enseignement d'un maître illustre [1], qu'il trouvera l'intelligente compagne de sa vie.

Pour absorbé qu'il fût par ses travaux, Picard ne demeurait pas indifférent au grand drame qui se jouait en France. Il avait, comme la plupart des hommes de sa génération, salué avec joie la révolution de Février et cru qu'elle instaurait définitivement le règne de la liberté. Devant la Cour de Bourges, il avait dit sa conviction que rien ne pouvait menacer une assemblée législative issue du suffrage universel. Le coup d'État le frappa douloureusement dans ses croyances les plus pro-

cher ami, que je n'ai pas tardé à suivre vos conseils. Et vous, quand pratiquerez-vous vos préceptes? Ne vous laissez pas surprendre par les autres.... » (*Lettre inédite*, datée du 14 septembre 1856.)

1. Ce fut sans doute en 1851 que Picard entra chez Liouville. Les autres secrétaires du maître étaient alors Ollivier, Durier et Me Cresson. (*Renseignement oral* et Léon Bérard, *op. cit.*, p. 14.) Une notice précédant l'ouvrage de Liouville sur la *Profession d'avocat*, p. x, contient la liste des collaborateurs que ce maître du barreau groupa au cours de sa longue carrière. Beaucoup, appelés aux plus belles destinées, furent les amis de Picard. Citons Desmarets et Allou qui devaient être bâtonniers de l'Ordre, et d'autres qui sous la troisième République jouèrent un role politique important : Buffet, Ad. Cochery, Achille Delorme, Ernest Lefèvre, etc....

fondes[1]. Lui que son tempérament eût écarté à jamais, sous un régime libéral, des agitations de la vie publique, il prit part sans hésiter à l'opposition républicaine du barreau, pratiquant ainsi, aux côtés d'Ollivier, le précepte du maître qui proclamait nécessaire l'intervention des hommes libres, du moins lorsque étaient méconnus les droits imprescriptibles de la Nation[2]. Son nom se trouva désormais associé à toutes les manifestations d'une jeunesse généreuse, dont la pensée et les écrits étaient consacrés au développement du programme démocratique[3]. A la conférence Molé

1. « Disciple de Montaigne et de Montesquieu, il dissimulait sous son ironie mordante une souffrance intime où se reflétait une jeunesse à laquelle le coup d'État et l'avènement du régime dictatorial avaient infligé plus d'une torture morale. » (Tchernoff, *le Parti républicain au coup d'État et sous le second Empire*, p. 380.)

2. Tchernoff, *op. cit.*, p. 335.

3. Il faisait une propagande active pour répandre notamment les publications de son ami Eugène Pelletan. « ... Ce n'est pas à Lyon, lui confiait Ferrouillat, que nous pouvons espérer trouver des souscripteurs aux œuvres de notre ami Pelletan. Fort peu de gens ici connaissent son nom, son talent; et si quelques dévots savent qui il est, je suis sûr que ceux-là ne seraient nullement fâchés de le voir mourir de faim. Je ne sais même personne au barreau à qui je pourrais adresser ma supplique avec quelque chance de succès... je guetterai cependant l'occasion, et, si elle se présente, je ne manquerai pas de la saisir. En tous cas, vous voudrez bien, cher ami, inscrire mon nom sur votre liste de souscriptions. Je serai fier, au moins dans cette

on discutait les questions les plus brûlantes[1] et Picard, qui en devint le président[2], examinait les moyens de lutter contre l'Empire. Il préconisait l'emploi de la méthode légale, c'est-à-dire l'entrée au Corps législatif, la prestation de serment, comme devant être le plus efficace[3].

Émile Ollivier n'a pas manqué de constater la similitude de vues qui exista dès l'origine, sur cette question, entre lui et Picard. Il s'agissait de savoir si l'opposition emprunterait la forme légale, ou si elle continuerait à compter sur un improbable réveil populaire pour renverser l'Empire, tout au moins pour ramener dans le pays un peu de liberté.

L'irritante formalité du serment imposé aux membres du Corps législatif divisait en deux camps les républicains. « Les anciens et les purs, estimant avec vérité qu'un tel acte entraînait l'absolution du coup d'État, avaient décidé de le refuser[4]. »

circonstance, de représenter Lyon à moi tout seul.... » (*Lettre inédite*, datée du 22 janvier 1857.)

1. Tchernoff, *op. cit.*, p. 335.

2. *Renseignement oral.*

3. *Discours parlementaires. Les Cinq* (1859-1860). Introduction, p. XVI. Voir aussi Darimon, *Histoire d'un parti, les Cinq sous l'Empire*, p. 21.

4. Émile Ollivier, *l'Empire libéral*, t. IV, p. 33.

Il n'est pas besoin de posséder une connaissance approfondie des idées d'Ernest Picard pour deviner que ce point de vue ne pouvait être le sien. En politique comme en affaires, soucieux avant tout des réalités, il était par nature peu disposé à sacrifier à des raisons de sentiment, dont il ne méconnaissait d'ailleurs pas la puissance, les bénéfices tangibles que le pays était en droit d'attendre d'une opposition conduite méthodiquement. Il était sur ce point absolument d'accord avec Ollivier. « Cet accord entre deux jeunes avocats, isolés, sans renommée, a dit à ce propos le futur ministre de Napoléon III, ne paraissait pas de nature à exercer une action quelconque sur le cours des événements, quand des changements firent entrer nos spéculations académiques dans l'ordre des réalités [1]. »

Dans le même temps, en effet, Ernest Picard nouait des rapports très suivis avec Havin, le tout-puissant directeur du *Siècle*, et se trouvait ainsi à même d'assurer une large diffusion à la politique qu'Ollivier et lui avaient résolu de faire prévaloir. Le jeune avocat comptait parmi ses relations du Palais un homme d'une intelligence au-dessus de la moyenne, Bénazé, avoué près le

1. Émile Ollivier, *op. cit.*, t. IV, p. 34.

tribunal de la Seine et membre du conseil de surveillance du *Siècle*. Bénazé parla de Picard à Havin, vanta sa clairvoyance et son talent[1]. Le tempérament de Picard ne pouvait que plaire à Havin, qui cherchait à s'entourer de jeunes républicains hostiles à la politique abstentionniste et se fit présenter le judicieux orateur de la *Molé*. Il s'empressa de lui offrir son entrée au *Siècle*, en qualité de membre du conseil de surveillance. C'était une place de combat; Picard l'accepta.

Le Siècle était alors un des organes les plus importants de l'opposition. Il jouissait d'un grand crédit auprès des chefs du parti libéral, et son influence sur l'opinion publique n'était guère contestée. Le sens pratique de son directeur lui avait en effet donné une orientation utilitaire qui suffisait à établir son autorité sur une génération nouvelle, avide de se manifester. Ce rôle, il était certain que les événements allaient le rendre plus important encore, au moment où la campagne électorale de 1857 allait s'ouvrir, et où, pour la première fois, on osait envisager l'éventualité d'une action parlementaire.

Résolument, Picard soutint son opinion au conseil de surveillance, développa les raisons qui

1. G. Weill, *le Parti républicain de 1814 à 1870*, p. 416.

lui faisaient juger le serment nécessaire. « Fallait-il préférer, a-t-il écrit plus tard, une protestation stérile à une action militante, dont les effets seraient inévitablement le réveil du suffrage universel[1]? » Il comprenait l'habileté avec laquelle le gouvernement exploitait les scrupules des républicains, le précieux avantage qu'il tirait de l'absence au Corps législatif d'une contradiction sérieuse; il prévoyait aussi tout ce qu'une opposition bien dirigée pourrait arracher à la dictature. Certes l'intransigeance de son libéralisme ignorait les faciles accommodements de la casuistique; irréconciliable comme Louis Blanc lui-même, il confondait les hommes du coup d'État sous l'appellation de « bande de malfaiteurs[2] ». Mais avant tout il avait le sentiment exact des réalités, et, rejetant la dangereuse utopie d'une opposition muette, il songeait à dresser contre l'Empire les débris du suffrage universel.

La place qu'il occupait, dès cette époque, dans le parti républicain lui permit bientôt de faire prévaloir son opinion d'une manière efficace. Comme représentant du *Siècle*, il assista aux réunions qui se tenaient chez Desmarets en vue

1. Fragment posthume. *Discours parlementaires* (1859-1860). *Les Cinq*, Introduction, p. XV.

2. Tchernoff, *op. cit.*, p. 273.

des élections de juin, jusqu'au jour où Havin, mécontent de n'avoir pas été choisi, se retira bruyamment. Après la rupture, Picard prit une part fort active à de laborieuses négociations. Il contribua à former la liste du *Siècle* et de *la Presse*. Lorsque les journalistes eurent effacé, pour la 4e circonscription, la candidature de Garnier-Pagès qu'avait adoptée le comité Desmarets, ce fut lui qui mit en avant le nom d'Émile Ollivier. Il soutint « avec une grande effusion d'amitié » les mérites de son confrère[1], qu'il avait converti au principe de la nouvelle méthode, et fut chargé aux côtés de Darimon, de recueillir l'adhésion du futur ministre de l'Empire. Celui-ci la donna sans difficulté[2].

Cependant les difficultés ne tardèrent pas à renaître. Il y eut une tentative de rapprochement entre les deux groupements électoraux et, ce jour-là, le choix d'Émile Ollivier donna lieu à un sérieux débat. Picard défendit vivement la candidature de son ami, mais, l'entente ne pouvant s'établir sur les circonscriptions désignées, les

1. Émile Ollivier, *l'Empire libéral*, t. IV, p. 46, et Darimon, *op. cit.*, p. 21.

2. La démarche eut lieu le 8 juin 1857. Émile Ollivier en a fait le récit, *op. cit.*, t. IV, p. 19. V. aussi Darimon, *op. cit.*, p. 22.

négociations se trouvèrent définitivement rompues. Ollivier fut rayé de la liste du comité, maintenu, en dépit de ses scrupules tardifs[1], sur celle des journalistes.

Picard ne songea plus qu'à assurer son élection. Il se fit, dans les colonnes du journal, son défenseur attitré, soulignant, selon la tactique même qu'avait indiquée le candidat de la 4e circonscription[2], tout ce qu'on était en droit d'espérer de sa jeunesse, de son talent oratoire.

1. Peu de temps avant les élections, il avait songé à se retirer en vue de permettre une fusion des deux listes, mais il exigeait en même temps le retrait de la candidature de Garnier-Pagès. Sa décision semblait si arrêtée qu'il écrivait à Picard : « Je suis venu aujourd'hui pour vous consulter. Le temps pressant, j'ai pris ma résolution tout seul : je fais prévenir mes amis par les journaux que *je me retire*. Donnez le mot d'ordre dans ce sens. » (*Lettre inédite non datée.*) Sur l'insistance de ses amis, Ollivier maintint sa candidature. (Voir Émile Ollivier, *op. cit.*, t. IV, p. 46 et 47.)

2. Voir le manifeste du 19 juin 1857, publié par Tchernoff, *op. cit.*, p. 274. Quelques jours avant son élection, Émile Ollivier adressait à Picard cette lettre significative : « Voici la phrase que je vous propose pour moi : « Ils veulent en « Émile Ollivier acquérir au service des intérêts publics une « éloquence qui, en conservant la chaleur de la jeunesse, a « acquis la maturité que donne le maniement des affaires « publiques, en des temps où toute la force de l'administra- « tion est dans la valeur personnelle. » Cette phrase me paraît bonne ; elle indique que je puis *parler*, ce qui pour des gens sera décisif. Beaucoup veulent qu'on *entre*, il faut donc montrer qu'on est orateur. Comme il est constant que P... est muet comme un poisson, cela fera du bien. Dites

En particulier, son article du 14 juin 1857 eut dans les milieux politiques un certain retentissement[1].

M. Émile Ollivier, écrivait Picard, est le plus jeune des candidats : cependant les titres ne lui font pas défaut. Ses écrits, ses succès signalés au barreau de Paris, ses études sérieuses suffisaient pour le désigner au choix des électeurs qui aiment la jeunesse des hommes de talent; mais son passé offre déjà de nombreux gages à la démocratie.

S'il est utile de préparer aux luttes de l'avenir les hommes jeunes et intelligents, s'il faut toujours se souvenir que la démocratie est l'expression du progrès, la candidature de M. Émile Ollivier sera bien reçue et les électeurs de Paris voudront sanc-

à Havin, quand il parlera de moi, d'insister sur ce point de vue. Mes conversations avec les ouvriers m'en ont montré l'utilité. Il sait parler, tandis que l'autre ne sait rien dire.... Pour me gagner les commerçants, et sans trop indiquer que je prêterai serment, s'il y a lieu, il faudrait indiquer que je pourrai sérieusement faire valoir leurs intérêts par la parole.... » (*Lettre inédite.*)

1. *Le Siècle*, 14 juin 1857. Cité par Tchernoff, *op. cit.*, p. 274. Commentant cet article, Darimon disait quelques jours après : « M. Ernest Picard n'a point de notoriété politique, mais il fait partie d'un groupe de jeunes avocats actifs et ardents que le joug des anciens impatiente et fatigue. Ils brûlent de voler de leurs propres ailes. C'est pour ce groupe, qui a pris naissance à la conférence Molé, que l'article de M. Picard a été écrit. Je suis certain qu'il produira son effet. Il ne s'agit de rien moins que de donner un chef au parti des jeunes.... » (Darimon, *op. cit.*, p. 31, à la date du 11 juin 1857.)

tionner un précédent qui répond à des vœux souvent exprimés.

La presse ne peut et ne veut être que l'organe des manifestations du sentiment public; elle n'impose pas de candidats, elle prête son concours à ceux qui lui sont indiqués. De toutes parts, aux noms que chacun honore et respecte dans la démocratie on demandait d'adjoindre des noms d'hommes nouveaux, libres d'engagements dans le passé, pleins d'ardeur et de confiance dans l'avenir, ayant recueilli dans nos luttes moins de gloire mais aussi supporté moins de fatigues que leurs anciens.

Nous croyons répondre à ce sentiment en recommandant *énergiquement* la candidature de M. Émile Ollivier.

Celui-ci recourait en outre à Picard pour réfuter les attaques de ses adversaires[1], pour régler les derniers détails de la campagne[2].

La candidature de son collègue du *Siècle* pre-

1. Le 16 juin, il lui recommandait « d'écrire de suite à Lamartine la lettre suivante : Monsieur, dans un article sur M. Émile Ollivier, notre candidat dans la 4e circonscription, j'ai parlé de son commissariat à Marseille. *Le Constitutionnel* nous répond que chaque jour il y avait une émeute à Marseille. Voudriez-vous me dire, dans une lettre que je publierai dans *le Siècle*, ce que vous pensez de l'administration de M. Émile Ollivier. » (*Lettre inédite.*)

2. « Je ne sais ce qu'on a fait pour la distribution des bulletins, mais il ne me paraît nécessaire de ne la faire que samedi, tout au plus demain. Du reste, on fera ce qu'on voudra. Il faut recommander aux porteurs du *Siècle* d'en remettre en passant dans les boutiques. » (*Lettre inédite.*)

nait aux yeux de Picard toute l'importance d'un événement politique. Il ne voyait pas seulement en lui le fils d'un proscrit, dont le nom suffisait à inquiéter le gouvernement, mais aussi l'homme qui par son éloquence porterait à l'Empire les coups les plus efficaces [1]. A une heure de découragement général, quand l'incertitude, les méfiances menaçaient de paralyser les efforts du parti républicain, il devenait nécessaire qu'au Corps législatif l'opposition libérale fît entendre sa voix, qu'elle réveillât l'opinion publique.

La correspondance de Picard vers cette époque n'échappe pas à l'amer scepticisme des hommes de sa génération; elle laisse apparaître cependant une confiance sincère dans le caractère d'Emile Ollivier, une réelle admiration, naïvement exprimée, pour son talent. Quelques semaines après l'élection du représentant de la 4e circonscription, Ernest Picard écrivait à un ami de Lyon :

Je dois vous parler d'Ollivier.... Le voici époux et bientôt père, si Dieu le veut, de plus député ; il prêtera serment; les grands prêtres Goudchaux et Carnot n'auront pas l'esprit de l'imiter, ce qui va lui créer une situation difficile, mais très grande : quand il parlera, l'Europe va l'écouter, lui dit-on, et c'est ma foi vrai ; je ne crains rien pour lui, mais

1. Darimon, *op. cit.*, p. 23.

je crains tout pour nos pauvres idées, dans ces conflits fâcheux de divisions intestines. Il me semble que nous sommes en ce moment comme un navire qui a perdu la vue de la terre. Où va-t-il, nul ne le sait parmi les profanes qui ne savent ni comprendre une carte ni consulter une boussole. Nos chefs sont-ils des profanes, et Dieu sait-il le lieu où nous aborderons, je l'ignore, mais nous ne retournerons pas vers cette terre néfaste dont je n'ose pas évoquer les souvenirs même dans une lettre confidentielle. Toujours est-il qu'en ce moment l'apathie règne et gouverne, et ce n'est pas seulement la France, c'est l'Italie elle-même qui est plongée dans ce farniente honteux, et pourtant nous avons des vaudevilles assez gais pour qu'il soit temps de passer aux drames sérieux. Que dites-vous du procès Migeon? Vive J. Favre! et vive Lyon qui l'a enfanté! Peut-on mieux peindre notre temps que dans ce « fragment de miroir brisé où la France se regarde comme à la dérobée »? Et le procès Doineau, quelle série de triomphes! Il paraît que Piétri, à l'occasion des débats de Colmar, a envoyé un cartel qui aurait donné lieu aux deux lettres échangées. On le dit, je n'en sais rien, mais peu importe; le César poursuivant sa carrière attaque les cerfs de Compiègne, reçoit les sénateurs et *tutti quanti*, réduit à des parades de costume le génie de la France, et ne nous laisse dans ces vastes saturnales personne à estimer. C'est triste, n'est-ce pas? une religion sans autel, un Olympe sans Dieu, une attente auprès de laquelle les angoisses de Christophe Colomb ne sont rien, et rien à l'horizon. Ainsi donc, il faut descendre à la presse, mais la presse elle-même n'est pas gaie : crise financière, béatitude des propriétaires qui

poussent leurs loyers à outrance, la vie hors de prix, le luxe prépondérant, les préjugés s'épanouissant, les familles désunies, la jeunesse sans illusions; le ballet à jupons courts et à danses voluptueuses passionne le parterre de l'Opéra et remplace les émotions de la lutte des classiques et des romantiques. Voilà un triste tableau. Je n'achève pas, je ne vous parle pas de moi qui ne serai qu'un pauvre passant[1]....

Au mois de février suivant, dans un nouvel accès de mélancolie, il écrivait encore :

Notre ami (Ollivier) a fait sensation pour ses débuts, et il a porté haut nos principes. Il n'y a rien de plus à faire en ce moment; les lois que l'on édicte nous montrent où nous en sommes, et je m'incline avec tant d'obéissance devant elles que je ne crois pas pouvoir même dans cette lettre vous redire ce que l'on en dit partout. Ce qui est fort triste, c'est que l'on arrête beaucoup, et les gens les plus inoffensifs, sur de faux renseignements très certainement; car, quoi que l'on dise, jamais on n'a moins conspiré....

Et il ajoutait ces lignes où se précise son état d'âme :

Il n'est question d'aucun changement dans mon avenir; je suis décidé à ne pas me marier si je ne rencontre une femme qui me promette de partager mes goûts, et mes goûts deviennent de plus en plus étrangers à ce temps[2].

1. *Lettre inédite* du 26 octobre 1857. Un passage en a cependant été publié par Tchernoff, *op. cit.*, p. 280-281.

2. *Lettre inédite* du 26 février 1858. Un passage en a cependant été publié par Tchernoff, *op. cit.*, p. 281.

Les circonstances cependant et le sentiment d'un devoir impérieux allaient le contraindre à vaincre ses propres hésitations, à affronter résolument pour lui-même les hasards de la vie politique.

La mort de Cavaignac, le refus de serment de Carnot et de Goudchaux nécessitaient de nouvelles élections. Elles devaient avoir lieu le 25 et le 26 avril. Un comité composé des députés du parti et de représentants de la presse libérale se préoccupa de choisir les candidats républicains.

Jules Favre, qui venait de plaider pour Orsini, fut unanimement désigné pour l'une des circonscriptions vacantes[1]. Havin dut s'incliner devant une décision du conseil de surveillance du *Siècle*, et renoncer à toute candidature. Peyrat, Bethmont et Marie, après quelques hésitations, firent égale-

1. Jules Favre, appelé en province, s'en remit à Ernest Picard du soin de consulter plusieurs amis politiques avant toute décision définitive. (Taxile Delord, *Histoire du second Empire*, t. II, p. 396.) A la veille des élections, il lui confiait de nouveau, ainsi qu'à son ancien collègue Marie, la défense de sa candidature. « En traversant Paris pour aller en Bretagne, j'apprends que d'accord avec Marie vous avez déposé le serment que je vous avais confié et porté mon nom à la 6e circonscription. Je ne puis qu'approuver complètement tout ce que vous avez fait d'accord avec Marie, auquel, vous le savez, j'avais laissé plein pouvoir, et vous remercie cordialement de votre amical et sympathique concours. » (*Lettre inédite* datée du 18 avril 1858.)

ment connaître leur refus. C'est alors qu'Emile Ollivier, se souvenant de la dette de gratitude qu'il avait contractée, proposa Picard[1]. Le choix ne pouvait plaire au directeur du *Siècle*, qui, personnellement déçu, annonça qu'il en référerait au conseil de surveillance. Picard lui-même résista, invoquant avec modestie l'obscurité de son nom[2]. Puis, devant l'insistance de ses amis, il accepta.

Vous avez pu voir dans les journaux, confiait-il à un ami, une nouvelle bien grave pour moi. Je me suis laissé entraîner à donner mon nom, et voici déjà que toutes sortes de complications viennent aggraver ma malheureuse situation.... Au dernier moment, MM. Marie et Bethmont se sont décidés à refuser et j'ai été pris en un quart d'heure. Depuis ce jour, le sommeil me fuit, et toutes sortes de pensées désobligeantes m'assiègent[3].

Le conseil de surveillance, consulté, ne manqua point de déclarer que la candidature d'un quelconque de ses membres constituerait pour l'exis-

1. Darimon se joignit à lui. « M. Picard, note-t-il à la date du 3 avril 1858 (*Histoire d'un Parti. Les Cinq sous l'Empire*, p. 152), est le jeune avocat qui a déployé tant de zèle en notre faveur lors des élections générales. Ollivier a déclaré que ce serait une bonne fortune que de pouvoir nous adjoindre M. Picard, dont il connaît l'intelligence et les facultés oratoires.... »

2. Taxile Delord, *op. cit.*, t. II, p. 396.

3. Lettre datée d'avril 1858, publiée par Tchernoff, *op. cit.*, p. 281-282.

tence du journal un réel danger. Picard passa outre. *Le Siècle* n'osa point résister[1]: il publia, parmi les noms des candidats, celui de son rédacteur, mais il borna là son action électorale[2], et sembla se désintéresser de la lutte[3].

La campagne s'annonçait difficile. Candidat dans la 5e circonscription, Ernest Picard avait pour concurrent M. Eck, riche fondeur en bronze, membre de la Commission municipale de Paris, qui était investi de l'appui du gouvernement. Tous les procédés semblaient alors bons à l'administration pour mettre en échec les candidatures républicaines, et les menaces de la loi de sûreté générale décourageaient, sous le ministère Espinasse, les meilleures volontés.

Nous sommes ici en pleine terreur, écrivait Picard; si le gouvernement veut faire peur, il réussit bien.

1. Darimon déclare qu'Émile Ollivier « avait découvert le moyen de triompher de toutes les résistances ». (*Op. cit.*, p. 155.)

2. Taxile Delord, *op. cit.*; Émile Ollivier, *op. cit.*, t. IV, p. 76 et suiv.

3. Entre les deux tours de scrutin cependant, rappelant la candidature d'opposition d'Ernest Picard, *le Siècle* publia, sous la signature de M. de la Bédollière, la note suivante : « L'opinion du *Siècle* est suffisamment connue pour que nous n'ayons pas besoin de l'exprimer de nouveau. Adversaires décidés de l'abstention, nous espérons que chaque citoyen comprendra qu'il est de son devoir d'exercer son droit électoral et de se présenter au scrutin en temps utile. » (*Le Siècle* du 10 mai 1858.)

Affiches, bulletins, professions de foi rencontrent mille obstacles. Je ne sais si *le Siècle* lui-même osera imprimer nos noms. Vous voyez dans quelle triste perplexité je suis, et ce qui nous attend[1]....

Les réunions électorales interdites, la presse libérale sans moyens d'action efficaces, les imprimeurs et les colleurs d'affiches exposés à toutes les représailles, c'est dans de telles conditions que Picard avait à répandre son nom, sa doctrine dans une circonscription fort étendue (qui comprenait les quartiers de la Porte Saint-Martin et du Temple, de Saint-Martin des Champs, deux sections de Belleville), à faire connaître les patronages dont il se réclamait[2], à déjouer les manœuvres

1. Fragment d'une lettre datée d'avril 1858, citée plus haut. V. Tchernoff, *op. cit.*, p. 281, et *Discours parlementaires. Les Cinq*, Introduction, p. XVIII.

2. Les représentants républicains au Corps législatif, qui avaient dès la première heure soutenu sa candidature, l'appuyèrent énergiquement auprès des électeurs. Dans une lettre publique datée du 16 avril 1858, Émile Ollivier et Hénon s'exprimaient en ces termes : « Nous recommandons vivement à tous nos amis de la 5e circonscription la candidature de M. Ernest Picard. Nous répondons de son talent, de sa probité, de son patriotisme. » Le 24 avril, Émile Ollivier adressait aux électeurs de la 5e circonscription l'appel suivant : « Mon cher concitoyen, M. Ernest Picard a été porté par nous comme candidat de l'opposition dans votre circonscription. Je vous recommande bien vivement de le soutenir. J'en réponds comme de moi-même. » (*Documents inédits*.)

d'une administration peu scrupuleuse[1]. Sa profession de foi, dont il avait lui-même arrêté la formule, fut une affirmation solennelle de son libéralisme, une indication très nette aussi de ses propres tendances, qui le destinaient à instaurer, au Corps législatif, les discussions d'affaires :

Électeurs, les noms auxquels j'ai eu l'honneur de me voir associé pour représenter l'opposition[2] peuvent me dispenser de toute profession de foi. Candidat de l'opposition, je vous offre mon nom pour vous réunir autour de lui et donner, par la persévérance de vos suffrages dans cette circonscription pleine de patriotisme, une nouvelle preuve de votre constance. Plus ce nom est nouveau parmi vous, plus la victoire électorale sera importante et significative, car elle ne sera pas un hommage rendu à l'homme,

1. Le gouvernement ne se faisait pas faute de tirer parti des dissentiments entre les républicains : il s'était efforcé de l'accentuer en exigeant le dépôt immédiat d'une formule de serment à la Préfecture. Deux jours avant les élections, il fit courir le bruit d'un nouveau désaccord portant sur le choix des circonscriptions et entraînant un déplacement des candidats. Ernest Picard dut démentir la nouvelle tendancieuse par une affiche datée du 13 avril 1858.

2. Dans une première affiche, il avait simplement publié la lettre suivante : « Dans une réunion d'électeurs, il a été arrêté que les noms suivants seraient présentés aux élections : 3e circonscription : M. Liouville, bâtonnier de l'Ordre des avocats ; 6e : M. Jules Favre, ancien représentant ; 5e : M. Ernest Picard, avocat. Nous engageons vivement nos concitoyens à voter pour ces candidats. *Signé* : Émile Ollivier, député de la Seine, Darimon, député de la Seine, Hénon, député du Rhône. » (*Document inédit.*)

mais une déclaration de principe. Elle sera un nouvel engagement pour les amis de la liberté. La liberté doit être le premier de nos dogmes. Seule, elle assure la fortune publique, la sécurité individuelle, le travail, une prospérité matérielle durable. Élu, j'irai lutter avec les représentants que les électeurs de l'opposition de Paris ont envoyés au Corps législatif. Je lutterai avec énergie, avec discipline, avec espoir[1].

Il ne fut pas élu au premier tour de scrutin où il obtint 8 590 voix contre 8 774 attribuées à M. Eck[2]. Mais, après le vigoureux effort d'une nouvelle campagne[3], le second tour lui donna la victoire, avec une honorable majorité : 10 404 électeurs s'étaient prononcés pour le candidat de l'opposition, 8 982 pour celui du gouvernement[4].

1. *Document inédit.*

2. Résultat officiel des opérations électorales du 25 et du 26 avril 1858 : Nombre des inscrits : 30 491 ; suffrages exprimés : 17 826 ; M. Eck : 8 774 ; M. Picard : 8 590 ; M. Bocadon : 235. (*Moniteur universel* du 26 avril 1858.)

« Ce résultat, écrivait Darimon à la date du 25 avril 1858, est dû à l'absence de notoriété de Picard.... Picard n'a pour ainsi dire pas de passé politique.... » (*Op. cit.*, p. 169.)

3. Picard s'efforça de vaincre la résistance des électeurs qui pratiquaient la doctrine de Carnot et de Goudchaux. « Vous viendrez plus nombreux, car toute hésitation a dû cesser, disait-il dans sa proclamation du 2 mai 1858. L'opposition veut voter, elle ne veut pas s'abstenir. Pour conquérir les droits civils dont nous jouissons, et ces droits politiques qui ont fait la grandeur de la France, nos pères ne s'abstenaient pas. Ils ont été infatigables. Imitons-les. » (*Doc. inéd.*)

4. La proclamation du scrutin eut lieu à l'Hôtel de Ville le 15 mai 1858. Le résultat des opérations électorales fut ainsi

Malgré sa jeunesse, sa réputation insuffisamment établie, Picard devait dès son entrée au Corps législatif[2] prendre une place prépondérante parmi ceux que l'histoire a réunis sous l'appellation fameuse des *Cinq*; il devait aussi, en dépit des méfiances de la majorité, s'imposer à tous comme un des plus séduisants orateurs du Parlement. Il ne se dissimulait nullement les difficultés de la tâche qu'il avait entreprise, la lourde responsabilité qui lui incombait plus qu'à tout autre, parce qu'il avait ardemment combattu la thèse des abstentionnistes. A ses intimes il avouait les doutes qui l'assaillaient, et son robuste bon sens se révoltait contre la tyrannie d'un régime qui détruisait les vertus énergiques de la race.

Paris, la ville sainte, écrivait-il, change d'aspect tous les jours; elle appartient à la province, à la

annoncé : Électeurs inscrits : 30 503; votants : 19 526; M. Ernest Picard : 10 404; M. Eck : 8 982; bulletins nuls : 59. (*Moniteur universel* du 14 et 15 mai 1858.) *Le Constitutionnel* du 11 mai observait qu'entre les deux tours de scrutin, Picard avait gagné près de 2 000 voix, son concurrent 200 seulement. Les sections de Belleville lui avaient donné à elles seules près de 1 600 suffrages, alors que M. Eck n'en avait recueilli que 900.

2. Le rapport sur la validité des opérations électorales dans la 5e circonscription fut confié à M. Noubel. (Darimon, *op. cit.*, p. 227.) Picard prêta serment à la séance d'ouverture du Corps législatif, le 7 février 1859. (*Moniteur universel* du 8 février 1859.)

maçonnerie, à la Bourse; quelques fidèles du fond de leur retraite pleurent et espèrent, mais s'ils n'avaient pas dans leurs idées une foi profonde ils perdraient courage; parfois des éclairs traversent la nuit, comme le procès Montalembert; je n'ai pu y assister, mais la légende rapporte que Berryer a été superbe et que Dufaure l'a égalé. Applaudissements, émotions au nom de la liberté ravie et anathème au despotisme qui avilit, rien n'a manqué, mais la scène était étroite, les juges du débat étaient grotesques et le public absent. Villemain se faisait remarquer par sa fureur, il applaudissait en se levant, il ne se contenait pas, il a presque fallu l'amener au pied du tribunal. Quant à la victime, elle aurait dû, suivant moi, se soustraire à ce débat; il n'y a plus en France de justice en politique et les comédies qui se jouent en ces circonstances sont un triste enseignement. Pour notre métier cependant il faut des juges, et nous allons chaque jour gravement interroger le sphinx, mais le sphinx n'a ni sens moral ni science; il répond fort mal quand il répond, et ce n'est pas un de nos moindres tourments que d'être obligé de l'interroger sans cesse [1]....

Non sans amertume il laissait deviner le malaise qui séparait les républicains eux-mêmes, le silence hautain dans lequel s'étaient réfugiés les hommes de 1848 :

... Ainsi font d'ailleurs les hommes considérables de l'ancien gouvernement. Ce n'est pas par crainte

1. Lettre inédite datée du 29 novembre 1858, adressée à Ferrouillat. Un passage en a cependant été publié par Tchernoff, *op. cit.*, p. 282.

de se compromettre, non, mais c'est une tristesse qu'ils ne savent pas vaincre et une impatience résignée de la défaite. Et pourtant, n'est-il pas meilleur dans certains temps d'être vaincus que vainqueurs, et ne pourraient-ils pas tous porter fièrement leur défaite et répandre autour d'eux le mouvement et l'énergie? Par ces détails, mon cher ami, vous voyez que notre existence est assez sombre et assez triste. Nous nous voyons entre nous, et nous attendons des jours meilleurs.[1]

Une suspicion plus malveillante semblait devoir, au Corps législatif, paralyser les efforts de l'opposition. Dénoncés par les organes officieux comme les dangereux représentants des sociétés secrètes, les Cinq pouvaient tout redouter d'une Chambre prête à obéir aux moindres suggestions du gouvernement. La doctrine dont ils se réclamaient ne les écartait pas seulement des commissions, elle les vouait aux soupçons de leurs collègues, peu disposés à apprécier les actes d'indépendance[2].

1. Lettre inédite datée du 29 novembre 1858, adressée à Ferrouillat. Un passage en a cependant été publié par Tchernoff, *op. cit.*, p. 282.

2. « C'est une lourde tâche, écrivait en 1864 Picard, que de lutter pour les idées dans un temps de matérialisme et quand le gouvernement est formé d'anciens conspirateurs : il comprend mal qu'on lutte contre lui sans conspirer, qu'on veuille faire triompher ses principes sans s'occuper de l'ébranler ou de l'affermir ; on parle un langage qu'il n'entend pas, et quand on lui prouve qu'il n'est pas honnête, il

Pour développer dans des conditions aussi défavorables le programme du parti républicain, pour réveiller le souvenir de ses généreuses traditions, il fallait posséder à un haut degré ces deux qualités maîtresses des oppositions vigoureuses, la modération et l'opiniâtreté.

La lutte était inégale, ses résultats incertains. Picard y excella. Son tempérament pondéré, sa bonhomie elle-même, familière et malicieuse, le destinaient aux batailles incessantes de la minorité. Calme et méthodique, il était parmi les Cinq un des plus qualifiés pour prendre part aux discussions d'affaires; la lucidité de son intelligence lui permettait de critiquer pas à pas la politique financière ou l'administration de l'Empire. Il avait dans les rangs de l'opposition la clairvoyance d'un homme de gouvernement. Son esprit vif et mordant n'en faisait pas moins un redoutable adversaire. Ignorant des excès de langage, le verbe clair et mesuré, le geste sobre, le visage constamment animé par la bonne humeur, il maniait mieux que quiconque une arme meurtrière sous un régime qui n'échappait pas au ridicule, l'ironie. En quelques mots un charmant écrivain a caractérisé son apparition au Corps législ-

vous répond en vous traitant de fâcheux. » (Cité par Tchernoff, *op. cit.*, p. 284.)

latif : « L'opposition avait besoin de courage et d'esprit : Picard venait à son heure; il ramenait à lui seul, en plein romantisme impérial, les traditions interrompues à la politique française, le sage réalisme, la prévoyance, la lucidité[1] »; au César tout-puissant se heurtait « un bourgeois dispos, inlassable et spirituel[2] ».

1. Léon Bérard, *op. cit.*, p. 19.

2. *Ibid.* Dans une *Introduction* aux *Discours parlementaires* d'Ernest Picard (*Les Cinq*, 1861-1863), Jules Favre a tracé de son collègue au Corps législatif un saisissant portrait : « La nature l'avait doué de qualités merveilleusement propres à se guider et à guider les autres dans la voie du bien. Armé d'un bon sens exquis, d'une clairvoyance toujours en éveil, d'une raison impitoyable, il se préoccupait avant tout de voir juste et de conformer ses actes à son jugement. Il n'était pas un tribun et s'en souciait peu. Avant d'émouvoir, il voulait éclairer, et les lumières de son incomparable esprit suffisaient amplement à la tâche. Cet esprit dont les prodigieuses ressources ont fait principalement sa réputation a été en effet une de ses forces les plus vives.... On a pu le surprendre en faute de candeur, jamais de duplicité ou d'équivoque. De là, un éloignement invincible des choses chimériques, des théories creuses, de la rhétorique et de l'emphase. Il avait un impérieux besoin de traverser promptement le possible pour toucher au réel : quand il croyait le tenir, il s'y fixait et n'en revenait plus. » « Il était, ajoute Favre, terrible à ses adversaires, que néanmoins il avait l'air d'apaiser par sa bonhomie et sa franchise.... » Évoquant la mémoire de l'ami disparu, Jules Favre achève, dans un mouvement de touchante émotion : « J'interroge son banc du regard, et j'y crois découvrir encore sa chère tête blonde, ses beaux yeux bleus pleins de douceur et de malice : il est au pied de la tribune, il va monter, avec

Dès le premier jour, il fut, aux côtés d'Émile Ollivier, le conseiller habituel des Cinq, l'inspirateur de leurs efforts [1]. Son passage au *Siècle*, ses fréquentations du barreau, ses amitiés lyonnaises elles-mêmes lui donnaient le précieux avantage de connaître ses collègues qui s'ignoraient, de constituer entre eux un lien nécessaire [2]. Mais surtout il apportait au petit groupe de l'opposition une ardeur opiniâtre. Il avait la volonté tenace qui manquait à Favre, une fermeté de principes étrangère à Darimon; son caractère le rapprochait davantage de Hénon, dont il vantait « le cœur exquis et l'esprit délicieux [3] », qu'une excessive modestie cependant condamnait trop souvent à un rôle effacé.

son sourire charmant, son sourire épanoui. Il va, d'un mot précis et fin, dégager la raison juste et vraie que le tourbillon du débat a noyée! Sa parole harmonieuse et souple, accueillie d'abord avec gaieté, touchera bientôt les cœurs; elle aura des accents indignés au secours de la vérité, du droit, de la justice! Hélas, tout ceci n'est qu'un rêve cruel!... (p. VI-XIV). »

1. « En réalité, a dit Émile Ollivier, c'est nous deux qui fûmes les cinq. » (*L'Empire libéral*, t. IV, p. 81). Dans son ouvrage sur le *19 Janvier*, il ajoute : « M. Picard et moi, nous élaborions des idées dans d'interminables promenades du Corps législatif au Champ de Mars, puis nous les soumettions aux délibérations de nos amis... (p. 178). »

2. Voir notamment G. Weil, *op. cit.*, p. 421.

3. *Lettre adressée à Ferrouillat*, datée du 28 novembre 1858.

Au Corps législatif même, sa bonne grâce et la spontanéité charmante de ses reparties dissipaient bien des méfiances ; il se créait autour de lui une sphère générale de sympathie, qui trouvait au dehors son écho. Picard fut un représentant populaire. « Nous courions, conte un journaliste, au devant d'Ernest Picard, dont la grosse face ronde, les cheveux bouclés, le sourire si fin et si railleur, les plaisanteries si vives et si gaies remplissaient de joie la salle des Pas perdus[1]. »

Il était d'abord facile et de commerce fort agréable. Causeur alerte, tour à tour profond et enjoué[2], il exprimait sur les événements du jour des jugements qui par leur sagesse apparaissaient définitifs, et son esprit trouvait, pour railler les hommes, des mots qui demeuraient. On s'est plu à reconnaître en lui les qualités du bourgeois français. Il en avait la modération, le sens pratique, mais il était bourgeois de Paris et son libéralisme se teintait quelque peu de scepticisme.

1. Hector Pessard, *Mes Petits Papiers*. 1re série, p. 120 (Paris 1887, chez Calman-Lévy).

2. « M. Ernest Picard excelle surtout dans les ripostes à l'impromptu ; c'est alors que sa verve caustique, stimulée par la nécessité, trouve ses meilleurs traits. Il harcèle son adversaire, il tourne autour de lui, l'aiguillonnant avec des phrases qui ressemblent aux dards enguirlandés que lancent les *Bandilleros* espagnols. » (*Indépendance belge*. 4 avril 1865, *article de Jean de Paris*.)

De sa personne se dégageait une impression de santé vigoureuse, de parfait équilibre. Sa face épanouie, qu'adoucissait encore une opulente chevelure blonde, aux boucles régulières, respirait la franchise. Il n'avait de Jules Favre ni le masque sombre et dramatique, ni la bouche amèrement plissée; son visage restait calme et sans ride, ses lèvres se relevaient dans un continuel sourire de bonne humeur. Toute la vivacité de son esprit était dans ses yeux bleus, aux reflets étrangement mobiles, où s'alliaient la douceur et l'ironie[1].

1. Parmi ses contemporains, Émile Ollivier dans *l'Empire libéral*, t. IV, p. 81 et Jules Simon, *le Soir de ma journée*, p. 317 et 326, ont tracé de lui des portraits saisissants. Mais il appartenait au talent de M. Léon Bérard d'en marquer toute l'originalité : « C'était bien un bourgeois .. La haine ou la naïveté ont fait de ce mot jadis glorieux de tels usages qu'il ne peut plus servir à l'éloge sans commentaires... Picard n'est pas de cette bourgeoisie à qui la liberté n'a appris que l'égoïsme, éperdument libérale et « censitaire » sous Louis-Philippe, s'enrichissant sous l'Empire, s'amusant sous la République, familière avec le pouvoir, conciliante et protectrice avec la Révolution, dont elle tâche de corrompre ou d'endormir les prophètes... C'est à de lointaines et hautes figures de bourgeois qu'il faut songer lorsqu'on veut « situer » la physionomie d'Ernest Picard dans la tradition française. Il est de la lignée de ces légistes et de ces politiques qui donnèrent à notre pays l'idée et le goût de la liberté... Il est homme du Tiers, vigoureux de sève gauloise et celtique, robuste et affiné, avec toutes les grâces et toutes les énergies de la race dont on saisit le reflet... dans l'expression calme et malicieuse de son visage. L'ensemble

D'autres combattront l'Empire avec leurs accusations passionnées ou leurs véhémentes insinuations. On ne saurait lui reprocher le dédain de Favre, pas davantage l'ambition d'Ollivier. Ses deux moyens seront le bon sens et l'esprit.

de sa personne concourt à une impression d'harmonie, que ne réussit pas à compromettre son hâtif embonpoint. Le visage, pur de lignes, est plein, bien découpé et frais, mais sans rien de cette régularité mièvre, si nuisible à l'action oratoire. Les cheveux sont abondants et longs : mais il n'a l'air ni d'un doctrinaire, ni d'un bohème. » (*Op. cit.*, p. 20.

CHAPITRE II

LES CINQ (1858-1863)

L'œuvre parlementaire d'Ernest Picard sous le second Empire est considérable : les discours qu'il a prononcés pendant cette période et que la piété filiale a réunis forment plus de trois volumes[1]. Il suffit de les parcourir pour être frappé, non seulement de l'activité du député de Paris, mais encore du caractère méthodique et opiniâtre de ses interventions. Picard était moins que d'autres préoccupé d'impressionner l'opinion publique par l'éclat des grandes manifestations oratoires. Il laissa le plus souvent à ses collègues Émile Ollivier et Jules Favre le soin de développer les principes

1. Ernest Picard, *Discours parlementaires. Les Cinq* (1859-1860). *Les Cinq* (1861-1863). *L'Union libérale* (1864-1869). D'autre part, un quatrième volume intitulé : *Ministère Ollivier. La République*, contient les discours prononcés de 1870 à 1877.

de la doctrine républicaine, de faire surgir, en dépit des prohibitions constitutionnelles et d'un règlement tyrannique, les grands débats sur la politique générale de l'Empire.

Au surplus son esprit, trop sincèrement libéral pour être dogmatique, se fût-il mal prêté aux déclarations solennelles des professions de foi. Il était entré au Corps législatif avec un sentiment très précis du rôle qu'il pouvait y jouer et du sens dans lequel devait s'exercer son action pour être réellement efficace. Il ne s'écarta jamais de la ligne de conduite qu'il s'était tracée. Quelques-unes de ses interventions furent consacrées à la défense de la liberté électorale, à la politique étrangère : elles se ramènent elles-mêmes aux considérations pratiques qui devaient forcer l'attention des plus prévenus. « Avec lui, l'opposition descendait du ciel sur la terre[1]. »

Mais c'est dans la discussion des innombrables projets de loi portant transformation des règles financières ou administratives, entraînant le bouleversement de la Ville de Paris, — sous un régime qui se vantait d'assurer, par des réformes économiques, la prospérité nationale, — que Picard se révéla comme un adversaire redoutable. Pied à

1. Léon Bérard, *op. cit.*, p. 21.

pied, sans jamais perdre sa bonne humeur, sans se départir non plus d'une impitoyable logique, il suivait dans leurs détours les plus secrets les desseins du gouvernement, car il avait « cette faculté de pénétrer les arrière-pensées de l'Empire et de voir clair dans le jeu si complexe d'une politique qu'il accusa plus tard de conspirer toujours[1] ». On sait qu'il fut un défenseur déterminé de sa ville natale, qu'il en soutint avec une ardeur convaincue « les vieux murs vénérables de mélancolie et de souvenirs[2] » contre la fureur destructive du baron Haussmann; mais il devinait aussi les combinaisons secrètes et les calculs politiques qui présidaient à ces « révolutions immobilières ».

Il ne se laissait cependant pas entraîner aux faciles exagérations de la critique : la gestion financière de l'Empire lui inspira des discours qu'il n'eut point à désavouer comme ministre de la Défense nationale. Il demeura constamment l'homme d'État « qui à la politique théorique préfère de beaucoup la politique appliquée, et qui, à ses qualités d'orateur, joint une clairvoyance singulière et un véritable don de prophétie[3]. »

1. *Discours parlementaires. Les Cinq* (1859-1860). Introduction, p. 21.

2. Léon Bérard, *op. cit.*, p. 8.

3. *Discours parlementaires. Les Cinq* (1859-1860). Introduction, p. 27.

Ces qualités remarquables donnèrent à Picard dans les rangs de l'opposition une physionomie très personnelle. Elle apparut nettement dès les premiers mois de l'année 1859, lorsque les préparatifs de la campagne d'Italie causèrent entre les Cinq de profondes divergences de vues. Picard eut, avec Hénon, le mérite de ne point céder à l'enthousiasme général, aux insinuations de Darimon comme aux éloquentes apostrophes de Jules Favre ou d'Ollivier. Moins imaginatif, il se méfiait des suggestions du sentiment, et le principe des nationalités passait à ses yeux pour un dangereux mirage propre à faire négliger les véritables intérêts de la France[1]. La création, sur la frontière des Alpes, d'un grand État dont l'origine et l'unité ne seraient dues qu'au triomphe de la force, inquiétait son patriotisme avisé. Il prévoyait aussi les conséquences politiques qu'une expédition victorieuse ne tarderait pas à entraîner, la dictature raffermie, l'opposition découragée. Cette résistance tranquille ne manqua pas de surprendre Darimon, qui en comprit assez mal les motifs. Dans ses Mémoires, il note la résolution de son collègue qu'il attribue au seul désir de ne point « paraître

1. La question de la Pologne le laissa aussi indifférent. « Nous sommes, disait-il, nos propres Polonais. » Émile Ollivier, *l'Empire libéral*, t. VI, p. 458.)

appuyer le gouvernement », et, se réservant à lui-même l'honneur d'un libéralisme sans défaillance, il conclut par cette déclaration inattendue sous sa plume : « Picard, qui fréquente un monde où dominent les sentiments conservateurs, est au fond l'adversaire de toute politique révolutionnaire. C'est un pur bourgeois[1]. » Mais nous connaissons les véritables mobiles d'Ernest Picard par ces lignes qu'il a écrites et où sa pensée se révèle clairement : « La guerre était l'expédient nécessaire d'une politique qui rusait avec l'opinion libérale et qui prenait dans l'armée son point d'appui à l'intérieur. Pour maintenir l'armée fidèle, il était nécessaire de l'occuper et de lui assurer des faveurs et des grades. La guerre de Crimée, engagée au lendemain du 2 décembre, avait eu l'avantage de faire oublier la part prise par l'armée française à l'usurpation du pouvoir et à la suppression de la liberté. En 1859, aux premiers tressaillements d'une opposition libérale manifestée par le suffrage universel, la guerre d'Italie était décrétée. Délivrance glorieuse, conquête facile, popularité certaine, tels furent les attraits d'une entreprise qu'une politique avisée n'aurait pas engagée[2]. » Au cours d'une dernière

1. Darimon, *op. cit.*, p. 250.
2. *Disc. parl. Les Cinq* (1859-1860). Introduction, p. 28.

réunion, les collègues de Picard durent reconnaître la sagesse de ces considérations : ils décidèrent unanimement de s'abstenir.

Cette rare fermeté de caractère, Picard la manifestait en même temps au *Siècle*, où sa situation personnelle avait quelque peu changé depuis son élection. Il semble que ses rapports avec Havin aient alors perdu de leur ancienne cordialité. Le directeur du journal républicain, très jaloux de son autorité, oubliait difficilement sa déception électorale. D'autre part, son excessive souplesse, ses relations officieuses avec l'Empereur et la famille impériale[1] pouvaient déplaire à son collaborateur dont l'honnêteté politique s'accommodait mal des compromissions avec un gouvernement abhorré. Le conflit éclata au sein du conseil de surveillance dans les premiers jours d'avril 1859. Né d'un différend personnel entre Picard et un de ses collègues, il ne tarda pas à s'étendre et à soulever les uns contre les autres les membres de ce petit groupe. En réalité il apparaissait qu'Havin voulait « lasser la patience de Picard et le forcer à quitter la place[2] ». Après une tentative de conci-

1. Voir Tchernoff, *op. cit.*, p. 267 et *infra*, p. une lettre curieuse adressée par Darimon à André Pasquet.

2. Une lettre adressée au directeur du *Siècle* par un des membres du conseil de surveillance, M. Fumouze, montre

liation à laquelle prit part Émile Ollivier [1], le jeune député se retira du *Siècle*.

Il réserva dès lors son action politique à l'enceinte du Corps législatif. Au lendemain même de

toute la gravité du conflit. Elle fournit en même temps de curieuses indications sur l'administration des journaux républicains sous le second Empire : « Dans les sociétés en commandite ordinaires, le conseil a pour mission principale de surveiller les opérations de la gérance et d'en rendre compte aux intéressés. Dans notre journal, chez nous, la politique tient le premier rang. C'est ainsi que, dans les conversations qui précédèrent mon élection, nous fûmes amenés à supputer les décisions à intervenir avec la composition du conseil projetée. La majorité que vous recherchiez naturellement au point de vue démocratique était avec nous, M. Picard compté. Rien alors ne dévoilait à mes yeux les orages qui affligent nos réunions. En réalité les questions de personnes laissent à peine une place incidente aux devoirs plus sérieux qui nous incombent. Un vote du conseil avait vidé le différend entre MM. Terré et Picard et je pouvais croire au calme. Erreur : le moindre frôlement transforme pour ainsi dire le débat en querelle, la scission est complète. Il semble qu'on veuille lasser la patience de M. Picard, et le forcer à quitter la place. Ici j'ai la douleur de me séparer de vous ; je reste dans mon camp, ou plutôt dans notre camp, quelque respectables que soient les vues opposées auxquelles je ne puis m'allier et qui trouvent en vous, à votre insu certainement, une force réelle. » (*Lettre inédite* datée du 14 avril 1859.) Terré, dont il est question dans cette lettre, présidait le conseil de surveillance du *Siècle* ; il était lié au directeur du journal par une très ancienne amitié. (Recueil des *Discours d'Havin*, notice biographique, p. 14. Chez Auzias, Paris 1869.)

1. A la même date, Picard écrivait à Havin : « Les communications qui viennent de m'être faites par MM. Durier

son admission, il avait, dans un discours remarqué, pris prétexte d'une élection soumise à la Chambre pour faire le procès des candidatures officielles[1]. Il en avait signalé tous les abus avec une modération de langage qui n'excluait pas une grande noblesse d'idées, prononçant cette phrase qui fut répétée au dehors : « L'électeur doit être éclairé comme un juge et respecté comme un magistrat ». Puis, élargissant peu à peu le cadre de ses observations, il avait dénoncé la terreur profonde que répandait l'administration préfectorale pour assurer le succès de ses candidats, et profité fort habilement d'un incident de séance pour réclamer la liste secrète des transportés. « Appelés à défendre la liberté des élections, s'écriait-il, nous voulons que notre première parole dans cette enceinte soit une interpellation au gouvernement pour savoir s'il est calomnié, s'il veut faire ce que

et Fumouze me font prendre une résolution que vous approuverez. Les questions qui surgissent sont complexes. Ma personne s'y trouve engagée : je n'entends nullement soustraire au débat, quand il sera invoqué, mon témoignage personnel, mais je préfère laisser à un autre le soin de discuter et de conclure. Permettez-moi donc de vous indiquer Émile Ollivier qui est au courant des faits et de lui remettre auprès de vous tous mes pouvoirs. » (*Lettre inédite.*)

1. Discours sur l'élection de M. Raoul Charlemagne. (*Volume cité*, p. I et suiv.)

la loi lui permet de faire, c'est-à-dire de nous donner la liste des individus qui, en vertu de la loi de sûreté générale et par mesure administrative, ont été ou peuvent être frappés de transportation. Je termine par cette parole et j'attends[1]. »

Cette protestation contre les atteintes portées au suffrage universel, Picard la renouvela fréquemment sous l'Empire. Chaque élection contestée d'un candidat gouvernemental était pour lui l'occasion de peindre sur le vif les mœurs politiques qu'avait engendrées la dictature, et les tableaux étaient brossés d'une main si experte que ses collègues de la majorité ne songeaient guère à s'en formaliser; à la suite d'une de ses interventions ils se risquèrent même, dans un accès d'indépendance, à invalider le comte de la Ferrière[2]. Le discours que prononça Picard au sujet de l'élection de Dalmas en Ille-et-Vilaine mérite une attention spéciale. Membre du bureau chargé de vérifier la régularité du vote, le député républicain avait compris l'intérêt d'une compétition

1. Discours sur l'élection de M. Raoul Charlemagne. (*Volume cité*), p. 10.

2. Discours sur l'élection du comte de la Ferrière, séance du 16 mars 1860. (*Ibid*, p. 52 et suiv.). Voir aussi l'Introduction, p. XXII-XXIII.

électorale qui avait opposé, dans un département inféodé au parti clérical, le candidat de l'archevêché au candidat officiel[1]. Les témoignages irrécusables établissaient que, pour assurer, en dépit de l'influence du clergé, le succès du *secrétaire de l'Empereur*, le préfet avait eu recours aux moyens d'intimidation les plus blâmables, faisant adresser aux maires des instructions pressantes, allant jusqu'à révoquer un fossoyeur[2]. Picard n'hésita pas à défendre les intérêts du candidat malheureux, M. Le Beschu de Champsavin, bien que celui-ci fût fort éloigné de la doctrine républicaine. Il lui suffit en effet d'envisager toute l'opportunité de son action : ce n'était pas seulement de nouvelles manœuvres à révéler, dans des circonstances où le zèle des fonctionnaires avait été particulièrement odieux, c'était aussi l'occasion de montrer que son concours était loyalement acquis aux adversaires du régime, sans distinction d'opinion, parce qu'il devenait néces-

1. « ... Je suis fort occupé en ce moment : le sort m'a fait tomber dans le bureau chargé de l'élection de Dalmas, et j'ai eu là plusieurs révélations très instructives sur les rapports du gouvernement et du clergé.... » (*Lettre inédite* de Picard à Ferrouillat, datée du 14 mars 1860.)

2. *Discours parlementaires*, volume cité. Introduction, p. XXIII. Voir la circulaire du sous-préfet de Fougères, reproduite en note.

saire de constituer, contre un gouvernement sans scrupules, le bloc des indépendants[1]. Ainsi apparaît le principe qui caractérisa, sous l'Empire, la politique personnelle d'Ernest Picard, et dont la réalisation logique fera successivement l'*Union libérale* et la *Gauche ouverte*.

D'ailleurs, par leur portée pratique et la modération de leur forme, ses interventions étaient de nature à permettre d'utiles collaborations. Un de ses discours déterminait la Chambre impériale à voter avec les Cinq sur la question du « chemin de fer terrible » de Graissessac à Béziers[2]. Il ne

1. Picard prit en outre la parole au cours de la discussion des élections suivantes : Élection de M. Le Sergeant de Monnecove, séance du 9 février 1861 (*Discours parlementaires. Les Cinq*, 1861-1863, p. 1); de M. Dabeaux, séance du 25 février 1861 (*Ibid.*, p. 5) : de M. Pamard, séance du 6 février 1861 (*Ibid.*, p. 87). Au cours de cette dernière intervention, Picard prêtait l'appui de son talent au vicomte Anatole Lemercier et à Léopold de Paillard, dont l'opinion était cependant très différente de la sienne, prouvant ainsi la force croissante de l'Union libérale.

2. Au cours de la séance du 24 avril 1860. (*Discours parlementaires. Les Cinq*, 1859-1860, p. 81 et suiv.) Dans la circulaire adressée à leurs électeurs en 1863, les Cinq apprécièrent en ces termes le succès dû à l'habileté de Picard : « Nous avons combattu avec énergie un projet de loi ayant pour objet d'étendre au chemin de fer de Graissessac à Béziers le bénéfice de la garantie accordée par l'État aux autres chemins de fer. Nous ne pouvions admettre que l'argent des contribuables fût employé à couvrir les mécomptes de la spéculation privée. Cette fois là le Corps

remportait pas toujours un succès semblable, mais la justesse d'une argumentation longuement méditée impressionnait ses collègues qui devaient tout au moins s'avouer que la raison penchait du côté de l'opposition républicaine. Sa critique, au mois de mai 1859, des conventions passées entre l'État et les compagnies de chemins de fer, a conservé toute sa valeur démonstrative[1]. Picard rappelait la voie dangereuse dans laquelle s'était engagé le gouvernement lorsqu'en 1852 il avait porté à quatre-vingt-dix-neuf ans la durée des concessions et accompli de la sorte « un coup d'État industriel ». Il exposait surtout les graves inconvénients d'un projet de loi auquel son libéralisme reprochait d'exagérer le système des fusions et du monopole, de favoriser la spéculation, de compromettre le crédit du pays en engageant la garantie de l'État jusqu'à concurrence de trois milliards. Trouvant dans son imagination rapide et malicieuse une formule qui résumait la

législatif se montra de notre avis. Le projet primitif fut retiré, un autre lui fut substitué ; mais pour mieux marquer son opposition le Corps législatif nomma un des nôtres de la commission. Le gouvernement, devant cette manifestation, retira pour la seconde fois son projet. » *Discours parlementaires. Les Cinq*, 1861-1863, p. 433.)

1. Discours prononcé le 16 mai 1859. (*Discours parlementaires. Les Cinq*, 1859-1860, p. 11 et suiv.)

toute-puissance des sociétés financières, ainsi affranchies de la responsabilité du droit commun, il s'écriait :

... Les compagnies viennent peser sur le gouvernement et obtiennent ce partage fabuleux de la France en six grands commandements industriels, dans lequel les transports, les routes, la circulation, tout est livré à six compagnies. Nous qui sommes le public, nous qui avons mission de sauvegarder les intérêts publics, et à qui l'on vient proposer de voter de pareilles lois, nous vous demandons d'y bien réfléchir et de procéder par mûr examen... [1].

La lutte résolue que Picard soutint pour défendre les intérêts de la Ville de Paris est à juste titre demeurée célèbre. On aime à relire les pages qui l'évoquent, vigoureuses d'allure, témoignant d'un esprit charmant. L'administration impériale avait provoqué son intervenion en déposant à l'improviste un projet de loi annexant à Paris un certain nombre de communes suburbaines. C'était, ainsi que Picard en devait faire la judicieuse remarque, une manifestation nouvelle de la politique impé-

1. Discours prononcé le 16 mai 1859. (*Discours parlementaires. Les Cinq*, 1859-1860, p. 16.) Cette critique d'un système qui tendait à faire supporter par la nation les conséquences de la mauvaise gestion des compagnies, Picard la renouvela au cours de la séance du 2 mai 1863, lorsque le gouvernement eut présenté un projet augmentant au profit de la compagnie de l'Est le capital garanti par l'État. (*Discours parlementaires. Les Cinq*, 1861-1863, p. 394 et suiv.)

riale, dont la « grande habileté » consistait à promettre aux électeurs leur prompt enrichissement[1]. Le député de Paris eut bientôt dissipé le mirage : sa démonstration au tour familier signala d'une façon saisissante les conséquences du projet, les illusions qu'il ferait naître. La sévérité ombrageuse de Darimon ne la traita point sans dédain.

Picard, écrivait-il, s'est révélé en cette circonstance comme un orateur original. Son argumentation n'est pas très claire, il ne suit pas un ordre rigoureusement logique, sa phrase est souvent fuligineuse, mais il laisse échapper tout à coup un trait d'esprit marqué au bon coin. C'est comme une échappée de bon sens au milieu de phrases qui n'ont pas une valeur appréciable[2].

1. Séance du 25 mai 1859. (*Discours parlementaires. Les Cinq*, 1859-1860, p. 23 et suiv.) Picard ajouta quelques observations le lendemain. (*Ibid.*, p. 45 et suiv.)

2. Darimon, *op. cit.*, p. 266. Les appréciations que Darimon a portées sur Picard sont généralement peu bienveillantes. Il faut en chercher les raisons dans une profonde divergence de vues. A la date du 3 mai 1859, ses notes enregistrent cette intéressante observation : « Mon collègue Ernest Picard ne prend pas facilement son parti de l'amnistie. Il se demande si cette mesure n'a pas légèrement diminué l'importance des députés de l'opposition : c'est là de l'opposition mesquine.... » (*Op. cit.*, p. 290-291.) Dès cette époque, en effet, les relations qu'entretenait Darimon avec la famille impériale avaient causé parmi les Cinq un profond sentiment de gêne. « Ollivier et Picard font bande à part, disait-il avec amertume. Ils ont groupé autour d'eux un certain nombre de jeunes gens qui forment une petite

En vérité, l'orateur avait dû s'affranchir de toute préoccupation d'éloquence; son discours fut une habile plaidoirie, alerte à souhait, et qui du

coterie fermée et inaccessible. J'ai cherché à pénétrer dans ce sanhédrin, j'ai remarqué qu'on me regardait de travers. » (*Op. cit.*, p. 211.) Darimon s'efforça de se justifier auprès de ses amis politiques. Une lettre qu'il écrivait à André Pasquet, rédacteur au *Siècle*, fournit à cet égard des indications fort suggestives : « On t'accuse, parmi nos amis, d'être l'agent d'une propagande active contre ma personne; on cite du moins des gens qui m'ont attaqué en ta présence sans que tu aies pris ma défense. Le motif de ces attaques, dont je n'ai pas besoin de t'indiquer le but, serait mes relations avec le prince Napoléon. Je crois qu'on te calomnie. Voici sur quoi je me fonde : 1° Tu es mieux placé que personne pour savoir qu'elle est la nature de mes relations avec le Prince Napoléon. Tu sais qu'elles sont anciennes, qu'elles ont un caractère purement privé, et que je ne m'en suis jamais servi que pour venir en aide à mes amis politiques. 2° Tu ne saurais oublier qu'après le coup d'État, le Prince Napoléon a contribué à faire mettre en liberté un grand nombre de démocrates condamnés à la transportation ou à l'exil, que plusieurs prisonniers de Belle-Isle ont vu, grâce à mon intervention auprès de lui, s'ouvrir les portes de leurs prison, et que tu es un de ceux qui lui doivent leur liberté. 3° Il est impossible que tu ne te souviennes plus qu'après l'établissement du ministère de l'Algérie, tu m'as fait faire auprès du Prince Napoléon diverses démarches, d'abord pour améliorer ta position au *Siècle*, puis pour obtenir une concession en Algérie, ensuite pour te faire nommer commissaire civil; que tu as eu de ta personne deux ou trois entrevues avec le Prince, qu'il n'a pas dépendu de moi que l'une ou l'autre de tes demandes te fût accordée. 4° Enfin tu n'ignores pas que le directeur politique du *Siècle* et l'un de ses rédacteurs les plus brillants ont avec le Prince des rela-

moins força l'attention de la Chambre. Picard démontra que l'opération, loin de présenter, comme l'affirmait le gouvernement, un caractère de réelle urgence, était dangereuse par elle-même. Elle ne violait pas seulement les engagements pris par l'administration à la veille de la consultation électorale, elle entraînerait, au point de vue économique, les répercussions les plus fâcheuses et l'on verrait le scandale de fortunes édifiées sur la seule plus-value des terrains, le travail découragé, pourchassé, la vie renchérie par l'extension des barrières de l'octroi et l'augmentation des grands loyers. La pensée du régime était là tout entière, et, loin de la dissimuler, Picard en raillait l'ambition : la banlieue partageant la gloire de la voirie parisienne, de sa police bien entraînée, de son budget mystérieux. Son scepticisme se traduisait par cette conclusion ironique.... « Vous allez... doter la Ville de Paris de la banlieue,

tions bien plus compromettantes que ne le sont les miennes, que M. Havin fréquente les salons de la princesse Mathilde, et que les reproches que tu m'adresserais atteindraient directement tes collaborateurs et ton supérieur hiérarchique. Par toutes ces considérations, je pense que les accusations portées contre toi sont fausses, qu'elles cachent je ne sais quelle basse intrigue, et je t'invite, au nom de la vieille amitié qui nous lie, non seulement à les repousser, mais à rétablir dans leur vérité, des faits qu'on cherche à dénaturer. » (*Lettre inédite.*)

ou doter la banlieue de la Ville de Paris, car c'est là une question encore indécise que l'avenir éclaircira[1].... »

Mais sa critique la plus sérieuse s'adressait en réalité au statut exceptionnel de Paris dont les finances étaient insuffisamment contrôlées, parce que la Ville ne possédait pas de corps élu. Cette idée capitale, Picard la développa l'année suivante, lorsque l'annexion eut déterminé un emprunt municipal[2]. Il répéta, en termes plus mordants encore, le scandale des appétits déchaînés, la fiévreuse activité des spéculateurs en un temps où l'on avait « la passion de faire des boulevards », le rôle étrange d'une commission municipale convertie, selon son expression significative, en « bureau de vente ».

Chaque année, lorsque le décret du 24 novembre 1860 eut institué le droit d'adresse, Picard revint sur ce principe qu'il estimait fondamental. Il ne défendit jamais une thèse qui lui était chère avec plus d'esprit que dans la séance du 19 mars 1861[3]. Émile Ollivier et Darimon, que

1. Ernest Picard, *Discours parlementaires. Les Cinq*, 1859-1860, p. 49.

2. Discours prononcé le 19 juillet 1860. *Ibid*, p. 141 et suiv.)

3. *Discours parlementaires. Les Cinq*. 1861-1863, p. 18 et suiv.

des considérations personnelles inclinaient à une rigueur souvent excessive, ont contesté la solidité de son argumentation[1]. Ils ont été obligés de reconnaître le vif succès que leur collègue avait remporté au Corps législatif; ce succès n'était pas dû à la seule finesse de ses mots, mais aussi aux jugements définitifs qu'ils illustraient. « Personne comme lui, écrit M. Léon Bérard, n'a disposé de la gaieté parlementaire, depuis les *sourires* jusqu'aux *hilarités générales et prolongées.* » Mais il ajoute très justement : « Et personne non plus n'a dit aussi rudement à l'Empire d'aussi rudes vérités[2] ». Picard eut, ce jour-là, cette appréciation si pittoresque et si subtile : « Sous le régime actuel, les ministres... ne se succèdent pas, ils s'accumulent[3]... ».

1. « ... Quand on lit ce discours, a écrit Émile Ollivier, on est obligé de reconnaître que les critiques en sont aussi superficielles et injustes que spirituelles. » (*L'Empire libéral*, t. V, p. 151.) Darimon émettait à son tour l'appréciation suivante : « Ernest Picard a pris pour spécialité les finances de la Ville de Paris. Il a raison; il y réussit. Il apporte dans son examen des faits plus d'esprit que de profondeur; mais les traits qu'il lance portent, et font des blessures cruelles. Son discours d'aujourd'hui est émaillé de mots heureux... les mots... ont fait les délices des tribunes; sur les bancs de la majorité, on ne pouvait s'empêcher de faire fête à ces plaisanteries d'un goût si fin et si parisien. » (*L'Opposition libérale sous l'Empire*, p. 51-52.)

2. Léon Bérard, *op. cit.*, p. 26.

3. *Discours parlementaires. Les Cinq*, 1860-1863, p. 28.

Il railla le « gouvernement révolutionnaire des immeubles » établi à l'Hôtel de Ville, qui avait « proclamé la dictature et qui ne laissait aucune « maison sûre de son lendemain[1] », et la bataille engagée à la Cité, dont 6 000 personnes se voyaient expulsées, et les soucis de l'administration préfectorale.... « Est-ce que la ville exproprie uniquement soit dans un intérêt stratégique dont on s'est prévalu dans les premiers temps, soit pour cause de salubrité? Savez-vous ce qui se fait en ce moment, où j'ai l'honneur de parler devant vous? Le jury siège dans sa salle ordinaire, et là il détermine les indemnités qui seront dues pour l'agrandissement du bois de Vincennes. On veut aérer le bois de Vincennes[2]... » Par ailleurs sa polémique prit le ton de cinglantes apostrophes. Picard avait lancé cette phrase incisive : « Paris est aux Parisiens comme la France est aux Français; quand nous rendrez-vous Paris? » — « Nous ne vous le rendrons jamais », répliqua le ministre Billault. Et Picard de s'écrier : « Nous vous le reprendrons[3]! »

1. *Discours parlementaires. Les Cinq*, 1860-1863, p. 21.

2. *Ibid.*, p. 21-22.

3. *Ibid.*, p. 17 et 25. Voir aussi Émile Ollivier, *op. cit.*, p. 152. A nouveau Picard protesta contre le régime subi par la ville de Paris et en même temps par Lyon dans les

Cependant, les lointains espoirs ne lui faisaient pas négliger les discussions où se débattaient les intérêts économiques immédiats du pays. Il pensait servir utilement la cause républicaine en démontrant que l'opposition ne se renfermait pas dans les limites étroites de la doctrine, qu'elle se souciait autant que l'Empire des conditions de la vie nationale. Son activité se dépensait à l'occasion des objets les plus différents. Sur les questions financières ses exposés avaient la même prudence et la même clarté qu'en matière de droit et de législation. On put apprécier ses solides connaissances juridiques lorsqu'il intervint au cours de la discussion d'un projet de loi sur la fabrication et le commerce des armes de guerre[1], ou qu'il défendit les principes du Code pénal contre les entreprises du gouvernement[2]. Mais il parla aussi

séances du 15 mai 1862 (*Discours parlementaires. Les Cinq*, 1861-1863, p. 193), du 24 juin 1862 (*Ibid.*, p. 247) et du 28 avril 1863 (*Ibid.*, p. 385).

1. Séance du 20 juin 1850. (*Discours parlementaires. Les Cinq*, 1859-1860, p. 115).

2. Discours sur le projet de loi portant modification de plusieurs dispositions du Code pénal, prononcés le 11 avril, le 14 avril et le 17 avril 1863. (*Discours parlementaires. Les Cinq*, 1861-1863, pp. 308, 317 et 335.) L'opposition libérale put obtenir le renvoi de certains articles à la commission, et l'introduction d'importants amendements. — Discours sur les flagrants délits devant les tribunaux, séance du 7 mai 1863. (*Ibid.*, p. 412.) — La réforme du Code pénal que le gouverne-

des grandes institutions de crédit[1], de la législation douanière[2] et des impôts[3], et sa lucidité dénonça les ruineuses opérations d'Achille Fould[4], les dangers d'une situation budgétaire dont il devait contempler, en plein désastre, toute la sombre réalité[5].

ment proposait avait ému l'opinion publique et inspiré une sévère critique de Prévost-Paradol. « Avez-vous lu, écrivait Darimon à Ernest Picard, un nouvel article de Prévost-Paradol sur le projet de revision du Code pénal? Cela me fait penser que vous nous aviez promis des amendements. Hâtez-vous de les rédiger et de nous les soumettre. Le rapporteur est nommé et le projet peut venir d'un jour à l'autre. » (*Lettre inédite*, datée du 2 avril 1862.) Dans cet ordre d'idées Picard intervint aussi lors de la discussion d'un projet de loi sur les sociétés à responsabilité limitée (*Ibid.*, p. 407) et protesta contre la prolongation des brevets d'invention de Sax. (*Discours parlementaires. Les Cinq*, 1859-1860, p. 151.)

1. Discours sur le projet de loi tendant à substituer le Crédit foncier au Comptoir d'Escompte, séance du 7 mai 1860. (*Ibid.*, p. 91.)

2. Discours sur le projet de loi relatif à la levée de la prohibition de sortie des écorces à tan, séance du 11 juin 1860. (*Ibid.*, p. 111.)

3. Séance du 6 juin 1861. (*Discours parlementaires. Les Cinq*, 1861-1863, p. 62.)

4. Discours sur la conversion facultative de la rente, séance du 7 février 1862. (*Ibid.*, p. 95.)

5. Discours sur le projet de loi portant fixation des budgets ordinaires et extraordinaires..., séance du 23 avril 1863. (*Ibid.*, p. 341.) Signalons également, en matière financière, les interventions de Picard relatives aux emprunts faits par les départements, les communes..., séance du 17 février 1862 (*Ibid.*, p. 120), aux virements et au cumul, séance du 17 juin 1862 (*Ibid.*, p. 216).

Picard a d'autre part prononcé quelques discours, en nombre restreint, sur la politique générale de l'Empire. Il ne font qu'accentuer la tendance propre du député de Paris, que préciser sa constante préoccupation des résultats à obtenir. Avant le décret du 24 novembre 1860, le Corps législatif était à cet égard privé de toute prérogative et, pour demander des explications, les Cinq devaient faire preuve d'une réelle ingéniosité. Picard s'efforça de tirer au moins parti des moyens efficaces qui subsistaient. Son esprit avisé révéla au Corps législatif que la Constitution lui permettait de voter le budget aussi bien par chapitre que par ministère, qu'il pouvait exercer de la sorte une surveillance plus active[1]. En 1860, la politique de l'opposition parut faire preuve de plus de hardiesse. Jusque-là, les députés républicains « s'étaient bornés à déposer un bulletin bleu contre le contingent[2] ». Au mois de juillet, Picard soutint un amendement qu'avec Ollivier et Hénon il avait déposé[3], et qui tendait à réduire de 20 000 hommes l'effectif de l'armée en temps de

1. Séance du 26 juin 1860. (*Discours parlementaires. Les Cinq*, 1859-1860, p. 129.)

2. Darimon, *Histoire d'un Parti. Les Cinq sous l'Empire*, p. 336.

3. *Ibid.*, p. 335.

paix[1]. La question avait alors une grande importance pratique. Elle était de nature à rallier tous les adversaires d'un régime reposant sur la force militaire[2]. D'ailleurs, le patriotisme de Picard ne s'y trompait point, et si, les années suivantes, il renouvela opiniâtrement sa proposition, c'est qu'il comprenait que les lois organiques de l'armée n'avaient même pas l'avantage d'assurer la sécurité du territoire, et que le système de l'exonéra-

1. Séance du 16 juillet 1860. (*Discours parlementaires. Les Cinq*, 1859-1860, p. 131.)

2. Les adversaires du régime républicain font à l'opposition libérale du second Empire le grave reproche d'avoir, par leurs incessantes protestations contre les dépenses militaires, compromis la défense du territoire. Une lettre que Darimon écrivait le 2 avril 1862 à Ernest Picard fait justice de ces accusations, en prouvant que les députés de la majorité eux-mêmes reconnaissaient l'opportunité d'une réduction de l'effectif : « Nogent m'a dit hier qu'il avait terminé le rapport sur le contingent et qu'il le déposerait à la prochaine séance. Je vous transmets cet avis afin que vous vous prépariez à la discussion. Tout le monde est d'accord à la Chambre sur la nécessité de réduire les dépenses de la guerre; le moyen d'y arriver, tant qu'on maintiendra sous les armes un effectif de 400 000 hommes et qu'on aura une réserve qui permet de mettre sur pied en vingt-quatre heures une armée de 600 000 hommes? Prenez les derniers états de la population, vous verrez qu'un grand nombre de nos départements se dépeuplent. Cela tient à ce qu'on enlève les hommes valides pour l'armée. Point de libertés publiques tant que nous aurons de grosses armées.... » (*Lettre inédite.*)

tion, imaginé dans un but fiscal, entraînait de sérieux déficits militaires[1].

Mais ce fut surtout lorsque la vigueur de l'opposition eut conquis le droit d'adresse et la publicité des débats parlementaires, que purent s'établir au Corps législatif de larges discussions. Prenant prétexte d'un amendement à l'adresse présenté par les Cinq, Picard consacra à la politique intérieure du gouvernement un discours capital, qui prit les deux séances du 7 et 8 mars 1862[2]. Il y passait en revue l'ensemble même des principes sur lesquels reposait le pouvoir absolu. Sa critique portait principalement sur le régime subi par la presse, dont il décrivait la situation précaire. Il signalait l'arbitraire des autorisations, la fantaisie des avertissements dont sa malignité donnait de pittoresques exemples; il disait aussi le paradoxe d'une législation qui faisait d'une institution destinée au contrôle du gouvernement son instrument le plus asservi.

Pour moi, messieurs, et je ne suis pas le seul, je l'espère, qui ait cette pensée dans cette Chambre, tout cela, ce n'est ni la liberté du mal, ni la liberté du

1. Voir les discours prononcés le 24 mai 1861 (*Discours parlementaires. Les Cinq*, 1861-1863, p. 50) et le 27 mars 1863 (*Ibid.*, p. 298).

2. *Ibid.*, p. 137 et 163.

bien, c'est l'absence de la liberté! C'est l'absence de la liberté dans son expression la plus brutale; c'est la pensée humaine, le droit de communication intellectuelle mis à la disposition du gouvernement, qui, après avoir voulu, un moment, en faire un moyen de salut public, s'en est emparé, et en a fait un agent de politique infime, changeante et capricieuse [1].

Il démontrait, au surplus, que les autres pièces du système gouvernemental procédaient d'une négation semblable de la liberté. Malgré les interruptions de la Chambre, les rappels à l'ordre du président, il poursuivait, avec une verve impitoyable « la grande remontrance du parti libéral [2] », réclamant un jury pour connaître des délits d'opinion, le rétablissement d'un suffrage universel sincère, l'abrogation de la loi de sûreté générale. Émile Ollivier applaudit lorsque Picard fit le sévère procès des candidatures officielles et de la pression administrative [3]. Cependant, s'ache-

1. Voir les discours prononcés le 24 mai 1861 (*Discours parlementaires. Les Cinq*, 1861-1862, p. 50) et le 27 mars 1863 (*Ibid.*, p. 147).

2. Notice précédant le discours du 7 mars 1862. (*Ibid.*, p. 136.)

3. Picard protesta de nouveau contre le régime de la presse et contre les candidatures officielles dans les séances du 12 février 1863 (*Ibid.*, p. 285) et du 24 avril 1863 (*Ibid.*, p. 368). Quelques-uns de ses collègues de la majorité eux-mêmes avaient joint leurs réclamations à celles de Picard : en raison de certains actes d'indépendance, ils allaient être privés de l'appui préfectoral.

minant vers ses futures destinées, il venait de rendre hommage à la pensée qui avait inspiré le décret instituant le droit d'adresse. Picard ne laissa pas naître la même confusion. Il avait, des droits imprescriptibles de la nation, une conception trop élevée pour se croire tenu à quelque gratitude parce que le gouvernement impérial jugeait des concessions nécessaires[1]. Son langage s'anima de la plus patriotique émotion :

Pour moi, dit-il, je me sens attristé, pour ne pas dire humilié, quand je songe qu'on dit à mon pays... qu'il n'est pas digne de la liberté, et quand je regarde ceux qui tiennent ce langage. Il en est digne, messieurs, parce qu'il est grand, parce qu'il est fort, parce qu'il est docile, parce qu'il est patient, parce qu'il ne s'emporte pas, parce qu'il ne s'emportera pas, et la législation que j'attaque en est la preuve; il en est digne, parce qu'il est la France, la France qui accepte tout, qui contemple tout avec une curiosité mêlée d'étonnement pendant un certain temps, mais qui un jour demandera des comptes, qui les demandera régulièrement par le jeu des institutions que vous lui avez données vous-mêmes, et que vous voulez bien lui conserver.

Et, marquant très nettement la distance qui le

1. « Jules Favre, Hénon, Picard pensaient que cette restitution partielle n'obligeait à aucune gratitude et qu'il fallait en profiter pour réclamer impérativement ce qui manquait encore.... » (Émile Ollivier, *op. cit.*, t. V, p. 421.)

séparait désormais de son ancien condisciple de l'École de Droit, il ajoutait :

« Vous dites que le gouvernement se désarme tous les jours! Il ne nous a donné qu'une liberté, et mon honorable collègue M. Émile Ollivier a eu raison de l'en remercier, et je m'associe à ses paroles. Et savez-vous pourquoi je l'aime, cette liberté de discussion? c'est parce qu'elle permet de vous démontrer que toutes les autres nous manquent[1].

Le succès de ce discours fut considérable. Darimon avouait qu'il avait été « un véritable régal pour les délicats[2] ». Clamageran s'empressait d'écrire à Picard : « Je n'ai pas eu, hélas! le plaisir de vous entendre, mais du moins je vous ai lu. Votre discours m'a fait éprouver une joie telle que je n'en avais pas éprouvé depuis longtemps. Vous avez montré que, si vous n'ignorez pas la langue des affaires, vous savez aussi, au besoin, faire entendre la grande voix de la Révolution. Je vous en félicite, et vous en remercie[3]. »

1. *Discours parlementaires. Les Cinq*, 1861-1863, p. 191-192.

2. Darimon, *l'Opposition libérale sous l'Empire*, p. 174.

3. *Lettre inédite* datée du 10 mars 1862. Une autre lettre très significative qu'Hérold adressait le 9 mars 1862 à Picard souligne l'importance que les républicains attachèrent à ce discours. Elle est en même temps un témoignage de l'intérêt que l'on prenait à cette époque à suivre les débats du Corps

Vers la fin de la législature il semble que Picard ait atteint une renommée presque égale à celle de Favre. A ses côtés il intervint, le 6 février 1863, pour soutenir l'amendement par lequel les Cinq avaient entendu désapprouver l'expédition mexicaine[1], et son discours, où l'on retrouve les qualités habituelles de son esprit, une grande modération, une logique parfaite, impressionna si vivement le Corps législatif que, préoccupé des

législatif. « Si vous avez dit *désintéressés*, réclamez le mot sur le procès-verbal : il serait si important que votre phrase tout entière reparût une seconde fois, pour l'effet public! Et puis, tâchez qu'on réclame l'interruption sur *la justice du peuple*. Elle a été entendue de tout le monde. J'en ai parlé à dix personnes aujourd'hui et tout le monde est d'accord aussi que la réclamation ferait un excellent effet. Jusqu'à ce jour, vous avez toujours été sur la défensive; aujourd'hui, faites voir que vous attaquez : c'est un grand pas! Ne parlez pas de mesquineries. Le public ne trouve pas cela mesquin. M. Baroche rappelle les circulaires de 48. — Jules Favre ne répond pas, — pour le public il est collé. Au contraire, il dit : *Vous avez devancé la justice du peuple*, et Baroche ne répond pas, — il est collé. Cette année, tout le monde lit les débats du Corps législatif. Or, sur cent lecteurs, quatre-vingt-quinze ne savent plus l'histoire de la justice du peuple. Battez le fer quand il est chaud. L'opinion vous suit. » (*Lettre inédite.*)

1. *Discours parlementaires. Les Cinq*, 1861-1863, p. 258 et suiv. L'année précédente, Hérold lui avait déjà conseillé de protester au nom de l'opposition libérale contre la politique suivie au Mexique : « Est-ce que vous ne ferez pas un amendement sur le budget de la guerre contre l'expédition du Mexique? Ne laissez pas échapper cela! » (*Lettre inédite* datée du 14 mai 1862.)

élections prochaines, le gouvernement invita la presse à ne point le commenter[1]. En peu de mots il avait rappelé les origines inavouables de la guerre, prédit ses redoutables conséquences, souligné, non sans ironie, le démenti cruel que l'aventure donnait au principe dominant de la politique impériale, au principe des nationalités. Toute la manière de Picard était dans cette déduction irréfutable :

Vous avez fait appel aux nationalités, il y a un an ; il y avait alors tressaillement dans l'Europe tout entière, et il semblait que la France, sous l'impulsion de son gouvernement, allait délivrer tous les peuples. Hier, vous avez entendu la déclaration de M. le Ministre ; vous savez comment il traite la nationalité polonaise, qui ne doit jamais périr. Je me résume et je dis : Si vous êtes pour le principe de non-intervention, il faut alors que vous expliquiez autrement votre guerre du Mexique. Si vous êtes, au contraire, pour le principe de l'intervention, il faut que vous ne soyez pas au Mexique, quand vous devriez être ailleurs[2].

1. Notice précédant le discours du 6 février 1863. (*Discours parlementaires. Les Cinq*, 1861-1863, p. 258.)

2. *Ibid.*, p. 282-283. Émile Ollivier fait, dans *l'Empire libéral*, le plus grand éloge de ce discours : « Cette fois, dit-il, ni pointes, ni malices, une discussion serrée, véhémente jusqu'à l'éloquence. Jules Favre dilua l'argumentation de Maître Picard. » (T. VI, p. 152.) Clamageran, au contraire, qui vantait « l'excellent discours » de Jules Favre trouvait Picard « un peu pâle ». (*Correspondance de Clamageran*, p. 254. Paris, 1906, chez Félix Alcan.)

Picard est désormais un des chefs du parti républicain. La jeunesse des Écoles, qui aime son libéralisme et son esprit, se presse aux rares places des tribunes pour l'entendre[1], et Vermorel, voyant en lui plus encore un directeur de conscience qu'un membre du barreau, le salue du nom de *maître*[2]. Sa vie est plus active qu'elle ne l'a jamais été. A la Chambre, pour représenter à eux seuls la doctrine libérale, les Cinq doivent se prodiguer. Ils se réunissent fréquemment, car, pendant les premières années au moins, ils travaillent en commun[3]; et c'est le plus souvent Picard que l'on

1. Un élève de l'École normale s'excusait en ces termes de lui demander quelques billets d'entrée au Corps législatif : « ... Pardonnez-moi de vous demander directement ces billets sans avoir l'honneur d'être connu de vous. Moi et mes camarades de l'École normale, nous ne savons de vos discours et de ceux de vos amis que ce qu'en veut bien dire *le Moniteur* et c'est un désir bien légitime que celui de vous entendre. Car si dans votre assemblée vous formez la partie la moins nombreuse, on peut dire en retour qu'elle est la plus importante, et c'est sur elle surtout que sont fixés les regards, et c'est de votre persévérance et de vos efforts que nous attendons notre liberté. » (*Lettre inédite* datée du 15 mars 1862.

2. Voir une lettre du 12 novembre 1862, dans laquelle Vermorel demandait à Ernest Picard d'attester « son émancipation civile et politique ». (Tchernoff, *op. cit.*, p. 341-342.)

3. Une lettre adressée en 1862 par Darimon à Picard témoigne de la prodigieuse activité des Cinq, et nous fait connaître la méthode suivie par eux : « ... Le temps nous manque pour continuer notre travail dans les conditions

charge de rédiger les amendements, d'improviser la défense et la riposte. La circulaire des députés de l'opposition, à la veille de la consultation électorale de 1863, trahit sa manière précise et pittoresque[1]. Il fréquente chez Émile Ollivier, chez Jules Favre avec Clamageran, Floquet[2]. Mais il ne confine pas pour autant sa vie intellectuelle aux horizons bornés de la politique spéculative. Il se

où nous l'avons commencé. Une étude en commun du budget nous conduirait fort loin, et nous n'avons plus, si j'en crois les renseignements qui m'ont été donnés, qu'une quinzaine de jours devant nous. Ajoutez à cela que la discussion du Code pénal viendra prochainement et qu'il faut que nous nous préparions à la soutenir. Je sais en outre qu'au Conseil d'État, on nous taille de la besogne, et que la fin de la session sera très chargée. L'étude en commun offre deux inconvénients graves qui ont dû vous frapper comme ils m'ont frappé moi-même, c'est qu'on perd un temps considérable en allées et venues, que, forcé à passer rapidement en revue une foule de questions, on en laisse échapper d'importantes, et qu'il est impossible d'aboutir, dans tous les cas, à une vue d'ensemble, chose indispensable quand il s'agit de fixer les bases d'un budget. Je crois que ce que nous avons de mieux à faire, c'est d'examiner chacun de notre côté les remaniements qu'il convient d'introduire dans le budget de 1863 et de consacrer à ce travail tous les moments dont nous pouvons disposer. Nous nous réunirons ensuite pour nous communiquer et pour discuter les résultats auxquels chacun de nous sera arrivé. Une matinée suffira pour rédiger et mettre au net nos amendements.... » (*Lettre inédite.*)

1. Cette circulaire a été publiée en annexe aux *Discours parlementaires* de Picard (1861-1863, p. 425 et suiv.).

2. Tchernoff, *op. cit.*, p. 378.

complaît aussi dans la société des savants, des professeurs réputés que l'Empire néglige, et dont il soutient un jour avec déférence les légitimes aspirations[1]. Son salon de la rue du 29-Juillet[2] est, depuis son mariage, ouvert aux illustrations de la science et de la philosophie comme aux journalistes, aux avocats ou aux hommes politiques que rapproche l'effort commun contre le régime impérial[3]. Au mois d'octobre 1860, en effet, Picard a épousé la fille d'un de ses meilleurs amis, dont il fut aussi le disciple préféré. Son union avec Sophie Liouville a eu dans les salons libéraux et au Palais la valeur d'une consécration définitive.

Cependant, en dépit de son ardeur résolue dans l'opposition durant les premières années de son

1. Il revendiqua notamment pour les établissements de l'enseignement supérieur le droit de s'administrer eux-mêmes et de nommer leurs doyens. (Discours sur la réorganisation du Muséum, prononcés le 19 juin et le 25 avril 1863. *Discours parlementaires. Les Cinq*, 1861-1863, p. 245 et suiv., et p. 380 et suiv.)

2. Après son mariage, Picard vint habiter au numéro 3 de la rue du 29-Juillet. Vers 1864, il s'installa à nouveau pour plusieurs années rue Saint-Honoré, 217; il habita ensuite successivement avenue de la Grande-Armée, 80, et quai du Louvre, 22. (*Renseignement oral.*)

3. Dès cette époque, semble-t-il, Berthelot et Renan figurèrent parmi ses amis les plus intimes, aux côtés de Jules Ferry, de Floquet et de Prévost-Paradol. (*Renseignement oral.*)

mandat législatif, Picard ne s'était point dérobé aux devoirs du barreau. Il demeurait un des avocats les plus recherchés. Sa clientèle s'était accrue « des écrivains et des penseurs livrés au bras séculier de la sixième Chambre[1] », des ouvriers qu'une administration soupçonneuse poursuivait dans leurs moindres tentatives de groupement[2].

1. Léon Bérard, *op. cit.*, p. 34. Un avocat au Conseil d'État écrivait le 12 mars 1862 à Picard : « Mon ex-secrétaire M. Albert Fermé, qui a été arrêté le 24 février dernier sur la place de la Bastille — vous en savez le motif — et qui, depuis cette époque est au secret à Mazas, est cité pour vendredi prochain à la 6e Chambre de la police correctionnelle pour délit de presse, — article publié dans la revue *le Mouvement*. J'ai pu communiquer avec lui aujourd'hui. Il m'a manifesté le désir et l'espérance que, conformément à une promesse que vous avez bien voulu lui faire, vous vous chargeriez de sa défense. Veuillez me faire savoir par un mot si vos intentions sont toujours les mêmes, afin qu'au besoin je puisse aviser.... » (*Lettre inédite.*)

2. Picard soutint notamment vers cette époque les intérêts des ouvriers imprimeurs de papier peint, en butte aux tracasseries de la police. Une lettre écrite de sa main, et par laquelle il sollicitait pour ses clients une audience du ministre de l'Intérieur, fournit d'utiles renseignements sur la situation faite alors aux corporations ouvrières : « Monsieur le Ministre, nous avons l'honneur de réclamer de vous une audience en qualité de Président, caissier et secrétaire de la Société de Secours mutuel des imprimeurs en papier peint. Voici le motif de notre demande : Cette société fondée le 16 novembre 1834, et dont le règlement a été autorisé de nouveau en 1857, possède un capital destiné à venir au secours des sociétaires malades. Deux fois par mois la recette est faite par nous. Le 18 novembre dernier,

Il lui fut bientôt nécessaire de s'entourer de ces jeunes avocats qui, au cours de sa carrière mouvementée, lui témoignèrent un égal dévouement[1]. La collaboration de son frère, constamment associé à ses efforts, les amitiés solides que s'était créées au Palais le sympathique député parisien,

M. le Commissaire de police du quartier Popincourt nous a fait appeler et nous a dit qu'en vertu d'instructions de M. le Préfet de Police, la société était suspendue jusqu'à nouvel ordre, en raison de l'état de fermentation (*sic*) qui régnerait dans notre industrie. Nous ne savons si un arrêté a été pris par M. le Préfet de Police. Rien ne nous a été notifié. Dans cette circonstance, nous avons pensé que c'était auprès de vous qu'était ouvert le seul recours que veuille nous laisser la Constitution actuelle, et nous avons l'intention de vous demander de rapporter la mesure de suspicion qui frappe notre société et qui prive nos malades des secours qui peuvent leur être alloués. Vous savez sans doute, M. le Ministre, que des arrestations nombreuses dont nous avons été victimes ont été faites dans ces derniers temps pour prévention de coalition, mais des ordonnances de non-lieu ont été rendues après une longue détention préventive, et nous ne craignons pas de justifier notre conduite devant l'administration comme devant la justice. Nous le désirons même et nous pensons qu'il conviendra au gouvernement, dont vous êtes le réprésentant, de nous entendre et de nous garantir ainsi dans l'avenir contre des poursuites imméritées. » (*Inédit.*)

1. Picard eut pour secrétaires MM. Pallain, gouverneur de la Banque de France; Laferrière, ancien gouverneur général de l'Algérie, mort vice-président du Conseil d'État; Rousseau, Merlin, anciens préfets; Louis Herbette, conseiller d'État; Graux, député du Pas-de-Calais. (Léon Bérard, *op. cit.*, p. 36.)

n'étaient pas sans faciliter aussi l'accomplissement de sa lourde tâche. Pendant son voyage de noces qui, à la fin du mois d'octobre 1860, devait le conduire à la villa de Saint-Tropez, chez Émile Ollivier, il était assailli d'une « foule de lettres indiquant des affaires pour les premiers jours de novembre », mais Ch. Floquet s'empressait de l'assurer de ses bons offices[1].

Par cette action opiniâtre si utilement dirigée, Picard prouvait aux plus sceptiques eux-mêmes qu'au Corps législatif, comme au Palais, l'Empire pouvait être combattu d'une façon efficace. Il n'eut pas, aux élections de 1863, à réfuter le dangereux sophisme de l'abstention, qui ne recueillait que l'adhésion hautaine de Proudhon. Les groupements républicains et orléanistes se trouvaient d'accord pour conseiller la prestation de serment. A tous il apparaissait que l'épreuve de la dernière législature avait été décisive. Mais il se trouvait de jeunes ardeurs pour déclarer, avec Hébrard, que l'opposition n'avait pas eu la fermeté nécessaire[2]. Leur critique n'épargnait que Favre, parce qu'il représentait la seconde République, et Picard, pour son esprit[3].

1. *Lettre inédite* du 22 octobre 1860.
2. Tchernoff, *op. cit.*, p. 393.
3. Darimon, *op. cit.*, p. 297. Darimon avait été particu-

Le principe d'indivisibilité des Cinq une fois admis, la répartition des candidatures souleva les plus grosses difficultés. A la veille des élections, le gouvernement avait pris soin de modifier profondément les arrondissements législatifs, et, en dépit de l'annexion de la banlieue, de réduire d'une unité le nombre des représentants de Paris. La circonscription de Picard, devenue la quatrième, avait été bouleversée. Aux quartiers de la Porte Saint-Martin et du Temple se trouvaient réunies de lointaines sections du dixième arrondissement; l'ensemble, déchiqueté, composait ainsi une sorte d'étoile, dont les pointes atteignaient le boulevard de la Chapelle, le boulevard des Buttes-Chaumont, le faubourg du Temple, le boulevard

lièrement visé. (Émile Ollivier, *op. cit.*, t. VI, p. 224.) Mais Favre lui avait écrit qu'il « ne donnerait jamais les mains à un arrangement qui lui enlèverait sa circonscription ». Darimon s'empressa de communiquer la lettre à ses collègues, notamment à Picard : « Favre m'ayant autorisé à faire tel usage que je voudrais de sa lettre, je vous en envoie une copie ». (*Lettre inédite.*) Il avait en effet soupçonné son collègue de montrer de noirs desseins à son égard. A la date du 11 mars 1863, ses Mémoires notent une invitation à dîner chez Picard accompagnée de ce commentaire : « Je ne me rendrai pas à l'invitation de Picard. Je sais de quoi il veut m'entretenir. Il s'agit de mon transfèrement dans la première circonscription.... Picard qui vit dans le monde des gens du *Siècle* a l'oreille ouverte à tous les commérages que répandent les amis de M. Havin. » (*Op. cit.*, p. 339.)

des Filles-du-Calvaire, la rue Rambuteau jusqu'au boulevard Sébastopol, le boulevard Bonne-Nouvelle jusqu'au faubourg Poissonnière [1].

Cette situation nouvelle fut l'origine d'un grave conflit entre Havin et le député sortant. Le directeur du *Siècle* était cette fois fermement décidé à tenter les chances de la lutte; l'influence de son journal, son crédit personnel, le rendaient « inévitable [2] ». Il arrêta son choix sur la quatrième circonscription, qui avoisinait les bureaux du *Siècle* et où il comptait un grand nombre d'abonnés. Cette singulière prétention de « faire juger sa politique par ses abonnés, ses lecteurs, ses voisins [3] », de vouloir surtout représenter l'opinion libérale en évinçant un de ses plus fidèles partisans, produisit à Paris une émotion considérable. Elle trouva cependant des défenseurs. Le comité Carnot déclara qu'il appuierait le directeur du *Siècle* [4]. Guéroult, de *l'Opinion*

1. La carte de la quatrième circonscription électorale nous a été communiquée par M. Pau-lErnest Picard.

2. « Havin est inévitable, écrivait Clamageran le 22 janvier 1863 : sans lui pas de *Siècle*, et sans *Siècle*, pas de publicité sérieuse; *le Siècle* a 60 000 abonnés, dont 44 000 à Paris.... Havin est donc une nécessité.... » (*Op. cit.*, p. 254.)

3. Victor Pierre, *les Élections de 1863*, p. 84. (Paris, chez Dentu, 1864.)

4. *Ibid.*

Nationale[1], et plus discrètement Darimon patronnaient sa candidature. Un de ses meilleurs amis, André Pasquet, qui devait une certaine notoriété à une pétition adressée au Sénat, l'année précédente, pour protester contre la réduction du nombre des députés parisiens[2], se faisait fort d'obtenir le désistement de Picard. Il lui écrivait le 10 mars 1863 :

Hier, M. Guéroult est allé voir M. Havin de la part de Darimon; celui-ci s'est présenté aujourd'hui chez le directeur politique du *Siècle* et lui a répété ce qui avait été dit par M. Guéroult : « Que sans avoir mission de vos collègues au Corps législatif, il était autorisé à penser que si l'on vous portait dans la première circonscription de la Seine, vous renonceriez à votre candidature dans la quatrième ». Je n'ai sans doute sur la première circonscription que le droit du premier venu, mais enfin c'était là, vous ne l'ignorez pas probablement, que j'étais décidé, avec l'assentiment de mes amis, à poser la question constitutionnelle que j'ai soulevée et soutenue l'année dernière. Mais si je puis contribuer à maintenir l'accord entre toutes les

1. Dans un ouvrage fort instructif, paru l'année suivante, Victor Pierre définissait en ces termes le rôle du *Siècle* et de *l'Opinion nationale* : « *Le Siècle* et *l'Opinion nationale* représentent des fractions démocratiques que n'avoue pas toujours la démocratie et que répudie le libéralisme. Intolérants tous deux en matière religieuse, l'un masque un peu les couleurs impériales, l'autre les déploie.... » (*Op. cit.*, p. 45.)

2. *Ibid.*, p. 27.

fractions du parti démocratique, je serais heureux de retirer ma candidature devant la vôtre...[1].

Picard répondit avec dignité, mais aussi avec la fermeté nécessaire :

Mon cher André, je n'ai autorisé ni Darimon, ni personne à dire ou même à penser que je ne me représenterais pas devant les électeurs qui m'ont nommé. Je sais aujourd'hui, par la rumeur publique, la candidature de M. Havin dont il n'a pas cru devoir m'informer lorsque, il y a peu de jours, je me suis rencontré fortuitement avec lui chez M. Fumouze. Toute cette compétition électorale se passant en dehors de moi, je n'ai rien à dire. Les électeurs qui ont puissamment contribué à mon élection en 1858 sont venus me trouver et me donner l'assurance d'un concours très énergique. Les choses en sont là.... Mon devoir est tracé, et je ne vois rien jusqu'ici qui puisse m'en détourner[2].

Le correspondant de Picard ne se tint pas pour battu. Dans une longue lettre, il tenta de faire revenir le député de la Seine sur sa détermination :

Espérant encore que votre décision n'est pas irrévocable, permettez à mon amitié de vous signaler la fausse route dans laquelle vous vous engagez. Vous n'avez donné mission ni à Darimon, ni à qui que ce soit, d'entrer dans une négociation quelconque : mais vous étiez sans doute d'accord avec Ollivier qui,

1. *Lettre inédite.*
2. *Lettre inédite*, non datée.

après la dernière session, vint voir M. Havin et lui offrit spontanément le choix dans les circonscriptions nouvelles. Il est vrai que, depuis, Ollivier a déclaré que le choix n'avait été offert au directeur politique du *Siècle* qu'après que les députés auraient fait préalablement le leur. Cette distinction a été dans la pensée de votre collègue, notre ami commun, puisqu'il l'affirme, mais je crois que M. Havin n'aurait pas accepté une proposition d'une si grande portée et contenant une pareille prétention. Vous sembliez faire reproche à M. Havin de ne pas vous avoir annoncé sa candidature; était-ce à vous ou à lui d'entamer la conversation? C'est une affaire de convenance que je vous laisse à apprécier. Vous me dites que vous devez rendre compte aux électeurs qui vous ont nommé de votre conduite parlementaire; n'y-a-t-il pas dans cette idée comme un anachronisme? Pensez-vous qu'on puisse comparer ce qui se passait dans le pays légal de Louis-Philippe avec les conditions du suffrage universel? Pouvez-vous mettre en parallèle la loi électorale du gouvernement de Juillet avec les lois actuelles qui permettent, par simple décret, de bouleverser toutes les circonscriptions? Irez-vous dans les quartiers qui vous ont élu en 1858 et qui sont aujourd'hui distribués dans les cinquième et huitième circonscriptions, rendre compte de la manière dont vous avez accompli votre mandat? Tenez, mon cher Picard, je crois que vous vous placez sur un mauvais terrain : tous les comités formés jusqu'à ce jour ont reconnu qu'aucun candidat, fût-il même un député sortant, ne peut revendiquer un droit primordial sur une circonscription quelconque...

Et, après s'être efforcé d'établir que la quatrième

circonscription était « une agrégation plus considérable des autres circonscriptions que de l'ancienne cinquième », il ajoutait :

Lorsque vous parlez de l'énergique volonté de vos électeurs, je pourrais vous apprendre que plus de 1 500 électeurs de la nouvelle quatrième ont offert par écrit leur concours à la candidature du *Siècle*. Et puis, avez-vous réfléchi aux conséquences politiques de votre prétention? Si ce que nous espérons tous arrivait, si les neuf candidats de la démocratie étaient élus et si, comme vous, ils remplissaient loyalement leur mandat, les neuf circonscriptions de la Seine seraient donc inféodées et nul n'aurait plus le droit de se présenter contre eux dans les élections futures! Ne remarquez-vous pas que, par votre doctrine, le département progressif par excellence serait condamné à l'immobilité politique! De tous les comités on a dit au *Siècle* : Vous avez droit à être représenté et à poser votre candidature dans la circonscription où vous croyez avoir le plus de sympathies, parce qu'il est impossible d'exposer un journal qui est une des forces du parti démocratique à un échec qui serait une mystification, comme on l'a tenté il y a six ans en le rejetant dans une circonscription qui ne lui offrait aucune chance. Ne craignez-vous pas, mon cher Picard, que lorsqu'il sera connu de tous que *le Siècle* a été d'avis de vous appuyer loyalement dans plusieurs circonscriptions, votre persistance à vous porter dans la quatrième où n'avez pas plus de droits que qui que ce soit ne fasse penser que vous cédez, à votre insu, à de vieux ressentiments qu'il faut oublier dans l'intérêt

commun? Enfin, ne sera-t-il pas bien regrettable que *le Siècle* soit repoussé précisément par les députés à l'élection desquels il a tant contribué autrefois, et que vous donniez aux organes royalistes et ultramontains la joie de signaler une division dans les rangs de la démocratie...[1].

Cette fois, Picard jugea utile de couper court à la controverse.

La lettre que je reçois de vous est évidemment inspirée de M. Havin; je sais, comme tout le monde, que vous servez ardemment sa candidature à Paris après l'avoir déjà servie dans la Manche. Votre dévouement pour sa personne ne vous permet pas de bien juger la question, la plus claire qui soit au monde. Il me serait très facile de relever dans votre lettre des faits complètement erronés et de réfuter des arguments qui ne trompent personne, mais il ne peut me convenir d'entrer en discussion, tandis que M. Havin lui-même garderait le silence; n'engageons donc pas sur ce sujet une correspondance qui serait sans portée. Vous me connaissez d'ailleurs assez pour savoir que ma conduite ne sera dirigée que par des intérêts supérieurs[2].

1. *Lettre inédite*, datée du 14 mars 1863.

2. *Lettre inédite*, datée du 16 mars 1863. Sous l'empire d'une irritation excusable, il avait tout d'abord jeté sur un feuillet les lignes suivantes : « Évidemment la lettre que je reçois de vous vous a été dictée par M. Havin. Je sais que dans cette occasion vous êtes son fidèle instrument, comme vous l'avez été ailleurs. Vous comprendrez dès lors que je n'y réponde pas. Que M. Havin s'adresse à moi directement, je lui répondrai : mais je ne me prêterai pas à ce stratagème

Le conflit dura un mois, nourrissant la plus vive polémique. Aux insinuations du *Siècle*, qui disait : « Sans doute l'éloquence a des charmes, mais l'éloquence ne suffit pas aujourd'hui[1] », Netffzer, dans le *Temps*, Émile de Girardin, dans *la Presse*, répondaient par des articles où la raillerie l'emportait parfois sur la sévérité. *Le Courrier du Dimanche*, par la plume de Weiss, exprimait nettement la pensée de la capitale :

Le Siècle porte M. Havin contre M. Picard qui n'est peut-être pas celui des députés sortants qui a témoigné le moins à la Chambre de cette rude vigueur démocratique chère au *Siècle*. C'est déjà là un fait grave et c'est le débat qui excite le plus vivement aujourd'hui l'attention du public libéral de Paris.... A raisonner d'après la vulgaire prudence, on devait d'abord songer... à la réélection pure et simple des quatre dans les circonscriptions choisies par eux, non par manière d'investiture, mais pour renvoyer à l'honneur ceux qui ont été à la peine et qui, malgré les défaillances et les fautes qu'il plaît à

vulgaire de parler, tandis qu'il conserverait le droit de se taire. C'est là le seul motif de mon silence sur vos arguments, car ils sont à la fois si puérils et si contraires à la réalité des faits que le plus pauvre logicien en ferait justice en quelques mots. » (*Inédit*.)

1. Victor Pierre, *op. cit.*, p. 85.... « Les Cinq, qui ne sont que trois, écrivait M. Havin à M. Corbon, font un tas d'intrigues, que le grand jour et la publicité vont déjouer. » Voir Pierre de la Gorce, *Histoire du second Empire*, t. IV, p. 211.

tels ou tels de leur reprocher, ont, en définitive, dans la Chambre élue, rouvert la barrière aux idées constitutionnelles[1]....

Les Cinq, en présence d'un danger qui pouvait les menacer tous dans leurs propres circonscriptions, se sentant d'ailleurs « soutenus, non seulement par la presse... mais encore par une notable fraction du parti démocratique qui subissait impatiemment la direction du *Siècle*[2] », s'étaient

1. Article intitulé *la Tour de Babel*, numéro du 29 mars 1863. Le conflit donnait lieu en province même à des commentaires passionnés. Dans *le Phare de la Loire*, Mangin publiait ce sévère entrefilet : « D'une polémique ouverte entre M. Émile de Girardin, rédacteur en chef de *la Presse*, et M. Havin, directeur politique du *Siècle*, il résulte que M. Havin aspire à remplacer M. Picard au Corps législatif. A Torigny-sur-Vire, M. Havin voulait être candidat impérial ; à Paris, il veut être candidat de l'opposition ; c'est plus qu'une inconséquence, c'est une prétention suspecte. *Le Siècle* arbore toujours son programme comme un drapeau, mais que nous fait cette profession de foi, si derrière elle se cachent une ambition impatiente et des calculs dangereux ? »

2. Taxile Delord, *op. cit.*, t. III, p. 420. — « Havin trahit, rapporte Ollivier, fut le mot qui courut jusque dans les basfonds populaires, car un traître seul pouvait songer à supplanter Picard. » (*Op. cit.*, t. IV, p. 229). Ollivier eut, comme Picard, de sérieux différends avec l'autoritaire directeur du *Siècle*. Dans son désir constant de ménager le pouvoir, Havin avait un jour refusé de donner le compte rendu d'une de ses plaidoiries. Ollivier écrivit sur-le-champ à un ami commun : « Maintenant que *la Gazette* et *le Droit* ont parlé, il n'a plus aucune raison à donner. Il est impossible qu'une

tôt résolus à défendre le principe des droits acquis par les députés sortants, à maintenir Picard contre Havin[2]. Darimon lui-même, après quelques hésitations, prenait parti pour son collègue et, des négociations semblant se préciser, il écrivait loyalement à Picard :

Je reçois à l'instant une lettre d'Henri Martin qui me donne rendez-vous pour demain matin huit heures et demie chez Jules Simon. Il s'agit, écrit-il, de causer des élections avec M. Havin et mes collègues MM. Ollivier et Picard. Cette forme insolite de conversation me rend très perplexe. Êtes-vous prévenu de ce rendez-vous et avez-vous accepté? Quant à moi je me suis déterminé à ne m'y rendre qu'autant que vous m'aurez dit que vous acceptez de confiance[2].

Vers la fin du mois de mars cependant, Havin parut comprendre la périlleuse ambiguité de son

occasion pareille d'instruire le public sur des manœuvres qui n'ont jamais été constatées de la sorte soit négligée. Ce n'est pas à mon point de vue que je me place, mais au point de vue de tous. Qu'Havin ne mette rien de ma plaidoirie, qu'il omette mon nom même, mais qu'il reproduise les lettres. Dans tous les cas, je vous en prie, pressez-le, et ayez un oui ou un non. Par déférence, j'irai causer du projet nouveau, s'il fait ce que vous lui demandez. S'il refuse, je n'aurai jamais aucune relation avec lui.... » (*Lettre inédite*, non datée.)

1. Émile Ollivier, *op. cit.*, t. VI, p. 227.

2. *Lettre inédite*, datée du jeudi 19 mars 1864, six heures et demie.

attitude. Les désabonnements confirmaient le blâme de la presse républicaine[1]. Des amis dévoués, Jules Simon et Henri Martin, auxquels se joignirent Ollivier et Darimon, s'interposèrent. Il y eut chez Picard une conversation entre les deux concurrents. Elle aboutit le 31 mars[2] au retrait de la candidature d'Havin[3], qui rappela « son vieux patriotisme » et se rejeta sur la première circonscription[4].

1. Émile Ollivier, *op. cit.*, t. VI, p. 229.

2. Victor Pierre, *op. cit.*, p. 86.

3. Émile de Girardin enregistrait ce résultat dans un article où se dissimulaient les rancunes du conflit : « Nous ne chicanerons pas M. Havin sur sa déclaration, que d'autres peut-être qualifieront de tardive et de forcée. Elle est pour nous comme si elle était spontanée. Nous l'en remercions hautement. La déclaration de M. Havin n'aura pas le pouvoir malheureusement de faire de lui ce qu'il n'est pas : un orateur; mais il est tel concours qui, mis dans la balance électorale, peut y peser autant que le talent. Ne tenir aucun compte de la grande publicité du *Siècle* ne serait pas juste. » (Cité par Victor Pierre, *op. cit.*, p. 86.) Pierre de la Gorce déclarait que la retraite d'Havin « n'effaça point le souvenir du pénible incident ». (*Op. cit.*, t. IV, p. 211.)

4. Des difficultés surgiront jusqu'au dernier moment. Se rangeant à l'opinion de son adversaire, Picard avait reconnu que la conversation devait garder un caractère privé. Havin parut craindre les commentaires et lui écrivit le 23 mars 1863 : « Je partage votre opinion, il vaut mieux que MM. Jules Simon et Henri Martin aient la bonté de rédiger un petit procès-verbal de la conférence que nous avons eue chez vous. Déjà on a dénaturé quelques points secondaires de notre conversation, cela rend plus urgent le

L'accord scellé, Picard figura sur la liste du *Siècle* et de *l'Opinion nationale*, comme sur celle de *la Presse*[1], — ce qui ne fut pas sans soulever les protestations de certains. Dans *le Courrier du Dimanche*, Weiss, qui l'avait défendu contre

travail que nous demandons à l'obligeance de ces messieurs. Je vous rends la parole que vous m'avez donnée, comme je reprends la mienne. » Le lendemain, Picard répliquait : « Il me paraît difficile de revenir aujourd'hui sur ce qui a été convenu lorsque vous m'avez fait l'honneur de venir me trouver. Je vous ai demandé alors si nous étions réunis simplement pour causer du sujet qui vous amenait, ou si nos paroles étaient destinées à être retenues, commentées et peut-être reproduites. Dans ce dernier cas, je ne vous ai pas caché que j'aurais proposé de rédiger séance tenante un procès-verbal signé par les membres présents. Nous avons décidé que nous nous bornerions à causer. Est-il possible maintenant, après plusieurs jours écoulés, de reconstituer notre conversation qui a duré près de deux heures et d'imposer non seulement à MM. Jules Simon et Henri Martin, mais à Émile Ollivier et Darimon ce travail, qui ne serait régulièrement accompli que lorsque ce procès-verbal posthume porterait leurs quatre signatures et les nôtres? Ne vaut-il pas mieux laisser les choses en l'état où elles sont? Si vous avez besoin de faire appel à mes souvenirs et aux souvenirs de mes amis sur un point de fait, nous serons, je l'espère, facilement d'accord, et nous éviterons des écritures et des incidents dont j'aperçois très bien les inconvénients sans deviner aucunement les avantages. Je ne puis donc, à mon grand regret, vous rendre votre parole. » (*Lettres inédites.*)

1. La liste des candidats de l'opposition parut le 8 mai dans les journaux. (Taxile Delord, *op. cit.*, t. III, p. 438.)

Havin, trouva le candidat de la quatrième circonscription « trop léger »[1].

Ces divisions intestines menaçaient d'affaiblir les forces républicaines, de décourager les hésitants. Il y eut un nouveau mouvement en faveur de l'abstention, que Picard dut combattre avec ses collègues[2]. Les députés sortants répandirent la circulaire par laquelle ils donnaient le compte rendu de leurs travaux[3], s'efforcèrent de s'organiser. D'importantes réunions eurent lieu chez Durand, où Picard rencontra Gambetta, Hénon, Isambert[4]. Lorsque de jeunes républicains songèrent à publier un *Manuel électoral*, le candidat de la quatrième circonscription s'empressa d'adhérer à leur projet[5].

Mais la réputation de l'éloquent adversaire d'Haussmann était pour lui le meilleur gage de succès. L'administration lui opposait le général

1. Le 16 mai 1863, Darimon observe : « Les Cinq eux-mêmes ne sont plus à l'abri des critiques de M. Weiss : M. Jules Favre est trop amer, M. Picard trop léger. A notre réunion quotidienne chez M. Picard, on s'est beaucoup entretenu de cet article du *Courrier du Dimanche*.... » (*Op. cit.*, p. 396).

2. Taxile Delord, *op. cit.*, t. III, p. 451.

3. Imprimée chez Dubuisson, Paris, 5, rue Coq-Héron.

4. Tchernoff, *op. cit.*, p. 395. Des réunions plus intimes groupaient parfois les Cinq chez Favre, chez Picard lui-même. (Darimon, *op. cit.*, *passim.*)

5. Tchernoff, *op. cit.*, p. 397.

Perrot, député sortant lui-même[1]. Picard se borna, les réunions publiques demeurant interdites, à rappeler « ses discours et ses votes » dans une profession de foi qui fut distribuée et affichée. Sa tactique parlementaire se trouve résumée en cette formule :

Tous nos efforts n'ont pas été perdus. Nous avons la conscience d'avoir fait quelque bien. Placés sur le terrain de la Constitution, nous n'avons demandé aux souvenirs du passé que des enseignements pour l'avenir. Adversaires décidés de la doctrine funeste et anti-démocratique de l'abstention, nous l'avons repoussée sous toutes ses formes. Unis dans un même sentiment, nous n'avons jamais séparé l'amour de notre pays de notre dévouement à la cause de la Liberté[2].

1. Victor Pierre, *op. cit.*, p. 87 et p. 379.

2. Voici, in-extenso, le texte de ce manifeste : « Électeurs, il y a cinq ans, vous m'avez envoyé au Corps législatif pour y défendre vos intérêts et y revendiquer vos droits. Je crois avoir fidèlement rempli mon mandat, et je me représente devant vous avec confiance. Je voudrais retrouver ici tous ceux qui m'ont élu, mais nos listes électorales réduites, nos circonscriptions démembrées ne le permettent pas : vous savez comment Paris a perdu un député en gagnant 500 000 habitants. Pour protester nous avons été cinq. C'est à vous, électeurs, à vous en souvenir au moment du vote. Je voudrais aussi pouvoir vous réunir, provoquer vos questions, expliquer à tous ma conduite et mes actes : mais les réunions publiques sont impossibles. Mes discours et mes votes rendent heureusement superflue une longue profession de foi de ma part. Défenseur convaincu de la Liberté, j'ai

L'élection du 31 mai et du 1er juin donna un résultat foudroyant. Picard fut proclamé élu par 17044 voix, contre 6530 données au général Perrot[1] contribuant ainsi à l'éclatante victoire de la « liste démocratique » à Paris, qui devait produire dans tout le pays une si profonde impression[2].

désiré ardemment que la France pût reprendre, à la tête de l'Europe libérale, le rang que lui assignent son passé, ses instincts et ses chers intérêts. J'ai réclamé pour Paris un Conseil Municipal issu de vos libres suffrages, une Administration plus soucieuse de vos intérêts que de sa propre gloire. Les libertés municipales sont aussi précieuses que les libertés politiques, — elles en sont la base et la garantie. Paris ne peut plus l'ignorer. Enfin, dans toutes les questions de liberté ou de finances, j'ai secondé mes amis autant qu'il était en moi. C'est ainsi que nous avons ensemble discuté les budgets, combattu les lois d'exception, averti les rentiers inexpérimentés des dangers de la conversion, et défendu le patrimoine de nos maisons d'asile et nos hôpitaux. Tous nos efforts n'ont pas été perdus.... » Le dossier qui nous est parvenu contient six rédactions différentes successivement écrites de la main de Picard.

1. Victor Pierre, *op. cit.*, p. 379.

2. Dans son intéressant ouvrage sur *les élections de 1863*, Victor Pierre déclarait que, dans cette liste « où les nuances les plus diverses et les plus opposées de la démocratie se rencontraient », Picard représentait avec Ollivier et Jules Simon « les démocrates libéraux »; il attribuait à Havin l'épithète de « démocrate de langage »; à Guéroult, celles de « démocrate d'Empire » et de « Saint-Simonien »; à Pelletan, celle de « démocrate d'utopie »; à Darimon, celle de « démocrate et libéral dans le sens de M. de Girardin »; il ajoutait : « Enfin, le tribun du parti, M. Jules Favre, aimait trop à

Il recevait en même temps des électeurs lyonnais une marque précieuse de sympathie. Pour donner à la manifestation libérale une plus grande portée, les groupements lui avaient offert la candidature dans la quatrième circonscription du Rhône. La défaite était peu douteuse, mais il importait de recueillir, grâce à la popularité des Cinq, un chiffre de voix qui pût en imposer à la Préfecture. Une lettre que Ferrouillat adressait, le 16 mai 1863, à Ernest Picard l'éclairait loyalement sur le geste désintéressé que l'on attendait de lui :

... Le comité électoral de Lyon a voté à l'unanimité votre nom pour la candidature à la quatrième circonscription.... Il s'agit moins d'enlever un succès, selon toute probabilité, que de se ménager une défaite honorable. Pour cela on a voulu faire une protestation éclatante en choisissant l'un des Cinq, et c'est sur vous que les suffrages se sont arrêtés, je vous le répète, à l'unanimité. C'est un acte de dévouement que l'on vous demande. On s'est cru d'autant plus autorisé à vous le demander au nom de la démocratie que le succès de votre candidature paraît assuré à Paris. Hénon et moi, nous avons à peu près promis au Comité votre acceptation. Ne nous désavouez pas. Le temps presse, et votre refus jetterait les électeurs dans un grand embarras ; c'est à vous

s'isoler dans sa majesté pour sceller l'accord de toutes ces variétés démocratiques. » (*Op. cit.*, p. 198.)

cette fois d'être généreux, une autre fois ils tâcheront de l'être à leur tour...[1].

On ne faisait pas en vain appel au dévouement d'Ernest Picard : il envoya par télégramme son acceptation. Son nom contribua puissamment à réaliser l'union, contre l'ennemi commun, de toutes les forces de l'opposition lyonnaise. Le département du Rhône vit surgir l'alliance des républicains de toutes nuances et des royalistes, qui se manifestait sur l'ensemble du territoire sous le nom d'Union libérale[2]. En dépit des difficultés dans une circonscription agricole où l'influence de l'administration était prépondérante, il y eut un vigoureux effort de propagande. La circulaire où Picard invoquait ses titres à la confiance des électeurs, ses interventions en faveur des libertés municipales, était répandue par le soin de dévoués militants et commentée avec sympathie[3]. L'élection du 31 mai-1er juin, en

1. *Lettre inédite.*

2. Renseignement fourni par M. Édouard Millaud, cité par Tchernoff, *op. cit.*, p. 411.

3. « Depuis 1858, cinq députés ont représenté au Corps législatif toute l'opposition libérale; je suis l'un de ces députés; Paris et Lyon les avaient élus et le nom de ces deux grandes cités n'a pas cessé d'être le symbole du progrès et de la liberté. Vous que tant de liens attachent à la seconde capitale de la France, permettez-moi d'être fier de l'appel qui m'a été adressé par vos compatriotes; s'ils ont pensé

attribuant à Picard 3 885 voix[1], fut regardée par les républicains de Lyon comme un glorieux échec. Répondant à Ferrouillat qui le félicitait de ce résultat, le député de Paris donnait en ces termes son impression sur le scrutin de la Seine[2] :

Ici, l'élection a été admirable, grave, solennelle, calme surtout, un tiers des électeurs votant le dimanche, les deux autres tiers le lundi. Comment oublier jamais, en présence de ce spectacle, que nous représentons le droit et non la force, — la force, mais surtout la force morale, celle qui a pour base le travail et la discussion?

que mon dévouement pouvait justifier cet honneur, ils ne se sont pas trompés. Toutes les fois qu'au Corps législatif j'ai combattu l'accroissement des impôts, l'élévation des budgets, je défendais vos intérêts.... C'est pour vous aussi que je revendiquai les libertés municipales, le droit pour les communes d'intervenir dans le choix de leurs maires. Je pourrais invoquer ces titres à votre confiance, et vous donner ainsi le gage de mon concours dans l'avenir. Mais si vous êtes appelés au scrutin, c'est surtout pour constater, par des votes sympathiques, le réveil libéral qui réjouit en ce moment la France. Les leçons de l'expérience n'ont pas été inutiles et l'action bienfaisante de la liberté n'est plus méconnue. Est-ce vous, cultivateurs, ouvriers des champs, qui résisterez à ce mouvement généreux des esprits? Non. — Vous comprenez, vous aussi, que le travail et la liberté doivent être inséparables.... Rappelez-vous que tout ce qui est enlevé au pouvoir qui s'exerce sans contrôle est donné à la sécurité de chacun, à la paix et à la prospérité. »

1. Victor Pierre, *op. cit.*, p. 387.

2. *Lettre inédite.*

En envoyant au Corps législatif une minorité sérieusement accrue, qu'allaient augmenter encore les élections complémentaires de l'année suivante [1], en faisant réapparaître sur la scène politique les chefs les plus éminents de l'opposition libérale, ceux-là mêmes qui naguère avaient contesté l'efficacité de l'action parlementaire, Berryer, Thiers, Marie, le scrutin de 1863 justifiait la tactique que, six ans auparavant, Picard avait préconisée, et le triomphe des adversaires de l'Empire était dû, pour une grande part, à l'influence et à l'exemple d'un brave homme, en même temps homme d'esprit, qui n'avait pas craint d'opposer à la dictature, naguère toute-puissante, la force éternelle de la pensée libre.

1. Les élections de Garnier-Pagès et de Carnot, qui eurent lieu en 1864, nécessitèrent plusieurs séances préparatoires entre les députés républicains : Picard y prit une part active, ainsi que l'établit un *billet inédit* de Marie à son collègue.

CHAPITRE III

L'UNION LIBÉRALE ET LA GAUCHE OUVERTE (1863-1870).

Les élections de 1863 marquaient une étape importante dans l'histoire de l'opposition antidynastique. Elles ne justifiaient pas seulement, par le succès des candidats indépendants, les espérances de ceux qui, dès 1857, avaient préconisé l'action parlementaire, elles démontraient aussi l'opportunité des alliances libérales, inspirées d'une commune pensée de résistance contre le pouvoir personnel. Dans sa circulaire du 21 juin 1863, adressée aux préfets, Persigny pouvait dénoncer « la coalition... formée entre les opinions plus ou moins rattachées aux gouvernements antérieurs[1] ». La plupart des collèges électoraux avaient adopté cette nouvelle tactique. Imposée

1. Victor Pierre, *op. cit.*, p. 211.

par les circonstances, par l'efficacité de la lutte qu'avaient entreprise les Cinq au cours de la législature précédente, par le gouvernement lui-même qui contraignait Thiers à préciser sa doctrine libérale[1], elle rencontrait l'adhésion presque unanime des chefs de l'opposition. Il semble que le premier, au mois de janvier 1863, Prévost-Paradol en ait soutenu le principe[2], à la faveur du mouvement de protestation qu'avait fait naître chez les catholiques *le Fils de Giboyer*[3] d'Émile Augier. *Le Temps*, dont la clientèle se composait d'orléanistes et de républicains, avait, par la suite, précisé la portée de l'alliance : « Légalement, il n'y a ni légitimistes, ni orléanistes, ni républicains, et ces qualifications de partis, dont nul ne peut se prévaloir, ne doivent être retournées contre personne. Légalement, il y a le parti de la résistance et le parti du progrès, le parti de la compression et le parti de la liberté[4]. » L'entente paraissait réalisable. La liberté politique, la décentralisation administrative, la réduction du budget de la guerre constituaient les bases d'un programme susceptible

1. *Lettre de Thiers à M. Boulanger*, de Valenciennes. Voir Victor Pierre, *op. cit.*, p. 94 et p. 354-357.

2. *Revue des Deux Mondes*, 1er janvier 1863.

3. Victor Pierre, *op. cit.*, p. 19.

4. Article de Nefftzer du 15 mars 1863.

de rallier toutes les forces de la minorité. D'ailleurs, les orléanistes n'hésitaient pas à accentuer leurs propres tendances, et certains se fussent résignés à l'emploi de la méthode révolutionnaire[1]. Les salons devenaient d'ardents foyers d'opposition, où se coudoyaient des hommes politiques d'origines très différentes. Dans un des plus fréquentés, celui du comte d'Haussonville, Picard rencontrait Ollivier, Jules Simon et les représentants du parti orléaniste[2].

Dès la première heure, Picard s'était déclaré partisan convaincu de l'*Union libérale*, dont il avait déjà, dans plusieurs discours au Corps législatif, pressenti l'opportunité. A partir de 1863 sa politique personnelle s'accentua. Il avait le sentiment trop précis des difficultés à vaincre pour s'arrêter aux inutiles scrupules des intransigeants, pour ne pas réfuter le sophisme d'Alton Shée : « C'est une situation bien cruelle que de se trouver entre un candidat gouvernemental et un clérical ! En pareil cas, nous conseillons toujours de protester

1. Tchernoff, *op. cit.*, p. 397.

2. « Mme d'Haussonville me prie de m'informer si vous voudriez bien nous faire l'honneur de venir dîner chez nous lundi prochain 23. Vous y rencontrerez M. Ollivier et quelques amis étrangers qui seraient très heureux de faire votre connaissance. » *Billet inédit* du comte d'Haussonville à Ernest Picard.

avec un nom quelconque[1]. » Il avait pu hésiter, comme ses collègues Ollivier et Darimon, à soutenir la candidature de Thiers[2], mais c'était uniquement parce que le célèbre historien du *Consulat et de l'Empire* passait à ce moment encore pour un candidat « sympathique » au gouvernement impérial[3].

En fait, Picard devenait peu à peu l'inspirateur et le soutien de la concentration nouvelle. Les soupçons injustes des puritains de la démocratie[4]

1. Alton Shée, *Légitimistes, Orléanistes, Républicains*, 1863. (Cité par Tchernoff, *op. cit.*, p. 397, note 1.)

2. Émile Ollivier, *op. cit.*, t. VI, p. 232.

3. Victor Pierre, *op. cit.*, p. 94-95.

4. Les jeunes républicains, dont s'effarouchaient facilement les susceptibilités, critiquaient sans ménagement l'attitude de Picard. M. Allain-Targé nous a dépeint leur mentalité dans ses *Souvenirs d'avant 1870* : « S'ils n'avaient pas accompli d'évolution comparable à celle d'Émile Ollivier, et s'ils étaient demeurés deux ennemis irréconciliables de l'Empire, Jules Favre et Ernest Picard nous paraissaient se complaire dans une stratégie parlementaire et surtout se compromettre dans une sorte de coalition avec les orléanistes et les royalistes dont notre puritanisme ne pouvait s'accommoder.... Plus accessible que Jules Favre, Picard avait un salon, mais où l'on ne voyait guère que des députés de la Gauche et du Centre gauche, des avocats et des personnages de cette *Union libérale* où l'élément orléaniste dominait et sur lesquels le maître de la maison semblait compter plus que sur nous autres pour combattre l'Empire. » (*Revue de Paris*, 1903, t. V, p. 14, septembre-octobre.) Qu'il nous soit permis de citer ici une lettre décisive par laquelle Thiers réfutait, quelques années après, les objections des démo-

ne faisaient que le fortifier dans sa résolution d'opposer à la dictature le bloc des indépendants.

La période électorale franchie, il devenait plus

crates intransigeants : « Je vous en demande pardon, mais ce que vous m'écrivez et ce que vous écrivent vos amis n'a pas le sens commun. C'est avec ces sots préjugés qu'on perd la cause de la liberté, et qu'on assure le triomphe du despotisme. Vous ne voulez pas déserter, dites-vous, la cause de la Révolution! Est-ce que la cause de la Révolution consisterait, par hasard, à faire triompher le pouvoir absolu? Je suis un aussi bon défenseur de la cause de la Révolution que vous et vos amis, apparemment, et je voterais, si j'étais électeur, pour le légitimiste et clérical M. de Falloux. Est-ce qu'il s'agit des légitimistes et des cléricaux aujourd'hui? Est-ce que les uns et les autres sont actuellement à craindre? Est-ce qu'ils le seront même un jour? En politique, comme en guerre, on se bat selon le terrain et selon les soldats qu'on a sous la main, pourvu qu'on défende toujours le vrai drapeau. Est-il vrai qu'aujourd'hui vous rendiez à la détestable cause du *Césarisme démocratique*, c'est-à-dire à la cause du pouvoir absolu prenant le masque de la démocratie, un service signalé comme celui qu'on lui a rendu à Strasbourg, en repoussant M. Barrot pour M. Laboulaye? Oui, mille fois oui; vous tuez donc la liberté autant qu'il dépend de vous, et vous prouvez ainsi que, vous et vos amis, vous préférez vos préjugés à vos principes. Ce qu'a fait, ce que fera M. de Falloux ne m'importe pas aujourd'hui. J'ai défendu toute ma vie tantôt la liberté, tantôt l'ordre avec les instruments que j'avais, et jamais pour moi, puisque j'ai toujours pris le parti du vaincu, jamais celui du vainqueur, la bonne cause, hélas! ayant toujours été vaincue depuis longtemps; et dans le labeur, je ne me suis jamais occupé des collaborateurs, sans cela on ne ferait jamais rien. Du reste, je vous prêche pour l'honneur de la vérité, car je connais vos absurdes préjugés et je n'espère pas les vaincre. Quant à votre dévouement personnel, je n'ai pas

difficile de maintenir l'alliance. Les délibérations du Corps législatif ne pouvaient que souligner les divergences de programmes. Il fallait compter sur les tempéraments personnels, ménager certaines susceptibilités, conserver en même temps sa cohésion à l'ancien groupe des Cinq.

Dans l'accomplissement de cette tâche délicate, Picard mit en œuvre une habileté remarquable et toute la séduction de sa bonhomie charmante. Il semblait être, avec Ollivier, « le député démocrate avec lequel il était le plus facile d'être d'accord[1] ». Il n'était point seulement l'hôte de Favre au dîner du 5 novembre, l'homme dont le grand tribun vantait avec attendrissement la courageuse

entendu y faire appel. Je ne m'adresserai jamais au dévouement personnel de qui que ce soit. Moi, je n'ai besoin de rien, ni de personne, car je ne demande rien pour moi. Je ne prends pour moi que du dégoût et des dangers, et si un immense appui de l'opinion publique ne me soutenait, je laisserais là des amis sans bannière et sans courage contre leurs préjugés; mais je défends par conviction, par honneur, par amour de la France, la cause de la liberté que des amis de cette liberté ont compromise, compromettent et compromettront toujours, je le crains. Je vous adresse mes amitiés, mais pas mes félicitations, car il n'y a pas de quoi. » (*Lettre inédite*, adressée de Trouville, le 14 juillet 1866, au député Dutier.) — Nous devons ce précieux document à l'obligeance de M. Georges Pallain, gouverneur de la Banque de France.

1. Victor Pierre, *op. cit.*, p. 67.

éloquence[1], il figurait aussi, quelques jours après, parmi les invités de Thiers[2], et entretenait avec ses collègues de l'opposition catholique les plus cordiales relations[3]. Les débats portant sur les élections lui permettaient au surplus de continuer utilement l'*Union libérale*. Il prit une part fort active à la vérification des pouvoirs qui absorba les premières séances de rentrée, prononçant à la tribune de « mordantes interpellations[4] » au cours

1. Voir notre *Jules Favre*, p. 245.

2. *Ibid.* Voir aussi Darimon, *le Tiers parti sous l'Empire*, p. 66.

3. Par la simplicité de son attitude et sa bonne grâce, il désarmait le zèle lui-même des membres de la majorité. M. de Piré, député gouvernemental d'Ille-et-Vilaine, écrivait le 31 mars 1869 « à Monsieur Picard, député de la Grande Babylone au Corps législatif », une lettre fort avenante dont nous citerons ces curieux passages : « J'ai la bonne fortune d'avoir provisoirement auprès de moi un jeune secrétaire d'une indépendance absolue. Il a assisté à la séance de ce jour et il a été frappé de votre extrême courtoisie envers moi. Si vous continuez, je vous compromettrai et me laisserai aller en pleine chambre à dire : mon honorable ami M. Picard. Cela ne me coûterait pas du tout à faire et encore moins à penser.... Laissez-moi vous dire mon estime pour votre caractère privé et ma sincère sympathie, non pas pour l'esprit qu'il vous est si facile d'avoir, mais toute ma considération pour le bon sens qu'il vous serait encore bien plus loisible de faire prévaloir dans vos discours.... » (*Lettre inédite.*)

4. *Discours parlementaires. L'Union libérale* (1864-1869), p. 555. A l'occasion de la candidature officielle, Picard soutint avec Jules Favre, le 12 janvier 1864, un amendement

desquelles il condamnait à nouveau la candidature officielle[1], soutenant avec vigueur dans les bureaux les protestations des candidats indépendants, et son appui était acquis à Louis Passy[2] comme à

qu'Émile Ollivier jugea « violent ». (Voir É. Ollivier, *op. cit.*, t. VI, p. 426.) Durier lui écrivait au contraire : « Vous avez été hier très courageux et très bien inspiré. Après avoir lu *le Moniteur*, je ne puis résister à l'envie de vous le dire. » (*Lettre inédite.*)

1. Il s'éleva notamment contre les excès dont s'était rendue coupable l'administration préfectorale du Gard. (*Ibid.*, p. 556.) Un grand nombre de documents que Picard rassembla sur les mœurs électorales du second Empire, et qui constituent un formidable réquisitoire contre la candidature officielle, nous ont été conservés et constituent un dossier des plus instructifs.

2. Louis Passy, qui avait obtenu plus de 8 000 voix dans l'Eure et contestait l'élection de son adversaire, écrivait à Picard : « J'ai comparu ce matin devant le troisième bureau. J'ai donné mes explications, le Préfet a donné les siennes. J'ai soutenu l'argumentation de M. Jules Favre, M. le Préfet l'argumentation de M. Baroche. Le bureau a voté et passé outre. Il y aura donc un rapport sur la protestation qui touche la refonte des listes électorales, un rapport qui conclut naturellement au rejet de la protestation. Ainsi s'écroulerait la machine de guerre que nous avions élevée ensemble l'année dernière. Je crois très important que vous liquidiez à notre avantage par une réplique, quelque courte qu'elle soit, cette affaire de la session dernière, que vous ne permettiez pas qu'on réduise en poussière tout un système de preuves et de discussions que les Cinq avaient pris sous leur patronage. Il ne s'agit pas, bien entendu, de discuter à nouveau l'affaire, d'examiner le détail ; mais dans notre intérêt, puisque ma cause est la vôtre, faites quelques réserves et ayez le dernier mot. Un mot sur l'absence de

Paul de Rémusat[1]. Grâce à ses efforts l'*Union libérale* survivait ainsi aux élections qui l'avaient vu naître et c'est à Picard qu'au mois de mars 1868

M. Favre qui eût pris assurément la parole et soutenu de nouveau une argumentation contraire aux décisions de la commission et à l'opinion de M. Baroche, un mot sur la promptitude d'une enquête qui s'est bornée à entendre mes explications et celles du Préfet, voilà tout ce que je vous demande.... » (*Lettre inédite.*)

1. « Vous avez peut-être vu, mon cher Monsieur, que le département de la Haute-Garonne est jugé par le quatrième bureau. Je ne connais aucun de ceux qui le composent et M. Hénon m'y paraît le seul sur lequel l'opinion libérale puisse compter. Aurez-vous la bonté de lui rappeler, si vous le voyez, que notre affaire a quelque importance par la grandeur et l'indépendance de la ville de Toulouse, par la guerre acharnée qu'on y a faite, par la situation officielle et la nationalité contestée du député élu, et aussi, si je puis le dire, par la nature du candidat rebuté. Je crois que la discussion dans les bureaux a une importance réelle. Du reste, j'ai suivi votre conseil et la protestation sera imprimée lundi. Je vous remercie d'avoir dit hier à M. Thiers que notre contestation sur la qualité de français de M. de Campaigne était grave. Votre opinion sur ce point, comme tout ce qui vient de vous, l'a beaucoup frappé.... » (*Lettre inédite.*) L'activité que Picard développa au cours de ces discussions dans les bureaux est attestée par une note que, retenu par une indisposition, son collègue Marie lui adressait à la même date : « Je suis fort inquiet de ce qui va se passer aujourd'hui; je crains qu'on ne discute : 1° Élection de Toulouse, Rémusat et Campaigne, j'avais quelques pièces que je vous envoie; vous connaissez la difficulté sur la nationalité; 2° Élection Bussière, directeur de la fabrication des monnaies; vous savez que hier nous doutions fort, vous, Ollivier et moi, de la convenance du débat. Cependant je vous envoie quelques notes sur la législation. Vous verrez si ces

le duc de Broglie adressait un mémoire où était condamnée l'attitude du préfet de l'Eure pendant les élections du Conseil général[1].

Établir entre les députés républicains, entre les Cinq eux-mêmes une parfaite union était chose aussi malaisée. Des tendances très différentes se faisaient jour. Havin et Guéroult déclaraient ne pas vouloir rompre avec l'Empereur les liens que le *Siècle* et l'*Opinion Nationale* avaient créés. Ollivier et Darimon, l'un poussé par l'orgueil, l'autre par la vanité de ses relations, entrevoyaient la possibilité d'un groupe nouveau qui pût relier l'opposition modérée aux éléments les plus libéraux de la majorité. Après la première réunion de la Gauche, tenue le 2 novembre 1863, Darimon note : « Émile Ollivier nous disait, à Picard et à moi : Ne nous séparons jamais, et nous resterons le centre autour duquel tous viendront se grouper. » Et il ajoute : « Ernest Picard

notes peuvent combattre sérieusement les objections tirées du caractère industriel du directeur; 3° Pour M. de Morny, je ne pourrai aller aujourd'hui au bureau, etc. » (*Inédit.*)

1. Les papiers laissés par Ernest Picard établissent que le député parisien fut un conseiller fort estimé des orléanistes dans leurs conflits avec l'administration impériale; il soutint notamment de ses avis M. de Flers, accusé, en raison de sa correspondance avec *le Journal de Genève*, d'entretenir des intelligences avec l'étranger, et défendu par Dufaure. (*Documents inédits.*)

a promis; tiendra-t-il[1]? » Jules Simon, Pelletan au contraire ne dissimulaient pas leur dessein de se poser en adversaires résolus du régime[2]. Dès la fin de l'année 1863, une scission semblait inévitable dans les rangs de l'opposition démocratique[3]. Picard s'efforça de la retarder, prodiguant à tous les conseils qui lui inspirait son bon sens, conciliant autant qu'il le pouvait, par la pondération de son attitude, ses sentiments d'amitié et la fermeté de ses convictions républicaines[4]. Dans le feu des réunions politiques comme dans le calme des *Ambesis*[5], la tranquille maison de campagne

1. Darimon, *op. cit.*, p. 26-27.

2. Tchernoff, *op. cit.*, p. 421 et 423.

3. Le 28 décembre 1863, Dorian mentionnait ce profond dissentiment dans une lettre adressée à Picard : « La division qui s'est produite dans nos rangs m'afflige pour le présent et plus encore pour l'avenir... ». (*Inédit.*)

4. Le sort désigna Picard pour faire partie de la députation qui devait remettre à l'Empereur l'adresse de 1864. Sans goût pour les inutiles manifestations, il ne songea pas à se dérober à la tâche qui lui incombait et, ne possédant pas de costume officiel, il emprunta celui d'un de ses collègues. Darimon, *op. cit.*, p. 108; Émile Ollivier, *op. cit.*, p. 476.)

5. Ernest Picard se retirait volontiers, dès que les soucis parlementaires lui laissaient quelques loisirs, dans la maison de campagne de sa mère, aux Ambesis, commune de Mesnil-Saint-Denis (Seine-et-Oise). C'était une ancienne et modeste demeure, datant de la fin du règne de Louis XIV, entourée d'un jardin aux arbres séculaires, à proximité des bois où Picard aimait à chasser, et située sur un plateau qui domine

où il venait parfois méditer et se reposer avec ses amis, il ne songeait qu'aux moyens d'éviter une séparation aussi douloureuse à son cœur que néfaste aux intérêts du parti.

La rupture, on le sait, se produisit à l'occasion du projet de loi sur les coalitions, dont Émile Ollivier fut rapporteur en 1864. Le fait, à lui seul, disait le chemin parcouru. Mais le dissentiment apparaissait plus profond à la lecture du rapport lui-même, où l'éloge des concessions libérales de l'Empereur déguisait un abandon de la pure doctrine démocratique. Ollivier soumit à Ernest Picard la partie de son travail qui traitait du droit commun. La réponse qu'il reçut trahit, à travers les ménagements de l'affection, tout l'embarras d'une confiance désabusée[1]. Cet état d'es-

la vallée de Chevreuse. Picard y recevait souvent ses amis; Émile Ollivier, Jules Ferry, Berthelot et Renan vinrent fréquemment y faire de courts séjours.

1. « J'ai lu avec autant d'attention que d'intérêt; vous pouvez dire : *Exegi monumentum*. Sur quelques points de vos théories économiques, je ne pourrai complètement m'associer à vous. Mais je n'ai cependant aucune observation à vous faire. Quant au côté juridique, votre opinion me semble soutenue aussi nettement que possible, sauf pour l'article des interdictions. Si vous ne ramenez pas vos lecteurs, ils ne pourront du moins vous accuser de les tromper. Je vous signale une expression qui m'a un peu choqué, celle de roman historique, adressée aux anciennes corporations; également vos reproches à la Révolution française, à laquelle

prit se manifesta nettement quelques heures avant l'ouverture du débat, au cours d'une conversation qu'eurent les deux collègues. L'entrevue fut courte et pénible. En évoquant plus tard ce souvenir, Émile Ollivier aura des mots cruels; il qualifiera de « boudeuse » l'attitude de Picard, de « confuses » ses explications[1]. Il aurait dû comprendre au moins que cette heure-là sonnait le glas d'une intimité ancienne. L'irréparable erreur d'Ollivier, qui devait l'associer un jour aux dangereux hasards de la politique impériale, fut en vérité « la grande tristesse »[2] de son compagnon de lutte. C'était mieux qu'une amitié, une communion parfaite entre deux esprits qui prenait fin; après tant d'espoirs partagés à l'École de droit, sur le seuil de la vie politique, au Corps législatif, c'était le choc de deux tempéraments opposés, — celui d'Ollivier ardent d'ambitions inassouvies, et toute la morale sévère de Picard tenant dans cette formule hautaine, recueillie de sa bouche par Berthelot : « Il faut éviter les contacts[3] ». Mis en

vous faites supporter l'erreur de ceux qui la dirigeaient. Du reste, je termine à peine ma lecture et il faudrait une étude assez méditative pour pouvoir critiquer, s'il y avait lieu de le faire. Je me borne donc à vous féliciter.... » (Lettre publiée par Émile Ollivier, *op. cit.*, t. VI, p. 527-528.)

1. Lettre publiée par Émile Ollivier, *op. cit.*, t. VI, p. 529-530.
2. Léon Bérard, *op. cit.*, p. 37.
3. *Ibid.*, p. 38.

présence de son collègue, Picard ne put dissimuler plus longtemps l'amertume de ses pensées. Il était, raconte Ollivier, « en proie à une évidente lutte intérieure », mais, si douloureux que lui parût son devoir, il annonça résolument son intention de ne point voter une loi que réprouvait sa conscience républicaine[1]. Ollivier ne chercha pas à se justifier; il n'eut pour l'ami si longtemps fidèle que cette dédaigneuse riposte : « Vous voulez voter contre moi et vous redoutez mes reproches? Rassurez-vous, je ne vous en adresserai pas : seulement ne me troublez pas en étant de la sorte, car toute ma lucidité d'esprit m'est nécessaire[2]. »

Ce fut Jules Favre qui, pendant la discussion, désavoua la politique d'Ollivier au nom de l'opposition républicaine. Après le discours du rapporteur, Ernest Picard s'était approché de lui pour

1. Darimon, qui semble s'être mépris sur le caractère que Picard avait entendu donner à l'opposition de 1857, commentait en ces termes la scission survenue : « Picard n'a pas compris que son devoir était de ne jamais se séparer de nous; n'est-ce pas lui, en effet, qui en 1857 nous a lancés dans la voie de l'opposition constitutionnelle? » (*Op. cit.*, p. 152.) En écrivant ces lignes, il oubliait, comme sans doute le fit Ollivier, que Picard sut demeurer en toutes circonstances, alors même que son libéralisme l'écartait de l'intransigeance radicale, un adversaire clairvoyant de la politique impériale.

2. Émile Ollivier, *op. cit.*, t. VI, p. 529-538.

lui serrer la main : il n'en confondit pas moins son bulletin de vote avec ceux de la minorité[1]. La rupture était définitive. Un dernier entretien, qui eut lieu sur la terrasse des Tuileries, en accentua le caractère. Ollivier reprocha sévèrement à son collègue de ne pas l'avoir soutenu, d'avoir, en le reniant, fourni à ses adversaires « une preuve de trahison[2] ». La conversation se prolongea sur ce ton, et resta sans lendemain[3]. Mais de cette crise Picard sortait douloureusement atteint, et de nouveau il se laissait envahir par les sombres pensées qui l'avaient assailli pendant les premières années de l'Empire. Les regrets de son amitié l'incitaient à chercher une excuse à l'attitude d'Ollivier. Il écrivait à Ferrouillat le 27 juillet 1864 :

... Notre pauvre Montagne est devenue un calvaire, et le souffle pestilentiel du régime ne nous épargne pas. Pour moi, l'égarement d'Ollivier n'est autre chose qu'une maladie politique, due à l'atmosphère malsaine, et aux ténèbres prolongées du despotisme. Vous savez que la nuit les objets prennent les formes les plus bizarres; la nuit seule explique comment

1. Darimon, *op. cit.*, p. 152. — Émile Ollivier, *op. cit.*, t. VI, p. 555.

2. Émile Ollivier, *op. cit.*, t. VI, p. 558.

3. Quelques mois après, Ollivier croisa Picard, qu'accompagnaient des membres de sa famille. Les deux amis ne se saluèrent pas. « C'était, dit Ollivier, l'acte de décès de notre amitié. » (*Ibid.*, p. 558.)

Morny apparaît sous la forme d'un libéral sincère, et Garnier-Pagès sous celle d'un Montagnard. La nuit grandit Darimon, et nous fait ressembler à des factieux engagés dans la voie violente. Nous, violents en face des hommes du 2 décembre, inconstitutionnels en face des souvenirs de la Constitution de 1848! C'est le monde renversé, n'est-ce pas, et il faut un grain d'ellébore pour faire apercevoir de pareilles choses. Ne croyez pas, mon cher ami, que je prenne légèrement ce triste incident de ma vie politique; j'en ai souffert et j'en souffre cruellement; je n'ai pas revu Ollivier depuis la session, et si je le revois, que pourrai-je lui dire? J'admets en politique toutes les illusions, tous les écarts même, mais que dire d'un accès qui précipite furieux contre ses amis celui qui luttait hier avec nous? Guérit-on d'un pareil mal[1]?...

L'opposition de Picard, au cours de la législature qui s'acheva en 1869, ne fut pas sans se ressentir de cette transformation profonde des partis. La politique si homogène des Cinq avait pris fin. Certes, le député de Paris demeurait l'adversaire résolu du régime. Souvent même son éloquence se montrait plus vigoureuse devant une assemblée

1. *Lettre inédite.* Un passage de cette lettre a cependant été publié par M. Tchernoff, *op. cit.*, p. 423-424, note 1. — Seul, parmi les membres de l'opposition libérale, Darimon avait suivi Émile Ollivier dans son évolution. Picard éprouva de cette rupture entre ceux qui avaient constitué le groupe des Cinq un si réel chagrin, qu'il semble avoir tenté, au mois d'otobre 1864, de reprendre avec Darimon les relations anciennes. (Voir Darimon, *op. cit.*, p. 193.)

que les procédés arbitraires de l'administration n'étaient pas sans choquer souvent, qui s'accoutumait aussi peu à peu aux hardiesses de la libre discussion.

Réitérant, au mois de janvier 1864, sa critique de la loi de sûreté générale, il s'écriait sans être contredit : « La raison d'État peut expliquer tous les crimes; elle ne peut en excuser aucun[1] ». L'année suivante, il répliquait au marquis d'Avrincourt qui glorifiait le coup d'État : « Ne parlez pas du 2 décembre, le 2 décembre est un crime! » Cette fois, la majorité, émue d'une telle apostrophe, protesta violemment. Le Président Schneider avait jugé habile de ne pas l'entendre; il se borna, pour donner satisfaction aux plus ardents, à prier l'interrupteur de retirer son mot ou de l'expliquer. « Il n'est pas de mon honneur de le retirer, déclara Picard, mais, par respect pour l'Assemblée, je ne le répéterai pas[2]. »

Quelque énergiques que fussent ces démonstrations, la tactique parlementaire de Picard n'en

1. *Discours parlementaires. L'Union libérale*, 1864-1869, p. 8. La souscription Baudin fournit à Picard l'occasion de renouveler dans la séance du 21 avril 1869 son énergique protestation contre la loi de sûreté générale. *Ibid.*, p. 545 et suiv.)

2. *Ibid.*, n. I. — Voir aussi, Émile Ollivier, *op. cit.*, t. VII, p. 337.

devenait pas moins plus modérée, ce qui permettait à l'Union libérale de se compter à nouveau sur certains amendements. Si, à la séance du 16 mai 1866, Picard soutenait, dans un discours remarquable, la pure doctrine de la Gauche en réclamant le jury pour les délits de presse[1], il avait défendu, l'année précédente, l'amendement par lequel plusieurs de ses collègues demandaient seulement que la juridiction des tribunaux fût substituée au régime administratif[2], et ce texte, dont l'adoption eût mis fin au pouvoir discrétionnaire du gouvernement, ralliait le chiffre imposant de 62 voix. En maintes circonstances, particulièrement dans les discussions de budgets, il apportait aussi à Thiers l'appui de sa parole[3]. Darimon

1. *Dicours parlementaires. L'Union libérale*, p. 172 et suiv. Au cours de cette séance, Picard ne protesta pas seulement contre le régime subi par la presse, réduite, selon l'aveu même de la majorité, à « une opération commerciale », — contre les entraves apportées également à l'exercice de la librairie (et il citait, non sans habileté, la saisie d'un ouvrage du duc d'Aumale, l'*Histoire des Princes de Condé*), — il affirma aussi les divergences qui le séparaient de l'opposition dynastique du Tiers-parti. « Il est certain, messieurs, dit-il, que nous sommes en présence de deux politiques, et... il est bien difficile de les concilier.... » (*Ibid.*, p. 173.)

2. Discours prononcé le 31 mars 1865. (*Ibid.*, p. 62 et suiv.)

3. Voir notamment les discours prononcés le 7 mai 1864 sur le budget de 1865 (*Ibid.*, p. 42 et suiv.), et le 11 mai suivant sur le ministère d'État (*Ibid.*, p. 20 et suiv.). L'habileté

observait avec inquiétude, le 11 mai 1864 : « Il faut faire attention à ce que dit Ernest Picard. Depuis qu'il abandonne Ollivier, il a pris M. Thiers pour son directeur spirituel, et M. Thiers le lance en enfant perdu pour soutenir les idées et présenter les projets qu'il n'oserait formuler lui-même[1]. »

Cette attitude ne laissait pas que d'être efficace. Conciliant par sa prudence toute l'opposition libérale, mais dégagé, grâce à sa fermeté, des compromissions gênantes, Picard pouvait, mieux que quiconque, imprimer à son action parlementaire une direction pratique et éminemment progressive.

Lorsque le Tiers-parti fut constitué, lorsque surtout le réveil de l'opinion publique eut arraché à l'Empire les premiers lambeaux de liberté, il avait conquis cette indépendance qui lui donnait le droit de juger d'apparentes réformes, d'apprécier à sa juste valeur une conversion tardive et

de Picard lui avait permis, dans cette dernière intervention, de réclamer, à l'occasion du budget, la présence au Corps législatif des ministres à portefeuille.

1. Darimon, *op. cit.*, p. 159. Le 1er janvier 1868, à l'occasion des débats sur la nouvelle loi militaire, il notait encore : « M. Thiers menait la campagne, ayant Ernest Picard comme tirailleur ». Darimon, *les Irréconciliables sous l'Empire*, p. 153.

peu sincère. Il se vantait fort justement d'appartenir à l' « opposition systématique », à « une opposition qui ne désarmerait jamais[1] ». Il marquait avec netteté toute la distance qui séparait la doctrine libérale des manœuvres du Tiers-parti. Rarement son éloquence se fit aussi ardente qu'au cours d'une séance où les ambitieux du Corps législatif s'étaient efforcés de couvrir l'Empereur en dénonçant le zèle fâcheux de ses ministres[2]. Quelle fine ironie, lorsqu'il souligna l'antagonisme prétendu entre la politique impériale et la politique ministérielle, la suggestion émue d'un « chef d'État supprimé par ses ministres[3] ! » Quels impérieux accents, quand il accusa l'exercice même du pouvoir personnel, « la compression à l'intérieur » qui, suivant sa courageuse expression, « avait amené la France, depuis quinze ans, à un état d'affaiblissement relatif[4] ».

1. Séance du 4 mars 1869. (*Discours parlementaires. L'Union libérale*, p. 525.)

2. Discours sur la politique générale, séance du 2 juillet 1867. (*Ibid.*, p. 412 et suiv.)

3. *Ibid.*, p. 422.

4. *Ibid.*, p. 432. Le discours d'Ernest Picard produisit au Corps législatif une émotion profonde. Comme Jules Simon en rappelait certains passages, il fut interrompu par les clameurs de la majorité : « Vous pouvez repousser la doctrine, répliqua-t-il, mais vous ne pouvez pas nier l'éloquence ». (*Ibid.*, p. 412.)

La discussion, au mois de février 1868, d'un projet de loi soumettant la presse à un régime moins sévère, dégagea avec une égale clarté la pensée de Picard. Le rôle de la minorité pouvait sembler délicat. En dispensant les journaux de l'autorisation préalable, la loi constituait un progrès, mais des sanctions rigoureuses retiraient aussitôt tout intérêt pratique à la réforme. Considérée comme un acte de « faiblesse » par Granier de Cassagnac, la loi était aussi mal accueillie par la Gauche, qui l'avait traitée de « loi de servitude ». On pouvait redouter que, prenant prétexte du mécontentement général, le gouvernement n'abandonnât son projet pour revenir au régime administratif. Devant ce péril, le souple talent de Picard sut préciser l'attitude de l'opposition[1], et, sans ménager les critiques, conclure à l'adoption du texte présenté[2]. Si la juridiction correctionnelle

1. Un publiciste pouvait écrire quelques jours après : « Quand on tirera de ces longs débats, pour l'étude de l'histoire contemporaine, les harangues qui mériteront la renommée historique, où ira-t-on chercher les documents glorieux?... L'éclat du présent, qui sera l'admiration de l'avenir, est tout dans les discours de l'opposition. Celle-ci vient d'écrire une lumineuse page de l'histoire contemporaine. MM. Jules Simon, Jules Favre, Ernest Picard, Pelletan ont été à chaque instant sur la brèche. » (*Revue des Deux Mondes* du 15 février 1868.)

2. Picard porta sur la loi un jugement d'ensemble au cours

instituée par la nouvelle loi fut pour le pouvoir un auxiliaire docile[1], on sait le parti que les républicains tirèrent de cette réforme qui facilitait du moins la fondation des journaux.

Pendant cette législature, comme au cours de la précédente, Ernest Picard s'attacha constamment à démontrer les dangereuses erreurs de l'administration de Paris. Le mouvement de décentralisation, qui se présentait alors comme un des aspects de l'Union libérale, donnait à la question une importance particulière : Carnot, Garnier-Pagès, Jules Simon avaient signé le programme de Nancy aux côtés de Montalembert, de Berryer, de Guizot[2]. En envisageant l'autonomie municipale comme la seule solution possible[3], Picard se défendait au surplus de sacrifier les intérêts pratiques en jeu aux considérations de la doctrine.

de la séance du 1er février, il critiqua spécialement le droit de timbre qui constituait, selon lui, « un impôt sur la lecture. » (*Ibid.*, p. 494 et suiv.)

1. Picard réclama de nouveau l'institution du jury dans la séance du 21 avril 1869. (*Ibid.*, p. 538 et suiv.)

2. Tchernoff, *op. cit.*, p. 432.

3. Lanjuinais lui avait écrit : « Bethmont m'a parlé d'un amendement pour les élections du Conseil municipal de Paris; vous savez que j'ai beaucoup de doutes pour cette grave question, et ils ne sont pas encore dissipés, mais je crois que presque tous nos collègues partageront votre avis ». (*Lettre inédite.*)

Le discours capital qu'il consacra, le 6 avril 1865, à la Ville de Paris, était un exposé fort complet, où tour à tour fut discutée l'administration financière, économique et politique d'Haussmann, de ce préfet dont le nom, remarqua plaisamment l'orateur, « était devenu un verbe[1] ». Cette vive critique, il la renouvela les années suivantes, signalant surtout les artifices financiers à l'aide desquels l'administration faisait payer aux habitants la coûteuse transformation de la capitale[2], s'indignant des combinaisons « qui faisaient passer la majesté de la loi sur la comptabilité irrégulière[3] ».

1. *Discours parlementaire. L'Union libérale*, p. 76 et suiv. — Picard avait soigneusement préparé ce discours dont les notes nous sont restées : il y avait arrêté déjà la formule lapidaire : « M. Haussmann n'était qu'un préfet ; il est devenu un système ».

2. Discours prononcé le 10 avril 1867. (*Ibid.*, p. 323 et suiv.)

3. Discours du 22 février 1869. (*Ibid.*, p. 513.) Le 4 mars 1869 il renouvela son attaque avec une plus grande énergie. Le gouvernement, contraint de reconnaître les imprudences commises, avait dû céder au Corps législatif le contrôle du budget de la Ville et demander aux députés de ratifier un traité conclu avec le Crédit Foncier. Picard soutint alors un amendement qui rendait à Paris son Conseil municipal et prévoyait la nomination d'une commission parlementaire chargée d'établir le bilan des valeurs de la Ville. (*Ibid.*, p. 516 et suiv.) Léon Say lui avait donné, quelques jours auparavant, son avis sur les opérations financières envisagées : « Le seul argument sérieux contre l'émission d'un emprunt de la Ville, c'est que cette émission lui donnerait

Il manifestait encore son intention de maintenir l'Union libérale, lorsqu'il protestait contre une circulaire du directeur des Postes prescrivant, en violation des garanties légales, l'ouverture des lettres soupçonnées de contenir un manifeste du Comte de Chambord[1], ou lorsqu'il défendait ce point essentiel du programme commun de l'opposition, la réduction du contingent militaire.

Cependant, il évitait les écueils qui peuvent

de l'argent tout de suite, argent qui resterait improductif en caisse et coûterait des intérêts jusqu'au jour de l'échéance de la dette au Crédit Foncier, échéance échelonnée de 1869 à 1877. D'abord on peut ne faire faire aux souscripteurs que des versements éloignés, ensuite, et c'est là-dessus que j'appelle votre attention, on peut, peut-être, forcer le Crédit Foncier à recevoir son argent tout de suite. Notez que le Crédit Foncier n'est que l'ayant droit des concessionnaires. J'ai promis aux concessionnaires 400 millions en dix ans, je paie tout de suite. Je m'acquitte, c'est de droit commun. Étant donnés les traités originaires avec les entrepreneurs, ces traités étant pris au sérieux, c'est un avantage pour les concessionnaires d'être payés. J'achète à terme, je paie comptant, qui peut s'en plaindre? Cela me paraît juste, mais peut-être me trompai-je! Si c'est juste, on ne pourra plus nous jeter à la tête la perte d'intérêts que la Ville subirait par un emprunt immédiat. » (*Lettre inédite* datée du 1er mars 1869.)

1. Séance du 22 février 1867. (*Ibid.*, p. 303 et suiv.) A la suite de l'intervention du député de Paris, Rouher dut désavouer la circulaire de son subordonné. Picard avait déjà en 1865, lors de la discussion du budget, soulevé un incident au sujet du secret des lettres. (Séance du 21 juin 1865, *Ibid.*, p. 138 et suiv.)

menacer les minorités irréfléchies. Nul moins que lui n'a mérité le reproche adressé si souvent aux républicains du second Empire, d'avoir désarmé la France contre l'étranger. En 1865, il pouvait contester l'affirmation des officieux, d'après lesquels l'influence du pays résultait seulement du nombre d'hommes sous les armes, et ajouter : « On l'avait comprise autrement, l'influence de la France, par son génie, sa puissance, ces lumières qu'elle fait briller sur le monde entier, toute cette force, ces écrivains, ces poètes, ces penseurs qui sont ce monde intellectuel que vous dédaignez, parce que vous ne le connaissez pas[1] ».... Mais, le 31 décembre suivant[2], s'il critiquait le projet du maréchal Niel portant la durée du service militaire de sept à neuf ans, c'est parce qu'il jugeait provocatrice et inefficace à la fois l'organisation projetée. Il disait :

Comment ! il s'agit d'une loi destinée à augmenter les forces militaires de la France, et on vous révèle tout d'abord que c'est une loi qui, pendant les premières années, pourra être nommée une loi de désarmement. Comment ! cette loi est faite pour la paix et pour la guerre, et vous savez déjà, sans que j'aie besoin d'y insister bien longuement, combien

1. Séance du 2 juillet 1867. (*Ibid.*, p. 434.)
2. Séance du 21 décembre 1867. (*Ibid.*, p. 444 et suiv.)

elle sera lourde pour la paix et combien, pour la guerre, elle sera insuffisante[1]....

Il concluait par cette phrase qui montrait toute sa clairvoyance :

N'est-ce pas pour vous un sujet d'étonnement et d'hésitation que de voir le gouvernement chercher à augmenter nos forces militaires à l'exemple de l'Autriche qui a été vaincue, et non de la Prusse qui a été victorieuse[2]?

D'ailleurs, il ne se souciait pas de retrancher le parti républicain dans une opposition stérile. Son patriotisme avisé, en défendant le principe de la nation armée, préconisait la seule solution qui ménageât en temps de paix les forces du pays, qui pût toutefois, l'heure venue, dresser contre les envahisseurs du territoire, une armée vigoureuse. « S'il s'agit, observait-il, d'une guerre dans laquelle le pays soit engagé, c'est au pays même qu'il faudra avoir recours[3]. » Et il développait ainsi sa pensée :

Vous ne faites pas cela, vous faites une armée à l'instar de l'Autriche, dans laquelle un certain nombre de vieux soldats seront appelés au service pendant

1. Séance du 21 décembre 1867. (*Ibid.*, p. 445.)
2. *Ibid.*, p. 445-446.
3. *Ibid.*, p. 450.

neuf ans et demi sous les drapeaux, et laisseront leurs concitoyens chargés des travaux de l'agriculture ou prendre part aux luttes de l'industrie ou du travail. Est-ce là fortifier la nation? Non, car au jour du danger c'est la nation tout entière qui devra se défendre, et quand vous l'aurez parquée en deux catégories, l'une inhabile aux armes, l'autre trop vieille pour être sous les drapeaux, vous trouverez une armée admirable de tenue, mais non pas une nation armée comme celle qui, dans ces derniers temps, a su remporter la victoire [1].

En face d'une situation dont Sadowa révélait l'incertitude, Picard comprenait bien en effet, les périls auxquels l'arbitraire du pouvoir personnel exposait la nation, l'imprévoyance d'une politique qu'il accusait « de ne pas gouverner, mais de conspirer toujours ». Avec Jules Favre, il prophétisait l'inéluctable avenir, il donnait à la dictature ce solennel avertissement :

Pourquoi, à une autre époque, voulait-on des hommes exercés, des soldats de sept et de dix années? C'est parce qu'on avait en vue ces guerres qui durent plusieurs mois, même plusieurs années. Mais aujourd'hui les choses sont bien différentes : les destinées de l'Allemagne ont été changées en sept jours; aujourd'hui il faut, avant que la guerre éclate, la prévoir, et rien ne peut remplacer cette prévoyance, et quand on ne l'a pas prévue, si le choc doit avoir

1. Séance du 21 décembre 1851. (*Ibid.*, p. 458.)

lieu, il faut que le pays tout entier, — qui aura été exercé, je le veux bien, et je ne m'oppose aucunement à cette instruction militaire, — il faut que le pays tout entier puisse être, dans le délai le plus court, amené sur le champ de bataille, et qu'avec toutes ses forces, il résiste aux forces qui lui seront opposées [1].

La guerre avec l'Allemagne, cette guerre dont tout un parti ne cessait, de l'autre côté du Rhin, de proclamer l'impérieuse nécessité, Picard la considérait comme inévitable, comme la conséquence même du principe des nationalités qu'avait imaginé la diplomatie sentimentale de Napoléon. De bonne heure, sa sagesse s'était insurgée contre la politique

1. Séance du 21 décembre 1851, p. 466. A la séance du 20 mars 1869, Picard jetait le même cri d'alarme. « Soyons de bonne foi, messieurs, et reconnaissons-le, nous avons bien sur le papier 12 à 1 300 000 hommes..., mais les mois se sont écoulés, les années passent... il y a depuis 1868 une année et un mois. Je sais qu'il y a quelques capitaines de la garde nationale mobile nommés. Mais la jeunesse du pays a-t-elle été rassemblée? A-t-elle été exercée, instruite? Si j'avais à caractériser la loi, je dirais qu'elle a été surtout une loi faite *ad pompam et ostentationem*. Elle n'a pas mis dans les mains du gouvernement des forces supérieures.... A quoi convient cette loi? Est-ce à une politique de guerre? Non. Est-ce à une politique de paix? Non. C'est à une politique qui n'est ni la paix ni la guerre, qui ne se connaît pas, qui ne veut pas se connaître, qui regrette l'occasion perdue, qui attend le retour de l'occasion évanouie, et qui ne sait pas prendre, dans des circonstances si graves, si critiques pour la France, une grande détermination. » (*Ibid.*, p. 442-444.)

étrangère de l'Empire. Il avait sévèrement blâmé l'expédition du Mexique[1], « l'entreprise insensée » consistant à vouloir « fonder l'ordre dans un pays qui avait eu quarante-six présidents de la République en trente ans[2] », mais il avait surtout dénoncé avec indignation les conséquences redoutables de l'aventure, la défense nationale compromise :

Le Gouvernement, déclarait-t-il, a fait, sans nous et malgré nous, l'expédition du Mexique. Oui, sans nous, et malgré nous, il a fait l'expédition du Mexique ; elle a été lamentable, elle a été une atteinte à la puissance de la France, et le jour où la France aurait eu besoin de toutes ses forces, non pour faire la guerre, mais pour parler, la moitié était engagée au delà des mers[3]....

1. A l'expédition du Mexique, Picard consacra l'important discours du 9 juin 1865. (*Ibid.*, p. 110 et suiv.) Condamnant les spéculations secrètes que le gouvernement n'avait pas craint de favoriser, Picard concluait par cette phrase significative : « On vous a comparé à un père de famille trop aimable et trop facile. Hélas ! en entendant cette comparaison, je me disais à moi-même qu'elle n'était pas tout à fait juste, et que ce n'était pas à un père, mais à un fils de famille qui a besoin de contrôle qu'il fallait vous comparer. » (*Ibid.*, p. 135). Voir aussi son intervention relative à la politique générale de l'Empire, séance du 2 juillet 1867. (*Ibid.*, p. 412 et suiv.)

2. *Ibid.*, p. 122.

3. Séance du 2 juillet 1867. (*Ibid.*, p. 430.) Au cours de la même séance, Picard avait fort justement indiqué la fâcheuse répercussion que la politique suivie au Mexique ne man-

Cette activité intelligente, Picard ne cessa, au cours de la législature, de l'employer utilement pour la défense du programme de l'opposition. Loin de limiter son action aux grands problèmes de la politique générale ou de la diplomatie[1], il intervenait dans tous les débats concernant la vie nationale. Et, soit qu'il s'efforçât, avec quelle insistance, de rappeler l'administration impériale au respect des principes d'une bonne gestion financière[2], soit qu'il découvrît la véritable pensée du régime dans les transformations de la législation pénale[3],

querait pas d'avoir sur les relations de la France et de l'Allemagne : « Il est très certain que deux questions pèsent sur la situation actuelle : l'expédition du Mexique, qui se liquide ; l'affaire d'Allemagne, qui est une des conséquences peut-être de l'expédition du Mexique, et qui, sous des formes diverses, sollicite toutes les préoccupations. » (*Ibid.*, p. 420.)

1. En dehors des discours cités plus haut, Picard intervint au sujet des Conseils de Préfecture (séance du 23 mai 1865, *Ibid.*, p. 99 et suiv.) et des Conseils généraux (séance du 19 mai 1866, *Ibid.*, p. 200 et suiv.).

2. Discours sur le budget de 1865, séance du 7 mai 1864. (*Ibid.*, p. 42 et suiv.) Discours sur l'amortissement, séance du 7 juin 1866. (*Ibid.*, p. 271 et suiv.) Discours sur la suppression des octrois, séance du 26 juin 1866. (*Ibid.*, p. 191 et suiv.) Discours sur la caisse des chemins vicinaux, séance du 11 juin 1868. (*Ibid.*, p. 504 et suiv.) C'est au sujet de cette caisse que Picard lança l'interruption fameuse : « Pourquoi une caisse ? — pour la vider ? »

3. Discours sur les crimes, délits et contraventions commis à l'étranger, prononcé le 30 mai 1866. (*Ibid.*, p. 213 et suiv.) Au cours de cette séance, Picard prononça un sévère

civile[1] ou commerciale[2], il ne perdait jamais de vue l'intérêt pratique des institutions, il suggérait toujours la solution qui lui semblait indiquée par le droit et la logique. « Que la Chambre presque entière, prise d'un beau libéralisme juridique, propose d'affranchir de toute entrave légale les fondateurs de sociétés anonymes, Picard prédira les équipées financières qui ont attristé notre époque ; il développera, dans un grand discours d'homme d'État et de jurisconsulte, des idées que le législateur a fini par adopter... en 1893[3]. »

Aussi, grâce à la continuité de son action parlementaire, l'inspirateur de l'Union libérale excerçait une influence profonde. Ses amis ne le consultaient pas seuls sur les événements politiques et les situations électorales. Si Ferrouillat l'entrete-

réquisitoire contre la loi nouvelle qu'il définissait « une loi de sûreté générale à l'extérieur ». — Discours sur l'extradition, séance du 31 mai 1866. (*Ibid.*, p. 248 et suiv.)

1. Discours sur la naturalisation, séance du 23 mai 1867. (*Ibid.*, p. 340 et suiv.)

2. Discours sur les sociétés, séance du 27 mai 1867 (*Ibid.*, p. 367 et suiv.) ; sur les sociétés coopératives, séance du 11 juin 1867 (*Ibid.*, p. 392 et suiv.) ; sur le conseil de surveillance des sociétés en commandite, séance du 12 juin 1867 (*Ibid*, p. 406 et suiv.). Un billet inédit d'Hérold, daté du 10 avril 1864, établit que Picard s'était également proposé d'intervenir au sujet de l'organisation des Conseils de Prudhommes.

3. Léon Bérard, *op. cit.*, p. 21.

nait des progrès accomplis par le parti républicain à Lyon[1], Barthélemy Saint-Hilaire le priait de s'intéresser à sa candidature démocratique au Conseil général de Seine-et-Oise[2].

Il était un des orateurs les plus écoutés, — les plus recherchés également —, des conférences qui s'organisaient sur toute l'étendue du pays, à la faveur de la nouvelle loi sur les réunions, et où l'on développait les principes de la doctrine libérale. Saint-Marc Girardin, Eug. Yung insistaient pour qu'il présidât, au théâtre du Prince impérial, la conférence de Jules Simon, pour qu'il prît lui-même la parole dans une autre séance[3]. La ligue

1. *Lettre inédite* en date du 30 juin 1864. *Lettre inédite* en date du 13 septembre 1864, reproduite partiellement par Tchernoff, *op. cit.*, p. 412.

2. « J'apprends que vous voulez bien vous intéresser à ma candidature au Conseil général, et je veux vous remercier de votre bienveillance, dont je suis très touché. Je n'ai aucune démarche particulière à vous demander, et je vous prie seulement de témoigner à tout ce qui vous entoure l'appui que vous me prêtez. Ce sera un très utile secours pour le succès que nous devons tous désirer dans l'intérêt commun de notre cause. On m'avait dit que vous aviez un instant pensé à vous porter vous-même candidat; je vous assure que j'en eusse été fort heureux et que je vous aurais cédé bien volontiers les chances que je puis avoir.... » (*Lettre inédite,* datée du 6 juin 1864.)

3. Eug. Yung lui écrivait, le 2 février 1869 : « J'ai hâte de vous informer que ce matin, avec l'autorisation de MM. Saint-Marc Girardin et Jules Simon, M. Léon Say et

de l'enseignement de Marseille, les républicains de Montpellier[1], d'Agen[2], d'Auch[3], l'invitaient

moi avons loué par traité la salle du théâtre du Prince impérial, près du Château d'Eau, derrière les Magasins réunis, pour tous les dimanches depuis le 14 février jusqu'au 30 avril. M. Saint-Marc Girardin présiderait le 14 février, avec M. Jules Simon pour orateur. Il serait l'orateur du 21 février et désirerait être présidé par vous. Vous seriez, si vous y consentez, l'orateur du 28.... » (*Lettre inédite.*) Le surlendemain, s'efforçant de vaincre les résistances de Picard, il ajoutait : « J'ai vu aujourd'hui M. Jules Favre qui m'a dit que vous hésitiez à prendre la parole dans nos réunions, soit comme président, soit comme orateur. M. Saint-Marc Girardin à qui j'en ai fait part espère que ce n'est là qu'un premier mouvement qui, dans ce cas-ci, est le mauvais, et qu'après réflexion vous consentirez; nous avons besoin de vous.... » (*Lettre inédite*, datée du 4 février 1869.)

1. Tchernoff, *op. cit.*, p. 328, n. I.

2. Un rédacteur du *Messager du Sud-Ouest* lui écrivait d'Agen le 25 novembre 1868 : « Monsieur Jules Favre, qui doit séjourner à Agen les 1, 2, 3, 4 et 5 décembre, a bien voulu nous promettre d'assister à une réunion privée qui aura lieu probablement le 5 décembre, si votre éloquent collègue n'y voit pas obstacle. J'apprends en outre que vous venez de passer en gare pour Castres, où vous devez défendre un de nos confrères poursuivi, et que de là vous vous dirigerez sur Narbonne, probablement pour les mêmes motifs. Si vos travaux vous le permettaient, Monsieur et éminent concitoyen, vous combleriez la démocratie agenaise en venant assister à nos assises électorales. Me souvenant du désir que vous avez bien voulu manifester, lors de votre récent passage dans notre ville, j'ai eu la hardiesse de faire entrevoir à nos amis que votre présence au milieu d'eux n'était pas absolument impossible.... » (*Lettre inédite.*)

3. *L'Avenir du Gers* rendait compte, dans son numéro

à venir traiter les questions politiques à l'ordre du jour. Des collèges électoraux lui offraient des candidatures à l'occasion du renouvellement des Conseils généraux ou d'élections partielles [1].

du 8 novembre 1868, de l'éclatant succès obtenu par Picard : « Jeudi soir, 5 novembre, une réunion privée, la plus nombreuse de toutes celles qui ont été tenues jusqu'à ce jour en France, a eu lieu à Auch.... La présence de M. Ernest Picard à la tribune a été saluée par les plus vifs applaudissements. L'illustre orateur a recommandé l'union, l'entente, il a dit que dans les circonstances présentes le point essentiel était de reprendre la France et de faire échec partout aux candidatures officielles.... Pendant que l'Assemblée se retirait dans le plus grand ordre, quelques personnes de Vic-Fezensac vinrent prier M. Picard de vouloir bien assister le lendemain à une réunion privée dans ce chef-lieu de canton. Malgré sa fatigue et les occupations qui le rappelaient à Paris, M. Picard accepta, et hier, vendredi 6 novembre, il se rendit à Vic-Fezensac.... M. Picard parla le premier. Dans une allocution éloquemment familière, en présence de ces habitants de la campagne, de ces paysans qui, par des chemins détrempés et une pluie torrentielle, étaient accourus de toutes les communes du canton, il protesta contre les mensonges officieux qui prétendent opposer les campagnes aux centres.... Quant à la conduite à tenir dans les prochaines élections : « Pour monter à l'échelle, a-t-il dit, commençons par le premier échelon : avant de songer à gouverner la maison, essayons d'en avoir la clef. Prononçons-nous donc avant tout contre les candidats que l'administration prétend nous imposer.... »

1. Au sujet des élections au Conseil général dans le département de Seine-et-Oise, voir plus haut la lettre adressée à Picard par Barthelémy Saint-Hilaire. Un des chefs du parti républicain de Toulouse écrivait le 22 avril 1868 à un ami d'Ernest Picard : « Je vous écris à

A la veille de la consultation nationale de 1869, il recevait d'un groupe de lycéens cette lettre qui caractérise son autorité sur la génération nouvelle, s'éveillant pour les premières conquêtes de la République :

De jeunes lycéens, qui étudient l'histoire de leur patrie dans les œuvres d'auteurs consciencieux et non dans les précis fantaisistes et menteurs de l'Université, vous apportent le tribut de leur respect et de leur admiration.... Héritier du bon sens et de cet esprit fin et délicat de Voltaire, qui d'un seul mot savait flétrir et détrôner l'abus et l'injustice, continuez votre œuvre, et, fiers d'un pareil guide, puissions-nous voir le triomphe complet et définitif des principes de 89. La génération nouvelle veut secouer ce long sommeil léthargique qui s'appesantit sur la jeunesse depuis bientôt dix-huit ans; elle veut faire mentir ces prophètes qui jugent de la génération qui va paraître par une génération déjà passée; elle veut vivre de la vie morale et politique. Nous arriverons à ce but en suivant avec courage votre exemple et vos conseils [1]....

la hâte pour ne pas perdre le bénéfice du courrier d'aujourd'hui. Voyez Picard, décidez-le à accepter la candidature dans la première circonscription même en concurrence de M. Mulé. Ce soir une réunion de démocrates purs le porte, le proclame.... et toutes les opinions sont prêtes à se rallier à sa candidature. Pour moi, je ferai le diable dans quatre cantons ruraux, et je serais bien étonné si je n'arrivais pas à lui donner la majorité dans deux. Qu'il accepte ! Il nous rendra un immense service et je crois au succès.... » (*Lettre inédite*.)

1. *Lettre inédite*, datée du 6 février 1869.

Les plaidoyers qu'il prononçait dans toute la France constituaient une autre forme de propagande. Pendant les dernières années du régime, à une époque où il apparaissait que, grâce aux efforts de la presse, aux manifestations publiques, l'opinion nationale s'éveillait à nouveau, Picard fut, devant les juges de l'Empire, le défenseur habituel de la pensée libre. C'est à son talent comme à sa droiture politique que faisaient appel le plus volontiers les journalistes indépendants, les militants de l'opposition, les ouvriers groupés en associations de secours mutuels, sans cesse exposés aux rigueurs des parquets. Il plaidait en 1863 pour *le Courrier de Saint-Étienne*[1], en 1867 pour *la Libre Pensée*[2], en 1868 pour

1. Picard obtint du tribunal un jugement d'acquittement. (*La Presse* du 19 juillet 1863.) L'affaire vint ensuite devant la Cour d'appel de Lyon, puis, après renvoi, devant celle de Dijon. L'éloquent avocat n'avait pu se rendre à Lyon, ayant été retenu par l'état de santé de son fils. (*Salut public* du 24 août 1863. Ajoutons que Picard devait avoir son second fils au mois d'octobre 1864.

2. La plaidoirie prononcée par Picard le 8 mars 1867 en faveur d'Eudes, gérant de *la Libre Pensée*, propagateur de la doctrine matérialiste de d'Holbach, rédacteur en chef du journal, est reproduite dans la *Revue des Grands Procès contemporains* (1895, t. XIII, p. 483 et suiv.). Le défenseur proteste avec force contre l'accusation qui, en se basant sur les lois cléricales de la Restauration, déniait aux écrivains le droit de se consacrer « à la vérité scientifique ».

l'Avenir du Gers[1], *le Propriétaire de Nîmes*, *le Courrier de l'Hérault*, *l'Indépendant du Tarn*, *le Progrès de l'Eure*, *le Palais* lui-même en raison d'un article de Laferrière lui confiaient tour à tour leur cause[2]. Il défendait avec la même énergie le droit de réunion, le droit d'association, menant dans le procès des Treize « l'assaut du bon sens contre une prévention qui reprochait à *treize personnes d'avoir été vingt et une* »[3], soutenant les prévenus de l'affaire dite d'Aix-en-Othe, les ouvriers tailleurs[4] ou mécaniciens[5]

1. Un article de Lavertujon dans *la Tribune*, reproduit par *l'Avenir* (mardi 10 novembre 1868) relatait en ces termes l'ovation faite à Ernest Picard : « Il est vrai qu'une foule émue et passionnée a acclamé à son arrivée à la gare et à sa sortie de l'audience, le défenseur de Lissagaray. Il est vrai que 3 000 poitrines ont poussé le cri de : « Vive Picard, vive la Gauche, vive la Liberté, dans les rues de cette ville que pendant de longues années M. de Cassagnac a parcouru en triomphateur ». MM. Dubouch et Saint-Paul ayant organisé le 5 novembre une réunion en l'honneur du député parisien, furent à leur tour poursuivis. Picard présenta leur défense devant le tribunal d'Auch au mois de février 1869. (*L'Avenir du Gers*, 13 février 1869.)

2. *Correspondance inédite*.

3. Léon Bérard, *op. cit.*, p. 34. Picard défendit Hérold devant le tribunal correctionnel et la Cour d'appel de Paris. (*Gazette des Tribunaux* du 6 et du 7 août 1864.

4. Procès de l'association fraternelle de solidarité et de crédit mutuel des ouvriers tailleurs, *Gazette des Tribunaux* du 3 août 1867. Ernest Picard plaida aux côtés de Floquet et de Durier.

5. Procès plaidé en 1867. Pour exprimer au défenseur

poursuivis à l'occasion de leurs groupements de crédit mutuel. Cependant la lutte engagée au Corps législatif, les soucis de la vie publique, les procès politiques soutenus dans les plus lointaines provinces lui laissaient le temps encore et la force morale de défendre avec bonne humeur les nombreuses causes civiles dont il avait la charge[1]. « A travers sa discussion grave, simple et courtoise, il n'a d'autre souci que celui de l'intérêt particulier qu'on lui a confié[2]. »

Le barreau de Paris rendit hommage à son indépendance politique et à son dévouement professionnel en le portant, au mois d'août 1866, au Conseil de l'ordre. Cette élection avait nécessité cinq tours de scrutin[3], et opposé le défenseur libéral à Mᵉ Nicolet, « avocat bien en cour,

toute leur reconnaissance, les ouvriers mécaniciens lui offrirent un buste en bronze de Voltaire.

1. Citons la plaidoirie que Picard prononça en décembre 1864 devant le tribunal civil de la Seine à l'occasion d'une instance engagée par MM. Lamy et Trouvain contre l'entrepreneur des Pompes Funèbres de Paris (*Revue des Grands Procès contemporains*, 1891, t. IX, p. 445 et suiv.) et un procès en diffamation intenté en avril 1869 par Calmon.

2. Léon Bérard, *op. cit.*, p. 35.

3. Les élections occupèrent les séances des 1er, 3, 4, 7 9 août 1866. Picard fut proclamé élu par 130 voix contre 107 attribuées à Mᵉ Nicolet (*Le Droit*, 2, 4, 5, 8, 10 août 1866.)

chargé des plus grosses affaires[1]. » Au surplus, le barreau exprimait ses tendances politiques en désignant en même temps tous les orateurs du parti libéral : Berryer, Jules Favre, Marie avaient recueilli le plus grand nombre de voix.

La nouvelle loi sur la presse, à laquelle les feuilles de l'opposition durent de pouvoir prendre un vif essor, entraîna la création de plusieurs journaux républicains; la fondation de *l'Électeur*, sous l'inspiration directe d'Ernest Picard, mit à la disposition de la politique d'union libérale un organe dont l'influence ne tarda pas à devenir considérable. Trois membres de l'ancien groupe des Cinq, — Jules Favre, Hénon[2], Ernest Picard, — en constituaient le conseil de direction politique[3], et la rédaction en fut confiée à Jules Ferry, Gaulier[4]

1. Norbert Billiart, *le Monde judiciaire*, revue mensuelle, 5 septembre 1866.

2. Le premier projet des statuts, dont Ernest Picard revit les épreuves, et que nous avons eu sous les yeux, portait que le conseil de direction politique serait composé de « MM. *Marie*, Jules Favre et Ernest Picard, députés au Corps législatif ».

3. Ce conseil avait le pouvoir statutaire de « s'opposer à la publication de tout article qu'il trouverait dangereux et contraire à la ligne politique du journal ». *L'Électeur* fut fondé au capital de 100 000 francs, divisé en 1 000 actions de 100 francs chacune; ainsi que ses deux collègues, Picard s'inscrivit pour vingt actions.

4. Au sujet de Gaulier, qui fut plus tard député de Paris, cf. *infra*, p. 155 n. 3.

et André Pasquet, rédacteur en chef, qui assumait en même temps les périlleuses fonctions de gérant. Le premier numéro de cette feuille hebdomadaire parut le 25 juin 1868; un article programme exposait en ces termes le but de ses fondateurs :

« Faire pénétrer les candidatures indépendantes dans les villages les plus reculés;

« Faire comprendre aux citoyens l'importance des institutions représentatives;

« Les habituer à la résistance pacifique contre l'illégalité, en vulgarisant les notions nécessaires à tout citoyen pour défendre ses droits;

« Dénoncer les abus;

« Seconder ceux qui les combattent[1]. »

Dès son apparition, *l'Électeur* allait éveiller les susceptibilités du pouvoir; il fut en effet poursuivi pour un article de Jules Ferry paru dans le premier numéro[2], et fit l'objet d'une sévère con-

1. Le prospectus de *l'Électeur* débutait par cette déclaration hardie dans sa modération apparente : « Nous sommes en démocratie. Qu'est-ce que la démocratie? Le gouvernement du pays par le pays.... Le peuple de France a donc en lui tous les pouvoirs.... Chaque citoyen, comme membre du souverain, a... de grands droits à exercer; il a aussi de grands devoirs à remplir et, comme sanction de ces droits et de ces devoirs, une immense responsabilité. Ce sont ces droits, ces devoirs, ces responsabilités que *l'Électeur* a pour but de mettre en lumière. »

2. Sous le titre *Grandes Manœuvres électorales*. La candidature officielle y était fort maltraitée.

damnation[1] qui ne devait pas être la dernière. La feuille républicaine fut, par contre, très bien accueillie par l'opposition libérale; Prévost-Paradol[2], Léon Say[3] envoyèrent à Picard leur chaleureuse adhésion. L'éloquent député de la Seine ne donna d'ailleurs à la première série de *l'Électeur* que l'appui de son autorité, de ses idées et de son nom; c'est seulement en avril 1869[4] qu'il commença à collaborer effectivement et d'une façon régulière à cet organe, qui prit alors le titre

1. La 6e chambre lui infligea 10 500 francs d'amende. (Voir *l'Électeur* du 9 juillet 1868.) Le jugement fut confirmé en appel.

2. L'illustre auteur de *la France nouvelle* écrivait à Picard le 10 juillet : « Mon cher ami.... vous verrez dans les *Débats* (si M. Bertin l'a permis) un article qui vous plaira sur votre condamnation. J'envoie à M. A. Pasquet sa feuille de souscription dans l'état où devraient vous la retourner tous les amis de la liberté.... » (*Lettre inédite.*)

3. Le futur ministre des Finances écrivait à l'inspirateur de *l'Électeur* le 20 février 1869 : « Mes opinions politiques sont faciles à définir. J'aurais voté toujours pour l'opposition dans tous les cas qui se sont présentés, et toutes les fois qu'il y a eu des voix d'opposition des deux côtés, j'aurais voté pour Ernest Picard. » (Lettre publiée par Tchernoff, *op. cit.*, p. 507, no 2.) Le bon Ferrouillat, de son côté, manifestait la plus vive approbation : « Je vous envoie, — écrivait-il à son ami, — mes compliments pour votre journal, qui est excellent, et pour votre condamnation qui doublera, sinon votre capital, du moins votre succès et vos abonnements. » (*Lettre inédite en date du 13 juillet 1868.*)

4. Le premier article d'Ernest Picard, sorte de manifeste aux électeurs, parut dans le numéro du 29 avril 1869.

de *l'Électeur libre*[1] et formula avec une netteté et une vigueur nouvelles les principes de l'Union libérale. Cette orientation ne fut pas sans provoquer, de la part des feuilles d'extrême Gauche une certaine hostilité envers le journal d'Ernest Picard, dont la fondation avait d'ailleurs coïncidé avec celle de *la Tribune* et qui se trouvait vis-à-vis de ce périodique, sinon en lutte, du moins en concurrence. Dirigée par Eugène Pelletan, *la Tribune*[2] défendait les idées d'opposition démocratique pure et d'intransigeance anti-dynastique; la formule préconisée par *l'Électeur libre* était un peu pâle à son gré. Hérold, qui avait été mêlé de très près à la création de *la Tribune*, échangea avec Ernest Picard, à propos de l'antagonisme des deux journaux, une correspondance des plus intéressantes pour l'histoire de la presse républicaine sous l'Empire et qui nous a été conservée.

Depuis trois ou quatre mois, écrivait Hérold[3], nous nous occupions, vous le saviez parfaitement, Glais-

1. Ces changements coïncidèrent avec la retraite d'Hénon et de Jules Favre (voir à ce sujet notre *Jules Favre*, p. 282) et Picard resta l'unique inspirateur du journal. Il fut question plus tard d'une fusion de *l'Électeur libre* et du *Siècle*, sous la direction politique du député de Paris. (*Lettre inédite* d'Arthur Picard à son frère, en date du 3 octobre 1869.)

2. Sur *la Tribune*, voir Tchernoff, *op. cit.*, p. 507.

3. *Lettre inédite* en date du 5 juillet 1868.

Bizoin, Pelletan et moi, de la fondation d'un journal. J'y mettais, vous le saviez, assez de zèle et pas mal d'argent.... Je voyais dans la tentative un acte de dévouement politique ou, pour ne pas employer de grands mots, un service à rendre à la cause. Un beau matin, j'apprends par les journaux que vous fondez un journal dans les conditions que vous savez. Mon premier sentiment fut : « Il aurait dû nous avertir »; mon second mouvement fut : « Tant mieux! il n'y aura jamais trop de journaux de l'opposition. Si *l'Électeur* réussit mieux que *la Tribune*, tant mieux pour lui; si c'est l'inverse, tant mieux pour nous; mais, dans tous les cas, tant mieux pour la cause. Deux soldats valent mieux qu'un! »

Plus tard, j'apprends vos querelles avec mes amis et votre idée de ne vouloir qu'un journal. Elle est bonne ou elle est mauvaise, je ne discute pas le fond (moi je ne la crois pas bonne, parce que je ne suis pas pour un journal officiel de la Gauche; mais ce n'est pas la question); un seul journal? soit. Mais lequel? J'apprends que vous vouliez que ce fût le vôtre. C'est très naturel; on aurait pu prendre ce parti-là. La question se décidait au-dessus de ma tête, et je n'avais rien à dire. Mais on ne prend pas ce parti : les deux journaux se font, et vous nous accusez, vous m'accusez personnellement de scission, de division? En vérité, cela est trop fort! S'il y a division, c'est vous qui l'avez faite. C'est l'évidence même et, croyez-le-bien, il n'y a que la passion ou la connaissance incomplète des faits qui puisse obscurcir cette vérité incontestable.

Maintenant, y a-t-il division par le seul fait qu'il existe deux journaux dirigés par des députés de la Gauche? A l'origine, vous ne l'avez pas pensé, cela

est certain, puisque vous avez voulu faire un second journal, quand vous saviez qu'il allait en paraître un : notre existence était un fait acquis. Je ne suppose pas, en effet, que votre idée ait été de faire votre journal pour supprimer par avance le nôtre par voie d'expropriation : ce serait une injure gratuite. Donc, vous pensiez alors qu'il pouvait y en avoir deux. Pourquoi avez-vous changé de pensée? Je ne me l'explique pas bien. Deux journaux peuvent coexister sans se combattre et, je vous l'ai dit à vous-même, je le répète volontiers, je ne comprends pas l'antagonisme dans la situation actuelle.

Et, abandonnant ces considérations de fait, ces questions de priorité et d'opportunité, le futur préfet de la Seine accusait ainsi, entre les deux fractions du parti républicain, l'opposition fondamentale des doctrines :

Je sais bien qu'il n'y a pas unité de vues dans la Gauche, cela est impossible, parce qu'elle est un résumé de tous les partis hostiles au *fait* bonapartiste. Pour ne pas m'étendre là-dessus, je prends vos opinions à vous, et les miennes (quoique je ne sois pas député; pardonnez-moi ma hardiesse : je suis assez vieux dans le parti). Vous n'aimez pas 1792 et 1848, moi je suis pour la tradition; vous ne voulez pas qu'on parle du pouvoir temporel, moi j'attache une grande importance à la question ; vous ne rattachez pas les questions sociales et économiques à la politique, pour moi, tout cela ne fait qu'un, etc., etc. En un mot, je suis républicain, vous êtes parlementaire; vous vous contenteriez

peut-être d'un retour à 1840, moi je ne fais guère de différence entre les grands escrocs d'aujourd'hui et les boursicotiers du règne de Louis-Philippe. Voilà certes de grandes différences ; elles sont au fond des choses, et je ne puis les supprimer. Mais tout cela fait-il que nous devions nous combattre ? Non. J'estime en vous le courage, l'esprit, les intentions, tout ce que vous montrez à la Chambre depuis dix ans, et vis-à-vis de l'ennemi commun, je ne me souviendrai jamais que de cela [1].

En dépit de ces divergences, l'action de *l'Électeur libre* allait être très efficace [2] dans la préparation des élections générales de 1869 et contribua à faire accepter d'une grande partie du corps élec-

1. Picard, très piqué de ces critiques, y répondit par une lettre sans doute assez vive qui n'est pas parvenue jusqu'à nous ; Hérold répliquait à son tour le 8 juillet : « J'ai voulu vous toucher, et non pas vous blesser. Votre réponse me prouve que je vous ai touché, et me parle de ce que je vous aurais dit de « blessant ». Je tiens à retirer immédiatement tout ce qui vous a paru tel. Je ne reviens pas sur le fond. Permettez-moi seulement, en toute amitié, de ne pas comprendre ce que vous me dites de l'*avortement* des élections de 1863. Comment ! Mais n'avons-nous pas nommé la liste faite par vous, les Cinq, avec les journaux ? Ne l'avons-nous pas soutenue, avec ardeur quand il s'agissait de vous, avec docilité quand il s'agissait de Darimon par exemple ? Et n'avons-nous pas réussi ? Vous êtes un peu fantaisiste en histoire (ce n'est pas blessant cela), avouez-le ! Quelle infamie que ce jugement de la 7e chambre ! » (*Lettre inédite.*)

2. Au sujet de la part prise par *l'Électeur libre* dans la campagne électorale de 1869, voir Tchernoff, *op. cit.*, p. 505, et Weill, *op. cit.*, p. 500.

toral la tactique, préconisée par Picard, d'une alliance entre tous les éléments de l'opposition pour combattre et exclure les candidats du gouvernement. Le député de Paris tint à préciser aussitôt ses sentiments à cet égard dans une série d'articles sur la prochaine consultation du suffrage universel. « Il faut soumettre aux électeurs cette première question, écrivait-il dans un des premiers numéros de la nouvelle feuille[1] : quelles sont dans nos assemblées les conséquences des candidatures officielles? Étudiez les questions, comparez les votes. Pourquoi, dans presque toutes les questions douteuses, voyez-vous d'un côté tous les députés issus de la candidature officielle, de l'autre côté tous ceux qui ont une origine différente, à quelque opinion qu'ils appartiennent?... Quel est donc le premier bien à conquérir aux élections prochaines? L'émancipation du candidat, sa complète indépendance. » La vraie question que posaient les élections générales était pour lui la suivante : « Les électeurs doivent-ils, en renommant les candidats officiels, donner à la politique du gouvernement un nouveau blanc-seing[2]? »

Aussi Picard restait-il en 1869, malgré les tendances nouvelles qui se faisaient jour dans le parti

1. *Électeur libre* (n° 8, 18 mai 1869).
2. *Ibid.* (n° 6, 29 avril 1869).

républicain, le partisan déterminé d'une politique d'union libérale, groupant comme en 1863 toutes les forces d'opposition. Comme en 1863, il s'intéressait à des candidatures d'hommes politiques qui, tout en professant des opinions anti-dynastiques n'auraient pas accepté d'être classés parmi les républicains. Casimir-Perier, candidat dans la deuxième circonscription de l'Aube, lui écrivait de Troyes pour le tenir au courant de son élection [1], et Picard, de son côté, recommandait très chaudement cette candidature au marquis de Chambrun [2].

1. Il le félicitait du discours qu'il venait de prononcer le 22 février au Corps législatif (Voir *supra*, p. 121) : « ... Je veux vous faire mon très vif, très sincère, très sympathique compliment sur votre discours, qui est un véritable événement et qui remue profondément tous les esprits. Je veux vous dire, comme vous le verrez par la date de cette lettre, que l'éloignement seul m'empêche d'aller vous porter ma part de remerciements pour le service public que vous avez rendu... », — et il ajoutait, en post-scriptum : « Vous apprendrez avec plaisir que, sans qu'il me soit possible de prévoir l'événement, mes affaires ici semblent en aussi bon chemin que je le puisse souhaiter ». (*Lettre inédite* datée de Troyes, le 24 février 1869.)

2. « Monsieur et cher concitoyen, la lettre que je prends la liberté de vous écrire ne vous surprendra pas, car sans avoir l'honneur de vous connaître, je sais, comme tout le monde, l'intérêt que vous inspirent les élections prochaines et la légitime influence dont vous disposez dans la 2e circonscription de l'Aube. Il y est question de la candidature de M. Casimir-Perier, qui *n'accepterait pas, je crois, d'être*

A Nantes, il s'intéressait à la candidature de son ami Prévost-Paradol, sans oser toutefois l'appuyer trop ouvertement en présence des autres candidatures d'opposition qui s'étaient produites dans ce collège électoral [1], mais cela seul suffisait à susciter

classé dans le parti démocratique, mais qui est un de ces libéraux convaincus dont les efforts n'ont pas manqué depuis plus de seize ans au service de notre cause commune. Ses écrits en font foi. Personne mieux que lui n'a contribué à élucider notre situation financière, personne n'a revendiqué plus hautement l'émancipation de notre pays, la cessation du gouvernement personnel. Si M. Casimir-Perier entrait à la Chambre, il serait d'un grand secours pour l'opposition : il lutterait utilement et avec énergie, son caractère fortement trempé le préserverait de ces défaillances qui tant de fois nous ont affligés. Je sais, hélas ! par expérience combien il est difficile de se tenir à égale distance de l'irritation et du découragement, quand on assiste aux scènes que donne chaque jour une majorité incapable et servile; je fais donc pour nos successeurs le souhait bien ardent de rallier dans un groupe d'opposants les hommes les mieux doués pour ce rôle difficile, mais patriotique. A ce titre, M. Casimir-Perier est du trop petit nombre de ceux que nous pourrions désigner d'avance, et *il serait regrettable que de subtiles distinctions de nuances et de parti puissent faire obstacle à son élection.* » (*Lettre inédite.*)

1. Prévost-Paradol, répondant sans doute à une lettre par laquelle Picard lui déclarait que son intervention pourrait difficilement se manifester avant le second tour de scrutin, lui écrivait : « Mon cher ami, vous avez raison, gardez votre influence qui est grande ici pour le second tour. Nous espérons de plus en plus un succès. Son parti (du candidat radical Guépin) est bien décidé à me revenir et tous le disent; mais lui n'y songe guère et il y aura là pour Favre et vous quelque effort décisif à faire dans l'intérêt public.

contre lui le mécontentement du candidat radical Guépin et de son journal *l'Union démocratique*, adversaire de la politique d'union libérale.

Picard n'en continuait pas moins à prendre une part active à l'organisation du parti républicain en vue des élections. Aux côtés de Jules Favre, il mettait sa science du droit à la disposition d'un comité judiciaire de défense électorale[1]. Dans *l'Électeur libre*, il publiait une liste de candidats pour la plupart des circonscriptions[2].

Il posait de nouveau sa candidature à Paris, où cependant les groupes d'extrême Gauche lui avaient suscité des concurrents. Un comité radical avait désigné Flourens comme candidat dans sa circonscription[3]; un autre comité, le révolutionnaire Lefrançais[4]. Picard était loin cependant de rencontrer auprès du Corps électoral la même hostilité que certains de ses collègues. Député d'une circonscription très commerçante, il représentait l'opposition telle que la comprenaient la majorité

L'opposition ici est forte, résolue, active, *presque unanime* dans tout ce qui ne dépend pas du pouvoir. Quel régime usé jusqu'à la corde! Mais après? Sommes-nous destinés à tomber dans le Guépinage? Ce serait à peine meilleur, sinon aussi mauvais. » (*Lettre inédite.*)

1. Tchernoff, *op. cit.*, p. 535.
2. *Ibid.*, p. 534-535.
3. *Ibid.*, p. 537.
4. *Ibid.*, p. 539.

de ses électeurs. On le trouvait bien « un peu trop bourgeois et modéré », mais on acceptait volontiers cet opposant sincère, « dont l'esprit faisait la joie des Parisiens[1] », et le soir du 24 mai la proclamation de son élection devait être accueillie avec autant d'enthousiasme que celle de Bancel et de Léon Gambetta[2].

En province, sa popularité ne s'était pas amoindrie. De tous les points de la France lui parvenaient des offres de candidature. A Auch, la rédaction du journal *l'Avenir*, dont il avait eu l'occasion de défendre en justice le rédacteur en chef, David, organisait des réunions en son honneur[3]. Jules Simon lui écrivait dès février pour lui demander de se présenter dans les Basses-Alpes[4] et le comité démocratique libéral de ce département le choisissait pour protester contre le système des candidatures officielles[5]. Pour la même raison, le comité

1. Émile Ollivier, *op. cit.*, t. XI, p. 491.
2. Taxile Delord, *op. cit.*, t. V, p. 465.
3. Tchernoff, *op. cit.*, p. 549.
4. *Lettre inédite.*
5. Dans la proclamation qu'il adressait aux électeurs, le comité démocratique libéral des Basses-Alpes déclarait : « Ce n'est pas contre le nom du député sortant que nous allons protester ; mais contre le système des candidatures officielles.... Une candidature approuvée par tous ceux dont le cœur bat au seul nom de *liberté*! est celle de M. Ernest Picard, qui a su et qui saura la revendiquer. Son dévoue-

électoral de Bar-le-Duc le sollicitait de se porter dans le département de la Meuse[1].

Sa candidature était acclamée dans l'Hérault. Au cours d'une tournée électorale qui l'amenait à Montpellier, il écrivait aux siens : « Ici enthousiasme extrême; décidément il faut voir rarement ses électeurs; j'ai failli être étouffé sur la place : 10 000 personnes. Le soir, réunion, 3000! Tout irait fort bien sauf la fatigue[2]. » L'enthousiasme était si grand qu'Eugène Véron, rédacteur en chef de la *Liberté*, journal démocratique de l'Hérault et du Gard, était obligé de recommander le calme à ceux de ses lecteurs qui se proposaient d'aller recevoir Picard à la gare[3].

ment est assez connu. Votez sans hésitation pour lui. » Picard soulignait dans sa profession de foi le sens donné à sa candidature par le comité des Basses-Alpes : « Vous voulez, comme la France entière, protester contre la candidature officielle et vous m'appelez à vous pour mieux accentuer votre patriotique résistance.... Chaque bulletin que vous mettrez dans l'urne sera un gage pour la liberté. » (*Documents inédits.*)

1. Dans sa profession de foi aux électeurs de la Meuse, Picard répondait en ces termes à l'offre de candidature qui lui avait été faite : « Vous vous levez contre la candidature officielle dans la première circonscription de la Meuse et vous avez fait à mon nom l'honneur de le choisir pour ce combat si impatiemment attendu par la liberté. J'accepte avec reconnaissance. » (*Document inédit.*)

2. *Lettre inédite* non datée adressée à Mme E. Picard.

3. *Liberté* (n° 32), 1er juin 1869.

Au premier tour de scrutin, qui eut lieu les 23 et 24 mai, Picard fut élu dans la quatrième circonscription de Paris par 24 444 voix sur 42 365 contre 7 929 au candidat officiel Denière[1]. Il obtint dans la première circonscription de l'Hérault 8 089 voix, contre 12 456 à Pagézy, le candidat officiel, et 7 971 à un autre opposant, de Larcy[2]. Le scrutin de ballottage des 6 et 7 juin lui donna la victoire dans ce dernier département avec 15 775 voix contre 13 066 à Pagézy[3]. Il opta pour l'Hérault afin de laisser son siège de Paris, plus sûr, à un membre de l'opposition[4].

1. *Journal officiel de l'Empire français* du 25 mai 1899 : Seine (4e circonscription). Électeurs inscrits : 42 365; suffrages comptés : 33 156; MM. Ernest Picard : 24 444; Denière : 7 929; divers : 463. — Les procès-verbaux des élections furent vérifiés le 27 mai par la commission nommée en exécution du décret du 2 février 1852 qui proclama élu député au Corps législatif « pour la 4e circonscription, M. Ernest Picard. » (*Journal officiel de l'Empire français* du 28 mai 1869.)

2. *Journal officiel de l'Empire français* du 27 mai 1869.

3. *Journal officiel de l'Empire français* du 9 juin 1869 : Hérault (1re circonscription). Électeurs inscrits : 36 028; votants : 28 901; MM. Ernest Picard (Opposition démocratique) 15 775; Pagézy (Officiel) 13 076.

4. Il semble cependant avoir songé un moment à conserver son siège parisien et à laisser celui de l'Hérault à son ami Ferrouillat, qui l'en dissuada d'ailleurs avec un très grand désintéressement. Celui-ci lui écrivait en effet de Lyon, le 23 juin 1869 : « ... Quant au siège de Montpellier, je vous remercie cordialement de votre désir amical. Mais il va sans

Les élections furent un triomphe pour l'opposition républicaine. Cependant Picard n'était point satisfait. Sans doute, il se réjouissait du mouvement puissant qui avait « produit trois millions et demi de votes contre les candidatures officielles[1] », mais il estimait que ce n'était point assez et que les élus du gouvernement tenaient encore trop de place dans la nouvelle Assemblée. Il avait espéré mieux : il avait cru que la grande lutte électorale pouvait « décider des destinées de la France[2] » et assurer « un triomphe décisif[3] » au parti démocratique. Les élections n'avaient révélé que le défaut de cohésion de ce parti. Picard n'avait pas vu sans inquiétude se manifester au sein de l'opposition républicaine, dans les grandes villes, à Paris surtout, de nouvelles tendances qui s'étaient traduites par une hostilité

dire, en tout cas, que vos électeurs de l'Hérault désirent avant tout et très vivement vous garder, et d'un autre côté... il me semble plus sage que vous optiez pour le Midi, afin de laisser le siège de Paris à quelque vaillant champion de la jeune phalange démocratique ou à quelque blessé de la lutte électorale qui serait plus utile que moi et dont on nous reprocherait éternellement d'avoir confisqué la place. Réfléchissez-y et vous verrez que j'ai raison.... » (*Lettre inédite.*)

1. *Électeur libre* (n° 9), 29 juillet 1869.

2. *Lettre inédite.*

3. Voir *Discours parlementaires. Le Ministère Ollivier. La République.* Introduction, p. VIII.

impitoyable « à l'égard d'hommes éminents, moins compromis par leur passé que par un système de calomnies persévérantes[1] ». Il ne pouvait songer sans amertume aux attaques violentes dont Jules Favre en particulier avait été l'objet dans sa circonscription parisienne[2].

C'était précisément au moment où la démocratie aurait dû concentrer ses forces qu'elle s'était divisée. L'heure n'était pas venue de tracer de subtiles frontières entre les diverses opinions qui se faisaient jour dans l'opposition; il fallait, au contraire, « rallier sur le terrain de la souveraineté nationale tous les volontaires de la liberté[3] ». Picard écrivait dans *l'Électeur libre*[4], quelques semaines après les élections :

En réalité, les anciens partis sont en France fondus dans un grand parti qui veut la liberté et le gouvernement du pays par le pays et *qui seul peut militer utilement.* Ce parti, dont la force peut être immense, n'a

1. *Électeur libre* (n° 10), 29 juillet 1869.

2. *Électeur libre* (n° 11), 3 juin 1869 : « Jules Favre n'est pas élu en France, et dans la 7e circonscription de Paris on n'épargne aucune attaque contre cette grande renommée, contre cette vie vouée à la défense du droit et de la liberté.... La démocratie française bannissant Jules Favre de l'Assemblée ferait douter d'elle-même. »

3. *Discours parlementaires. Le Ministère Ollivier. La République.* Introduction, p. VIII.

4. *L'Électeur libre* (n° 19), 29 juillet 1869.

pas d'organisation.... L'œuvre la plus pressante est donc de constituer ce parti, *sans faiblesse comme sans exclusivisme*. Députés élus, volontaires désintéressés ou candidats ajournés, il y a dans la démocratie libérale tous les éléments d'une organisation puissante.... La constitution d'un grand parti est de l'intérêt de tous; avec le suffrage universel surtout, son existence est indispensable. Il rendra aux élections le caractère d'un verdict politique qu'elles ont quelquefois perdu; il concentrera toutes les forces qui s'annihilent faute de direction; il préparera des hommes et des doctrines.

Une opposition « sans faiblesse et sans exclusivisme », cette formule résumait parfaitement les conceptions politiques d'Ernest Picard; elle expliquait à l'avance, et son attitude vis-à-vis de l'Empire libéral et des ralliés, et sa séparation d'avec une fraction de la Gauche. Pas d'exclusivisme, c'est-à-dire la liberté pour chacun de conserver au sein de l'opposition ses aspirations et ses convictions particulières, tout en visant au but commun : suppression du pouvoir personnel, gouvernement du pays par le pays élisant lui-même librement ses représentants. Pas de faiblesse, c'est-à-dire pas de transaction sur ces principes essentiels.

Cependant Picard n'eût pas consenti à se laisser classer parmi les « irréconciliables ». Quel que fût son scepticisme à l'égard de la prétendue con-

version de l'Empereur aux idées libérales, et bien qu'il n'eût personnellement aucune sympathie pour le Tiers-parti qui s'était rallié sans condition au régime impérial, son esprit suivait avec curiosité et intérêt les tentatives de ce parti pour obtenir plus de liberté. Après l'intervention des 116 députés, qui avaient signé le 28 juin une demande d'interpellation sur la nécessité de donner satisfaction aux sentiments du pays en l'associant d'une manière plus efficace à la direction des affaires, il écrivait[1] : « Ce n'est pas nous qui réagirons contre ces premières manifestations. Si elles pouvaient nous ramener la liberté avec des ministres responsables et une Chambre animée de la vie politique, nous ne serions pas les derniers à nous en réjouir. »

Mais s'il se déclarait prêt à applaudir à toute réforme, quelle qu'en fût l'origine, vraiment susceptible de satisfaire aux aspirations libérales du pays, il se montrait également disposé à dénoncer les abus qui se cachaient sous des apparences de concession. « Si l'on s'avisait de nous offrir, au lieu de l'image de la liberté, une copie trompeuse, — au lieu de ses lois et de ses garanties, une vaine contrefaçon, soyez certains qu'au premier regard

1. *Électeur libre* (n° 18), 22 juillet 1869.

l'erreur se découvrirait, et qu'après l'illusion évanouie et les espérances déçues, jamais l'opinion publique n'aurait éclaté avec plus d'irritation et de puissance[1]. » Il rappelait la prorogation du Corps législatif presque au lendemain de l'interpellation des 116, le maintien au pouvoir du ministre de l'Intérieur, Forcade de la Roquette, qui avait fait les élections, et il montrait l'inanité de cette première intervention du Tiers-parti. Il déclarait hautement qu'un régime parlementaire n'était possible « qu'à la condition d'un partage de pouvoirs entre le chef de l'État et l'Assemblée[2] ».

Cette attitude ne laissait pas malgré tout de présenter des dangers. Quelque nombreuses et pénétrantes que fussent les critiques qu'il adressait au projet de sénatus-consulte destiné à augmenter les attributions du Corps législatif, la moindre approbation donnée par lui aux initiatives du gouvernement l'exposait aux félicitations bruyantes et gênantes des feuilles bonapartistes et lui attirait par là même la défiance des républicains d'extrême Gauche. Des amis clairvoyants le mettaient dès lors en garde contre ce péril[3].

1. *Électeur libre* (n° 21), 12 août 1869.
2. *Électeur libre* (n° 18) 22 juillet 1869.
3. Un ancien collaborateur de *l'Électeur*, Gaulier, lui écrivait de Paris à la date du 3 septembre 1869 : « Je ne suis pas

Cependant Picard, empêché par les vacances prolongées du Corps législatif[1] de défendre ses idées et son programme à la tribune parlementaire, les exposait très nettement dans *l'Électeur libre*. Il réclamait « une attribution partielle du pouvoir militaire, du pouvoir judiciaire, dans la mesure nécessaire pour arrêter les entreprises de la force et garantir la liberté, et une attribution complète et sincère du pouvoir politique...; en d'autres

effrayé de votre modération ; j'avoue même que je n'y croyais pas. Aussi j'avais profité d'un de vos derniers articles de *l'Électeur* pour détruire l'effet, à mon avis fâcheux, de certains éloges qui vous étaient décernés par la presse officieuse. J'avais rapproché votre article du démenti donné par *l'Ouest* à la prétendue conversion de M. Jules Favre et j'avais conclu en disant que vous n'étiez ni l'un ni l'autre parmi les satisfaits, comme *la France*, *la Patrie*, etc., etc., le prétendaient. Nous sommes dans un moment où le gouvernement cherche à compromettre autant que possible ses adversaires, et où il importe que l'opinion publique sache bien nettement ce que pensent ceux qu'elle est habituée à suivre. Là est le danger, à mon avis, de votre système. Il permettra facilement aux amis du pouvoir de trouver une force relative, sinon dans vos paroles, du moins dans l'interprétation qu'on donnera à votre silence ou à vos attaques mesurées. » (*Lettre inédite.*)

1. Sans s'associer au projet de manifestations destinées à protester contre le retard apporté dans la convocation de la Chambre, dès la fin de septembre, il adjurait les députés de rentrer à Paris, afin que leur présence empêchât le gouvernement « de mettre sur le compte de leurs convenances l'ajournement de la Chambre. » (*L'Électeur libre* (n° 28), 30 septembre 1869.)

termes : une garde nationale élisant ses chefs, le jury en matière politique, des élections libres... et, ce qui est la base de toute élection libre, la commune affranchie[1]. » La liberté du vote restait, après comme avant les élections, sa préoccupation essentielle. Estimant que l'administration y avait pris une trop grande part, il demandait la dissolution de l'Assemblée et faisait de cette dissolution la condition primordiale de toute réforme sincère de l'organisation politique : « Si le gouvernement veut que la liberté rentre en France, écrivait-il, son premier soin sera de dissoudre une Chambre où les candidats officiels tiennent trop de place et de laisser faire, sous la main de ministres libéraux et responsables, des élections nouvelles[2] ».

Dès la rentrée du Corps législatif, enfin convoqué en novembre, il continua la bataille qu'il avait commencée en juin[3]. Il prit une part active

1. *Électeur libre* (n° 31), 21 octobre 1869. — Voir aussi : (n° 16) 8 juillet 1869; (n° 17) 15 juillet 1869; (n° 26) 16 septembre 1869.

2. *Électeur libre* (n° 17), 15 juillet 1869. — Voir aussi : (n° 37) 2 décembre 1869.

3. Il avait présenté, le 28 juin, sans succès d'ailleurs, une proposition invitant le ministre de l'Intérieur à mettre à la disposition des membres de l'Assemblée une liste des dons et promesses de dons faits aux communes avant les élections. (Hippolyte Magin, *Histoire de la Terreur bonapartiste*, p. 429.)

à la vérification des pouvoirs. Le 23 février 1870[1], il déposait un ordre du jour condamnant le « système des candidatures officielles, caractérisé par l'intervention du gouvernement dans la lutte électorale », comme « la négation du régime parlementaire et la violation du principe de la souveraineté nationale », et il mettait le cabinet Émile Ollivier en demeure de répudier nettement ce système s'il voulait être vraiment « le gouvernement provisoire du régime parlementaire ».

Quelle fut l'attitude de Picard à l'égard du nouveau cabinet, dans lequel beaucoup voulaient voir la consécration manifeste des nouvelles idées libérales de Napoléon III? Cette attitude a fait l'objet de bien des récriminations injustifiées. Picard ne se départit cependant jamais de la ligne de conduite qu'il avait adoptée en face de toutes les démonstrations du prétendu libéralisme de l'Empereur. Dans *l'Électeur libre*[2] il saluait en ces termes l'arrivée d'Émile Ollivier au pouvoir : « Une lettre impériale invite M. Émile Ollivier, député, à former un cabinet homogène. Nous entrons donc officiellement dans le régime parlementaire. Rien ne manque à la mise en scène,

1. *Discours parlementaires. Le Ministère Ollivier. La République*, 1870-1877, p. 29 et suiv.
2. N° 41, 30 décembre 1869.

et, depuis dix-sept ans, jamais le pouvoir personnel n'avait paru montrer pareille résignation. A cette vue les néo-parlementaires s'extasient, ils admirent ce changement profond et cette abnégation sincère et nous demandent ce que nous avons à désirer de plus. *Nous jugerons le nouveau ministère à ses œuvres, nous n'accorderons aucune attention à de vaines apparences.* » Cependant, comme il avait déclaré que si le nouveau ministère faisait jouer les nouvelles institutions, son devoir et celui de ses amis était de le « seconder dans sa tâche », les journaux radicaux commençaient à le considérer comme un prochain « réconcilié ». Taxile Delord dans *le Siècle* affirmait qu'après les futures élections de 1875, un ministère Favre-Picard était probable[1].

Picard était loin pourtant de donner un blanc-seing à la politique du nouveau gouvernement. Au lendemain du sénatus-consulte du 28 mars, qui laissait le pouvoir législatif entre les mains de l'Empereur, du Corps législatif et du Sénat et qui donnait le pouvoir constituant à la nation consultée par le plébiscite, il se prononçait très catégoriquement contre ce système destiné seulement à rendre à l'Empire l'autorité qu'il n'avait

1. Hector Pessard, *Mes Petits Papiers*, p. 307.

plus. « Le plébiscite n'a jamais été que le levier du despotisme », avait-il écrit[1]. Dans *l'Électeur libre*[2] il le dénonçait en ces termes : « La souveraineté nationale n'a pas de plus dangereux ennemi que le plébiscite. Le plébiscite invoque la souveraineté nationale pour mieux la confisquer.... Par le plébiscite, le pouvoir exécutif se réserve avec le peuple, séparé de ses conseils, le redoutable tête-à tête d'où sortent les votes de surprise qui précèdent ou suivent les coups d'État. »

Picard était, sur ce terrain, entièrement d'accord avec tous ses collègues de la Gauche. C'est pourtant à propos du plébiscite que devait se produire au sein du parti une scission définitive entre les modérés et les radicaux.

A vrai dire, le plébiscite ne fut, en la circonstance, qu'une occasion. Dès les élections, les deux tendances distinctes s'étaient dessinées ou plutôt précisées. Parmi les membres de l'opposition républicaine, les uns avaient cru bon d'affirmer

1. Au début de la session de novembre, Picard avait déposé avec quelques-uns de ses collègues un projet de loi attribuant le pouvoir constituant au Corps législatif exclusivement. L'exposé des motifs de ce projet condamnait également, comme une confiscation de la volonté nationale, l'attribution de ce pouvoir au pouvoir exécutif et à la nation consultée directement par le plébiscite.

2. *Électeur libre* (n° 57), 2 avril 1870.

hautement qu'ils étaient « irréconciliables » et affectaient d'ignorer les actes, quels qu'ils fussent, du gouvernement impérial; les autres, à la tête desquels se trouvait Picard, estimaient que cette attitude ne pouvait donner aucun résultat et, sans faire la plus petite concession sur les principes républicains, se déclaraient disposés à applaudir aux actes vraiment libéraux d'un gouvernement quel qu'il fût : ils étaient également éloignés des « irréconciliables » et des « réconciliés ».

Picard avait toujours eu en horreur les phrases creuses, les vaines appellations, les protestations de radicalisme[1]. La politique était pour lui « la science des vérités relatives ». Elle consiste, disait-il, « à faire le possible et non à rêver à l'idéal; sa grandeur est, il est vrai, dans la fidélité aux principes, mais il est permis, sans manquer à ces principes, d'en préparer l'avènement par des conquêtes graduelles et successives[2] ». Mais, surtout, lui et son groupe s'irritaient de l'intolérance qu'ils rencontraient chez les journalistes radicaux du *Rappel* et du *Réveil*, en particulier chez le direc-

1. *Discours parlementaires. Le Ministère Ollivier. La République, 1870-1877.* Introduction, p. IX.

2. Une note écrite de la main de Picard et retrouvée dans ses papiers est ainsi conçue : « Les radicaux ne sont pas un parti; ils sont une coalition; ils représentent un moyen de parvenir ». (*Document inédit.*)

teur de ce dernier organe, Delescluze[1]. Toute la fraction modérée de la Gauche, impatiente du joug que ces jacobins faisaient peser sur toute l'opposition, ne songeait qu'à le secouer.

L'occasion lui en fut donnée le 15 avril, dans une réunion à la laquelle avaient été convoqués les députés et journalistes républicains, tenue rue de la Sourdière, chez Crémieux, pour arrêter les termes d'un manifeste au sujet du plébiscite. A l'issue de la réunion, la question se posa de savoir si les journalistes qui y avaient assisté devaient ou non signer le procès-verbal. Parmi ces journalistes se trouvaient Delescluze, Jourdan, Félix Pyat. Picard soutint que les députés ne devaient pas s'associer avec des journalistes, « non pas, disait-il plus tard[2], que je trouvasse que notre dignité de députés fût intéressée à ce que nous n'eussions pas de contact avec eux ; mais nous avions un dépôt dont il fallait que nous eussions la garde, et je croyais que nous compromettrions, en ne restant pas isolés, l'autorité morale qui nous avait été remise par l'élection et dont nous pouvions, dans ces circonstances critiques, avoir à faire usage ».

1. Hector Pessard, *op. cit.*, p. 301.

2. Enquête sur les actes du Gouvernement de la Défense nationale. Déposition d'Ernest Picard. *Annales de l'Assemblée nationale*, t. XXIII, p. 420.

Il soutint en conséquence que les noms des journalistes ne devaient pas figurer sur le procès-verbal. L'avis contraire ayant prévalu, il se retira avec seize de ses collègues, sans avoir signé le manifeste.

Il expliquait ainsi à Grévy son attitude et celle de ses amis[1] :

Le dissentiment qui s'est produit dans la réunion de la Gauche pourrait être mal compris au dehors ; il me paraît nécessiter quelques explications publiques.

Nous sommes tous d'accord pour repousser le plébiscite. Nous sommes tous prêts à exprimer cet accord en commun. C'est le point essentiel. Mais plusieurs de nos collègues ont pensé qu'il ne convenait pas en principe d'admettre d'éléments étrangers parmi nous. Lorsque nous voulons parler en qualité de députés, je pense comme eux que nous devons rester nous-mêmes et ne partager avec personne notre mandat et notre responsabilité. Encore moins pourrions-nous assumer des responsabilités d'autre nature et nous rendre solidaires de doctrines et d'écrits sur lesquels nous n'avons et ne devons avoir aucune action.

Vous reconnaissez qu'en délibérant avec les délégués de la presse vous cessez d'agir comme réunion de la Gauche. Cette distinction explique la résolution que vous avez prise. Elle simplifie la question, mais

1. Nous citons cette lettre d'après le manuscrit qui nous en a été conservé. Picard et ses amis en publièrent une autre dans *l'Électeur libre* (n° 57), 2 avril 1870.

elle supprime le manifeste collectif de la réunion de la Gauche qui aurait eu une grande opportunité et, en réduisant au silence une partie de ses membres, elle fait croire à une scission qui n'existe pas. La moitié de la Gauche, il est vrai, paraît devoir s'abstenir de signer, croyant voir dans l'association de plusieurs de nos collègues avec certains représentants de la presse l'intention, avouée du reste, de donner un caractère de parti exclusif au groupe qui résulte de cette association et de changer la nature du manifeste. Nous ne pouvions accepter sous cette forme ce que nous avions toujours repoussé : l'exclusivisme.

Pour moi, je suis fidèle à moi-même en ne me prêtant pas à cette politique, dont le premier fait serait d'entraver l'action collective de l'opposition.

Je m'abstiens donc aujourd'hui, mais je suis prêt à m'associer à toute déclaration commune délibérée entre nos collègues, et je ne prends ni l'initiative ni la responsabilité d'une séparation à laquelle je me suis toujours opposé.

J'use seulement, en présence d'un désaccord partiel, du droit reconnu à tout membre d'une réunion de conserver son libre arbitre. J'accomplis le devoir de tout homme politique de savoir, dans les questions de principe, résister même à ses amis.

Le geste de Picard et des parlementaires qui le suivirent s'expliquait donc à la fois, et par le sentiment très vif qu'ils avaient de leur responsabilité de députés, et par une certaine répugnance à voir leurs noms figurer dans un manifeste adressé au pays à côté de ceux d'hommes connus

pour leurs opinions révolutionnaires. Sans aller jusqu'à dire que cette attitude était dictée par une « épouvante exagérée du spectre rouge[1] », on peut très raisonnablement supposer que les républicains modérés se souciaient fort peu, au moment où précisément ce spectre rouge était agité à plaisir, de paraître se solidariser avec des hommes qui passaient pour être les doctrinaires des solutions extrêmes.

Il faut retenir aussi de cette lettre que Picard y affirmait à nouveau la nécessité d'une union de toutes les forces républicaines et s'y déclarait opposé, à ce moment comme toujours, à une séparation qui ne lui paraissait pas devoir résulter nécessairement de l'incident[2].

Il semble donc qu'il eût été facile d'arranger les choses, si du côté des radicaux on avait voulu y apporter quelque bonne volonté.

Picard écrivit en effet bientôt à Grévy pour lui

1. Tchernoff, *op. cit.*, p. 528.

2. C'était aussi l'avis de J. Favre, qui, informé par Picard de l'incident de la rue de la Sourdière, lui écrivait le 25 avril de Constantine : « D'ailleurs, comme vous l'expliquez fort bien, *il s'agit ici d'un incident de pure forme qui n'est pas de nature à opérer une scission devant laquelle nous avons toujours reculé*. J'ai donc le ferme espoir que ce nuage se dissipera et qu'à mon retour je vous trouverai au milieu de nous.... » (Lettre publiée *in-extenso* dans notre *Jules Favre*, p. 307.)

demander de convoquer à nouveau rue de la Sourdière tous les députés de la Gauche[1] :

Plusieurs de nos collègues de la Gauche m'ont chargé de vous prier de nous convoquer rue de la Sourdière. Je n'ai pas besoin de vous rappeler ici quelles sont les raisons qui, dans l'intérêt de tous, rendent nécessaire une prompte solution.

Mais la presse avait donné à l'incident une importance exagérée. On avait parlé déjà d'une séparation de Picard et de ses amis d'avec la Gauche, de la constitution d'une réunion en dehors de la Gauche; on avait affirmé que les dissidents étaient prêts à prendre le pouvoir s'il leur était offert[2]. La réponse des radicaux, défa-

1. Lettre publiée, sans indication de date, dans *l'Électeur libre* (n° 64) du 9 juin 1870. L'original, que nous avons eu entre les mains, ne porte également aucune date. Selon toute vraisemblance, la lettre est de fin mai.

2. C'est à ces divers bruits que Favre faisait allusion lorsqu'il écrivait à Picard, de Marseille, le 11 mai 1870 : « Vous pouvez expliquer que tout ceci a été un malentendu exagéré par la presse, que non seulement vous n'avez pas entendu vous séparer de la Gauche, mais encore — et ceci est essentiel — que vous ne formez aucune réunion en dehors et à côté d'elle, que vous n'avez, pas plus que vos amis, annoncé être prêt à prendre le pouvoir s'il vous était offert. Cette déclaration nette et franche publiée dans les journaux sera la fin de ce pénible incident.... Voilà, mon cher ami, les idées simples qui, j'en suis sûr, seront accueillies par votre patriotisme, laissez-moi dire par votre amitié pour votre vieux camarade, que votre éloignement désole-

vorablement impressionnés par ces bruits fâcheux, ne fut point conciliante, et Grévy écrivit, le 3 juin, la lettre suivante :

J'ai communiqué aux députés de la Gauche, auxquels elle était destinée, la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'adresser au nom de plusieurs de vos collègues.

Voici la réponse que je suis chargé de vous transmettre. La réunion de la Gauche a vu avec regret un certain nombre de ses membres, après s'être séparés de la majorité dans une circonstance grave, se réunir à part et laisser publier, dans des compte rendus de leurs séances, qu'ils formaient une réunion nouvelle et qu'ils adoptaient une politique ouverte aux compromis monarchiques répudiés par notre manifeste du 14 novembre 1869.

Sans paraître tenir compte des faits qui ont frappé l'attention publique, et qui nous ont vivement émus, vous nous demandez aujourd'hui en leur nom, vous nous requérez presque de les convoquer à la réunion de la Gauche. Nous ne pouvons le faire, quel que soit notre désir, que s'ils croient devoir désavouer la formation d'une seconde réunion et la ligne politique qu'ils se sont laissé attribuer publiquement. Il est de leur intérêt, comme du nôtre, qu'il ne se glisse entre eux et nous aucune équivoque, que nous restions unis si nous devons marcher ensemble ou que, si

rait et qui, restant toujours convaincu de votre droiture, en serait réduit à chercher l'explication de votre conduite dans les tristes sophismes qui ont conduit M. Ollivier à l'avortement honteux dont nous sommes les témoins. » (Lettre publiée *in-extenso* dans notre *Jules Favre*, p. 307.)

nous voulons suivre des voies différentes, nous soyons distincts, tout en conservant nos bons rapports et nos bons sentiments [1].

C'était une fin de non-recevoir déguisée, opposée au désir de transaction manifesté par les dissidents. Picard répondit le lendemain à Grévy par une déclaration très nette :

Nous avons pris connaissance de la lettre que vous étiez chargé de nous transmettre.

Nous ne devons pas vous taire l'impression qu'elle nous a causée. Sans le vouloir, sans doute, vous avez posé à des collègues des conditions blessantes sur lesquelles leur dignité ne leur permet pas même de délibérer.

Involontairement vous donnez crédit à des calomnies dont, mieux que personne, vous savez le néant.

Nous ne transigerons jamais avec le pouvoir personnel et nous répudions tous les compromis.

La vraie discussion n'est pas là, vous le savez. La différence entre vous et nous est celle-ci :

Vous voulez une Gauche fermée, nous la voulons ouverte à quiconque revendiquera les libertés publiques sur le terrain où la Gauche s'est placée de 1857 à 1860. Nous restons donc toujours membres de la Gauche, mais, fidèle à ses traditions, nous ne pouvons plus faire partie de votre réunion [2].

C'était la rupture définitive et la constitution en groupe séparé de la fraction modérée de la Gauche.

1. Lettre publiée dans *l'Électeur libre* (n° 64) du 9 juin 1870.
2. *Lettre publiée* dans *l'Électeur libre* (n° 64), 9 juin 1870.

Dans *l'Électeur libre*[1] Picard qualifiait en ces termes l'attitude intransigeante des radicaux :

Nous sommes convaincus qu'en repoussant les hommes qui lui apportaient un loyal concours, ou, ce qui revient au même, en leur imposant des engagements qui sont une sorte de serment déguisé, aussi intolérable pour certaines consciences que le mandat impératif, la Gauche radicale n'augmente pas sa force dans le pays, qu'elle regarde plus le passé que l'avenir et que, pour mieux veiller sur le souvenir du gouvernement de 1848, auquel ses membres les plus éminents ont pris part, elle se rend moins habile à servir efficacement les principes sur lesquels repose le gouvernement du pays par le pays. Telle est la raison de notre dissentiment[2].

Cette lettre était signée de : Barthélemy Saint-Hilaire, Bethmont, de Choiseul, Javal, Lecesne, Lefèvre-Pontalis, Malézieux, duc de Marmier, Ernest Picard, Rampont, Riondel, Steenackers, Wilson.

1. N° 64, 9 juin 1870. Jules Favre, après quelques hésitations, avait formellement adhéré à la Gauche fermée de Grévy. L'attitude de Picard lui causa un chagrin profond. (Voir sur ce point notre *Jules Favre*, p. 306 et suiv.)

2. Au cours des pourparlers entre les deux groupes, Picard avait écrit à un de ses amis de la Gauche radicale une lettre qui précisait très nettement et les motifs profonds de la rupture et ses conséquences : « Des hommes de parti qui se réunissent pour délibérer en commun n'abdiquent pas leurs opinions individuelles, et je ne me crois pas en droit de demander à ceux qui se disent radicaux de renoncer à ce titre; mais, en retour, je leur demande de ne pas me l'imposer si je n'y consens pas.

« Je suis donc prêt à délibérer avec des radicaux, pourvu que, dans les actes où la manifestation de leur radicalisme

La séparation définitive de Picard et de ses amis d'avec les radicaux fut naturellement aussi mal accueillie de ceux-ci que l'avait été leur tentative

n'est pas la question principale, ils ne l'introduisent pas pour exclure tous ceux qui ne seront pas leurs adeptes. C'est là ce qui constitue l'exclusivisme, la création d'une Église dans la démocratie. S'il vous convient de faire une Montagne, dites-le franchement, mais ne pensez pas que vos collègues un peu expérimentés et que l'opinion publique s'y trompent. La déclaration de radicalisme que vous faites équivaut, vous le reconnaissez, à l'exclusion de sept ou huit membres de notre réunion. Vous épurez. Est-il bon d'entrer dans cette voie? Ce qui est plus grave encore, vous renoncerez à être jamais une majorité; le grand nombre peut accepter la République, mais non la République radicale: vous donnez par ce seul titre une arme formidable contre vous au pouvoir: il suffit, pour vous réfuter, de rappeler que vous vous intitulez vous-mêmes des radicaux.

« Vous ne contentez que les deux ou trois journaux qui, faute de mieux, vous imposent cette bannière, afin de sauver au moins leur amour-propre dans un conflit où ils ont joué un si triste rôle. Pour cette séparation, vous allez rompre avec le passé de l'opposition, en arrêter le recrutement, et vous condamner à la défaite. De grands mots et des actes nuls, des menaces et nulle force, est-ce une politique? Non, c'est une attitude. Elle plaît à quelques imprévoyants, elle vous aliène tous les gens sensés. Je comprends autrement mon devoir : affranchir mon pays, restituer à la souveraineté nationale son libre exercice, respecter toutes les opinions et ne pas prononcer d'excommunication, voilà ma règle de conduite. En conséquence, je comprends très bien que quelques-uns parmi nous professent des doctrines radicales, mais je ne puis admettre qu'ils en fassent la condition de l'entrée dans nos rangs. Quand ils auront une solution radicale à donner, s'ils croient devoir agir seuls ils

de réconciliation. On ne manqua pas de faire remonter à Picard seul toute la responsabilité de la rupture. Jules Simon lui-même, que les intransigeants n'avaient pourtant pas épargné, s'exprimait très sévèrement sur le compte de Picard dans sa correspondance avec Favre[1]. Quelques-uns allaient jusqu'à lui reprocher d'abandonner la cause démocratique et de songer à se rallier au gouvernement. Les journaux gouvernementaux de leur côté ne manquaient pas de se réjouir bruyamment de ce qu'ils considéraient eux aussi, de

le feront librement; mais il y a loin de là à dire : Vous vous direz radical, ou vous ne serez pas avec nous. C'est cependant ce que vous faites, et, dans cet acte prémédité, je ne me préoccupe pas de ce qui peut être blessant pour les personnes, je vous signale ce qui est funeste pour notre cause.... Je suis désolé qu'au moment où, de toutes parts, on réclame de nous un acte d'union, vous prépariez, sans le vouloir, une division si profonde. » (*Lettre publiée* dans *Discours parlementaires. Le Ministère Ollivier. La République*, 1870-1877, Introduction, p. IV.)

1. « ... Picard m'impute journellement une responsabilité capitale dans la rupture et il affecte de me traiter en étranger. Il dit que j'ai conspiré tout cela contre lui. C'est de la démence. Nul n'était disposé plus que moi à marcher avec Picard; c'est lui, lui seul, qui par ses allures intolérantes, ses prétentions au monopole de l'esprit politique, son humeur agressive contre tout le monde et ses quolibets perpétuels, c'est lui seul qui a rendu la scission inévitable. » Lettre adressée à J. Favre, le 6 juin 1870, publiée à la suite d'un article de A. Hustin dans *Gauche ouverte et Gauche fermée*. (*L'Art, revue mensuelle, 3e série*, p. 225 et suiv.)

bonne ou de mauvaise foi, comme un « ralliement ». Émile Ollivier semble s'être fait par la suite l'écho de ces insinuations en déclarant, longtemps après ces événements, que sans la guerre Picard serait certainement arrivé à faire partie de son ministère[1].

Les lettres de félicitations qu'il recevait de certaines personnalités étrangères aux milieux républicains prouvent que très sincèrement on pouvait se méprendre sur la véritable signification de son attitude. Un de ses correspondants, qui voyait dans la Gauche ouverte l'amorce d'une Gauche constitutionnelle, lui manifestait son enthousiasme en ces termes : « Mille compliments pour la résolution de la fondation d'une gauche constitutionnelle. Vous avez touché le blanc. La France est certainement de votre côté : elle ne veut ni des irréconciliables, ni de l'Arcadie. Maintenant, à l'œuvre ! L'avenir est à vous[2]. »

Paul Andral, plus près de la vérité, interprétait la scission comme un retour à la politique de

1. Interview prise par M. René Viviani et publiée dans *l'Humanité* du 19 mai 1904 : « Je rêvais d'amener la Gauche. Picard certes, si la guerre n'était pas survenue, aurait fait partie du ministère d'où nous aurions exilé les éléments cléricaux. On y serait venu, car l'Empire était consolidé par le plébiscite. »

2. *Lettre inédite*, non datée.

l'ancienne Union libérale. « Je ne peux pas arriver à comprendre que nous ne soyons pas d'accord : nous voulons si bien la même chose, la vieille union libérale (oui, libérale, quoi qu'en disent vos amis) contre les jacobins et les césariens[1]. »

Baragnon, de son côté, écrivait à l'inspirateur de *l'Électeur libre* : « Permettez-moi de citer dans mon article de *la Presse* (bien entendu sans dire que je vous ai demandé cette permission) la phrase de votre billet où vous me dites d'une façon si saisissante qu'entre républicains vous distinguez la république imposée de la république acceptée[2] ».

Picard, cependant, ne cessa de protester contre les critiques et les éloges également immérités qui lui venaient de tous côtés. Il s'élevait surtout avec énergie contre les affirmations de ceux qui essayaient de le représenter « comme engagé dans une transaction avec le gouvernement personnel[3] ».

1. *Lettre inédite*, non datée. Avocat éminent et très considéré, Paul Andral avait beaucoup fait pour sceller l'union de l'opposition orléaniste et de la Gauche républicaine.

2. *Lettre inédite*, non datée.

3. *Électeur libre*, n° 63, 2 juin 1870 : « C'est au moment où le groupe des dix-sept prenait la résolution de rester à la Gauche qu'on a cherché à le rendre responsable d'une scission ; c'est lorsqu'il se plaçait sur le terrain des principes qu'on a essayé de le présenter comme engagé dans une transaction avec le gouvernement personnel. Rien n'était plus contraire à la vérité, rien n'était plus éloigné de la pensée

et comme « disposé à suivre l'exemple d'Émile Ollivier[1] ».

Quelques uns pourtant, parmi les hommes politiques dont la fidélité aux principes libéraux ne pouvait être discutée, comprirent le sens de l'attitude de Picard et l'en félicitèrent. Hénon, son vieil ami et son ancien collègue au groupe des Cinq, déplorait la scission qui s'était produite dans la Gauche, mais approuvait entièrement la conduite de Picard :

J'ai lu aujourd'hui seulement les détails de la scission qui vient de se faire dans la Gauche et que l'on doit attribuer aux prétendus irréconciliables.

des députés qui venaient d'affirmer une fois de plus leur politique, après l'avoir énergiquement et publiquement défendue devant leurs électeurs. *Pour nous, qu'il soit bien entendu que nous ne faisons et ne voulons faire aucune évolution.* Nous avons résisté à nos collègues quand ils ont pris la résolution que nous n'approuvions pas de nous associer avec la presse; il nous sera bien plus facile de résister à ceux qui voudraient nous entraîner vers une politique qui n'est pas la nôtre. »

1. Lettre adressée à *la Liberté* de l'Hérault : « Ma politique reste celle de l'Union libérale qui, pour renverser le pouvoir personnel, accepte les alliances qui m'ont fait nommer à Montpellier et réserve à chacun sa foi politique. *Je suis pour la République acceptée contre la République de droit divin*, et, comme vous le pensez bien, nullement disposé à suivre l'exemple d'Ollivier. Je ne veux pas fonder une Gauche constitutionnelle, c'est-à-dire dynastique, mais bien une opposition qui ne soit dynastique ni pour l'Empire, ni même pour la République. »

J'en suis chagrin pour notre pays. Mais vous avez bien agi, vous ne pouviez faire différemment sans commettre un acte de faiblesse. Que ceux qui se cachaient quand il y avait du risque à courir, qui plus tard faisaient une abstention commode pour se tenir à l'abri et qui combattaient avec acharnement ce qu'ils appelaient la politique des Cinq, que ceux-là vous gardent rancune, cela se comprend. On ne peut aimer ceux qu'on envie et l'homme dont la conduite a été différente de la nôtre est un reproche vivant. Vous savez, comme moi, que pendant que nous blâmions hautement le coup d'État, un d'eux en faisait l'éloge, sans signer l'article bien entendu, et ce sont des purs de ce genre qui vous attaquent, qui nous dénigrent.

Allez toujours de l'avant; vous conserverez l'estime de ceux qui vous connaissent. Tous savent que votre opposition n'a qu'un but, l'extension de nos libertés; malheureusement on sait aussi qu'il en est plus d'un dont on ne peut dire autant.

Il est évident qu'il doit vous être désagréable de voir s'éloigner de vous des hommes comme notre ancien collègue et ami J. Favre, comme nos amis Pelletan, Dorian, Glais-Bizoin; vous le regretterez sans doute, comme moi; mais, à côté de cela, pesez les compensations politiques, et rappelez-vous que si vous aviez comme auxiliaires les paroles modérées et conciliantes de MM. Grévy et Gambetta, vous auriez aussi à supporter votre part de responsabilités dans les folies de Raspail et consorts.

Restez la Gauche, sans dénomination autre; que vos anciens collègues se séparent s'ils croient devoir le faire, qu'ils soient ce qu'ils voudront, restez ce que vous êtes : la Gauche. Le vote, et non la réunion

avec tel ou tel, constitue la Gauche. Laissez les autres courir à la popularité par la voie des journaux ou par des excentricités; ne prenez comme vous avez fait d'autre guide que votre conscience, d'autre but que la liberté.

Si je vous connaissais moins, je craindrais une seule chose, les avances des Centres, et, qui sait, le souvenir d'une ancienne amitié qu'on ne manquera pas d'évoquer. Mais je pense que vous vous méfiez suffisamment[1].

Rien en effet dans l'attitude de Picard durant ces quelques mois qui précédèrent la chute de l'Empire ne permet d'ajouter foi aux calomnies que certains journalistes de l'extrême Gauche avaient répandues à plaisir sur son compte. Il continua à la Chambre la politique de liberté qu'il avait toujours si activement soutenue et, dans toutes les grandes questions, Picard et ses amis votèrent comme le reste de la Gauche.

Est-ce à dire que la création de deux fractions au sein de l'opposition ait été un acte de pure forme et n'ait entraîné aucune conséquence? Picard lui-même déclarait quelques années plus tard que les tendances exclusivistes qui s'étaient manifestées dans la Gauche, et qui avaient été la

1. *Lettre inédite*, datée de Lyon, 10 juin 1870. Certains passages de cette lettre ont été publiés par Tchernoff, *op. cit.*, p. 524.

cause première de la scission, avaient eu pour résultat de ramener au gouvernement les voix du Centre sur la grande question de la déclaration de guerre à la Prusse. « Je ne puis m'empêcher, écrivait-il en 1874 à Hector Pessard[1], de penser que si l'exclusivisme avait été banni de notre politique, nous aurions pu en 1870, avec l'aide du Tiers-parti, empêcher la guerre et être 150 au lieu de 84 dans cette question suprême. »

La lutte que Picard menait dans *l'Électeur libre* contre les partisans de l'exclusivisme, quelque absorbante qu'elle fût, ne l'empêchait point de prendre une part active aux travaux du Corps législatif et ne le tenait pas éloigné du barreau. Ici et là, il était toujours, et de plus en plus, un orateur écouté.

Au barreau, où il plaidait surtout dans les procès politiques, il s'attirait les hommages de la magistrature impériale elle-même, dont il avait cependant fréquemment souligné la servitude[2].

A la Chambre, il prononça le 13 juin, aux applaudissements de toute la Gauche, un grand discours sur la question de la nomination des

1. H. Pessard, *op. cit.*, p. 328.

2. *Lettre inédite* du président du tribunal d'Abbeville, datée d'Abbeville, 25 août 1870.

maires[1]. Fidèle à ses principes, il repoussait le système bâtard proposé par le gouvernement pour donner satisfaction aux aspirations libérales, tout en maintenant les prérogatives du pouvoir personnel, et qui conservait au gouvernement le droit de nomination avec l'obligation de choisir les maires parmi les membres du Conseil municipal élu. Il trouvait dans cette discussion l'occasion de défendre une fois de plus les principes de la souveraineté nationale et de la liberté électorale. Il se déclarait l'adversaire de toute nomination des maires qui, même avec le projet gouvernemental, restaient des fonctionnaires dans la dépendance du pouvoir central, et réclamait le système de l'élection, seul moyen de garantir la liberté des élections parlementaires.

Quelques jours plus tard, le 2 juillet[2], il intervenait généreusement, au risque de soulever contre lui de nouvelles colères à l'extrême Gauche, pour appuyer la pétition des princes d'Orléans qui demandaient l'abrogation de la loi d'exil qui les frappait et l'autorisation de rentrer en France.

Dans les brèves mais éloquentes paroles qu'il prononça à cette occasion, il se défendait de servir

1. *Discours parlementaires. Ministère Ollivier. La République*, p. 59.

2. *Ibid.*, p. 77.

un intérêt dynastique et en appelait pour résoudre cette question « aux principes, au cœur et au droit ». Son intervention lui valut du duc d'Aumale des remerciements chaleureux et émus :

Quand on est devant une question douteuse, c'est en s'adressant aux principes, au droit, à son cœur, qu'on la résout. Mon Dieu, monsieur, ces belles et simples paroles que je lis dans le compte rendu de votre discours de samedi, est-ce à moi de vous en remercier? Je crois entendre le cri de votre conscience, et personne, à mon sens, ne peut féliciter un citoyen, un législateur parce qu'il a soutenu les principes et le droit ou obéi aux nobles mouvements de son cœur.

Mais il m'est au moins permis de vous dire combien nous vous sommes reconnaissants d'avoir si justement indiqué le caractère de notre démarche, et de l'avoir si dignement, si fièrement défendue.

Oui, les principes! car la proscription est un outrage au suffrage universel, et ce n'est que par de misérables arguties qu'on prétend l'élever à la hauteur d'un principe.

Oui, le droit! car c'est le droit, tous les droits que nous réclamons, parce que nous acceptons les devoirs, tous les devoirs.

Oui, le cœur! car c'est au cœur, au grand cœur de la France que nous nous sommes adressés, et quand nous nous sentons approuvés par des hommes tels que vous, nous avons la confiance que la France nous entendra un jour.

Merci donc et du fond de l'âme [1].

1. *Lettre inédite*, datée de Bruxelles, 6 juillet 1870.

Les préoccupations de politique intérieure devaient bientôt faire place dans l'esprit de Picard à des soucis d'un ordre plus grave et qui devaient absorber pendant de longs mois toute son intelligence et son activité. Les relations avec la Prusse avaient pris subitement une tournure inattendue.

L'Empire était résolu à faire une guerre.

Dès le 6 juillet, dans la fameuse séance où le ministre des Affaires étrangères avait lu, aux applaudissements de la majorité, la déclaration qui mettait en quelque sorte l'Allemagne au défi de placer un Hohenzollern sur le trône d'Espagne, Ernest Picard avait pris la parole pour demander la communication des documents propres à éclairer la Chambre sur la situation : « La Chambre trouvera bon, je pense, d'inviter le ministre à mettre à notre disposition les documents diplomatiques qui nous sont nécessaires pour porter un jugement réfléchi sur les déclarations si graves qui nous ont été faites[1] ».

Le 12 juillet[2], il revint à la charge sans plus de succès, et demanda que les dépêches qui avaient circulé dans certaines commissions de la Chambre, qui avaient été entre les mains de plusieurs députés.

1. *Discours parlementaires. Ministère Ollivier. La République*, p. 83.

2. *Ibid.*, p. 83.

fussent communiquées à l'Assemblée elle-même, c'est-à-dire au pays, « comme éléments de résolutions qui, en définitive, ne devaient être prises qu'avec l'assentiment du pays ». Il estimait justement que l'examen des pièces officielles pouvait seul calmer les susceptibilités patriotiques des masses. Mais ces susceptibilités étaient trop précieuses pour un gouvernement d'ores et déjà décidé à faire la guerre, et il n'était guère question pour lui de songer à les calmer.

Picard ne fut pas écouté. Il ne le fut pas davantage dans la séance du 15 juillet, où fut votée la déclaration de guerre à la Prusse. Dans cette séance mémorable, il monta à la tribune après Thiers, après Gambetta, pour adresser un suprême appel à la sagesse de la Chambre[1] : « Je ne dirai pas que je ne crois pas à l'existence des documents qui ont été communiqués à la Commission. Ils existent, soit; seulement il est possible que s'ils étaient produits devant cette assemblée, ils n'auraient pas l'effet qu'on paraît en attendre.... » Mais sa voix fut couverte par les interruptions d'une « majorité aussi aveugle que complaisante[2] ».

Les premiers désastres affectèrent profondément

1. *Discours parlementaires. Le Ministère Ollivier. La République*, p. 87.

2. *Fragment autobiographique inédit.*

son cœur de patriote. « Quand la guerre est déclarée, avait-il dit, nous ne voyons devant nous qu'une seule chose, le drapeau de la patrie[1]. » Il ne s'agissait plus pour lui ni pour ses amis de faire la guerre à l'Empire, il s'agissait d'organiser la défense nationale.

Le 18 août, il réclamait l'envoi d'armes et de munitions dans les villes de l'Est, que l'administration avait laissées sans défense[2].

En présence de l'impéritie du gouvernement,

1. *Discours parlementaires. Le Ministère Ollivier. La République*, p. 88.

2. *Discours parlementaires. Le Ministère Ollivier. La République*, p. 97. Il reçut quelques jours plus tard une pétition des habitants de Nancy, qui illustrait singulièrement son intervention. Dans cette pétition, le maire et quelques notables lui demandaient de protester à la tribune du Corps législatif contre l'accusation de lâcheté portée contre eux à cette même tribune : « Vous savez dans quel abandon notre contrée a été laissée; que dès le 8 août toutes les autorités militaires l'avaient quittée précipitamment, qu'il n'y restait plus même un gendarme et que Nancy, dépourvu de munitions et d'armes, n'avait pour le maintien de l'ordre que 85 fusils à silex transformés, mis entre les mains de ses pompiers. Vous savez que le gouvernement annonçait que les passages des Vosges étaient défendus et que la population devait être sans crainte. Vous savez que la dernière communication que nous avons reçue du ministre actuel de l'Intérieur nous invitait, à l'approche de l'ennemi, à faire replier sur Châlons tous les hommes en état de porter les armes et à abandonner ainsi sans secours et sans munitions nos femmes, nos enfants, nos vieillards. » (*Lettre inédite*, datée de Nancy, 21 août 1870.)

dont les événements donnaient la preuve la plus convaincante, Picard avait proposé, avec ses amis, de lui adjoindre un comité de défense nationale composé de membres de l'Assemblée. La commission chargée d'examiner la proposition décida, par huit voix contre sept, qu'il n'y avait pas lieu de la renvoyer aux bureaux. Dans la séance du 13 août, Picard s'éleva, sans succès, contre cette décision[1]. Le ministre de la Guerre qui, au lendemain de Sedan, devait reprendre entièrement la proposition, se refusa à l'admettre en déclarant que si le gouvernement n'avait pas lui-même le moyen d'assurer sa responsabilité, il serait obligé de se retirer.

Picard rencontra le même accueil lorsqu'il défendit, le 24 août, la proposition de Kératry, tendant à l'adjonction de neuf députés au comité de défense de Paris[2]. Là encore le gouvernement vit une marque de défiance et s'opposa à l'adoption d'une proposition qui, elle aussi, ne devait pas tarder à être reprise. Le discours admirable que Picard prononça en cette occasion, est un témoignage éloquent du désintéressement patriotique dont fit preuve la minorité républicaine pendant cette

1. *Discours parlementaires. Ministère Ollivier. La République*, p. 92.
2. *Ibid.*, p. 103.

première période de la guerre. « Il y aurait, là, disait il, non pas une marque de défiance politique envers les membres du cabinet, mais précisément l'expression de cette situation que nous avons été les premiers à mettre en lumière et qu'exprimait si bien tout à l'heure l'honorable M. de Kératry en disant que c'était une trêve politique, une trêve de patriotisme... Je l'ai dit, et je ne crains pas de le répéter : *nous avons oublié le nom du gouvernement qui régnait en France*.... Cette situation, nous l'avons prise ; elle a sa franchise, elle a aussi ses limites ; il faut que cette trêve soit acceptée loyalement ; il faut que le gouvernement... ne gêne en aucune façon, en cédant à certaines préoccupations et à certaines craintes qui seraient hors de saison, la défense nationale.... La question de confiance ! C'est aujourd'hui, après les malheurs qu'une confiance malheureuse a engendrés pour la France, que des ministres français... viennent vous demander cette confiance aveugle qui a apporté à la France tant de malheurs ! Nous ne pouvons pas la donner. »

Ces événements allaient montrer dans quelle large mesure la défense nationale eut à souffrir de ces préoccupations, de ces craintes « hors de saison », auxquelles Picard faisait allusion sans pouvoir s'exprimer à leur sujet de façon plus

explicite. Plus tard, déposant devant la commission d'enquête sur les actes du gouvernement de la Défense nationale, il fit connaître aux membres de la commission les véritables motifs qui avaient fait repousser le projet de comité de défense dont nous venons de parler. On craignait les protestations par lesquelles les députés de l'opposition membres du comité n'auraient pas manqué d'accueillir les mesures sacrifiant aux intérêts dynastiques l'intérêt de la défense nationale. « On nous disait que c'étaient des questions militaires dont nous n'avions pas à nous occuper... Nous répondions que c'était aussi une question politique, que les questions politiques se trouvaient mêlées aux questions militaires; nous n'avions que trop raison[1]. »

Toutes ces propositions tendant à faire participer de façon effective les membres du Corps législatif à la défense nationale étaient inspirées aux députés de l'opposition par le désir de ne laisser à l'émeute, qu'ils sentaient imminente, aucun prétexte pour s'emparer du pouvoir. Plus qu'aucun autre de ses collègues républicains, Picard devait, en ces minutes où l'on sentait que

1. *Enquête sur les actes du gouvernement de la Défense nationale*, t. I, p. 474.

le sort du gouvernement allait se décider, participer aux efforts dont le but fut d'empêcher une crise intérieure de venir accroître l'audace du vainqueur. On peut dire qu'au cours des dernières séances de l'Assemblée impériale il cessa de faire partie de l'opposition. Il prouvait ainsi que son amour de l'ordre était supérieur à sa haine pour l'Empire, et donnait la mesure d'un patriotisme qui lui prescrivait de remettre aux jours où le salut du pays ne serait plus compromis le souci de venger les vieilles injures faites à la liberté.

CHAPITRE IV

LA DÉFENSE NATIONALE ET LE GOUVERNEMENT DE THIERS (4 SEPTEMBRE 1870-31 MAI 1871).

Le 4 septembre 1870, lorsque, vers deux heures et demie de l'après-midi, Gambetta et Jules Favre abandonnèrent le Corps législatif envahi pour se rendre à l'Hôtel de Ville, Ernest Picard n'était pas à leurs côtés. Mieux que personne, il comprenait la puissance des raisons qui poussaient à cette heure les deux chefs de la Gauche à se mettre à la tête du mouvement populaire pour en empêcher les redoutables déviations, pour le canaliser en quelque sorte. Il savait qu'il fallait, à tout prix, empêcher l'établissement à l'Hôtel de Ville d'un gouvernement exclusivement parisien, exclusivement communal. Il avait donc, lui aussi, abandonné le Palais-Bourbon, mais au lieu de marcher résolument en tête de la foule, ainsi que le firent

les deux tribuns, il prit une voiture et suivit de loin, marquant ainsi la défiance que lui inspirait ce qu'il a éloquemment appelé la « solution révolutionnaire. »

Jusqu'à la dernière heure, il avait lutté pour la prévenir. La nouvelle de Sedan ne fit que redoubler les efforts qu'il tenta « pour que la situation fût réglée législativement[1] ».

C'est le 3 septembre que les membres du Corps législatif furent avisés de la catastrophe. Le comte de Palikao la leur fit pressentir dans l'après-midi, mais en des termes qui ne permettaient pas d'en apprécier toute l'étendue[2]. Au cours de la séance de nuit du 3 septembre vint la confirmation officielle de notre défaite. Il importe de constater l'intime communauté de vues qui se trouvait unir, dans ces minutes solennelles Ernest Picard et Thiers. Ces deux hommes qui, au nom de principes différents, avaient fait à l'Empire la même

1. *Enquête sur les actes du Gouvernement de la Défense nationale. Déposition d'Ernest Picard*, t. I, p. 473-474.

2. On peut en juger d'après le billet que Picard adressa immédiatement à sa femme : « Chère amie, un désastre! La France est envahie par trois armées : nos forces sont coupées, et ici un gouvernement effacé. Je ne reviens pas. Vous feriez bien de revenir à Paris, avenue de la Grande-Armée, demain. *Ici je ne sais s'il y aura un mouvement. Le moindre renverserait tout.* On demande des armes. Ici nous n'avons rien à craindre. Nous délibérons avec la Gauche. » (*Lettre inédite.*)

irréductible opposition, songèrent moins à donner le coup de grâce au régime qu'à grouper en un faisceau unique toutes les bonnes volontés nationales. « Les Prussiens arrivaient, a dit Picard. On croyait qu'ils arriveraient non le 17 septembre, mais le lendemain ou le surlendemain[1]. » Il ne fallait pas qu'ils trouvassent les Français désunis. Il fallait surtout un gouvernement fort pour diriger la défense, un gouvernement légal et reconnu comme tel pour entamer, le moment venu, les négociations.

La commune erreur de Thiers et de Picard est d'avoir compté un moment sur le Corps législatif pour mener à bien cette tâche. Ils n'avaient pas prévu l'espèce d'apathie morne et résignée dans laquelle l'annonce de Sedan plongea la majorité. Pas un de ses orateurs ne prit la parole lorsque, dans la séance de nuit du 3 septembre, Jules Favre demanda la déchéance[2]. « Elle paraissait inévitable. Ce n'était plus qu'une question de mots entre la majorité et l'opposition : déchéance ou vacance[3]. »

1. *Enquête sur les actes du Gouvernement de la Défense nationale. Déposition d'Ernest Picard*, t. I, p. 474.

2. *Journal officiel de l'Empire français* du 4 septembre 1870 : seul Pinard, ancien ministre, prononça quelques paroles.

3. *Enquête sur les actes du Gouvernement de la Défense nationale. Déposition d'Ernest Picard*, t. I, p. 475.

L'avis de Thiers et de Picard était qu'il fallait trouver une formule qui, ne blessant aucune susceptibilité politique, eût été capable de réunir dans la seule idée de la Défense nationale toutes les activités et tous les dévouements. *Vacance* leur parut préférable à *déchéance*[1]. Il convient de ne pas envisager avec trop de sévérité cette discussion terminologique à laquelle l'Assemblée consacra ses derniers instants. C'était en effet autre chose qu'une vulgaire querelle de mots qui se débattait à cette heure : il s'agissait, ni plus ni moins, de savoir si le gouvernement qu'on allait constituer serait la chose du parti vainqueur, ou si au contraire y seraient appelés, sans distinction d'opinions, tous ceux dont le concours pouvait le mieux contribuer au salut commun.

Dès qu'il connut la nouvelle de Sedan, Picard n'eut plus qu'une pensée : ôter au mouvement populaire que l'on prévoyait pour le lendemain tout prétexte de s'immiscer dans le gouvernement et surtout de dégénérer en émeute. Mais, pour obtenir ce résultat, il fallait que l'Assemblée, sortant de son inertie, consentît enfin à prendre une décision de nature à donner satisfaction à l'opinion publique. Picard, en cet après-midi du

1. Ernest Dréolle, *le 4 Septembre au Corps législatif*, p. 60.

3 septembre, employa les quelques heures qui le séparaient de la séance de nuit à chercher pour l'Assemblée un moyen de se réhabiliter dans une certaine mesure aux yeux du pays.

Il y avait, a-t-il dit, dans le sein du Corps législatif un homme dont l'esprit me rassurait un peu, que je regardais comme un homme de tête, de décision, et dont j'aurais attendu, à ce moment critique, un acte qui aurait pu éviter ce qui s'est passé. C'était M. Schneider, le président; il était assez énergique, et, bien qu'extrêmement réservé depuis quelque temps, il laissait voir à quelques personnes, et à moi particulièrement, quoique je n'eusse pas avec lui de rapports fréquents, qu'il désapprouvait beaucoup les choses qui se faisaient, et qu'il avait l'esprit rempli de grandes inquiétudes[1].

Ernest Picard était déjà entré en relations avec M. Schneider lorsqu'il s'était agi de faire aboutir une des questions qui lui tenaient plus à cœur, celle de la constitution d'un comité de défense qu'on eût formé en adjoignant au gouvernement un certain nombre de membres du Corps législatif, « même pris dans la majorité ». La tentative de Picard et de ses amis avait échoué, mais elle lui avait permis de poser la formule qui caractérisa, depuis le début de la guerre jusqu'au 4 sep-

1. *Enquête sur les actes du Gouvernement de la Défense nationale. Déposition d'Ernest Picard*, t. I, p. 474.

tembre, son attitude vis-à-vis du Cabinet : « Nous ne regarderons pas qui vous êtes, nous ne saurons même pas votre nom, nous vous demandons de vous occuper avec nous de la défense du pays[1] ».

Picard revint chez M. Schneider le 3 septembre au soir. « C'est fini! » tels furent les premiers mots par lesquels il aborda le président du Corps législatif. Une circonstance particulière vint donner à la démarche suprême qu'il tentait auprès de la majorité une importance sur laquelle il ne comptait pas. Comme il était en conversation avec M. Schneider, M. Magne, ministre des Finances, arriva à l'hôtel de la Présidence. Picard ne perdit pas l'occasion qui lui était offerte de présenter devant un membre du Cabinet les observations que venait d'entendre Schneider. Obstinément, il essaya de gagner le ministre indécis et flottant à la seule solution dans laquelle il vit le salut.

« Il faut obtenir l'abdication de l'Impératrice, déclara t-il sans ambages. L'Empereur est prisonnier, le Prince Impérial est sur un territoire étranger ; l'Impératrice, dont la personne est fort discutée, qui passe pour ne pas être sympathique à Paris, ne peut exercer le gouvernement que comme régente : elle ne le peut puisque le Prince

1. *Enquête sur les actes du Gouvernement de la Défense nationale. Déposition d'Ernest Picard*, t. I, p. 474.

est hors de France. Il y a donc une vacance qu'il faut déclarer; il faut que l'Impératrice s'y prête en laissant constituer une commission de gouvernement[1]. » Et, pour dédommager la majorité du sacrifice qu'on lui demandait dans l'intérêt du pays, pour lever ses scrupules, Picard ajoutait : « Nous ne posons pas de question politique, nous ne proclamons pas la République, nous n'avons dans le cœur qu'un sentiment : venir en aide au pays et le sauver[2]. »

Picard ne s'attendait sans doute que peu à voir les hommes du 9 août entrer résolument dans la voie qu'il préconisait. Mais il espérait encore que l'Assemblée, se rendant compte de la gravité des circonstances, aurait à cœur de prendre les décisions dont un pouvoir exécutif incapable n'osait plus assumer la responsabilité. C'était aussi le sentiment de Thiers et le sens de la proposition dont ce dernier prit l'initiative, après que Jules Favre eut réclamé la déchéance, pendant la séance de nuit. L'intérêt de la proposition de Thiers résidait en cela, qu'elle tendait à consacrer une transmission régulière du pouvoir entre les mains du parlement. « A la nouvelle de Sedan, a déclaré

1. *Enquête sur les actes du Gouvernement de la Défense nationale. Déposition d'Ernest Picard*, t. I, p. 474.

2. *Ibid.*

son auteur devant la Commission d'enquête sur le 4 septembre[1], il eût fallu que le Corps législatif déclarât le trône vacant, formât une Commission de gouvernement, essayât de signer un armistice avec l'ennemi, puis convoquât une Assemblée qui décidât du sort de la France. » Ces quelques lignes résument par avance toute la politique que Picard s'efforça de faire prévaloir au sein du Gouvernement de la Défense nationale.

La rapidité des événements l'empêcha de porter à la tribune le projet qu'il avait lui-même élaboré. Conçu dans le même esprit que celui de Thiers, il réservait la question politique pour ne se préoccuper que de la lutte contre l'envahisseur.

Les feuillets sur lesquels Picard, au milieu de la vaste agitation de l'Assemblée ou dans la rumeur passionnée des bureaux, jetait les formules des propositions qu'il méditait, nous ont été conservés.

« Les députés soussignés, écrivait-il, se constituent en comité de défense nationale. Ils font appel à leurs concitoyens. Ils recevront toutes les communications de nature à aider à la défense du sol. » Et, tout de suite, sous la plume du représentant républicain, se précisait le programme du

1. *Enquête sur les actes du Gouvernement de la Défense nationale. Annales de l'Assemblée nationale*, t. XXIII, p. 9.

CORPS

LÉGISLATIF.

Paris le .... 18..

Les députés soussignés se constituent en comité de défense nationale —

Ils font appel à leurs concitoyens

Ils recevront toutes les communications de nature à aider à la défense du sol.

Dans chaque arrondissement le comité élu rassemblera les électeurs et concourra à l'organisation de la garde nationale.

Appel immédiat par voie télégraphique [illegible] des gardes nationales mobiles, volontaires et sédentaires mobilisables de toute la France

PROJET DE RÉSOLUTION RÉDIGÉ PAR ERNEST PICARD
LE 3 SEPTEMBRE 1870.
Autographe inédit.

[*Voir page 194 et note de la p. 195.*]

pouvoir nouveau, l'indication des mesures d'urgence, des actes nécessaires : « Appel immédiat, par voie télégraphique, des gardes nationales mobiles, volontaires et sédentaires mobilisables de toute la France[1]. — Mise en état des fortifications de Paris, armement des bastions par voie de réquisition, établissement des ouvrages de défense. — Dans chaque arrondissement, le député rassemblera ses électeurs et concourra à l'organisation de la Garde nationale[2]. »

Mais s'il y avait au sein de l'Assemblée quelques hommes capables de proposer d'aussi sages mesures, ils n'étaient malheureusement pas assez nombreux pour les faire adopter. Picard n'a jamais pardonné à la majorité d'avoir déçu son espoir en ne prenant pas dès le 3 septembre les mesures propres à prévenir les événements que tous prévoyaient devoir s'accomplir le lendemain. « Il y avait là, a-t-il dit, un parti à prendre, mais il était extrêmement difficile et comme on fait en

1. *Document inédit.* C'est vraisemblablement le premier où est envisagée la constitution d'un gouvernement de *défense nationale*. Il est de la main de Picard, et un détail tout matériel permettra, mieux qu'aucun commentaire, de pénétrer l'intime pensée de son auteur au moment où il écrivit ces lignes : le mot *libéral* est ajouté, puis barré, à la suite du mot *comité*.

2. *Documents inédits* communiqués par M. Paul Ernest-Picard.

pareille circonstance (c'est quelquefois une grande faute) on ajourna[1]. »

Le lendemain, dimanche 4 septembre, il était une heure lorsque Schneider monta au fauteuil présidentiel. Picard n'arriva qu'au moment où les députés se retiraient pour aller délibérer dans leurs bureaux. Il était deux heures moins vingt. Un quart d'heure ne s'était pas écoulé que la foule envahissait l'Assemblée et pénétrait dans la salle des séances[2].

Républicain sans doute, mais homme d'ordre avant tout, Picard n'a pas eu de peine à prouver devant la Commission d'enquête son manque complet de sympathie pour l'intrusion du facteur populaire dans la solution, déjà assez complexe, des difficultés au milieu desquelles le pays se débattait. « Je ne connaissais que par le récit des journaux le spectacle d'une salle de séances

1. *Enquête sur les actes du Gouvernement de la Défense nationale. Déposition d'Ernest Picard*, t. I, p. 475 et *Déposition du comte de Kératry*, t. I, p. 648.

2. Le 4 septembre, à quatre heures et demie du soir, Jules Hénon adressait de Lyon à Picard le billet suivant : « Mon cher Picard, le porteur du présent... vous dira dans quel état est Lyon. Veuillez nous dire ce que vous faites. Nous sommes à la Préfecture où nous avons proclamé la République et nous cherchons à établir un peu d'ordre. Mes amitiés à Jules Favre, prenez son avis et dites-nous ce que vous pensez devoir faire. » (*Lettre inédite.*)

envahie par la foule, par des hommes en armes, des gardes nationaux. Je n'ai aucun goût pour ces sortes de spectacles[1]. »

Il intervint pourtant malgré ses répugnances, précisément parce qu'il sentait qu'en ces minutes décisives les hommes d'ordre devaient disputer la conduite de la masse aux redoutables meneurs dont les noms commençaient déjà d'être acclamés

1. Comme Gambetta et Favre, Picard fut accusé d'avoir favorisé l'envahissement de la salle des séances. L'enquête dissipa cette légende, mais en laissant planer quelques doutes sur le rôle joué en cette circonstance par Arthur Picard, le frère du député. Voici le passage de la déposition devant la Commission d'enquête relatif à cette affaire :

M. LE PRÉSIDENT. — Vous n'avez pas vu M. Arthur Picard, ni d'autres qu'on vous a nommés?

M. MEYER. — J'ai vu un garde national qui m'a demandé où était M. Picard. « C'est mon cousin », a-t-il ajouté. M. Picard est survenu, et les gardes nationaux se sont dit : « Cette fois nous le tenons ».

M. LE COMTE DE RESSÉGUIER. — Était-ce M. Arthur Picard?

M. MEYER. — Non, c'était le député.

M. LE PRÉSIDENT. — On nous a dit que M. Arthur Picard, le frère du député, était venu à plusieurs reprises à cette grille (la grille du Corps législatif), qu'il avait excipé de sa qualité de frère du député, qu'il avait fait ouvrir la grille pour donner entrée à un certain nombre de gardes nationaux, qu'il les avait introduits par petits paquets, et que, grâce à ses allées et venues, la salle des Pas-Perdus s'était à peu près remplie d'une foule de personnes étrangères à la Chambre. Savez-vous quelque chose sur ce point?

M. MEYER. — Je ne peux rien vous dire à cet égard.

(*Enquête sur les actes du Gouvernement de la Défense nationale. Déposition de M. Meyer*, t. II, p. 176.)

dans le Palais-Bourbon[1]. D'ailleurs ses collègues l'entouraient, le pressaient d'user de sa popularité d'ancien député de Paris pour arrêter le flot humain montant sans cesse. Après avoir soulevé les colères de la majorité impériale, les députés républicains avaient maintenant à calmer celles de l'émeute triomphante. Favre et Gambetta étaient à leur poste. Par les portes ouvertes de la salle des séances, on entendait tour à tour à la tribune résonner leur grande voix qui couvrait les cris de la foule.

Picard essaya, pour sa part, de ramener au calme les manifestants « de tous les partis et de toutes les classes » qui remplissaient les couloirs.

Dans la salle des Quatre-Colonnes, un questeur de l'Assemblée, M. Hébert, apercevant le député républicain, courut à sa rencontre, implorant son aide. « M. Picard, a-t il raconté, monta sur une chaise et harangua la foule, lui disant que ce n'était pas le moment de se livrer à des émotions pareilles, qu'il fallait laisser à la Chambre sa liberté de délibérer, qu'une commission était nommée pour établir un gouvernement provi-

1. H. Welschinger, *la Guerre de 1870. Causes et responsabilités*, t. I, p. 259.

2. *Enquête sur les actes du Gouvernement de la Défense nationale. Déposition d'Ernest Picard*, t. I, p. 476.

soire. » Au milieu du tumulte grandissant, lui si peu fait pour tenir tête à une foule exaltée, lui, avocat d'affaires bien plus qu'avocat d'assises, pas une minute il ne perdit sa présence d'esprit. Les cris de plus en plus nourris de « Vive la République » l'interrompaient sans cesse. « Nous l'aurons, n'est-ce pas? » lui demandait-on anxieusement de toutes parts. Imperturbable, il répondait sans se lasser : « La question n'est pas d'avoir une République, c'est d'avoir la France, et pour cela il y aurait bien des choses à faire ».

Une heure durant, il parla ainsi, jusqu'à ce que la foule diminuant autour de lui lui eût fait comprendre que le premier acte de cette journée était fini, qu'il fallait maintenant se rendre sur un autre théâtre. Un des derniers des députés de l'opposition, Picard quitta le Palais-Bourbon, où il avait espéré jusqu'à la fin qu'un gouvernement légal pouvait être maintenu. Par les quais, deux colonnes de peuple marchaient vers l'Hôtel de Ville. Le devoir de Picard était d'accompagner ses amis : mais nous savons qu'il avait peu de goût pour jouer les conducteurs de foules. S'il prit une voiture, ce fut moins pour regagner les minutes perdues dans les couloirs de la Chambre que pour pouvoir, sans se mêler à lui, suivre le mouvement et l'observer tout à son aise. Il n'eut pas de

peine à se rendre compte que, de toutes les révolutions auxquelles il avait assisté, il n'en avait vu aucune qui ressemblât à celle-là. « Il y avait non pas de l'enthousiasme, ce n'était pas le sentiment, parce que sous le coup des malheurs l'enthousiasme n'éclate pas, mais un sentiment de délivrance, de soulagement, et un sentiment unanime [1]. »

Lorsqu'il arriva à l'Hôtel de Ville, il put croire un moment à la réalisation de ses pires appréhensions [2]. La grande salle, où il monta aussitôt, était envahie par une foule au-dessus de laquelle les noms de Delescluze, de Félix Pyat et autres volaient comme autant d'appels à la révolte. Le désordre était à son comble. Son cœur se serra quand il discerna que ce qui se débattait au milieu de cette cohue, c'était la question de savoir comment serait composé le gouvernement qu'on allait mettre à la place de celui qui venait de s'effondrer.

Picard a toujours eu de la dignité parlementaire une idée très haute et qui le faisait répugner en cette minute à se commettre avec la masse populaire pour discuter de choses sur lesquelles il lui refusait toute compétence.

1. *Enquête sur les actes du Gouvernement de la Défense nationale. Déposition d'Ernest Picard*, t. I, p. 476.

2. Voir *l'Électeur libre* du 6 septembre 1870.

« Moi présent, a-t-il dit, on proposa de ne faire entrer dans la commission du gouvernement que les députés de la Seine[1]. » Cette notion empruntait aux intentions de ceux qui en prenaient l'initiative une exceptionnelle gravité. Ernest Picard ne prit pourtant la parole ni pour combattre, ni pour appuyer l'amendement par lequel furent adjoints à la commission les députés élus à Paris, mais qui avaient, comme lui, opté pour un autre département que celui de la Seine[2]. On a reproché aux hommes du 4 septembre d'avoir déchaîné le mouvement afin de s'emparer du pouvoir : il est permis d'affirmer que Picard du moins ne fit rien pour s'arroger des fonctions qui devaient toujours porter dans son esprit la tare de leur origine révolutionnaire.

Dès que les membres du gouvernement provisoire eurent été désignés, et qu'on eut jeté selon la coutume, par les fenêtres de l'Hôtel de Ville, les carrés de papier sur lesquels étaient inscrits leurs

1. *Enquête sur les actes du Gouvernement de la Défense nationale. Déposition d'Ernest Picard*, t. I, p. 479.

2. « On crut pouvoir regarder comme députés de Paris ceux qui, ayant été élus députés de Paris et dans un département, avaient opté pour le département. C'étaient MM. Gambetta, Picard et Jules Simon, qui avaient opté pour les Bouches-du-Rhône, l'Hérault et la Gironde. » (Jules Simon, *Souvenirs du 4 septembre, le Gouvernement de la Défense nationale*, p. 4.)

noms, quatre d'entre eux n'eurent rien de plus pressé que de fuir le tumulte de la salle Saint-Jean afin de pouvoir délibérer utilement. Picard était du nombre. Il y avait, contiguë à l'ancien cabinet du Préfet de la Seine, une salle assez petite, où se tenaient les sténographes. C'est là qu'entrèrent les nouveaux gouvernants. On peut croire qu'au milieu des multiples émotions de la journée, c'était encore Ernest Picard qui avait le mieux conservé sa présence d'esprit, puisque ce fut lui que ses collègues chargèrent de la proclamation par laquelle l'avènement de la République serait annoncé au pays.

De la place de l'Hôtel de Ville, on entendait monter le grondement de la foule. Groupés autour de Picard, ses amis attendaient. Il s'assit à un coin de table. Des feuillets à en-tête de la Préfecture de la Seine s'éparpillaient devant lui. Il en prit un, et jeta sur le papier, selon sa propre expression, les quelques lignes qu'on lui demandait :

Français!

Le Peuple a devancé la Chambre qui hésitait; pour sauver la patrie en danger, il a demandé la République; il a mis ses représentants, non au pouvoir, mais au péril. La République a vaincu l'invasion de 1792, la République est proclamée.

La République est faite au nom du droit au Salut public. Citoyens, veillez sur la cité qui vous est confiée; demain vous serez, avec l'armée, les vengeurs de la patrie[1].

On ne pouvait mieux marquer que la révolution qui venait de s'effectuer répondait moins à un but politique qu'au désir d'assurer avec efficacité la lutte contre l'envahisseur. Soucieux d'accentuer encore ce caractère, Picard proposa de donner au nouveau gouvernement le nom de Gouvernement de la Défense nationale, qui fut accepté.

L'un après l'autre, les députés présents vinrent apposer leur signature en bas de la proclamation. Picard signa le dernier, pour la remettre immédiatement à Guyot Montpayroux qui se chargeait de la porter à l'impression. Celui-ci ne trouva personne à l'Imprimerie Nationale, ni au *Siècle*. Ce fut dans les colonnes de la conservatrice *Liberté* que la France put lire, le lendemain, la rédaction d'Ernest Picard consacrant officiellement l'avènement de la République[2].

Qu'allait être le gouvernement né d'un tel

1. *Enquête sur les actes du Gouvernement de la Défense nationale. Rapport Daru*. p. 64 et Jules Simon. *Origine et chute du second Empire*, p. 415.

2. *Enquête sur les actes du Gouvernement de la Défense nationale. Rapport Daru*, p. 65.

concours de circonstances, un gouvernement dans lequel Picard siégerait avec Arago et Gambetta, où l'on verrait Jules Favre assis à côté de Rochefort? « Il était, a dit Ch. de Mazade, ce que pouvait être un gouvernement où se mêlaient, se neutralisaient tous les hommes, — M. Picard montrant dès les premiers jours une prudence avisée, M. Jules Favre plus sensible au côté moral des événements qu'aux nécessités pratiques des choses[1].... » Détracteurs ou panégyristes, occupés de condamner ou de louer en bloc, ont trop souvent omis de noter les redoutables divergences qui, dès le premier jour, se manifestèrent parmi ceux qui, six mois durant, devaient veiller au salut de la France. Lorsqu'ils comparurent, l'année suivante, devant la commission chargée d'enquêter sur les événements auxquels ils furent mêlés, nul mieux qu'Ernest Picard ne sut indiquer ces divergences, en expliquer les origines, en constater les répercussions sur la politique du Gouvernement de la Défense nationale.

Deux tendances s'accusaient nettement, l'une radicale, l'autre libérale; mais aucune des deux n'avait attendu, pour se manifester, l'arrivée au pouvoir des hommes qui les représentaient. La

1. Ch. de Mazade, *la Guerre de France*, t. I, p. 326.

scission remontait, nous l'avons vu, aux élections législatives de 1869, qui, aux partisans de la politique préconisée par Picard, avaient opposé le clan des irréconciliables, dont Gambetta était le représentant le plus autorisé. La journée du 4 septembre, en appelant au pouvoir les chefs des deux partis, devait amener un conflit entre les deux doctrines, l'une qui « tendait à l'établissement et à la consolidation de la République par le concours exclusif des hommes qui depuis plus ou moins longtemps cherchaient à faire prévaloir cette forme de gouvernement; l'autre qui subordonnait l'intérêt politique à l'intérêt de la défense et faisait appel à tous les dévouements, à l'union de tous les citoyens dans un même sentiment de patriotisme[1] ».

La lutte s'engagea le soir même, à l'occasion de l'attribution du portefeuille de l'Intérieur. Dans la pensée de la plupart des membres du nouveau gouvernement, Picard qu'ils venaient de charger de proclamer la République, se voyait de ce fait mis à la tête du grand département politique. Cependant, et peut-être parce que cette solution

1. *Enquête sur les actes du Gouvernement de la Défense nationale. Rapport Daru*, p. 64. Voir aussi, sur l'origine de ce conflit, les explications fournies par Picard lui-même. (*Déposition d'Ernest Picard*, t. I, p. 476-477.)

semblait s'imposer d'elle-même, aucune décision ne fut prise alors.

Sur ces entrefaites, Picard quitta l'Hôtel de Ville, où rien ne le retenait plus, pour se rendre précisément au ministère de l'Intérieur. Une collision pouvait se produire d'une minute à l'autre entre la foule et les troupes; il fallait donner des ordres afin d'éviter tout incident de cette nature. Gambetta manifesta à Picard l'intention de l'accompagner. Celui-ci accepta cette illustre collaboration. Les deux représentants prirent une voiture et se firent conduire place Beauvau. « Nous y fûmes très bien reçus par un secrétaire du ministre, resté seul — tous les ministres étaient partis, — et qui nous dit : « Nous vous attendions, nous sommes heureux que ce soit vous[1] ».

Picard aurait désiré s'entretenir de la situation financière avec M. Magne. Laissant Gambetta au ministère de l'Intérieur, il se rendit en hâte au ministère des Finances, mais n'y rencontra point son interlocuteur de la veille. Avec Magnin qui l'avait suivi, il erra un moment dans les bureaux déserts. « Comme ils sortaient pour retourner à l'Hôtel de Ville, un employé se présenta devant eux :

1. *Enquête sur les actes du Gouvernement de la Défense nationale. Déposition d'Ernest Picard*, t. I, p. 420.

« Lequel de vous, messieurs, dit-il avec un profond salut, est le nouveau ministre des Finances? » Ils répondirent, un peu surpris, qu'ils n'en savaient rien. « Que ce soit l'un ou l'autre, leur fut-il répondu, celui qui sera choisi peut compter sur tout notre dévouement[1]. »

Tandis que les deux futurs ministres essayaient d'établir un bilan des ressources laissées par le régime déchu à la disposition du nouvau gouvernement, Gambetta, resté place Beauvau, s'apprêtait à s'y installer définitivement[2]. L'importance du portefeuille de l'Intérieur était considérable. Son titulaire n'allait-il pas avoir la haute-main sur les prochaines élections, municipales et législatives? Picard, ministre de l'Intérieur, c'était la victoire de la politique de la Gauche ouverte, la défaite de l' « école exclusive[3] ». Aussi, dans le but de parer à cette éventualité, le futur chef de la délégation

1. Jules Simon, *Souvenirs du 4 septembre. Le Gouvernement de la Défense nationale*, p. 15.

2. « M. Gambetta et M. Picard, a dit Jules Simon, étaient l'un et l'autre ce qu'ils sont encore : républicains, libéraux et conservateurs ; mais M. Gambetta était plus radical, M. Picard plus porté aux ménagements et aux concessions : j'entends celle que peut faire un homme de cœur dans l'intérêt de la cause qu'il sert. » (*Souvenirs du 4 septembre. Le gouvernement de la Défense nationale*, p. 5.)

3. *Enquête sur les actes du Gouvernement de la Défense nationale. Déposition d'Ernest Picard*, t. I, p. 477.

de Tours, sitôt le départ de ses collègues, prit-il la direction des services du département. Soucieux de sceller immédiatement cette main-mise par un acte d'autorité, il expédia aux préfets une dépèche télégraphique par laquelle il leur notifiait la proclamation de la République à l'Hôtel de Ville. Il signa cette dépèche : « Le ministre de l'Intérieur, Léon Gambetta ».

« Après cela... il était bien difficile de le déposséder du portefeuille qu'il s'était attribué[1]. »

1. *Enquêtes sur les actes du Gouvernement de la Défense nationale, rapport Daru*, p. 69. Pour tout ce qui a trait à la mainmise de Gambetta sur le ministère de l'Intérieur, la relation que nous avons adoptée est celle qu'en a fourni Ernest Picard dans sa déposition et que Daru a ratifiée implicitement. Guyot-Montpayroux a laissé de ces événements une version également reproduite dans le rapport Daru et qui diffère de celle de Picard. D'après cette version, Picard et Gambetta ne se seraient pas rendus ensemble au ministère de l'Intérieur : « Gambetta, qui cause moins que Picard, mais qui agit plus, alla directement place Beauvau. M. Picard se promena un peu sous les arcades de la rue de Rivoli, et rencontra plusieurs de ses amis ; il leur raconta très spirituellement ce qu'on venait de faire : tout cela le retarda, et il arriva au ministère quand Gambetta venait d'en prendre possession. Gambetta avait déjà eu soin, et cela lui fut très utile plus tard, de faire télégraphier dans les départements la nouvelle de la proclamation de la République, qu'il avait signée : Gambetta, *Ministre de l'Intérieur.* » (*Enquête sur les actes du Gouvernement de la Défense nationale. Déposition de Guyot-Montpayroux*, t. II, p. 201.) L'idée d'un Picard s'attardant, en de telles minutes, pour épiloguer sur les événements est trop peu conforme au caractère du député républicain

Picard ne devait pourtant pas sans protester accepter le fait accompli. Le champion de la politique libérale avait trop le sentiment des dangers que pouvait avoir à cette heure, pour la France, la présence au ministère de l'Intérieur du chef des irréconciliables. S'il intervint avec la dernière énergie pour revendiquer le portefeuille que la confiance de ses amis lui avait destiné, ce ne fut point par amour du pouvoir — le pouvoir en un tel moment n'était rien moins que désirable —, ce ne fut point pour trancher une question personnelle. « Il avait un tout autre but[1] », a reconnu loyalement Daru, qu'on ne saurait suspecter de partialité en sa faveur : il jugeait qu'il était de son devoir d'empêcher l'avènement d'une politique qu'il croyait néfaste pour son pays.

Lorsque, vers dix heures et demie du soir, les membres du gouvernement se réunirent de nouveau à l'Hôtel de Ville, pour régler de façon définitive la question de l'attribution des portefeuilles,

pour qu'on puisse ajouter foi au récit de Guyot-Montpayroux : quoi qu'il en soit, on remarquera, ainsi que le constate le rapport Daru, que les deux dépositions concordent sur le point essentiel : « Gambetta n'était pas ministre de l'Intérieur quand il a signé et expédié la dépêche aux préfets ». (*Rapport Daru*, p. 70.)

1. *Enquête sur les actes du Gouvernement de la Défense nationale. Rapport Daru*, p. 70.

Picard demanda à ses collègues assemblés de se prononcer, une fois pour toutes, sur les deux politiques rivales. Il y avait là deux hommes, deux soldats, ignorants peut-être de la querelle qui divisait les républicains : Trochu, qui présidait, et Le Flô. Avec sa mesure habituelle, avec une dignité grâce à laquelle le débat ne fut pas un instant abaissé à des questions de personnes, Picard parla.

Refaisant l'histoire de la scission qui existait depuis un an dans l'opposition républicaine, il expliqua qu'il y avait deux politiques à suivre : l'une, politique de parti, pouvant avoir sa raison d'être, et prônée par des hommes sérieux et éminents, il n'en disconvenait pas ; l'autre, au contraire, préconisant l'abandon de tout esprit de secte, de toute idée d'exclusion.... « Le mouvement étant national, ajoutait Picard, il faut pouvoir utiliser toutes les forces du pays sans être obligé d'exercer la moindre pression, même sur ceux qui ne sont pas partisans de la révolution qui vient de s'accomplir. »

Devant deux systèmes aussi opposés, Picard ne cacha pas ses préférences pour le second, déclara que le Conseil devait opter sans délai pour l'un ou pour l'autre. Il demanda donc qu'un vote vînt décider de l'attribution du ministère de l'Intérieur.

Le résultat de ce vote fut défavorable à Picard : cinq voix contre quatre conservèrent à Gambetta le ministère qu'il s'était approprié dans la journée[1]. « J'ai fait mon devoir, reprit alors Picard en se levant. La politique que je vous indiquais ne prévaut pas. En conséquence, je vous donnerai mon concours, mais qu'il ne soit plus question de moi[2]. »

Tous les membres du gouvernement l'entourèrent alors, le suppliant de revenir sur sa décision. Favre et Trochu se montrèrent particulièrement pressants. Ils firent appel à son patriotisme pour lui représenter qu'en de telles heures le pouvoir était un fardeau et qu'on devait l'accepter comme tel; que le ministère des Finances était, de tous, celui où son esprit d'ordre et de méthode, son sens des affaires pouvaient rendre le plus de services au pays; qu'on ne voyait pas d'ailleurs qui pourrait assumer une tâche aussi redoutable, s'il venait à s'y dérober.

De fait, ce ministère « n'était pas précisément séduisant dans ce moment-là[3] ». Picard l'accepta pourtant. « Je dis au général Trochu et à ses col-

1. Jules Simon, *Souvenirs du 4 septembre. Le Gouvernement de la Défense nationale*, p. 6.

2. *Enquête sur les actes du Gouvernement de la Défense nationale. Déposition de Picard*, t. I, p. 477.

3. *Ibid.*, t. I, p. 477.

lègues : Si c'est une consigne, et si vous me considérez comme un soldat que vous envoyez à un poste, j'obéirai[1]. »

De tous les membres du gouvernement de la Défense nationale, y compris Trochu lui-même, ce fut donc Picard qui formula, dès le début, le plus de réserves. Les points sur lesquels son opinion différait de celle de ses collègues se multiplièrent au fur et à mesure des événements, et l'histoire est là pour faire regretter que son avis n'ait pas plus souvent prévalu. Il importe cependant de bien

1. *Enquête sur les actes du Gouvernement de la Défense nationale. Déposition de Picard*, t. I, p. 477. « Il me paraissait, a-t-il dit encore, qu'il n'était pas possible à un homme politique de se réserver pour l'avenir, attendu que nous étions sur le champ de bataille. » (*Ibid.*, p. 478.) Dans son rapport sur les événements du 4 septembre, Daru a tenu à rendre hommage à cette attitude si simple et si digne, à ce patriotisme d'autant plus méritoire qu'il ne se berça jamais d'illusion. « Nous avons raconté, écrit le président de la Commission d'enquête, comment, le soir même du 4 septembre, ces prétentions se produisirent et comment M. Picard les combattit. Nous avons rendu justice à la ferme clairvoyance avec laquelle il insista pour que l'on se consacrât exclusivement aux soins de la défense, pour que l'on travaillât à l'union de tous les citoyens au lieu de chercher à faire prévaloir telle opinion au lieu de telle autre. Son avis fût repoussé : quelques-uns des membres du Conseil auraient bien voulu laisser de côté le bagage révolutionnaire.... Ils ne le purent pas : il fallait copier absolument le passé.... » (*Enquête sur les actes du Gouvernement de la Défense nationale. Rapport Daru*, p. 470.)

marquer que, du moment où il eut accepté un portefeuille dans le nouveau gouvernement, Picard s'est déclaré solidaire de ses collègues, et n'a jamais perdu une occasion de prendre leur défense. Les nombreuses justifications qu'il a laissées de la conduite des hommes du 4 septembre ont d'autant plus de poids qu'elles sont son œuvre. Devant la Commission d'enquête, dans des articles de journaux, dans sa correspondance, il a défendu ceux auxquels il n'avait pas ménagé des avertissements trop de fois demeurés vains de l'accusation d'avoir, devant l'ennemi, fomenté une révolution afin de s'emparer du pouvoir[1].

1. Une lettre du représentant d'Andlard, membre de l'Assemblée nationale, adressée à Picard, contient une énumération des griefs du parti conservateur contre les hommes du 4 septembre. Le réquisitoire qu'elle renferme est des plus modérés à côté des autres. La lecture permet d'en constater l'injustice, tout au moins en ce qui concerne Picard : « Au sortir du palais impérial, dit cette lettre, où il n'avait rencontré que soupçon et que défiance, si le général Trochu, ne prenant conseil que de la situation et s'entourant de deux ou trois mille hommes de ses meilleures troupes ou des mobiles qui lui inspiraient le plus de confiance pour venir s'asseoir sur les marches du palais législatif, eût commencé par clouer à la grille du Palais ceux qu'on accuse de l'avoir ouvert à la foule ameutée ; si, au lieu de partager l'apathie coupable de ceux que je connais bien, et qui nous ont fait perdre le bénéfice de cette séance de nuit que nous avions eu tant de peine à obtenir, vous nous aviez aidés à profiter des douze heures d'avance que nous avions sur l'émeute ; si, au lieu de vous mettre, vous et vos amis, à la tête de l'insurrec-

Nous avons eu sous les yeux quelques-unes de ces pages inédites :

Le 4 septembre, écrit Picard, est attaqué tous les jours, il n'est presque jamais défendu. Par dédain ou par inadvertance, les membres du Gouvernement de la Défense nationale ont laissé passer en silence le courant d'injures et d'accusations dirigées contre eux.

Tout le monde leur a jeté la pierre, depuis le conspirateur émérite Blanqui jusqu'aux purs de la Droite, toute l'ancienne presse officielle s'est entendue

tion triomphante, vous aviez défendu avec nous, avec M. Thiers, avec M. Grévy, l'Assemblée, seul pouvoir resté debout après le désastre de la veille; si, au lieu d'usurper le droit qui n'appartient qu'à la nation en proclamant la République, vous aviez, comme nous le proposions, déclaré le pouvoir vacant et nommé une commission de cinq membres pris sur les bancs de la Chambre; si, au lieu de fermer indéfiniment l'urne du scrutin, vous aviez comme nous le voulions appelé la nation à ses comices dans un délai de trois semaines, la force de résistance de la nation aurait été centuplée; elle aurait fait tuer le dernier de ses fils et sauter le dernier de ses remparts pour réaliser le mot de Jules Favre qui aurait été inscrit sur toutes les bannières; la France ne donnerait pas au monde le triste spectacle de la moitié de ses citoyens cherchant à déshonorer l'autre; le général Trochu n'aurait pas, comme un sanglier blessé au milieu d'une meute écumante, fait entendre ses cris d'indignation dans le prétoire de la justice; et vous, mon cher collègue, vous n'auriez pas à demander au plus humble de vos collègues la déclaration que vous n'avez pas préparé le plus grand des crimes, le viol d'une Chambre à laquelle vous apparteniez. » (*D'Andlard à Ernest Picard, lettre inédite en date du 10 août 1872.*)

pour les charger d'iniquités. Quel crime ont-ils donc commis, quelle est la cause cachée de ces calomnies si obstinément répandues? Ce travail incessant n'aurait-il pas surtout pour but de créer une opinion publique artificielle, de détourner les responsabilités de ceux qui sont les véritables auteurs de nos désastres?

En 1870, l'Empire ne pouvait plus être réhabilité, son nom n'était prononcé qu'avec horreur; mais ses agents secrets, fidèles aux traditions du 2 décembre, connaissaient l'étendue de la crédulité publique, la puissance du mensonge; ils imaginèrent de servir la cause de l'Empire en attaquant le 4 septembre.

Les revers de nos armées leur donnèrent carrière pour traiter d'incapables les hommes qui avaient hérité du poids de leurs fautes; ni le siège de Paris, ni les efforts tentés pour appeler aux armes la France envahie ne trouvèrent grâce devant eux.

Ils ne s'en tinrent pas là. Ces admirateurs de Morny et de Maupas, devenus tout à coup les serviteurs du pouvoir parlementaire, firent sonner bien haut l'envahissement du Corps législatif et le déclarèrent sacrilège; mais le dernier coup, le triomphe de leur audace fut de présenter le 4 septembre comme une rébellion devant l'ennemi....

On peut accorder assez d'intelligence aux députés de la Gauche pour penser qu'ils avaient désiré pour la République un autre baptême, et que leur plus vif désir était de voir conduire cette guerre, à laquelle ils s'étaient opposés, par ceux qui en avaient la responsabilité et la charge. La vérité est que si l'explosion du 4 septembre a eu lieu, c'est parce que la majorité n'a pas su prendre son parti à temps, quand l'opposition le lui demandait avec instance.

L'envahissement de la salle des séances a donc eu lieu; c'est un malheur public, mais sied-il bien aux apôtres du 2 décembre de s'en étonner, et leurs protestations ne sont-elles pas hypocrites? Ce qui est certain, c'est qu'ils mentent impudemment lorsque, dénaturant les faits, ils ont insinué d'abord, puis soutenu audacieusement que le 4 septembre avait été une usurpation devant l'ennemi, une conspiration éclatant à la faveur de l'armée prussienne.

La question n'était pas de savoir s'il y aurait un gouvernement provisoire, mais quels seraient les membres de ce gouvernement.

Il fut proclamé à l'Hôtel de Ville au moment où les héros de la Commune, les Félix Pyat et les Delescluze allaient leur être préférés. Les membres de ce Gouvernement de la Défense nationale n'étaient pas nommés régulièrement. Qui le nie? Mais qui s'en inquiéta le 4 septembre? Les élus de l'Hôtel de Ville furent acclamés par la population tout entière, qui devait le 4 novembre leur donner 300 000 voix; on ne vint les trouver que pour les encourager [1]....

1. *Document inédit.* On doit rapprocher de cette dernière phrase la belle *lettre inédite* qui était adressée le 5 septembre 1870 au « citoyen E. Picard ». « Mon cher Député, si le Gouvernement de la République a besoin de faire rédiger les circulaires, lettres, proclamations, etc., j'ai l'honneur de mettre ma plume à sa disposition. Salut et fraternité. Émile Deschanel, proscrit du 2 décembre. » Il faut citer, à côté de la lettre de Deschanel, celle par laquelle Ed. Vandal, conseiller d'État, directeur général des Postes, offrait le même jour sa démission à Ernest Picard. Elle procède de sentiments tout aussi respectables : « Monsieur le Ministre, le *Journal Officiel* de ce matin ne m'ayant pas relevé de la fonction que j'occupe, il me paraît que je dois la résigner spontanément. Quelque douloureux que soit pour moi un

Il était environ trois heures du matin lorsque prit fin la séance de nuit qui avait vu la constitution du nouveau gouvernement. Battu sur la question de la politique générale qu'on allait suivre, Picard avait essayé au moins d'obtenir satisfaction sur un point qu'il considérait comme absolument primordial : la convocation immédiate d'une Assemblée. « Je dis que j'avais été témoin en 1848 des malheureux effets du retard de la convocation d'une Assemblée, que d'ailleurs nous n'étions que des administrateurs provisoires, et que nous devions faire appel au pays immédiatement, quoi qu'il arrivât. » Sa motion ne fut pas repoussée ouvertement. Mais il se rendit bien compte de l'hostilité qu'elle rencontrait chez certains de ses collègues. Une note qu'il avait écrite pour

parti qui prive ma famille de ses moyens d'existence et qui détruit ma carrière, vouée exclusivement à l'administration publique, je crois que je servirais mal le gouvernement nouveau, et que le devoir et l'honneur me commandent de me retirer. J'ai donc l'honneur de vous prier de vouloir bien m'admettre à faire valoir mes droits à la retraite : ces droits sont régulièrement acquis. Il est bien entendu que je resterai à un poste que les circonstances rendent délicat et difficile jusqu'après la désignation de mon successeur, et que mon patriotisme lui prêtera, au début de son installation, un concours fidèle et dévoué. Laissez-moi ajouter qu'au nombre des regrets que j'emporte sera celui d'être privé de relations que votre estime m'aurait rendues agréables et faciles. Agréez, etc... Signé : Ed. Vandal. » (*Lettre inédite.*)

annoncer la réunion d'une Assemblée constituante et dont il avait demandé l'insertion immédiate au *Journal Officiel* ne s'y trouva pas le lendemain[1].

Picard se plaignit, mais ne se découragea pas. « Je professais, a-t-il dit, la théorie qui a été exposée, que nous n'avions pas d'autres droits que ceux que la Défense nationale nous donnait, que nous ne pouvions pas légiférer, et qu'il nous fallait réunir une assemblée le plus tôt possible. Je l'avais demandé le 5, je le demandai le 6, puis le 7, et enfin le 8 je l'obtins[2]. »

La chose n'alla pas sans de sérieuses difficultés. La moitié du Conseil faisait valoir contre cette convocation des raisons que Picard a qualifiées de spécieuses. C'est ainsi que Gambetta, Simon, Crémieux, Rochefort, Glais-Bizoin affirmaient qu'elle semblerait une abdication du gouvernement. Picard tenait pour l'opinion contraire. Il réussit à amener à sa manière de voir Jules Favre, Trochu, Garnier-Pagès et Ferry, et à les persuader que cette convocation donnerait au gouvernement

1. *Enquête sur les actes du Gouvernement de la Défense nationale. Déposition d'Ernest Picard*, t. I, p. 476.

2. *Enquête sur les actes du Gouvernement de la Défense nationale. Déposition de Picard*, t. I, p. 476. Les notes Dréo (Procès-verbaux des séances du Conseil. *Gouvernement de la Défense nationale*, p. 89) ne parlent que de cette dernière intervention d'Ernest Picard.

« une force morale et une attitude sincère et digne[1] ».

Lorsqu'on passa au vote, ce fut le principe de la convocation qui l'emporta. Mais, ce principe une fois obtenu, « comme il arrive souvent, a dit Picard, on voulut nous le contester dans l'exécution, et nous restâmes jusqu'à trois heures du matin à discuter sur la date de la convocation. Je la voulais pour la fin de septembre. » On ne pouvait songer à un délai plus rapproché. Le principe en fut néanmoins adopté par 7 voix contre 6. Mais les opposants s'avisèrent alors que parmi les votants *pour* se trouvaient Magnin et Dorian, qui n'étaient pas députés. Ils les récusèrent, et le vote définitif donna 6 voix *contre* et 5 voix *pour* : les élections étaient renvoyées au 16 octobre.

Picard a déploré cet ajournement, qu'il prévoyait ne devoir pas être le dernier : « Ç'a été un grand malheur; je ne sais si avec une Assemblée le pays aurait été sauvé, mais du moins cela aurait uni tout le monde dans un sentiment commun ».

Il faut le dire, l'opinion et la presse qui la reflétait aidèrent peu les partisans de cette convocation, dont la nécessité était pourtant reconnue

1. Procès-verbaux des séances du Conseil (*Gouvernement de la Défense nationale*), notes Dréo, p. 90.

même par des étrangers[1]. De fort bonne foi, on faisait valoir certains arguments tendant à différer une mesure dont l'utilité immédiate au point de vue de la défense ne s'imposait pas, que l'on jugeait devoir être primée par les préoccupations proprement militaires. Telle était la manière de voir de la plupart des journaux, même des plus modérés, notamment des *Débats*. Il est intéressant, dans ces conditions, de rechercher l'influence qu'a pu avoir Picard sur le journal qui fut, à certaines heures, le champion unique du principe de la convocation à bref délai d'une Assemblée constituante. Nous voulons parler de *l'Électeur libre*, et des rapports qui continuèrent à exister entre la rédaction de ce journal et Ernest Picard, après que les événements qui amenèrent ce dernier au pouvoir lui eurent imposé d'en résigner la direction.

L'Électeur libre avait deux ans d'existence comme journal hebdomadaire lorsque, le 26 août 1870, il devint quotidien. « Notre nouveau journal naît en plein état de siège, au milieu de l'invasion, — écrivait Picard dans le numéro qui

1. « Lord Granville disait à M. Thiers : rien encore n'a donné au Gouvernement établi à Paris le 4 septembre un caractère régulier. Pourquoi tant différer les élections prochaines? » (Ch. de Mazade, *la Guerre de France*, t. I, p. 329.)

annonçait au public cette transformation —; qu'il nous soit permis de rappeler que longtemps avant la guerre nous avions revendiqué le titre de patriotes et que nous avons eu les premiers l'honneur de réclamer des armes pour la nation qui allait combattre. Nous sommes patriotes parce qu'avant d'avoir un gouvernement, il faut avoir une patrie[1]. »

On pouvait encore lire des articles de Picard, empreints du plus vibrant patriotisme, dans les numéros du 28 août, du 3 et du 5 septembre 1870[2]. A partir de cette date, il se retira du journal, et la direction politique de *l'Électeur libre* passa à Arthur Picard, son frère. La mention *Ernest Picard, directeur politique* ne disparut cependant de la manchette que le vendredi 9 septembre. En se retirant, Picard avait voulu marquer qu'un membre du gouvernement ne pouvait concilier ses fonctions avec le rôle de journaliste. Des questions

1. *Électeur libre* du 26 août 1870.

2. Dans ce dernier article, écrit avant la séance de nuit du Conseil, Picard posait le principe de la politique qu'il allait défendre, quelques heures plus tard, auprès de ses collègues. « Maîtresse d'elle-même, écrivait-il, résolue à ne rien donner au tumulte et au désordre, la nation envisage sans trouble les dangers que l'Empire a fait naître, elle comprend qu'il faut rompre avec un système fatal, appeler à son aide tous les dévouements et reprendre devant l'ennemi qui nous menace la tradition glorieuse de 1792. »

d'un caractère trop grave allaient se débattre au sein du Conseil pour que toutes les précautions ne fussent pas prises en vue de leur assurer le secret le plus absolu. Ernest Picard a affirmé en maintes circonstances avoir rompu toute collaboration avec *l'Électeur libre*. Néanmoins des ennuis de toutes sortes résultèrent pour lui des liens qui l'unissaient au directeur de son ancien journal. Sans être trop sévère pour Arthur Picard, on peut dire cependant qu'il n'avait ni la valeur de son frère. ni des convictions aussi fortement arrêtées. ni un sentiment aussi profond des devoirs que lui imposait la rigueur des circonstances.

Il y avait à peine dix jours que le nom d'Ernest Picard avait disparu de la liste des collaborateurs qu'un article intitulé *l'Armistice*, publié dans le numéro du 19 septembre, venait donner aux Parisiens des détails militaires et diplomatiques des plus précis sur la situation. Chose particulièrement regrettable, le départ de Jules Favre pour le quartier général prussien y était révélé. Le départ avait eu lieu la veille; on l'avait tenu strictement secret. « L'indiscrétion était d'autant plus grave que la plupart des membres du gouvernement ignoraient l'absence de M. Jules Favre; c'était *l'Électeur libre* qui la leur apprenait. Elle était bien dangereuse pour la tranquillité

publique, car un parti nombreux déclarait chaque jour qu'il ne voulait pas de traité; elle était dangereuse pour la paix elle-même, que le rédacteur paraissait désirer... aussi le Conseil s'en émut-il vivement et fut-il question d'une éclatante répression[1]. » Dans la séance du 20 septembre au soir, Arago signala à ses collègues l'article en question, ainsi qu'un autre qui contenait des renseignements d'une fâcheuse précision sur l'insuffisance de certains ouvrages défensifs[2]. Favre avait déjà manifesté son mécontentement au sujet de cette publication, lorsque Picard arriva. On mit sans doute une certaine âpreté à lui faire savoir sur quoi portait le débat, car le ministre des Finances, si calme d'ordinaire, répondit nette-

1. *Enquête sur les actes du Gouvernement de la Défense nationale. Rapport Chaper*, t. IV, p. 336. Ce rapport, particulièrement dur et injuste pour Ernest Picard, note en outre (*Ibid*) que « les relations connues du journal semblaient donner à cet article le caractère d'une publication officielle ».

2. « Un long article de cette feuille est consacré à signaler le Point du Jour (3e Arrondissement) *comme mal gardé* parce que la Garde nationale de cet arrondissement est beaucoup moins nombreuse que celle des autres secteurs. Il appelle l'attention sur le danger que ferait courir à ce quartier l'attaque d'un ennemi entreprenant. Il n'y a pas de fortifications extérieures à l'enceinte, la garde est peu nombreuse, son armement incomplet. » (*Enquête sur les actes du Gouvernement de la Défense nationale, Rapport Chaper*, t. IV, p. 333.)

ment qu'il ne fallait rien exagérer. « Ces articles sont regrettables, sans doute, dit-il, mais ils n'ont fait que répéter ce que tout le monde savait, et cela dans l'excellente intention de préparer les esprits à tous les événements[1]. » La discussion s'anima, et une proposition fut mise aux voix qui tendait à déférer à un conseil de guerre le rédacteur de *l'Électeur libre*. On demandait en même temps à Picard de décliner toute solidarité avec un journal dont il affirmait n'être plus le directeur politique. Il se refusa avec énergie à obéir à un ultimatum qu'il jugeait inopportun. Ses protestations n'empêchèrent pas la mise aux voix de la question de savoir si *l'Électeur libre* serait supprimé, ou si on se bornerait à de simples poursuites. La suppression fut votée. Se levant alors, Picard déclara que, puisqu'il en était ainsi, il n'avait plus qu'à offrir sa démission et à se retirer.

C'était la seconde fois, en moins de vingt jours, qu'il posait la question de confiance. Plus que jamais désireux de conserver cette éminente collaboration, le Conseil le retint encore. Gambetta déclara cependant que le gouvernement ne pouvait que regretter « d'avoir été ainsi placé dans cette

1. Procès-verbaux des séances du Conseil (*Gouvernement de la Défense nationale*), notes Dréo, p. 143.

pénible alternative à propos d'un journal compromettant[1] ».

Là d'ailleurs ne devaient pas se borner les ennuis que valut à Ernest Picard sa parenté avec le directeur de *l'Électeur libre*. Les indiscrétions dont il n'était pourtant pas l'auteur continuèrent, menaçant de le brouiller tour à tour avec ceux de ses collègues qu'il estimait le plus. Dans la séance du 12 octobre, il est pris à partie par Jules Ferry pour un article où il était dit que l'Imprimerie Nationale se voyait menacée incessamment d'une invasion blanquiste[2]. Le 26 du même mois[3], l'annonce du prochain retour de Thiers à Paris, sur lequel le gouvernement aurait désiré un profond silence, attire à Picard de tous

1. Procès-verbaux des séances du Conseil (*Gouvernement de la Défense nationale*), notes Dréo, p. 145.

2. *Ibid.*, p. 208.

3. *Lettre inédite* en date du 26 octobre 1870. Voir sur ce point notre *Jules Favre*, p. 384. En mars 1871, l'attitude de son ancien journal attirait encore à Picard de sérieux avertissements. Un ami lui écrivait le 16 de ce mois : « Je crois devoir te dire que ce gredin d'*Électeur libre* qui t'a déjà fait tant de mal risque de te nuire encore bien plus.... Je ne puis te dissimuler que ce maudit journal, dans lequel on veut toujours voir une feuille recevant tes inspirations, est pour toi un côté faible qui prête à l'attaque d'une manière déplorable.... Il me paraît indispensable à ta situation d'en finir... par un désaveu positif inséré à l'*Officiel*, désaveu que l'opinion publique réclame impérieusement et d'urgence. » (*Lettre inédite.*)

les reproches ceux qui doivent lui être le plus sensibles, ceux de Jules Favre[1].

La tâche qu'il avait assumée en acceptant de faire partie du Gouvernement de la Défense

1. Lorsque *l'Électeur libre* était devenu quotidien, sa rédaction s'était accrue d'un collaborateur, Édouard Portalis. Ce fut lui qui signa les premiers-Paris après qu'Ernest Picard se fut retiré. Le bénéfice d'un nom illustre, l'intérêt d'une existence particulièrement agitée avait séduit Picard lorsque Portalis lui fut présenté. Ce dernier était allé aux États-Unis, il en avait rapporté la manière expéditive des Yankees de traiter les affaires, et sa vision originale et nette des choses, ses boutades d'aventurier spirituel avaient commencé par amuser Picard. Des dissentiments d'ordre politique ayant éclaté entre Arthur Picard et Portalis, celui-ci quitta *l'Électeur libre* le 6 octobre 1870. Le lendemain paraissait le premier numéro d'un nouveau journal, *la Vérité*, dont il était le fondateur. Fort de l'intérêt que lui avait un instant témoigné Ernest Picard, Portalis se vanta de posséder pour la nouvelle feuille l'appui du ministre des Finances. Picard n'avait pas donné sa démission de directeur de *l'Électeur libre* pour laisser mêler son nom à cette entreprise. Il protesta par une lettre en date du 10 octobre. Portalis en prit acte et fut forcé de reconnaître la fausseté de sa première affirmation. Il ne devait cependant pas tarder à publier dans son journal une série de fausses nouvelles qui entraînèrent son arrestation. Sa bonne foi relative ayant été établie, il fut remis en liberté le 21 octobre, mais le scandale avait été public. Les rapports qu'il avait eus avec Ernest Picard étaient connus de tous, et cette affaire, jointe aux indiscrétions de *l'Électeur libre*, créait une atmosphère de malaise dont le ministre des Finances eut plus d'une fois à souffrir. (Renseignements fournis par M. Ernest Séligmann.)

nationale interdisait cependant à Picard de se laisser distraire, par des querelles personnelles, de l'écrasant fardeau qui lui incombait. Les difficultés étaient par elles-mêmes assez graves pour que Picard n'ait pas songé à les compliquer encore par des récriminations sur la situation fiscale créée par l'Empire. Avec une délicatesse qui l'honore, il a tenu au contraire à porter sur l'administration de son prédécesseur un jugement favorable. « En entrant au ministère, a-t-il dit[1], j'ai trouvé les Finances bien organisées par M. Magne, auquel je suis heureux de rendre cet hommage. » Une des mesures les plus fécondes du prédécesseur de Picard avait été l'élévation de la faculté d'émission de la Banque de France. Se doutant des services que pouvait lui rendre le grand établissement de crédit[2], le nouveau ministre s'efforça de

1. Enquête sur les actes du Gouvernement de la Défense nationale. *Déposition d'Ernest Picard. Annales de l'Assemblée nationale*, t. XXIII, p. 421.

2. Lorsqu'il s'est agi d'appels de fonds, Picard a toujours été d'avis qu'il fallait en premier lieu, s'adresser à la Banque de France. Il y voyait le double avantage de la sécurité et de l'économie; on lit à ce propos dans le compte rendu de la séance du Conseil en date du 10 janvier 1871 : « M. Picard indique les propositions de certaines grandes maisons qui sont prêtes à fournir 3 à 400 millions à l'État. Mais il préfère s'adresser directement à la Banque (de France), à laquelle ces grandes maisons elles mêmes

prévenir toute immixtion politique susceptible d'en troubler le bon fonctionnement. Dès les premiers jours, la question du remplacement du gouverneur de la Banque fut agitée au sein du Conseil, et Picard s'opposa à cette mesure, qu'il jugeait dangereuse et inopportune[1].

auraient recours. » (Procès-verbaux des séances du Conseil, *Gouvernement de la Défense nationale*, notes Dréo, p. 504.)

1. Séance du 5 septembre 1870 : « La question du gouverneur de la Banque est soulevée par M. Picard. M. Picard est disposé à ne pas remplacer immédiatement M. Rouland. » (Procès-verbaux des séances du Conseil, *Gouvernement de la Défense nationale*, notes Dréo, p. 76.) Picard semble avoir toujours eu la plus grande confiance dans la compétence de Rouland en matière financière. Il lui en donna des preuves dont le gouverneur se montra fort reconnaissant, ainsi qu'en témoigne cette lettre, datée du 1er mars 1871, et adressée à Picard, ministre de l'Intérieur depuis une semaine : « Monsieur le Ministre, je comprends à merveille que les nombreuses et vives préoccupations du ministre de l'Intérieur, à l'heure présente, ne lui permettent guère d'aviser, autant qu'il le voudrait, aux affaires financières; aussi j'accepte de grand cœur l'espèce de délégation que vous me confiez pour envoyer à Bordeaux un exprès chargé des documents nécessaires à MM. Dufaure et Pouyer-Quertier. Tout est prêt, mon inspecteur partira demain matin, et comme les documents que j'envoie constituent un travail tout préparé, j'espère que vos collègues seront bien vite en mesure de présenter à l'Assemblée un bon projet de loi pour la liquidation des effets prorogés; la chose est très urgente. Je ne vais point vous voir encore au ministère de l'Intérieur, parce que vous avez plus et mieux à faire que de recevoir des visites, mais je vous assure, monsieur le Ministre, que je serai bien heureux quand vous aurez le

Magne avait laissé au ministère des Finances une encaisse d'environ 230 millions. Picard n'en garda que 80. Avant que l'investissement fût complet, il fit passer aux départements les 150 autres, et resta « à peu près dépourvu »[1]. Or, les dépenses se multipliaient de façon effrayante. L'indemnité allouée aux gardes nationaux, seule, s'élevait à 7 à 800 000 francs par jour. Il fallait aviser rapidement.

Une première catégorie de ressources s'offrait tout naturellement à la pensée du nouveau ministre des Finances : celles que l'on pouvait obtenir en réalisant les biens ayant appartenu en propre au chef du gouvernement déchu. Dès le 5 septembre Picard demandait donc qu'une commission fût nommée en vue de la liquidation de la liste civile[2]. Son attente fut trompée. Il n'y avait rien à tirer des anciens domaines de l'Empereur, « attendu que celui-ci avait pris la précaution de

loisir d'y recevoir les assurances du dévouement respectueux d'un honnête homme qui vous garde autant de reconnaissance que d'attachement. *Signé* : Rouland. » (*Lettre inédite.*)

1. Enquête sur les actes du Gouvernement de la Défense nationale. Déposition d'Ernest Picard. *Annales de l'Assemblée nationale*, t. XXIII, p. 424.

2. Procès-verbaux des séances du Conseil, *Gouvernement de la Défense nationale*, notes Dréo, p. 95.

les surcharger d'hypothèques[1] ». Restaient les biens et dotations des hauts fonctionnaires impériaux. Mais Picard avait trop le respect de la propriété pour en ordonner la réalisation. « On ne peut saisir, disait-il, quant à présent, sans rétablir les lois de confiscation[2]. » En revanche, le nouveau ministre se refusa à faire siens certains engagements contractés par l'Empire[3], et ordonna une revision très nette des marchés antérieurs à son arrivée au pouvoir. Il eût voulu que ses collègues manifestassent pour la question financière tout l'intérêt qu'elle réclamait. A plusieurs reprises, nous le voyons prendre la parole dans le Conseil et demander « que les ministres se réunissent entre eux pour examiner les comptes et prévoir

1. *Ibid.*, p. 213. Il mit toutefois à la disposition du Gouvernement de la Défense les chevaux restés dans les écuries impériales. (Procès-verbaux des séances du Conseil, *Gouvernement de la Défense nationale*, notes Dréo, p. 95.)

2. C'est ainsi que, le 21 septembre 1870, il proposait l'ajournement du règlement des indemnités sénatoriales. (Procès-verbaux des séances du Conseil, *Gouvernement de la Défense nationale*, notes Dréo, p. 147.)

3. « M. Picard apprend au Conseil qu'il a été avisé par M. de Rothschild qu'une négociation avait été faite en Angleterre par l'ancien gouvernement pour l'achat de 20 millions de francs de fusils. Ces fusils n'ayant pas été livrés, le Conseil décide que les deux traites relatives à ces 20 millions seront retirées. » (Procès-verbaux des séances du Conseil, *Gouvernement de la Défense nationale*, notes Dréo, p. 86-87.)

les besoins de leurs ministères[1] ». Ses propositions trouvaient peu d'écho, et il lui fallait en outre lutter contre celles qu'il jugeait de nature à nuire gravement aux recettes budgétaires. Dans les angoisses et les enthousiasmes du siège, les membres du Conseil, et il semble difficile de leur en vouloir, furent assez portés à faire bon marché des questions d'argent. Ils ne pensaient pas, suivant le mot de Challemel-Lacour, qu'un jour il pourrait leur être tenu rigueur de ce qu'ils avaient donné sans compter pour des Français qui allaient se battre. Le bon sens d'Ernest Picard était là pour empêcher les votes irréfléchis et dispendieux, pour réformer les décisions hâtives[2]. Le 10 septembre, le ministre des Finances s'élève contre la suspension des droits d'octroi; la prévi-

1. Séance du 23 octobre 1870. (Procès-verbaux des séances du Conseil, *Gouvernement de la Défense nationale*, notes Dréo, p. 243.) Dans la séance du 29 octobre « il demande que les ministres se réunissent au moins entre eux pour examiner les questions de finances. Si on le veut, cette réunion pourrait être présidée par M. Garnier-Pagès. » (Procès-verbaux des séances du Conseil, *Gouvernement de la Défense nationale*, notes Dréo, p. 257.)

2. « Ernest Picard n'a jamais eu un moment d'hésitation sur l'étendue de son devoir durant le siège. Ils furent sans nombre, les services que son bon sens a rendus chaque jour, aidé du fin esprit qui caractérisait son avis. » (E. Cresson, *Cent Jours du siège à la Préfecture de Police*, p. 323.)

sion d'un long siège impose pourtant la nécessité d'un prompt ravitaillement, mais Picard redoute que la suspension absolue ne soit « un moyen de frustrer le Trésor au profit des grands industriels qui feraient entrer leurs marchandises en bloc[1] ». Il veut, en conséquence, que le droit ne soit suspendu que pour les petites quantités, à caractère d'approvisionnement individuel; mesure prudente et équitable entre toutes, et qui, préconisée en un moment particulièrement favorable aux spéculations, atteste l'intégrité de l'homme qui en prend l'initiative. Le 11, il appuie une proposition du ministre du Commerce tendant au rétablissement de la taxe du pain[2]. Le 28 novembre, il s'oppose à une proposition de Jules Ferry, tendant « vu les circonstances et l'augmentation des denrées[3] ».

1. Procès-verbaux des séances du Conseil, *Gouvernement de la Défense nationale*, notes Dréo, p. 101. Ferry rassure M. Picard.

2. Procès-verbaux des séances du Conseil, *Gouvernement de la Défense nationale*, notes Dréo, p. 105.

3. Procès-verbaux des séances du Conseil, *Gouvernement de la Défense nationale*, notes Dréo, p. 358. La proposition de Ferry fut d'ailleurs acceptée : « Aux galons des gradés s'ajoutait pour tous une paye de trente sols, augmentée de 0,75 c. accordés aux femmes mariées. Même, sans l'énergie d'Ernest Picard, qui *s'en glorifiait*, la proposition d'étendre aux concubines ce secours d'argent aurait donné à Jules Ferry, son auteur, une popularité qu'il ne dédaignait pas. » (E. Cresson, *Cent Jours du siège à la Préfecture de Police*, p. 115.)

à allouer 75 centimes par jour à chaque femme de garde national. Par ces interventions, et par d'autres de même nature, le ministre des Finances prouvait son dédain pour la facile popularité qu'il eût obtenue en acceptant des mesures désastreuses pour les intérêts dont il avait la garde.

Il ne faut pas penser trouver dans l'administration financière de Picard d'opérations conçues et exécutées sur une vaste échelle. La raison en est dans l'idée qu'il se faisait des pouvoirs qui lui étaient dévolus. Tant qu'une Assemblée ne les aurait pas ratifiées de son vote, il jugeait imparfaites les mesures prises par le Gouvernement de la Défense nationale; aussi avait-il décidé de se borner, pour sa part, à celles que le Code civil qualifie de purement conservatoires. Il le déclara à ses collègues, « sa résolution est de ne penser qu'au plus pressé, sans songer à se procurer des ressources sur un champ trop vaste qui dépasserait les pouvoirs du Gouvernement. Une Assemblée régulière a seule le droit d'engager l'avenir[1]. »

L'emprunt est le type de l'opération financière

1. Séance du lundi 9 janvier 1871. (Procès-verbaux des séances du Conseil, *Gouvernement de la Défense nationale*, notes Dréo, p. 501.) Il indique dans cette même séance qu'il compte sur la Banque de France pour lui procurer les fonds strictement nécessaires.

« engageant l'avenir » ; aussi Picard fit-il tous ses efforts pour n'y avoir recours qu'à la dernière extrémité. Il fut aidé d'ailleurs par les circonstances, qui lui permirent de bénéficier des versements d'un emprunt engagé par Magne, et dont il ne pouvait, par conséquent, porter la responsabilité pour le cas où cette opération eût échoué. Grâce au patriotisme des souscripteurs, cet emprunt réussit pleinement. « Ils ont payé par anticipation, constate Picard, une notable partie de l'emprunt ; dès le 21 octobre, ils ont acquitté le premier terme échu[1]. » Le second versement eut lieu avec la même ponctualité du 21 novembre au 21 décembre.

Un complément appréciable aux ressources procurées par l'emprunt Magne fut apporté par les bons de Trésor, dont Picard sut faire de judicieuses émissions. La majorité de ces bons étaient à échéances de 3 et de 12 mois. Toutefois, « une innovation que justifiaient les circonstances et qui a été bien accueillie, a consisté à offrir au public des bons à 1 mois au taux de 5 p. 100. Les demandes de bons à 3 et 12 mois n'ont pas

1. Ces renseignements et la plupart de ceux qui suivent sont extraits d'une importante *note inédite*, où Picard a esquissé le tableau de son administration financière. Elle emble pouvoir être datée du 27 ou du 28 octobre 1870.

paru être affectées par cette mesure; elles ont été nombreuses, et un certain nombre de détenteurs de numéraire ont profité de l'occasion qui leur était offerte pour le déposer au Trésor à courte échéance[1]. »

A la date du 26 octobre, le chiffre des paiements effectués s'élevait à 302 millions[2]. Au chapitre des recettes s'inscrivaient 69 861 000 francs de paiements anticipés. Les impôts avaient donné une cinquantaine de millions, et Picard se plaît à constater que leur perception s'était faite sans difficultés. « Le paiement des contributions directes à Paris, dit-il, malgré l'intensité de la crise, n'a subi aucun retard; les douzièmes ont été acquittés entre les mains des percepteurs.... Chacun comprend en effet que le salut de tous est attaché à l'effort commun, et les restitutions apportées chaque jour

1. *Note inédite* citée.

2. *Ibid.* Ces chiffres ne visent que les recettes et paiements effectués à Paris. « Le siège de Paris, explique Picard, en rompant nos communications avec les départements, ne permet pas au gouvernement de donner un exposé général de la situation des finances. Il ne peut présenter que l'état des paiements et des recettes effectués à Paris. Mais ce tableau, même réduit à ces proportions, n'est pas sans intérêt pour le public; il donne la preuve irrécusable des ressources puissantes de notre pays, et de l'empressement avec lequel chaque citoyen est venu apporter à la Défense nationale, sous toutes les formes, son concours dévoué. » (*Note inédite* citée.)

à la caisse démontrent clairement que les citoyens sont les meilleurs contrôleurs du Trésor, en même temps qu'ils sont les meilleurs défenseurs de la Patrie[1] ». En fait, c'est surtout à la prudence et à la fermeté de Picard qu'il faut attribuer ces heureux résultats. C'est à ces qualités qu'il dut, après deux mois de siège, de pouvoir se déclarer prêt à faire face à toutes les exigences de la situation[2], et les résultats qu'il sut obtenir à Paris justifient, en quelque sorte, la sévérité du jugement qu'il a porté, dans l'affaire de l'emprunt Morgan, sur les opérations financières de la branche cadette du Gouvernement de la Défense nationale.

Pendant qu'à Paris, grâce à la fermeté et à la prévoyance du ministre, la situation financière se maintenait meilleure qu'on n'eût osé l'espérer au milieu d'une telle crise, il n'en était pas de même dans les départements. On peut donner raison à Picard condamnant les moyens qu'employa la délégation de Tours pour se procurer des ressources, mais il faut reconnaître aussi le caractère exceptionnel des difficultés auxquelles elle se

1. *Note inédite* citée.

2. Séance du 18 décembre 1870. Procès-verbaux des séances du Conseil, *Gouvernement de la Défense nationale*, notes Dréo, p. 417.

heurta. Ses membres espérèrent trouver, dans l'emprunt Morgan, un moyen de se soustraire à la tutelle que faisait peser sur elle le ministre des Finances.

Le 25 octobre 1870, un décret de la délégation provinciale ratifiait le traité signé à Londres entre Clément Laurier, délégué du Gouvernement de la Défense nationale, et la maison de banque Morgan et Cie. Ce traité faisait contrat d'un emprunt de 10 millions de livres sterling, ou 250 millions de francs, en obligations rapportant 6 p. 100[1].

Le traité fut entouré du plus grand secret. La Banque de France ne reçut aucun avertissement à son sujet, et neuf jours après sa ratification, lorsque Picard s'éleva dans le Conseil contre les usurpations de pouvoirs de la délégation de Tours, il fit allusion à « un certain emprunt contracté à

1. Ces obligations étaient remboursables au moyen d'un fonds d'amortissement cumulatif, dans un délai de 34 ans, à partir du premier tirage qui devait avoir lieu en janvier 1873. Le gouvernement français se réservait le droit de rembourser au pair, en tout temps, les obligations créées, sous la double condition que les souscripteurs en fussent avertis six mois à l'avance par un avis inséré à l'*Officiel* et dans le *Times*, et que la date du remboursement coïncidât avec le paiement d'un coupon. L'opération rapporta la somme nette de 202 024 770 francs correspondant à une dette de 250 millions. L'annuité créée pour le service de cet emprunt fut de 17 400 000 francs, dont 15 millions pour les intérêts et 2 400 000 pour l'amortissement.

Londres[1] », mais ajouta aussitôt qu'il en ignorait les conditions exactes. Dès cette première séance, il manifesta nettement son avis sur l'attitude qu'il eût voulu voir adopter au Conseil vis-à-vis de cette opération. Il fallait, dit-il, la désavouer officiellement dans un manifeste signé de tous les membres du gouvernement. Il renouvelait cette proposition le 6 novembre et demandait qu'une note en ce sens fût publiée au *Journal Officiel*.

On était arrivé au 26 novembre et aucun renseignement n'était parvenu au ministère des Finances, bien que, sur la proposition de Jules Simon, Picard eût écrit à Tours pour réclamer des éclaircissements[2]. A cette date, Garnier-Pagès demanda à poser au ministre des Finances une question au sujet de l'emprunt. Il indiqua en même temps sa manière de voir : d'après lui, il fallait reconnaître l'emprunt et en prendre les responsabilités. Picard s'opposa énergiquement au vote de cette proposition, en faisant comprendre que ce vote aurait pour conséquence son départ immédiat du ministère des Finances[3]. Le Conseil n'insista pas.

Il faut se garder d'expliquer l'opposition que

1. Procès-verbaux des séances du Conseil, *Gouvernement de la Défense nationale*, notes Dréo, p. 280.

2. *Ibid.*, p. 334.

3. *Ibid.*, p. 351.

Picard ne cessa jamais de faire à l'emprunt par les dissentiments personnels qui existaient entre le ministre des Finances et Gambetta. On peut affirmer qu'il avait des raisons pour s'élever contre l'emprunt, et que ces raisons étaient bonnes. Picard était opposé au principe de l'emprunt, mais il craignait surtout de voir le marché influencé défavorablement par les opérations irraisonnées de la Délégation; il se plaignait également du taux élevé consenti par Laurier, et le jugeait de nature à produire une mauvaise impression parmi les souscripteurs de l'emprunt Magne, qui devaient précisément effectuer dans le même temps leur deuxième versement. Ces craintes étaient partagées par le directeur du Mouvement général des fonds au ministère, M. Dutilleul, qui écrivait à Picard le 21 novembre : « Je me demande, non sans quelque inquiétude, comment le marché pourra s'arranger de la liquidation d'une pareille livraison de titres, dans les circonstances actuelles[1] ».

Ces craintes furent vaines, grâce au patriotisme des souscripteurs et à la bonne gestion du ministre des Finances; si bien que Picard a pu « dire hautement qu'il n'a pas fait obstacle à une seule dépense d'armement ou de guerre intéressant la

1. *Lettre inédite.*

Défense nationale; il a cru seulement devoir, aux dépenses de toute nature que les circonstances imposaient, faire subir un contrôle sévère. Secondé par les agents du Trésor et plus encore par le patriotisme des gardes nationaux et de la cité tout entière, il a accompli ce devoir[1]. » « Les produits de l'emprunt et de l'émission des bons du trésor, a dit encore Picard, ont donné la preuve irrécusable de l'empressement avec lequel chaque citoyen apportait à la Défense nationale son tribut d'efforts et de sacrifices[2]. »

Cet hommage rendu à la population parisienne est d'autant plus méritoire que les mesures rigoureuses prises ou préconisées par le ministre des Finances ne lui avaient pas précisément conquis la popularité. Une certaine défiance existait déjà contre lui du fait qu'élu à Paris, il avait opté pour un siège départemental. Les violents ne pouvaient lui pardonner son attitude vis-à-vis des clubs et des journaux. La population était assez inconsidérée pour lui en vouloir de l'insistance qu'il mettait à réclamer le rationnement. Il s'était aliéné la garde nationale en protestant sans cesse contre les dépenses énormes qu'entraînait pour la caisse

1. *Note inédite.*
2. *Ibid.*

publique l'allocation payée journellement à chaque combattant. Mais ce fut surtout la position qu'il adopta dans la journée du 31 octobre qui créa contre lui une hostilité dont le moins qu'on en puisse dire est qu'elle mit, à plusieurs reprises, sa vie en danger[1].

La question municipale s'était posée à Paris dès les premiers jours du Gouvernement de la Défense nationale. Dans le principe, Ernest Picard était favorable à l'élection d'un Conseil municipal; du moins il l'a affirmé[2]; mais dans les circonstances, ajoute-t-il, c'était installer à l'Hôtel de Ville un gouvernement dictatorial, « une sorte de Comité

1. Les rapports de police témoignent que, pendant toute la durée du siège, et principalement après les journées des 31 octobre et 21 janvier, Picard a vécu sous la menace perpétuelle d'un assassinat. « Le crime menaçait tous les jours ou le général Trochu ou Jules Favre. Ernest Picard, Jules Simon, d'autres aussi étaient désignés. » (E. Cresson, *Cent Jours du siège à la Préfecture de Police*, p. 81.)

2. Enquête sur les actes du Gouvernement de la Défense nationale, *Annales de l'Assemblée nationale*, t. XXX, p. 422. Toutefois, le rapport Daru donne à penser que, dès le début, Ernest Picard se défiait du pouvoir local : « Dans la séance du 6 septembre, dit-il, M. Picard s'éleva à son tour contre le choix de M. Étienne Arago. Les noms de MM. Greppo, Ranc, Bonvalet l'inquiétaient particulièrement. Il craignait que ces noms ne fissent un mauvais effet sur l'esprit de la population.... Il proposait de rétablir les anciens maires et demanda l'insertion dans le *Journal Officiel* d'un blâme contre Étienne Arago. » (*Enquête sur les actes du Gouvernement de la Défense nationale. Rapport Daru*, p. 103.)

de Salut Public » qui fonctionnerait à côté du gouvernement, entraverait son action, s'imposerait à lui[1]. Il y avait déjà des symptômes inquiétants : les réunions tenues par les maires dans la grande salle de l'Hôtel de Ville, où ils formaient une petite assemblée ; l'arrivée fréquente à la mairie de l'Hôtel de Ville, et dès le 20 septembre, de députations dont les membres du Gouvernement se débarrassaient par des harangues[2]. La suite montra bien le caractère qu'aurait inévitablement pris, dans l'état d'esprit créé par les événements extérieurs, un gouvernement local d'origine élective.

Le 30 octobre, Ernest Picard reçut la nouvelle de l'arrivée de Thiers. Lui-même s'en fut en voiture à sa rencontre et le ramena à Paris. « Par un hasard fort inattendu, a raconté Thiers,

1. Ernest Picard n'était pas le seul à éprouver ces défiances, qui furent plus tard exprimées par plus d'un témoin devant la Commission d'enquête. Le Préfet de Police Cresson dit notamment : « Le plus grand obstacle pour mon administration était les mairies de Paris. Chacun des arrondissements avait son gouvernement particulier, et, pour les mesures d'ordre, ce gouvernement était en insurrection directe et absolue contre toute immixtion de la police. » *Rapport Daru*, p. 103-104. Cf. Jules Favre, *Gouvernement de la Défense nationale*, t. I, p. 211.

2. Enquête sur les actes du Gouvernement de la Défense nationale. *Annales de l'Assemblée nationale*, t. XXIII, p. 422 ; *rapport Daru*, p. 126-127.

M. Picard était aux portes de Paris quand j'arrivais, et j'eus à le voir autant de plaisir qu'il en eut lui-même. Il me fit une peinture lamentable de la situation de Paris et m'exprima le désir de la paix en homme d'esprit et de sens qu'il était, mais sans se dissimuler la difficulté de la faire accepter par les furieux qui déjà commençaient à dominer la capitale. » Il prit rendez-vous avec lui pour le lendemain à deux heures, avec les autres membres du gouvernement[1].

Le lendemain, 31 octobre, dans la matinée, Ernest Picard reçut de Jules Ferry, qui était à l'Hôtel de Ville, une dépêche lui demandant de s'y rendre; il montra peu d'empressement à déférer à cette invitation : « Il était visible, dit-il, qu'on voulait nous prendre dans un piège ». Faut-il croire, comme on l'a insinué, qu'il prit dès lors ses mesures pour pouvoir s'évader en temps opportun? La chose est peu vraisemblable. Toujours est-il qu'au lieu d'aller à l'Hôtel de Ville, il se rendit d'abord au ministère des Affaires étrangères où il trouva Jules Favre, qui avait reçu la même convocation. Il lui exposa ses défiances, prétendit qu'on allait se faire prendre dans une souricière : « Nous sommes au ministère

1. Enquête sur les actes du Gouvernement de la Défense nationale, *Annales de l'Assemblée nationale*, t. XXIII, p. 25.

des Affaires étrangères, dit-il, nous ferions bien d'y rester et ne pas aller affronter une journée dangereuse ».

Mais Jules Favre, toujours enclin à se déterminer par des raisons de sentiment, lui remontra qu'on ne pouvait guère se dispenser d'y aller, puisque les autres membres du Gouvernement s'y trouvaient déjà.

Ils partirent et, après un détour à la Préfecture de Police, où on leur confirma que leurs collègues se trouvaient à l'Hôtel de Ville, ils en prirent le chemin. Il était une heure et demie. Lorsqu'ils arrivèrent sur la place, ils la trouvèrent envahie par une foule immense et occupée par des bataillons, la crosse en l'air[1]. Ici, d'après Jules Simon, Ernest Picard eut un moment d'hésitation et fut « fortement d'avis » de ne pas entrer, mais Jules Favre l'entraîna[2].

1. Enquête sur les actes du Gouvernement de la Défense nationale, *Annales de l'Assemblée nationale*, t. XXIII, p. 423.

2. Jules Simon, *Souvenirs du 4 septembre*, p. 146 : « M. Picard, en arrivant vers une heure et demie à l'Hôtel de Ville avec M. Jules Favre, et en voyant cet immense attroupement, avait été fortement d'avis de ne pas entrer. M. Jules Favre l'avait entraîné. Mais dès qu'il vit la tournure que prenaient les choses, il pensa avec raison que nous allions être pris au piège et que ce qu'il pouvait faire de plus utile était d'essayer de sortir pour mettre ses amis en mouvement. »

Ils pénétrèrent dans la salle des délibérations; le général Trochu, Jules Ferry, Jules Simon, la plupart des autres membres du Gouvernement s'y trouvaient réunis. « Là, dit Ernest Picard, on nous dit que tout se calmera si nous consentons à l'élection d'un Conseil municipal. Nous répondons : plusieurs d'entre nous l'ont toujours voulu et le veulent encore; seulement, consentir à l'élection du Conseil municipal sous la pression d'une invasion et aux cris de Vive la Commune! c'est créer la Commune; nous ne pouvons pas faire cela[1]. »

En effet, le moment n'était guère opportun et une pareille mesure équivalait à une abdication; par malheur, le Gouvernement s'était mis dans une posture où la résistance était difficile[2]. Heureusement, comme il arrive d'ordinaire dans ces émeutes à peu près spontanées, auxquelles manquent la préméditation et la méthode, il y avait une certaine hésitation dans l'attitude des émeutiers. Avec sa prudence avisée, Ernest Picard

1. Enquête sur les actes du Gouvenement de la Défense nationale, *Annales de l'Assemblée nationale*, t. XXIII, p. 423.

2. « Tout ce qui avait une apparence d'autorité, écrit Ch. de Mazade, membres du gouvernement, ministre de la Guerre, commandant de la Garde nationale, tout se trouvait à l'Hôtel de Ville, *sous la main de l'émeute*. » *La Guerre de France*, t. II, p. 161.)

sut profiter de cette hésitation pour s'esquiver[1]. Il gagna la porte, avec difficulté dit-il[2], sortit sans opposition, prit le grand escalier où de partout montaient les gardes nationaux, fut reconnu de beaucoup et passa néanmoins sans encombre en recevant même, rapporte Jules Simon, bon nombre de coups de chapeau[3].

Il était environ cinq heures. Sur la place il prit une voiture, de peur d'être arrêté, et se fit conduire au ministère des Finances. Chemin faisant, il rencontra dans la rue de Rivoli plusieurs personnes de sa connaissance et s'enquit de ce qui s'était passé à Paris dans l'intervalle. Il ne s'était rien passé. Seulement, on croyait le Gouvernement renversé et, avec une incroyable indifférence, on

1. « Leste et avisé comme un gamin de Paris, quoique gros et gras », écrit Eugène Loudun, qui pourtant ne l'aime guère. Il dit ailleurs, avec quelque sévérité : « Il n'y a véritablement que ce M. Picard qui témoigna de l'esprit ». (*Journal d'un Parisien*, t. I, p. 197-198.)

2. Si nous en croyons ici Jules Simon, Picard usa presque d'un stratagène : « Il se leva comme pour changer de place, gagna la porte de la salle où nous étions et tout de suite enfila le grand escalier ». (*Souvenirs du 4 septembre*, p. 146.) Mais la suite du récit donne plutôt à penser que la foule, quoique irritée, n'était pas décidée à recourir à la violence : d'ailleurs, personne parmi elle ne dut se rendre compte du sens des gestes d'Ernest Picard et des dangers que son départ lui faisait courir. Le caractère essentiel de l'émeute, c'est l'incohérence et la faiblesse du commandement.

3. J. Simon, *Souvenirs du 4 septembre*, p. 146.

attendait paisiblement que quelqu'un voulût bien prendre la peine d'en faire un autre[1].

De fait, le gouvernement était virtuellement renversé; pour qu'il le fût d'une façon effective, il n'y avait qu'à laisser aller les choses.

Ce fut une singulière fortune pour le pays que le seul membre du gouvernement qui fût alors à même de prendre les décisions propres à assurer le maintien de l'ordre, ait été précisément Ernest Picard. Il fallait de la franchise dans la décision, de la rapidité dans l'exécution. Il fit merveille. Sitôt arrivé au ministère des Finances, il appela l'officier du poste, lui donna les instructions nécessaires pour mettre le ministère à l'abri d'un coup de main, manda quelques amis, entre autres Cresson, pour conférer avec eux de la situation, et, sans retard, organisa la résistance[2].

Il avait sous la main Camille Sée, qui remplissait les fonctions de secrétaire général de l'Intérieur. Il l'envoya avec un bataillon protéger l'imprimerie

1. J. Simon, *Souvenirs du 4 septembre*, p. 146. Il ne semble pas y avoir lieu d'attacher d'importance à l'allégation romanesque d'Eugène Loudun, d'après lequel « c'est un inconnu qui, en relevant le courage de M. Picard, nous a conservé le gouvernement du 4 septembre ». (*Journal d'un Parisien*, t. I, p. 217.)

2. Enquête sur les actes du Gouvernement de la Défense nationale, *Annales de l'Assemblée nationale*, t. XXIII, p. 423.

du *Journal Officiel* et fit prévenir le Procureur général[1]. Roger (du Nord) vint lui dire : « Il y a un désordre absolu. On ne peut faire battre le rappel parce qu'on n'en a pas donné l'ordre écrit[2]. » Ernest Picard prit sur lui de signer cet ordre qui, à défaut du général Trochu encore prisonnier à l'Hôtel de Ville, fut reçu par le colonel Ernault[3]; il chargea Camille Sée d'en surveiller l'exécution. Celui-ci se rendit lui-même à l'état-major de la place Vendôme où le sous-major de place Chamborau et le général Soumain firent tenir à sa disposition deux bataillons de garde mobile[4].

1. Enquête sur les actes du Gouvernement de la Défense nationale, *Annales de l'Assemblée nationale*, t. XXIII, p. 423. Cf. le *rapport Daru*, p. 201.

2. *Ibid.*

3. Cet ordre était ainsi conçu : « Général, je vous prie de réunir vos bataillons et de les porter le plus rapidement possible sur l'Hôtel de Ville, où l'on m'apprend que les membres du Gouvernement sont retenus. Faites battre le rappel ou la générale, s'il est nécessaire. *Signé* : Ernest Picard, *membre du Gouvernement.* » La restriction contenue dans ces derniers mots provoqua plus tard d'amères récriminations de la part du colonel Ernault, qui accusa Ernest Picard de n'avoir pas su prendre nettement la responsabilité de cet ordre. On comprend pourtant que, dans de semblables circonstances, Picard était mal placé pour juger les faits.

4. C'est au lendemain de ces événements qu'Ernest Picard adressa à Camille Sée la lettre suivante : « Monsieur le Secrétaire général, je vous félicite de votre conduite éner-

Entre temps, Ernest Picard mandait le général Lignières qui commandait les mobiles de l'Élysée, faisait venir l'amiral Chaillé, l'amiral Dompierre d'Hormoy, l'amiral La Roncière Le Noury, télégraphiait au général Ducrot qui se trouvait alors à la Porte Maillot[1], et faisait rassembler tous les bataillons fidèles de la Garde nationale.

Vers neuf heures du soir, on apprit que le général Trochu avait pu être délivré et, suivant de près Camille Sée, Picard se rendit chez le président du gouvernement, où bientôt après le général Le Flô vint le rejoindre[2].

Ils discutèrent sur les mesures à prendre pour délivrer leurs collègues restés à l'Hôtel de Ville. Ernest Picard était pour une action énergique :

gique. Vous n'avez usé des pleins pouvoirs dont vous disposiez en l'absence de votre ministre que pour éviter l'effusion du sang et préserver les grands services dont vous aviez la garde. J'ai donc le droit de vous dire, au nom du Gouvernement, que vous avez bien mérité de la République. » (*Document inédit.* Le rôle de Camille Sée a d'ailleurs été mis en lumière par Jules Simon. (*Souvenirs du 4 septembre*, p. 148.)

1. Le télégramme était conçu en ces termes : « Le ministre des Finances prie le général Ducrot de vouloir bien passer au ministère des Finances pour affaires urgentes ». Ducrot, se doutant de ce qui avait dû se passer, rentra à Paris, mais accompagné de ses troupes. Cf. sa déposition dans l'*Enquête sur les actes du Gouvernement de la Défense nationale*, t. III, p. 88.

2. Enquête sur les actes du Gouvernement de la Défense nationale, *Annales de l'Assemblée nationale*, t. XXIII, p. 424.

l'amiral La Roncière Le Noury proposait des mesures de représailles plus vigoureuses encore[1]; mais le général Trochu, toujours confiant dans la force morale et la persuasion, tenait pour les moyens pacifiques; même il contremanda la garde mobile qu'Ernest Picard avait fait venir.

Toutefois, on décida de garder les issues et les abords de l'Hôtel de Ville, et d'y pénétrer par les souterrains. « Je voulais, dit Ernest Picard, faire de l'Hôtel de Ville une vaste prison. J'ordonnai de prendre le nom de tous ces gens, d'aller aux informations dans leurs maisons et de bien constater ce qu'ils avaient fait. Mon avis était qu'il fallait en faire une grande razzia, et nous en aurions été préservés pour longtemps[2]. »

A ce moment, on vint dire[3] à Ernest Picard

1. C'est du moins ce que nous dit Eugène Loudun : « L'amiral La Roncière Le Noury avait proposé de donner aux émeutiers des faubourgs une telle leçon qu'ils ne recommenceraient plus. M. Picard n'osa pas accepter. » (*Journal d'un Parisien*, t. II, p. 211.)

2. Enquête sur les actes du Gouvernement de la Défense nationale, *Annales de l'Assemblée nationale*, t. XXIII, p. 124.

3. Il a raconté lui-même d'une façon très précise comment on pouvait se tenir au courant de ce qui se passait à l'Hôtel de Ville, grâce à des officiers de la garde nationale qui s'y risquaient avec des laissez-passer de Blanqui : « On a raconté un fait qui est exact. Un homme est venu se présenter au ministère des Finances, on me l'a amené; je lui ai dit : Vous avez un laissez-passer de Blanqui? — Oui, il

qu'une convention avait eu lieu pour délivrer les membres du Gouvernement retenus prisonniers.

Cette grave nouvelle était exacte. Tandis que Picard faisait jouer le télégraphe et mobilisait les troupes au ministère des Finances, les autres membres du Gouvernement devaient résister aux insurgés qui leur demandaient leur démission immédiate et menaçaient de leur faire violence. Des coups de fusil étaient tirés. Les maires, toujours réunis dans leur salle, insistaient pour résoudre la question à l'amiable et faire fixer la date des élections municipales; plusieurs membres du Gouvernement avaient déjà accepté cette transaction.

Cette circonstance pouvait changer bien des choses, puisqu'elle donnait à l'émeute une apparence de sanction légale. Néanmoins, on marcha sur l'Hôtel de Ville et, une heure après, les membres du Gouvernement étaient délivrés sans effusion de sang[1].

m'a donné l'ordre de faire fermer les portes de la ville... C'était pour que l'armée extérieure ne pût pas entrer. Je lui répondis : C'est très bien, je vais dire qu'on s'empare de votre personne.... Je le fis conduire avec les plus grands égards, mais je le retins prisonnier.... » Enquête sur les actes du Gouvernement de la Défense nationale, *Annales de l'Assemblée nationale*, t. XXIII, p. 424.

1. Enquête sur les actes du Gouvernement de la Défense nationale, *Annales de l'Assemblée nationale*, t. XXIII, p. 424.

Ernest Picard se rendit aussitôt chez Jules Favre qu'il trouva très fatigué de cette « incroyable soirée[1] » où il avait couru un danger plus grand que Picard lui-même ne l'avait supposé. Picard se fit raconter par lui tout ce qui s'était passé à l'Hôtel de Ville depuis son départ. Inquiet du récit qui lui fut fait et des résolutions que l'attitude de quelques membres du gouvernement avait pu autoriser, il se rendit, vers trois heures et demie du matin, chez le Préfet de Police. Celui-ci lui apprit que le gouvernement était renversé et qu'on votait à midi, sous la surveillance de Dorian et de Schœlcher[2].

En effet, dans la soirée du 31 octobre, une affiche convoquant les électeurs pour le lendemain avait été apposée dans Paris. Les signataires

On put craindre jusqu'au dernier moment que l'affaire ne se terminât plus mal. « Le colonel Vabre avait été autorisé à faire sauter les portes de l'Hôtel de Ville.... Il allait remplir cette mission quand arriva M. Picard. M. Picard fit naître des scrupules dans l'esprit du général Trochu. Une bataille était inévitable si l'on voulait agir de vive force; une simple démonstration suffirait. Vainement M. Vabre insista, l'ordre donné fut retiré. » (*Rapport Daru*, p. 208.) On voit clairement quel fut le rôle d'Ernest Picard en ces circonstances, et comment sa modération autant que son esprit d'à-propos et de décision sauvèrent le Gouvernement.

1. Enquête sur les actes du Gouvernement de la Défense nationale, *Annales de l'Assemblée nationale*, t. XXIII, p. 424.

2. *Ibid.*, p. 425.

de cette affiche, qui étaient Arago, Schœlcher, Dorian, Brisson, Floquet, se disaient autorisés à la faire paraître « parce que le Gouvernement avait en principe consenti aux élections[1] ». Picard, de retour chez Jules Favre, lui montra le danger de paraître céder à l'émeute : on ne pouvait consentir à l'élection d'un Conseil municipal dans de semblables conditions; il ne fallait pas que ce vote eût lieu. Jules Favre, qui n'avait consenti à aucune transaction, se laissa aisément persuader[2].

On fit lacérer l'affiche, et on la remplaça par une proclamation fixant les élections au 6 novembre[3]. Une note immédiatement insérée au *Journal Officiel* annonça qu'il n'y aurait pas de vote[4].

Le coup de surprise avait donc manqué : le gou-

1. *Rapport Daru*, p. 254-255.

2. Enquête sur les actes du Gouvernement de la Défense nationale, *Annales de l'Assemblée nationale*, t. XXIII, p. 425.

3. *Ibid.* Cf. *Rapport Daru*, p. 255.

4. *Ibid.* Picard ajoute dans sa déposition que cette décision acheva de perdre le Gouvernement dans l'esprit des hommes de la Commune. Le rapport Daru en dit davantage encore sur les critiques provoquées par ce coup d'autorité, pourtant nécessaire en un pareil moment : « Ces mesures, suscitèrent de vives colères *au sein du gouvernement, où quelques membres protestèrent* contre le droit que s'étaient arrogé MM. Jules Favre et Picard de prendre une décision qui n'avait pas été l'objet d'une délibération commune ». (*Rapport Daru*, p. 255.)

vernement demeurait maître de la situation. Il restait à résoudre la question de la répression. Elle se posa dès la première réunion du Conseil, à huit heures du matin, le 1er novembre. Ernest Picard était partisan d'une répression énergique et rapide. « Pour moi, a-t-il dit plus tard, j'avais été frappé du caractère qu'avait revêtu l'insurrection du 31 octobre. Ce système qui devait se développer si terriblement dans la catastrophe qui a commencé le 18 mars, notamment le système des otages, indiquait une préméditation qui me paraissait dangereuse[1]. »

Il fit remarquer qu'une indulgence intempestive serait de nature à décourager la garde nationale, qui avait sauvé le Gouvernement : « Comment réclamer son concours ajouta-t-il, quand une révolution viendra à éclater, si le Gouvernement est pris en flagrant délit de défaillance ; il faut sévir, ce devoir est évident[2] ». Néanmoins, les avis étaient partagés. La transaction acceptée par plusieurs membres du gouvernement rendait difficile une réaction vigoureuse ; et plusieurs en avaient nettement conscience[3]. D'autre part, l'autorité judiciaire

1. Enquête sur les actes du Gouvernement de la Défense nationale, *Annales de l'Assemblée nationale*, t. XXIII, p. 425.

2. *Rapport Daru*, p. 237.

3. Cf. *Rapport Daru*, p. 237 : « MM. Garnier-Pagès, Adam,

se montrait peu disposée à sévir. Ernest Picard s'est plaint amèrement de la faiblesse qu'il a rencontrée de ce côté[1].

Dans ces conditions, on conçoit qu'il était malaisé de prendre les mesures exigées par les événements de la veille; et cependant l'intérêt

Dorian et Jules Simon recommandent l'indulgence. Quelques-uns d'entre eux vont plus loin; ils déclarent qu'ils seront obligés de donner leur démission si les coupables sont recherchés. »

1. Enquête sur les actes du Gouvernement de la Défense nationale, *Annales de l'Assemblée nationale*, t. XXIII, p. 425. Cf. Daru qui cite un long passage de cette déposition, au cours duquel Ernest Picard explique qu'il a entendu dire par des hommes qui ne parlaient pas seulement comme simple particuliers, mais comme magistrats, que « les fauteurs de l'insurrection du 31 octobre ne pouvaient être poursuivis et punis, et cela parce que le gouvernement qui les poursuivrait était lui-même né d'un fait». (*Rapport Daru*, p. 239.) La fermeté dont témoigna Picard dans la question des sanctions relatives à la journée du 31 octobre ne procédait d'aucune considération personnelle et ne lui était inspirée par aucune suggestion d'autoritarisme brutal. Vermorel, la future victime de la semaine sanglante, détenu à la prison de la Santé, pouvait s'adresser le 1er février au ministre de l'Intérieur pour solliciter de lui l'autorisation d'être candidat aux élections du 8. « Je crois pouvoir compter sur vous, écrivait l'auteur de tant de pamphlets incendiaires. Malgré nos dissentiments politiques, nous n'avons jamais eu personnellement que de bonnes relations. Je n'ai jamais oublié que vous m'aviez rendu autrefois service et je pense ne pouvoir mieux vous témoigner ma reconnaissance qu'en m'adressant de nouveau à vous dans cette circonstance délicate. » (*Lettre inédite.*)

du pays, les nécessités de la défense nationale, de celle de Paris même réclamaient une répression sévère.

Ce manque de fermeté dans la politique municipale du Conseil était une des conséquences des divergences qui séparaient les membres du gouvernement. Elles réapparaissaient dans les questions diplomatiques et militaires, les seules qui eussent dû être l'objet des délibérations des ministres maintenant réunis au Louvre, où les événements du 31 octobre venaient d'en faire les hôtes de Picard[1].

La première difficulté qu'ils eurent à résoudre[2] fut celle des subsistances. Dans ce but, une commission fut nommée, dont Picard faisait partie. La

1. « J'avais déclaré que je ne retournerais plus à l'Hôtel de Ville ; que nous délibérerions aussi bien au Louvre ; que d'ailleurs il fallait faire voir au pays que nous étions ses mandataires, que nous étions là pour veiller sur ses intérets, et non pour subir les députations qui nous venaient à l'Hôtel de Ville. » (Enquête sur les actes du Gouvernement de la Défense nationale, *Annales de l'Assemblée nationale*, t. XXIII, p. 427.)

2. Malgré le souci constant qu'il témoigna d'empêcher l'entrée des Prussiens dans la capitale, on peut dire que Picard répugnait à voir le Conseil se confiner peu à peu dans les seuls détails du siège. L'opiniâtreté avec laquelle il réclama une amélioration du service des communications avec la province montre qu'il aurait voulu une coordination plus étroite entre les opérations des armées de marche et celle de la défense de Paris.

tâche de cette commission était double : il fallait se procurer, en aussi grandes quantités que possible, les denrées nécessaires à la vie de la population. Il fallait, en second lieu, que la bonne répartition des ressources vînt permettre la prolongation d'une résistance dont on faisait volontiers dépendre le salut du pays tout entier.

Deux ministres, Magnin et Picard, s'occupèrent activement des subsistances. Il s'agissait tout d'abord d'établir un recensement exact des denrées dont on pouvait disposer[1], en particulier de la farine. Grâce à la bonne organisation des services de leurs ministères respectifs, ils ne tardèrent pas à obtenir à ce sujet les plus utiles précisions. Ce ne fut pas une mince satisfaction pour Picard, lorsque les rapports qu'on lui fournissait lui eurent appris qu'en ce qui concernait les grains la situation était loin d'être mauvaise. Le sentiment de Picard était qu'il fallait profiter de ces ressources pour constituer un stock de farines, permettant de réunir

1. « Monsieur le Directeur, écrivait Picard en octobre à un de ses collaborateurs, la commission des subsistances désire avoir, approximativement au moins, les existences des principales denrées de premières nécessité, en dehors du pain, de la viande et du sel (fourrages, cacao, café, riz, salaisons, légumes secs, huile, graisse). Elle pense que vous pourriez nous venir en aide sur ce point, en vous concertant, s'il le faut, avec la direction de l'octroi. » (*Lettre inédite.*)

en une masse unique les grains disséminés un peu partout. Au prix d'efforts constants, il arriva à faire triompher cette manière de voir. Les résultats furent excellents. Grâce à une prime offerte aux détenteurs de blé, grâce aux centralisations effectuées par les soins de Picard, les approvisionnements en céréales furent constitués de façon telle que, même pendant le dernier mois du siège, « nous fûmes nous-mêmes étonnés, a dit Picard, de trouver encore tant de ressources en blé et en farine[1] ».

Grâce à ces sages mesures, la question du rationnement ne se posa véritablement qu'à la fin de décembre; mais, à partir de cette date, elle devint primordiale. Picard avait, depuis longtemps, émis l'opinion qu'on ne devait pas attendre d'en être réduit aux dernières extrémités pour appliquer cette mesure. Soutenu très énergiquement par Jules Simon, il en réclama la mise en vigueur dans la séance du 6 janvier 1871[2]. Il renouvelait sa proposition le 9 janvier. Connaissant par

1. Enquête sur les actes du Gouvernement de la Défense nationale. *Annales de l'Assemblée nationale*, t. XXIII, p. 427.

2. Procès-verbaux des séances du Conseil (*Gouvernement de la Défense nationale*), notes Dréo, p. 495. Cf. également *Journal des Économistes*, novembre 1871, l'article de Clamageran intitulé : *Souvenirs du Siège de Paris, Cinq mois à l'Hôtel de ville*.

ailleurs l'impressionnabilité des masses, il conseillait à ses collègues de faire précéder l'application des premières mesures par un manifeste rassurant. « Il faudrait en même temps prévenir la population que le rationnement ne lui enlève rien, et qu'il est uniquement destiné à assurer du pain à tout le monde[1]. » C'était parler sagement, et prévenir les bruits d'accaparement que n'auraient pas manqué de faire courir aussitôt tous les fauteurs de désordres.

L'influence prépondérante que Picard avait acquise au sein de la commission des subsistances, ses communications au Conseil, remarquables de clarté et de documentation, témoignent du surcroît de travail considérable que s'était imposé le ministre des Finances. Là ne se bornait d'ailleurs pas son activité. Elle trouvait un champ plus vaste encore dans les questions militaires et la question diplomatique qui leur était connexe. Jules Favre

1. Procès-verbaux des séances du Conseil (*Gouvernemen de la Défense nationale*), note Dréo, p. 547. Le rationnement, dans la pensée de Picard, était d'ailleurs une mesure d'ordre, destinée à prévenir des gaspillages inutiles. Il ne s'exagérait pas son importance au point de vue de la prolongation de la résistance. « Le rationnement, a-t-il dit fort justement, fait que chacun prend sa part, et que chacun prenant sa part même réduite, l'économie devient insignifiante. » (Enquête sur les actes du Gouvernement de la Défense nationale, *Annales de l'Assemblée nationale*, p. 427.)

était ministre des Affaires étrangères, et comme il n'avait pas dans le Conseil d'ami plus sûr que Picard[1], les cas où le ministre des Finances fut appelé à donner son avis, se trouvèrent, de ce fait, multipliés.

Aussitôt après Sedan, lorsque la question s'était posée pour le gouvernement de savoir si l'on négocierait ou si l'on continuerait la guerre, seul peut-être de tous ses collègues, Picard n'avait pas caché ses doutes sur l'utilité de la résistance. Bien que le manifeste où était invoqué l'exemple de la première République, victorieuse de l'invasion, portât sa signature, il ne partageait guère les généreuses espérances de ses amis[2].

1. A chaque instant, et en dehors des séances régulières du Conseil, Favre convoquait son ami pour avoir sa façon de penser sur les propositions qu'il avait l'intention de soumettre à leurs collègues. « Je reçois d'Angleterre une communication qui m'oblige à prendre un parti immédiat, lui écrivait-il à la date du 11 janvier 1871. Je vous prie donc d'en venir délibérer avec moi aujourd'hui à six heures au ministère des Affaires étrangères. » (*Lettre inédite.*) Par suite de sa participation à la solution de difficultés aussi diverses, le rôle qu'a joué Picard pendant la période qui va du 4 septembre au 8 février tend à paraître de jour en jour plus considérable, et les témoignages de ceux qui l'ont particulièrement étudié sont unanimes à reconnaître que bien des fautes eussent été évitées, si les conseils du ministre des Finances avaient été plus souvent suivis. Cf. notam[illegible]ma-Sorel, *Histoire diplomatique de la Guerre de 1870-1871*, [illegible]is à p. 108, 113, 121, 217.

2. Dans la séance du Conseil en date du 12 nove

Il considérait qu'on ne devait pas s'obstiner à repousser tout moyen de suspendre les hostilités. « Quand j'ai vu Metz tombé, dit-il, quand j'ai vu toute l'armée prussienne qui était autour de Metz venir autour de Paris renforcer celle qui s'y trouvait déjà, je n'ai plus compris qu'on refusât tout, qu'on rejetât tous les moyens possibles d'arriver à une transaction qui me paraissait d'autant plus honorable qu'elle aurait abouti à la convocation d'une Assemblée. Nous étions dans cette situation, favorable à ce point de vue, où nous pouvions dire à M. de Bismarck : « Nous ne sommes pas « la France ; nous ne pouvons pas faire la paix, « nous ne sommes qu'un gouvernement provisoire. « Laissez-nous réunir une Assemblée ; donnez-nous « le temps nécessaire pour cela. » Mais on a refusé toute espèce d'ouvertures à ce sujet, et chaque fois j'ai lutté en vain pour faire prévaloir mon opinion[1]. » Il avait préconisé une attitude permettant

« M. Picard exprimant la crainte que dans l'état de démoralisation de l'armée, le moyen de continuer la lutte pour lasser la Prusse la première ne soit pas réalisable, M. le général Trochu répond que la sauvegarde de l'honneur national l'engage surtout à continuer cette lutte. » Procès-verbaux des séances du Conseil (*Gouvernement de la Défense nationale*), notes Dréo, p. 310.

Enquête sur les actes du Gouvernement de la Défense nationale, *Annales de l'Assemblée nationale*, t. XXIII, p. 428.

d'engager en ce sens des pourparlers avec Bismarck, il avait demandé que l'on acceptât l'offre formulée par Moltke d'envoyer sur la Loire un officier qui se rendrait compte de la défaite de l'armée de Chanzy; il avait enfin insisté de la façon la plus formelle pour que la France fût représentée à la Conférence de Londres; il voyait dans cette représentation un moyen d'intéresser l'Europe au sort du pays, d'obtenir un armistice sans le demander au vainqueur, en raison de la suspension des hostilités qui aurait naturellement suivi. Aucune de ces propositions si sages ne fut retenue.

La faute était à ses yeux d'autant plus irrémédiable que l'on ne faisait rien, au point de vue militaire, pour justifier une attitude aussi intransigeante. Cette attitude était également celle de Gambetta, mais Gambetta tout au moins luttait avec énergie, était soutenu par la conviction d'arriver, à force d'opiniâtreté, à lasser l'envahisseur et à l'user. Aussi réfractaire que Gambetta à toute idée d'entente avec Bismarck, le général Trochu, qui avait assumé la tâche de défendre Paris, n'avait, lui, aucun espoir, ni dans une sortie, ni dans une victoire de l'une quelconque de nos armées.

Picard avait beau jeu pour signaler à ses collègues la dangereuse contradiction qui consistait à

lancer des manifestes belliqueux, lorsque c'était au général Trochu qu'incombait ensuite le soin de les faire passer dans le domaine des réalisations.

Loin de nourrir contre Trochu aucun sentiment d'animosité personnelle[1], Picard avait pour

1. « Vous avez dit que j'étais votre ennemi, lui écrivait-il le 3 avril 1872 ; vous vous êtes trompé, général, permettez-moi de vous le dire ; je vous ai contredit souvent dans le Conseil de la Défense nationale, mais je n'ai jamais cessé de vous témoigner publiquement toute mon estime ; je n'ai jamais agi en ennemi contre vous. Que des journaux m'aient fait parler avec plus ou moins de perfidie, est-ce à vous, général, de vous en étonner? Ne savez-vous pas avec quel art les partis aujourd'hui s'appliquent à calomnier les hommes publics, à les compromettre et à les travestir.... J'ai différé d'opinion avec vous sur la convocation de l'Assemblée après le 4 septembre, sur la réunion, dans vos mains, du commandement militaire et de la direction politique, sur d'autres points encore, mais je n'en ai pas moins rendu hautement justice à votre loyauté, à votre courage, à votre patriotisme. C'est à ce dernier sentiment que je m'adresse pour effacer ce mot d'ennemi que nous devrions moins que jamais nous prodiguer entre Français. » (*Lettre inédite.*) Trochu répondait, le 16 du même mois, par une lettre dont on ne saurait méconnaître la dignité : « L'expression, écrivait-il, a pu aller au delà de ma pensée, quand j'ai répondu aux diffamateurs m'opposant systématiquement et exclusivement les dires des personnes qui m'ont été malveillantes dans les crises du passé. J'ai cru, je le confesse, que vous m'étiez malveillant. Je n'ai jamais cru que vous fussiez mon ennemi. Les explications que vous me faites l'honneur de me donner à ce sujet, dans un sentiment dont je reconnais la sincérité, me font grand plaisir. Vous ne me les deviez pas, et je m'associe cordialement à la pensée de concorde et d'union par laquelle vous terminez cette lettre inspirée par

l'homme une sympathie que les événements ne démentirent pas, encore qu'elle se teintât d'une manière d'ironie. Ces deux états d'âme transparaissaient l'un et l'autre dans les longs entretiens qu'eurent quotidiennement le ministre des Finances et le gouverneur de Paris à l'Hôtel de Ville. Tous deux discutaient souvent depuis huit heures du soir jusqu'à deux heures du matin. « Je disais au général Trochu : « Quelle sera la fin « de tout ceci? — Nous nous ferons tuer. — C'est une solution, mais cela ne sauvera pas le pays. Vous, général en chef, il ne faut pas que vous soyez tué; personne ne doute de votre courage[1]. » Il aurait pu ajouter qu'il n'avait pas les mêmes raisons de se fier aux capacités militaires du général. Pour sa part, dès le second ou le troisième jour des réunions du Conseil, Picard s'était demandé si Trochu était bien l'homme de la situation : « Je me sentis pris d'une anxiété profonde et de ce sentiment invincible que je repoussais, mais qui s'imposait à moi malgré moi, que le général Trochu ne nous mènerait pas à une victoire[2] ». Après la

une préoccupation de vérité et de justice dont je sens tout le prix. » (*Lettre inédite.*)

1. Enquête sur les actes du Gouvernement de la Défense nationale, *Annales de l'Assemblée nationale*, t. XXIII, p. 424.

2. *Ibid.*, p. 421.

capitulation de Metz, cette crainte devint une certitude. « La chute de Metz ne me trouble pas », affirmait Trochu. — « Je ne suis pas militaire, rétorquait Picard, mais je crois que 200 000 hommes arrivant de Metz pour compléter l'investissement de Paris constituent un appoint qui doit faire réfléchir[1]. » Ce qu'il ne disait pas à Trochu, c'est que, pour n'être pas militaire, il n'en avait pas moins une connaissance de la situation peut-être aussi complète que la sienne. L'activité d'Ernest Picard ne s'était pas bornée aux mille soucis que lui donnait son ministère, à la part qu'il prenait aux travaux du Conseil et de la commission des subsistances. Ce bourgeois s'était occupé des choses de la guerre. Dès les premières affaires, on l'avait vu se rendre dans tous les forts de la périphérie. Il se nommait; les officiers connaissaient le patriotisme du ministre des Finances[2], ils

1. Enquête sur les actes du Gouvernement de la Défense nationale, *Annales de l'Assemblee nationale*, t. XXIII, p. 421.

2. Picard était informé de longue date du peu de confiance qui régnait dans l'armée vis-à-vis du général en chef. Dès son arrivée au pouvoir, il s'était préoccupé de faire coopérer à la Défense nationale tous les officiers, à quelque parti qu'ils appartinssent. La présence de Trochu à la tête de l'armée lui avait valu de nombreux refus. « Mon cher Ministre, lui écrivait, le 14 septembre 1870, Horace de Choiseul, j'ai pensé aux renseignements que vous me demandez et vous les auriez déjà si la difficulté n'était aussi

savaient que ce patriotisme, lorsque la France était en danger, n'était plus au service d'aucun parti. Alors, tous lui parlaient, lui disaient leurs amertumes de ne se sentir pas dirigés vers quelque action utile, d'en être réduits à contenir, dans une attitude morne, des troupes frémissantes qui ne demandaient qu'à courir sus à l'ennemi avant que l'étau de fer ne se fût resserré autour de la Ville. « Si vous laissez aux Prussiens le temps de faire leurs ouvrages, disaient-ils tous, les difficultés s'accroîtront d'autant pour nous[1]. » Au contact de toutes ces énergies, un nouveau Picard apparaissait, dont les délibérations du Conseil nous permettent d'apprécier l'attitude. Puisqu'on

grande qu'elle l'est de trouver des noms d'hommes solides et intelligents, dans la déroute où nous nous trouvons. Je ne vous cacherai pas, et ceci est pour vous seul, que la direction du général Trochu n'est pas de celles qui attirent les hommes indépendants. Il est absolu et ne croit guère qu'à ce qu'il produit ou découvre lui-même. Cependant, peut-être trouverez-vous un moyen de faire admettre, dans des positions où ils rendront des services positifs au pays, les hommes dont voici les noms. Je suis certain de leur valeur autant que je suis convaincu, hélas, de l'insuffisance des chefs que les circonstances et notre si coûteuse tradition de l'ancienneté ont mis dans les divers commandements de Paris. » (*Lettre inédite*, accompagnée d'une note contenant les noms de six officiers recommandés à Ernest Picard par M. de Choiseul, notamment celui du général Cambriels.)

1. Enquête sur les actes du Gouvernement de la Défense nationale. *Annales de l'Assemblée nationale*, t. XXIII, p. 428.

s'était engagé aussi avant dans la voie des hostilités, il aurait voulu qu'on terminât par une grande démonstration militaire. Connaissant, mieux que personne, l'effort que l'on pouvait demander encore à Paris, il ne voulait pas se résoudre « à voir cette ville remplie d'hommes armés se rendre dans ces conditions et attendre le dernier jour de ses subsistances[1]. » Écrasé par le sentiment de sa responsabilité, convaincu par ailleurs que Paris ne pouvait se délivrer lui-même, Trochu résistait, et son veto suffisait à entraver les volontés de tous ses collègues. Il y avait, dans ce conflit, une preuve éclatante du péril qu'avait dénoncé Picard en demandant la fin de cette sorte de dictature militaire qui pesait sur le gouvernement, sans que la défense en eût jamais retiré un bénéfice. Picard proposait, sans se lasser, de retirer cette dictature à Trochu, en lui laissant la présidence du gouvernement[2]. Pour le suprême effort qu'on préparait, il aurait fallu tout au moins qu'il consentît à laisser diriger les opérations militaires par un autre général qui les soumettrait préalablement au Conseil.

1. Enquête sur les actes du Gouvernement de la Défense nationale, *Annales de l'Assemblée nationale*, t. XXIII, p. 428.

2. Cf. les procès-verbaux des séances du Conseil (*Gouvernement de la Défense nationale*), notes Dréo, et notamment celui de la séance du 25 décembre (p. 443).

Lorsque les tergiversations eurent eu leur conséquence naturelle, et que l'échec de la sortie du 19 janvier ne laissa plus de doutes sur le vice radical de l'organisation du commandement, ce fut Picard qui prit l'initiative de la proposition qui tendait à relever le général en chef d'attributions dont il n'avait pas voulu se démettre volontairement[1].

En agissant ainsi, le ministre des Finances voulait donner satisfaction à l'opinion publique et mettre fin aux bruits de trahison qui ne manquent jamais de surgir au lendemain des défaites. Il voulait surtout combattre la prépondérance qu'exerçait dans le Conseil un homme qui était, à son avis, un obstacle insurmontable à l'adoption des mesures énergiques réclamées par les derniers événements. Buté dans son idée de résistance morne et désespérée, il semblait que Trochu perdît chaque jour davantage le sens des réalités : il ne voyait pas qu'une obstination qu'il disait lui-même inutile ne pouvait que rendre plus exorbitantes les exigences du vainqueur.

Picard, au contraire, avec la force d'argumentation que donne la connaissance exacte des faits et des chiffres, faisait entrevoir à ses collègues

1. Procès-verbaux des séances du Conseil (*Gouvernement de la Défense nationale*), notes Dréo, p. 554-555.

l'instant où, toutes les ressources venant à manquer, il faudrait se rendre à discrétion. Il ne cessait de leur répéter que s'il était peu sage de faire sans nécessité des déclarations de nature à empêcher toute négociation, il fallait du moins se battre, utiliser les forces considérables dont on disposait à Paris même pour chercher à imposer à la Prusse un armistice dont les conditions seraient d'autant moins dures qu'on pourrait parler avec plus de fermeté au vainqueur.

C'est pourquoi il s'était refusé jusqu'au dernier moment à entrevoir la capitulation de Paris, et, s'il était une crainte dont il avait espéré jusqu'au bout prévenir la réalisation, c'était celle de l'entrée des vainqueurs dans la capitale. Pour l'éviter, il avait, à maintes reprises, déclaré qu'on devait être prêt aux plus grands sacrifices. Sans doute, son cœur se serrait à l'idée de voir camper dans l'avenue des Champs-Élysées les lourdes cohortes poméraniennes, à l'idée que le gouvernement dont il faisait partie n'aurait pas réussi à préserver de cette humiliation la valeureuse cité. Mais ces pensées, qui déchiraient le cœur de Favre, n'avaient pour Picard que la valeur de simples suggestions de sentiment.

A ses yeux d'autres raisons, véritables raisons politiques, commandaient de tout tenter pour que

fût maintenue l'intégrité de la capitale. Il avait vu la nouvelle du lointain désastre de Sedan causer à Paris l'émeute du 4 septembre, il avait vu celle de la chute de Metz y causer la journée du 31 octobre. Aussi ne pouvait-il songer sans angoisse aux conséquences qu'allait avoir un événement aussi direct que l'entrée des Prussiens dans une ville impressionnable, surexcitée, et que les vertiges de la *fièvre obsidionale* avaient rendue capable des plus purs enthousiasmes, mais aussi des plus redoutables excès.

Le 1er mars 1871, tandis que Thiers notifiait à Bordeaux les conditions de la paix à l'Assemblée consternée, les Prussiens entrèrent dans Paris. Jules Favre avait obtenu des vainqueurs que la garde nationale ne serait pas désarmée. Cette mesure, inspirée par le patriotisme le plus pur, était pleine de périls, et Picard, qui savait quels ferments redoutables recélait le peuple des faubourgs, avait protesté vainement contre cette généreuse imprudence. Intervention pénible entre toutes, et qui avait valu à son auteur une impopularité dont il ne devait pas tarder à éprouver les atteintes.

Entre temps, en effet, les élections tant de fois réclamées par le ministre des Finances avaient eu lieu. Le 8 février, la France avait nommé ses

représentants. Le suffrage universel ne proportionne pas toujours le nombre de ses voix aux services rendus : tandis que Trochu était élu par dix départements, deux seulement tinrent à avoir Ernest Picard pour député, la Seine-et-Oise et la Meuse; son option porta sur le second de ces départements. Ni la Seine, ni l'Hérault[1], qui avaient, au précédent scrutin, donné leur confiance à Ernest Picard, ne consentirent cette fois à la lui renouveler. Un vent de fédéralisme soufflait alors sur les départements du Midi, et Paris, où les tendances révolutionnaires s'accusaient chaque jour davantage, ne pouvait oublier le rôle joué par Picard dans la journée du 31 octobre, les vigoureuses mesures qu'il avait préconisées à l'égard des journaux et des clubs, son attitude dans la question du désarmement de la garde

1. L'évèque de Montpellier, avec lequel Picard avait conservé d'excellents rapports, lui écrivait à ce propos : « Le département de l'Hérault a fait pour les élections une liste qu'il a appelée de *conciliation* à la condition qu'elle n'ait qu'une seule couleur; les mots ont l'avantage d'une grande élasticité. Mais cette liste ne contenait pas votre nom et j'en ai été confondu. Montpellier devait se souvenir de son député, de tout son dévouement à son mandat et surtout de sa sage énergie qui a sauvé la France en sauvant Paris le 31 octobre; tout cela a été oublié, et l'on s'est concentré dans les étroites limites d'un parti, quand on devait appeler toutes les honnêtetés et tous les dévouements. » (*Lettre inédite.*)

nationale. Tandis que ses collègues se rendaient à Bordeaux, il resta à son poste dans la capitale [1], insoucieux des complots que les rapports de police lui dénonçaient comme mettant quotidiennement sa vie en péril.

Bien qu'il ne fût pas présent au moment où Jules Favre fit remise à l'Assemblée des pouvoirs du Gouvernement de la Défense nationale, Picard n'en joua pas moins un rôle des plus importants dans les négociations qui aboutirent à la formation du cabinet que Thiers, élu chef du pouvoir exécutif, avait reçu mission de constituer. Jules Favre, pressenti par ce dernier pour conserver le portefeuille des Affaires étrangères, n'avait-il pas déclaré ne pouvoir se prononcer qu'après avoir pris l'avis de Picard? « Je ne veux rien résoudre sans en avoir causé avec vous, — lui écrivait-il le 12 février, à l'issue de sa première entrevue avec Thiers —; la question est donc réservée. Simon partage mon avis, et comme moi aussi il pense qu'il faut vous consulter [2]. » Les tendances inquiétantes

1. « Le sentiment du devoir pouvait seul retenir ceux qui ne suivirent pas le courant et restèrent à Paris pour y subir avec leurs concitoyens les épreuves qui les attendaient. J'ose dire qu'en ce moment l'opinion fut juste pour eux et qu'il ne se présenta personne pour les blâmer, de même que personne ne se mit en avant pour les suppléer. » (Ernest Picard, *Note inédite*.)

2. *Lettre inédite*. Cf. notre *Jules Favre*, p. 455.

de l'Assemblée, la composition même du cabinet, où trois portefeuilles seulement étaient offerts à des députés républicains, furent les principaux arguments que fit valoir Picard pour prouver à Favre qu'il était de son devoir d'accepter l'offre du chef du pouvoir exécutif.

Jules Simon a affirmé que ce fut sur l'instigation de Favre que Thiers offrit à Picard le portefeuille de l'Intérieur[1]. En réalité, Thiers ne pouvait oublier l'homme qui, au lendemain de Sedan, s'était rencontré avec lui pour conseiller les mesures par lesquelles tant de désastres auraient pu être évités. De plus, dans sa longue mission auprès des cours européennes, il avait continué à se tenir assez au courant des choses de Paris pour ne pas ignorer que les solutions réclamées par Picard dans le Gouvernement de la Défense nationale étaient celles qu'il aurait lui-même voulu faire prévaloir. Il était donc résolu à se l'attacher; mais les qualités de fermeté et de décision si développées chez Picard semblaient de nature à porter quelque ombrage à un esprit aussi jaloux de toute initiative personnelle qui n'était pas la sienne[2]. C'est cette considération qui inspira à

1. Jules Simon, *le Gouvernement de Thiers*, t. I, p. 72.

2. Comme ministre de l'Intérieur, Picard ne tarda pas à s'apercevoir de la prépondérance que Thiers entendait se

Thiers la création d'un sous-secrétariat d'État à l'Intérieur. Il nomma à ce poste M. Calmon, dont les idées en politique passaient pour être le fidèle reflet de celles qu'il professait lui-même.

Le même patriotisme qui avait poussé Picard à demander, le soir du 4 septembre, le portefeuille que Thiers lui offrait maintenant, le décida à l'accepter en un moment où les soucis de la guerre disparaissaient pour ne laisser place qu'aux difficultés intérieures. Ces difficultés, il les connaissait mieux qu'aucun des autres membres de l'Assemblée pour les avoir tant de fois prédites, et l'on peut croire que ce n'était pas un vain amour du pouvoir qui lui faisait accepter la mission de les surmonter. La question des élections législatives

réserver dans le gouvernement, et des empiétements par lesquels il n'hésitait pas, à l'occasion, à affirmer sa politique : « Mon cher collègue et cher ami, lui écrivait-il de Bordeaux dès le 11 mars, nous partirons tous ensemble d'ici à deux jours : je serai moi à Versailles mardi vers midi ou deux heures, et j'espère vous y voir. Si je ne peux pas plus tôt, c'est que j'ai à faire une infinité de choses. Notre ami Jules Favre vous communiquera une lettre qui vous est commune à tous deux. Je veux vous faire les excuses du cabinet et les miennes pour deux nominations de préfets, Toulouse et Saône-et-Loire, que vous verrez peut-être au *Moniteur*.... Quant à Paris, je crois beaucoup à la patience et à l'effet de l'arrivée des troupes. A revoir, ce qui me fait grand plaisir, et tout à vous de cœur. Vu notre prochaine arrivée, je vous prie de ne nommer aucun préfet, c'est le vœu du Conseil. » (*Lettre inédite.*)

une fois résolue, celle des élections municipales se posait avec une urgence qu'on ne pouvait méconnaître, et le scrutin du 8 février, par lequel Paris avait envoyé à l'Assemblée la plupart des hommes du 31 octobre[1], créait entre la représentation nationale et la capitale un conflit sur l'issue duquel les inquiétudes du nouveau ministre de l'Intérieur n'étaient que trop fondées. « Paris, a-t-il dit, était rempli de soldats désarmés, de troupes démoralisées, d'une multitude exaspérée par le siège et par la défaite[2]. » Picard voyait avec angoisse se multiplier les manifestations. Un jour, le drapeau rouge était arboré. Le lendemain, un agent était massacré. Ces excès, en justifiant les méfiances de l'Assemblée, vouaient par avance à l'insuccès les démarches qu'il faisait sans relâche

1. C'est à la suite de ce scrutin que Cresson avait adressé au ministre de l'Intérieur une lettre de démission conçue en ces termes : « Mon cher ministre et ami, les élections imposent à ma conscience le devoir de renoncer, dès cette heure, au poste que j'avais conservé quelques jours encore. Je ne résiste pas au dégoût que m'inspirent l'ingratitude et l'ineptie, à la certitude de mon impuissance, à la pensée que l'ennemi entrera bientôt dans Paris et qu'il pourra exiger de la Préfecture de Police des actes et des services.... Mon successeur trouvera dans la caisse des fonds secrets une nouvelle économie de plus de 50 000 francs et le mois de février tout entier..., en tout donc plus de 100 000 francs.... » (*Lettre inédite datée du 17 février 1871.*)

2. *Note inédite.*

auprès du chef du pouvoir exécutif pour que la représentation nationale ne portât pas à son comble, en choisissant un autre lieu de résidence, l'exaspération de la capitale[1].

Le ministre de l'Intérieur avait en outre à résoudre une question qui, pour être moins grosse de périls immédiats, n'en comportait pas moins la nécessité d'une solution prompte et énergique : c'était celle de l'organisation départementale. Les dissentiments qui s'étaient produits entre la délégation de Tours et la fraction centrale du gouvernement avait mis le personnel dans un état de malaise que Picard, au sein du Conseil, avait fait son possible pour arrêter. Loin de disparaître, ce malaise s'accrut lors de l'ouverture des négociations. Placés entre les ordres qui leur venaient de Paris et ceux qui continuaient à leur être télé-

1. Nombre d'esprits clairvoyants et élevés partageaient sur ce point l'opinion de Picard. « Je n'ai pas besoin de vous dire, — lui écrivait, le 13 mars 1871, Duvergier de Hauranne, — avec quel intérêt et quelle sympathie je vous suis dans vos tentatives si honorables pour refaire notre pauvre France. On m'a répété un mot qui vient de vous et qui m'a beaucoup plu : « La République avec les conservateurs ». C'est la vérité pourvu qu'on s'entende sur ce mot « conservateurs » et qu'on ne l'applique pas à ces braves gens de la Droite qui voudraient s'éloigner de Paris le plus possible, et qui, de peur d'une émeute, nous donneront la guerre vicile. » (*Lettre inédite.*)

graphiés de Bordeaux, les préfets, à un moment, ne surent véritablement auxquels ils devaient se conformer. Les élections du 8 février compliquèrent encore la situation en entraînant la démission d'un certain nombre de préfets républicains. Du 4 au 21 février, il ne s'était pas produit moins de trente-cinq démissions, dont une seule avait été retirée [1]. Il était clair que, quelles que fussent les sympathies de Picard, et même de Thiers, pour la plupart des préfets du Gouvernement de la Défense nationale, ils allaient se trouver contraints de se séparer d'un certain nombre de ces fonctionnaires, dont les opinions n'eussent point manqué de porter ombrage à la majorité de l'Assemblée que venait de se donner la France [2].

1. C'était la démission de Lisbonne, préfet de l'Hérault, que Picard, en tant qu'ancien député de ce département, avait particulièrement connu. Sa démission provoqua des regrets qui se traduisirent en démarches auprès de Picard pour qu'il obtînt de la lui faire reprendre. « Ministre de l'Intérieur, lui écrivait l'évêque de Montpellier, nous espérons plus que jamais que monsieur Ernest Picard voudra bien nous conserver M. Lisbonne, un préfet qui a su faire tant de bien pendant ces mois où le bien était si difficile à faire, et qui, sous un gouvernement organisé, se sentira plus en force encore pour déployer son sage dévouement. » (*Lettre inédite.*)

2. « Pour bien comprendre combien cette tâche était ardue, il faut se rappeler que les préfets en exercice étaient tous républicains, mais d'une nuance très prononcée, qu'ils

Thiers n'était cependant nullement disposé à céder sur une question aussi grave aux sommations du pouvoir législatif. Dans une lettre datée de Bordeaux et qu'il adressait le 5 mars à Ernest Picard, le chef du pouvoir exécutif affirmait son intention de ne pas se départir à ce propos d'une grande fermeté d'attitude. Il en profitait pour entretenir son ministre de l'Intérieur des diverses difficultés à résoudre d'urgence, et notamment de celle que présentait le choix du lieu où l'Assemblée pourrait être transférée[1].

Mon cher collègue et ami, — y disait-il, — nous sommes ici tellement occupés que je n'ai pu vous écrire encore. J'ai prié notre cher collègue Jules Favre de vous dire tout ce que je ne pouvais vous dire moi-même. Je lui écris aujourd'hui très longuement sur tous les sujets. Je vous écris sur les principaux. Le général d'Aurelle part aujourd'hui, et vous aurez à l'installer. Ce sera un premier degré d'organisation.

Ici on est ardent sur la question du personnel préfectoral. On veut que les préfets soient nommés après avoir entendu la députation. J'ai répondu que nous entendrions la députation, mais que nous userions ensuite et *intégralement* de notre droit. L'Assemblée nous est dévouée, et l'a prouvé avant

avaient été nommés par Gambetta, que beaucoup d'entre eux avaient déployé un grand courage pendant la guerre, ce qui rendait assez difficile de les révoquer. » Jules Simon, *le Gouvernement de M. Thiers*, t. II, p. 232-233.

1. *Lettre inédite.*

hier, mais vous savez que les préfets sont pour toute Assemblée la corde sensible. Je n'ai donc pu m'empêcher, sur l'avis formel du Conseil, de vous recommander de ne faire les préfets qu'à Bordeaux.

Ce serait une cruauté de quitter notre ami Jules Favre et de le laisser dans un isolement absolu; mais si vous pouviez passer ici trois jours, nous pourrions expédier cette besogne pour la plus grande partie au moins. Il faudrait mener Calmon avec vous.

Maintenant arrivons à la chose essentielle, le retour à Paris. J'en comprends aussi bien que vous la nécessité, car rien ne peut se faire avec la division du gouvernement en deux et, dans un temps où tout a le caractère de l'urgence, cette division ne peut pas se continuer sans péril. Je suis donc de votre avis, et j'en suis absolument; mais il est impossible de décider l'Assemblée à se rendre actuellement à Paris, et je n'en voudrais pas prendre la responsabilité. Songez que l'Assemblée est le but de toutes les tentatives des partis, qu'elle le sait, qu'on ne saurait le lui faire oublier et que, le souverain, le plus vrai souverain qu'on ait jamais eu, une fois atteint, tout serait perdu. Ajoutez que lorsqu'il est inquiet il est d'une agitation extrême, et qu'on ne peut plus rien en faire. La sécurité est aussi nécessaire pour lui que pour nous qui avons à diriger ses volontés; il faut donc pactiser avec lui. On m'assure qu'on pourrait l'amener jusqu'à Fontainebleau. Il y aurait là de quoi loger l'Assemblée, et même une grande partie de ses membres, et de quoi loger le gouvernement tout entier. Des trains spéciaux, faciles à organiser, franchiraient l'espace en une heure et quart (je l'ai constaté) et on pourrait après avoir délibéré le matin être à Paris à midi pour exécuter.

Pendant ce temps, on réunirait une armée à Paris, et peu à peu on finirait par tout remettre à sa place. Il y a à Fontainebleau des casernes fort vastes, et on y mettrait facilement toute la division excellente qui garde Bordeaux. Notre ami J. Favre vous aura dit que je fais tout préparer pour que les forts qu'on évacue aujourd'hui soient occupés par des troupes à nous. Ajoutez que l'argument de la présence des troupes prussiennes dans les forts de la rive droite suffirait seul pour rendre impossible et inadmissible le retour immédiat à Paris. J'ai déjà fait des tentatives auprès des principaux membres de l'Assemblée à l'égard du retour à Paris, et je vous affirme qu'on ne peut aller au delà de ce que je vous dis ici.

Du reste, en donnant des ordres immédiats, huit jours suffisent pour cette translation. Vous pourriez tout de suite envoyer à Fontainebleau M. Alphand, le plus intrépide des travailleurs de Paris, et il préparerait tout. En 24 heures la division de 11 000 hommes de Burat serait de Bordeaux à Fontainebleau.

Si dans l'intervalle vous pouviez venir pour trois jours ici avec Calmon, nous ferions le travail des préfectures. — mais bien entendu, notre pauvre ami, J. Favre, consentant à subir un isolement de trois jours.

Le général d'Aurelle va partir. Je le quitte et il est très bien disposé. Il n'a pas le moindre goût à être placé sous un chef supérieur. Mais il est bien entendu qu'il concourra avec le général Vinoy, avec lequel il est très bien, et que dans un moment de danger il ne fera jamais naître une question de rivalité.

Il me demandait deux jours. Je les lui ai refusés. Il sera à Paris demain matin avec le courrier qui

vous portera cette lettre et sa nomination. Il faut le faire reconnaître tout de suite, et lui livrer immédiatement l'hôtel de la place Vendôme. Il n'a ni uniforme ni chevaux. Le général Vinoy qui a grand goût pour son aide de camp, M. Darmaillé, et qu'il avait chargé d'organiser mon service, pourra le charger d'équiper le général d'Aurelle dans la journée même, au cas où vous auriez besoin urgent d'un chef de la garde nationale.

Je ne perds pas un moment pour vous mettre à même de suffire aux circonstances.

En vain Picard insista-t-il pour que Thiers essayât d'obtenir de l'Assemblée qu'elle revînt sur sa décision, dans les dépèches successives qu'il lui adressa et au cours des vingt-quatre heures qu'il alla passer à Bordeaux pour déférer au désir exprimé par le chef du pouvoir exécutif. Les défiances de la majorité étaient trop fortement enracinées. Il fut seulement décidé que ce serait à Versailles et non à Fontainebleau que siégeraient les représentants, moyen terme qui ne satisfit personne. Cette solution intermédiaire, « défendue par le chef du pouvoir exécutif et combattue par la majorité de Gauche, fut représentée comme un sanglant outrage fait à Paris, au lendemain des dures souffrances qu'il avait vaillamment supportées pendant un siège de cinq mois[1] ».

1. A. Bertrand, *les Origines de la troisième République*, p. 48.

Jusqu'à la dernière minute, Ernest Picard fit tous ses efforts pour enrayer un mouvement qu'il prévoyait depuis si longtemps[1]. Il avait été de l'avis de Thiers et de ses collègues lorsque, dans

1. Devant la *Commission d'Enquête*, le général d'Aurelle de Paladines n'en prit pas moins à partie le ministre de l'Intérieur, affirmant qu'il ne s'était pas rendu compte de la gravité des événements. Une note de Picard, pleine de mesure et de dignité, fait justice de ces assertions. « Je suis obligé de relever des erreurs que j'aurais volontiers dédaignées, tant il me paraît douloureux, dans les circonstances où nous sommes, d'engager de pareils débats et de revenir, même pour sa défense personnelle, sur d'aussi tristes souvenirs. Je ne puis cependant laisser intervertir les rôles et accepter des responsabilités qui ne m'atteignent pas, et dont on paraît vouloir se décharger sur moi.... Le ministre de l'Intérieur avait-il conscience de la gravité de la situation, la fit-il connaître au chef du pouvoir exécutif? Il en fit l'objet de ses dépêches de chaque jour. Il se rendit même pour 24 heures à Bordeaux dans le but de tout dire. C'est après l'avoir entendu que l'amiral Pothuau et plusieurs maires, députés de Paris, revinrent avec lui pour seconder son action et éviter une insurrection imminente. Nul ne pouvait prévoir sans doute le 18 mars et les atrocités de la Commune, mais la gravité des symptômes ne pouvait tromper personne. Il suffit de lire la déposition du général Vinoy pour en être convaincu. Les prisons forcées, les munitions pillées, les agents de la police poursuivis et impitoyablement mis à mort, la garde nationale sans chefs, désorganisée, et, par suite de l'ouverture des portes, privée de ses meilleurs éléments; les canons enlevés aux troupes depuis 15 jours et tournés contre Paris, c'était un ensemble de périls inconnus jusqu'alors.... J'en appelle à tous ceux qui, dans le Conseil ou en dehors, connurent nos angoisses. » (*Document inédit.*)

la séance du 17 mars, le Conseil s'était prononcé pour une action énergique afin de reprendre les canons qui menaçaient Paris. Mais, le lendemain, lorsque la malheureuse issue de la tentative du général Vinoy fut connue des ministres, il s'éleva contre le transfert immédiat du gouvernement à Versailles, ne se doutant que trop des suites d'une rupture aussi complète. Il était de ceux qui jugeaient inconsidéré le complet abandon de la capitale aux mains des émeutiers. Tôt ou tard, pensait-il, il faudrait la reconquérir, et l'entreprise présenterait d'autant plus de difficultés que, dans la précipitation du départ, on aurait omis de conserver les bases d'opération qu'il jugeait encore possible de s'y réserver. « J'avais pensé rester quelque temps, — a-t-il dit, — j'aurais été d'avis de tenir l'Élysée, le palais de l'Industrie et au moins la Muette. » Mais l'autorité militaire décidait souverainement, et elle avait donné l'ordre au général Vinoy d'évacuer[1]. Il croyait en outre que les troupes auraient pu sans péril demeurer massées dans les Champs-Élysées. Il a été reconnu plus tard, par les généraux eux-mêmes, que ces mesures étaient praticables et qu'elles eussent diminué la durée de l'insurrection. Ce sera l'hon-

1. Enquête parlementaire sur l'insurrection du 18 mars. *Déposition des témoins*, t. II, p. 55.

neur de Picard de les avoir réclamées, alors qu'un esprit aussi pondéré que celui de Thiers se refusait à en assumer la responsabilité.

Il était environ quatre heures lorsque le chef du pouvoir exécutif quitta le ministère des Affaires étrangères et partit pour Versailles. Désespérant de vaincre l'obstination de ses collègues, il laissait Calmon auprès du ministre de l'Intérieur, en lui donnant pour mission d'essayer de le convaincre de la nécessité pour le gouvernement d'abandonner Paris. Le sous-secrétaire d'État, ainsi que M. Labiche, secrétaire général de l'Intérieur, avaient l'ordre de regagner Versailles au premier signal.

Favre était d'accord avec Picard pour rester. Ils repoussèrent les offres du général Vinoy qui leur représentait le danger de demeurer plus longtemps dans leurs ministères respectifs, et qui aurait voulu « les placer au milieu de sa colonne et les conduire, ainsi protégés, jusqu'à Versailles[1] ». La nuit était tout à fait tombée. Picard quitta le ministère des Affaires étrangères et regagna la place Beauvau. Il venait à peine de rentrer dans son cabinet qu'on y introduisait un homme manifestant les signes de la plus grande

1. Jules Favre, *Gouvernement de la Défense nationale*, t. III, p. 224.

terreur. Cet homme arrivait de Montmartre, et rapportait au ministre la nouvelle du meurtre des généraux Lecomte et Clément Thomas. « Ils en veulent à vos jours, ajoutait-il, ils arrivent. »

Picard se leva. Il avait autour de lui ses collaborateurs, ses amis, MM. Calmon, Labiche, Georges Pallain, dont le sang-froid, en cet instant critique, égala celui de leur chef. Ils descendirent afin de se rendre compte des moyens de défense dont ils pouvaient disposer pour protéger le ministère. Il n'y avait qu'un poste de vingt-cinq hommes et quelques gardiens de la paix. « Nous nous défendrons, dit l'officier qui les commandait, M. Oscar de Poli, mais nous ne sommes que vingt-cinq [1]. » Picard comprit qu'une grande fermeté d'attitude pouvait seule désormais procurer le salut.

Dans le même instant, les sentinelles signalaient l'approche d'une colonne d'insurgés. « C'était un bataillon de Grenelle qui se présenta. Je fis entrer l'officier, je lui demandai son nom et son adresse. Quand j'eus ce renseignement, cet homme parut très intimidé. Je lui dis : Vous pouvez dire à vos amis que nous ne vous laisserons pas entrer.

1. Enquête parlementaire sur l'insurrection du 18 mars. *Déposition des témoins*, t. II, p. 55.

Il se retira, et le bataillon n'essaya pas l'attaque[1]. »

Les ministres demeurés à Paris avaient décidé, avant de se séparer, de se réunir le soir même[2]. Ils s'étaient quittés sans préciser le lieu de cette réunion. L'amiral Pothuau fit porter une lettre à Picard pour mettre à la disposition de ses collègues son cabinet du ministère de la Marine[3]. Finalement,

1. Enquête parlementaire sur l'insurrection du 18 mars. *Déposition des témoins*, t. II, p. 55.

2. Ils n'en correspondirent pas moins entre eux dans les dernières heures de l'après-midi. Jules Favre écrivait hâtivement à Picard les lignes suivantes : « Cher ami, il faut que le général (d'Aurelle de Paladines) fasse appeler les maires et les chefs de bataillon. Il faut que la garde nationale soit de suite sous les armes, et les chefs de bataillon la convoqueront à domicile en même temps que par la générale. M. Favre, maire du 17e, qui vous remettra cette lettre, demande à réunir les chefs de bataillon; donnez-lui en l'ordre. » (*Lettre inédite.*)

3. « Mon cher collègue, — disait cette lettre, — je vous préviens que je propose à notre illustre collègue J. Favre de continuer à nous réunir chez lui ce soir. Ce serait très crâne, — qu'en pensez-vous? et cela réussit souvent. A défaut de son hôtel, nous pourrions nous donner rendez-vous soit au ministère de la Marine, soit au ministère de l'Intérieur chez vous. J'ai la presque conviction que nous n'y serons pas inquiétés. Bravons l'orage : c'est le seul moyen de le faire crever. Quant à mon ministère de la Guerre par intérim, je suis prêt à en faire usage pour notre défense personnelle, mais d'avis qu'il faut écrire au général Vinoy ce soir de faire prendre des dispositions de retraite à ses troupes démoralisées, car nos malheureuses troupes, qui lèvent la crosse en l'air à la première balle qui siffle, ne

rendez-vous fut pris chez Calmon, rue Abbatucci. Picard quitta la place Beauvau à huit heures et demie. Il trouva en arrivant Dufaure, Jules Favre, l'amiral Pothuau et le général d'Aurelle de Paladines. Les nouvelles qu'apportait ce dernier étaient des plus alarmantes : la place Vendôme était occupée, l'insurrection allait jusqu'au faubourg Saint-Honoré. Le général concluait à l'évacuation immédiate. Picard voulait qu'on tentât encore d'en reculer l'instant, et comme d'Aurelle affirmait sa volonté de n'en rien faire, le ministre de l'Intérieur, dès ce moment, résolut de confier à un autre le commandement de la garde nationale.

Avant d'en arriver à une mesure de cette gravité, il essaya une suprême démarche auprès du général Vinoy. Accompagné de Favre, il quitta la rue Abbatucci pour se diriger vers l'École militaire. La nuit était noire. De temps à autre, des groupes d'hommes armés croisaient les deux ministres. On les laissait passer. Sans encombre ils atteignirent l'esplanade des Invalides. Ce fut pour se heurter à un nouveau refus. « Le général Vinoy nous dit : J'ai des ordres, je suis militaire, je les exécute ;

sont guère plus bonnes qu'à cela. M. Jules Favre vous donnera sans doute son opinion. Si elle cadre avec la vôtre, il serait bon de nous entendre ou de la communiquer à nos honorables collègues et aux généraux. » (*Document inédit.*)

dans une heure, il n'y aura plus de troupes ici, elles vont se rendre à Versailles[1]. »

Le Conseil des ministres se réunissait le lendemain matin à Versailles, à huit heures, et Picard était décidé à y assister. Tout ce qu'il était en son pouvoir de faire pour éviter que le divorce fût consommé entre la France et sa capitale, le ministre de l'Intérieur l'avait accompli au cours de cette écrasante journée. Les forces humaines ont des limites : Favre et lui succombaient de fatigue lorsqu'ils quittèrent le général Vinoy. Refaisant le périlleux trajet qu'ils venaient de parcourir, ils gagnèrent à nouveau la place Beauvau et purent goûter quelques instants de repos dans une maison voisine du ministère de l'Intérieur.

Le lendemain matin, à la première heure, Picard était dans son cabinet, occupé à régler les questions les plus urgentes, et à laisser ses dernières instructions aux agents secrets qu'il avait pris la précaution de recruter avant que l'émeute eût éclaté; l'imminence du danger ne lui ôtait rien de son calme et la méthode avec laquelle il s'efforça à ne rien omettre nous est un témoignage de sa persistante lucidité d'esprit. Favre était venu le

1. Enquête parlementaire sur l'insurrection du 18 mars. *Déposition des témoins*, t. II, p. 56.

retrouver; ils rédigèrent de concert un arrêté investissant le colonel Langlois des fonctions de commandant en chef de la garde nationale, en remplacement du général d'Aurelle [1]. A sept heures, ils quittaient ce palais de la place Beauvau où Picard ne devait plus rentrer comme ministre. Ils allèrent prendre le train de sept heures et demie. Tout en marchant, a écrit Picard, — « nous regardions un peu derrière nous, parce que, si nous avions été arrêtés, nous aurions eu le sort des généraux Lecomte et Clément Thomas [2] ».

Avant de quitter Paris, Picard avait donné des ordres très précis pour la défense du ministère des Finances, demeurée confiée au fidèle bataillon qui l'avait assurée dans la journée du 31 octobre [3].

1. Cet arrêté, pris dans le cabinet de Calmon, est écrit de la main de Favre, et signé de celle d'Ernest Picard. Voici le texte, *inédit*, de ce curieux document : « Nous, ministre de l'Intérieur, vu les circonstances graves dans lesquelles se trouve la Ville de Paris, attendu que l'État-major de la garde nationale a été envahi par l'émeute, et le général en chef mis dans l'impossibilité de continuer son commandement, — confiant dans le courage et le patriotisme de M. Langlois, membre de l'Assemblée nationale, colonel de la garde nationale de Paris, — Arrêtons : Le commandement en chef de la garde nationale de la Seine est confié au colonel Langlois. Paris, 19 mars 1871. Signé : ERNEST PICARD. »

2. Enquête parlementaire sur l'insurrection du 18 mars. *Déposition des témoins*, t. II, p. 56.

3. Picard, qui, vers la fin de sa vie, semble s'être occupé de rassembler les matériaux nécessaires à une autobiogra-

Au ministère de l'Intérieur, il avait laissé MM. Calmon, Labiche et Georges Pallain. Les deux premiers, rappelés télégraphiquement par

phie, écrivit en 1876 au commandant Douvedou, qui organisa la défense du ministère des Finances, pour lui demander des détails sur les faits dont il fut témoin en cette occasion. Nous extrayons, de la réponse qu'il en reçut, le passage suivant : « Vers six heures du soir (18 mars), l'État-major de la garde nationale évacuait l'hôtel de la place Vendôme et le 1er bataillon quitta également son poste sur cette place. Nous nous renfermâmes alors dans le ministère, mais mon bataillon était fort amoindri ; je constatai en effet à sept heures du soir que nous n'étions plus que 84 pour défendre l'hôtel, ce qui d'ailleurs était parfaitement suffisant, d'autant mieux que je n'avais plus de défection à craindre puisque j'avais fait fermer toutes les issues : nous pouvions fournir un effectif de 7 hommes par poste et conserver encore dans la Salle des Rentes une réserve destinée à se porter sur le point qui serait attaqué le premier. Les insurgés s'emparèrent sans lutte de la place Vendôme, puis s'arrêtèrent à la rue Saint Honoré, point qu'ils ne dépassèrent plus jusqu'au lendemain. Deux hommes du 171e avaient été placés en vigie sur le balcon de la rue de Castiglione, prêts à signaler tout mouvement de l'ennemi. Vers minuit j'envoyai un lieutenant, M. Feucheroux, au général commandant en chef des troupes pour l'informer que je répondais de la défense du ministère, ce qui lui assurait un point avancé dans Paris, d'où il pourrait reprendre la place Vendôme quand il croirait devoir le faire, mais qu'il me semblait utile d'occuper la place de la Concorde qui était et qui est restée toute la nuit parfaitement libre, afin de nous donner la main par la rue de Rivoli. Mon émissaire, qui a d'abord failli se faire prendre à la Préfecture de Police où il croyait trouver le général en chef et qui était déjà occupée par les insurgés, finit par rencontrer cet officier général sur

Thiers, arrivèrent à Versailles au moment où l'on annonçait à Picard l'évacuation du ministère des Finances. Un peu plus tard, il apprenait que des forces considérables s'étaient massées autour du ministère de l'Intérieur et s'en étaient emparées[1].

l'esplanade des Invalides, et lui exposa de vive voix ce dont je l'avais chargé. Mais le général repoussa très énergiquement toute idée de retour en avant et annonça son intention de partir pour Versailles. Pendant ce temps, M. Broutta, du personnel des Finances, traversait une première fois les lignes insurrectionnelles et rapportait du ministère de l'Intérieur l'ordre de défendre à tout prix le ministère des Finances. D'après cet ordre, je maintins les dispositions adoptées, malgré l'abandon plus que probable de l'armée; quant à la garde nationale de l'ordre, depuis la veille à six heures du soir il n'en était plus question. Vers trois heures du matin, M. Broutta retourna au ministère de l'Intérieur pour voir si rien n'était changé, et il y apprit, dans les bureaux de M. Calmon, que le départ pour Versailles était décidé. Ces nouvelles donnèrent lieu à une sorte de conseil de guerre.... Enfin, vers six heures du matin, il fut décidé que, seuls, nous ne pouvions indéfiniment maintenir le ministère, où nous n'aurions pas de vivres et où nous ne devions plus compter sur un retour offensif de l'armée et de la garde nationale. Vers huit heures, les braves gens qui nous avaient tenu fidèle compagnie furent licenciés. Mais telle était la prudence des insurgés, qu'ils ne se risquèrent que vers midi ou une heure, le 19 mars, à entrer au ministère et après s'être assurés que la défense avait été abandonnée. » (*Lettre inédite.*)

1. Les insurgés, pour envahir le ministère de l'Intérieur, s'approchèrent avec autant de circonspection qu'ils en avaient mis à entrer au ministère des Finances. C'est ce dont témoigne la lettre adressée à Picard, peu de temps avant leur arrivée, par M. G. Pallain, demeuré place Beauvau

La capitale appartenait désormais tout entière à l'insurrection. Les ponts étaient coupés entre elle et l'Assemblée. Vainement, avec une insistance qui témoigne de sa clairvoyance et de son patriotisme, Picard essaya d'obtenir que l'on maintînt, en poste avancé, quelques troupes fidèles sur cette colline de Passy dont son bon sens lui révélait toute l'importance stratégique : le 23 mars, il donnait l'ordre d'occuper la Muette. L'autorité militaire se refusa à exécuter un mouvement qui contrevenait au principe de l'évacuation absolue posé par Thiers[1].

et qui déploya dans ces circonstances la plus rare présence d'esprit et la plus grande énergie : « Mon cher maître, MM. Calmon et Labiche reçoivent une dépêche de M. Thiers leur recommandant de se replier sur Versailles, et pourtant le ministère de l'Intérieur n'est pas attaqué. Est-il si nécessaire de faire place nette à l'insurrection? MM. Calmon et Labiche vont sans doute vous rejoindre à moins d'un ordre contraire. Je reste ici.... » (*Lettre inédite.*)

1. Voici le texte de cette disposition : « Ordre à l'État-major de la garde nationale de Paris de s'établir à la Muette à Passy. Ordre de requérir au besoin toutes armes, munitions et moyens de défense nécessaires au rétablissement du bon ordre. Ordre de se mettre en relation avec tous les chefs de bataillons pour concerter leurs mouvements. L'État-major pourra s'attacher et au besoin requérir comme auxiliaire tout le personnel nécessaire. Ces instructions seront communiquées et soumises au commandant en chef. L'État-major aura un bureau à Versailles. » (Ordre du ministre de l'Intérieur, confié au colonel d'État-major Alcée Durrieux. *Inédit.*) Le 17 septembre 1871, Alcée Durrieux mettait en

Les agissements de la Commune firent vite du conflit une question à peu près exclusivement militaire. Le rôle du ministre de l'Intérieur en fut diminué d'autant. L'activité de Picard trouva néanmoins des occasions de se manifester. Il y avait pour le gouvernement un écueil qui eût consisté à s'absorber dans la lutte contre l'insurrection parisienne. Picard sut comprendre qu'avant la capitale, il y avait la France ; n'était-il pas à craindre de voir le mouvement gagner les départements, où des symptômes alarmants se laissaient déjà percevoir? Depuis le début de cette année 1871, on avait pu assister à l'éclosion de toutes sortes de ligues et de fédérations provinciales, issues d'abord du désir de lutter contre l'envahisseur, détournées ensuite de leur but par l'affiliation de la plupart de leurs membres à l'Internationale. Les socialistes du Midi, notamment, avaient ébauché « une sorte de République appuyée sur la Méditerranée, les Pyrénées et l'Atlantique, et dont la menace devait se dresser

ces termes Picard au courant du commencement d'exécution qui avait pu être donné à l'ordre du 23 mars : « Dès qu'il fut dans mes mains, je réunis sur-le-champ une trentaine d'officiers qui avaient suivi le gouvernement et je leur proposai de l'exécuter sur l'heure. La très grande majorité ne demandait qu'à partir... lorsque survint le sous-chef d'État-major qui souleva toute espèce de fins de non recevoir, tirées de la forme de l'ordre, des exigences hiérarchiques.... » (*Lettre inédite.*)

en face de toutes les intrigues monarchiques[1]. » Le ministère de l'Intérieur s'attacha surtout à isoler de façon aussi complète que possible le mouvement parisien, et à empècher les hommes du Comité central de mener en province une propagande qui eut pu amener des adeptes au gouvernement insurrectionnel et, au besoin, créer une diversion particulièrement préjudiciable à la politique de Versailles. Picard semble avoir été fort bien au courant des tentatives faites en ce sens par les principaux chefs de la Commune. Il avait eu, en quittant Paris, le rare esprit d'y conserver plusieurs agents qui, souvent au péril de leur vie, parvinrent à lui rendre les plus signalés services. Grâce à eux, nous voyons Picard arriver à se ménager des intelligences jusque dans l'état-major de l'armée insurrectionnelle. Il est mis ainsi en rapport avec un colonel du nom de Geynet, propre chef d'état-major de Bergeret, chargé par la Commune d'une importante mission auprès des fédérés[2] du Midi ; avec les lieutenants Victor

1. Ernest Picard, *Discours parlementaires*, t. III, p. 27.

2. « M. Geynet vient de se faire confier par la Commune, pour les villes du Midi, une mission que je lui laisse le soin de vous expliquer, pièces en main, et dont l'importance considérable ne vous échappera pas. Muni d'instructions dont l'accomplissement ne pourrait qu'amener la prolongation et l'extension des maux qui désolent notre malheureux pays,

Thomas et de Saint-Hilaire, avec d'autres encore. Les informations qui lui venaient par cette voie ne se rapportaient pas toutes aux ramifications que la Commune cherchait à se créer en province. Beaucoup avaient un intérêt capital au point de vue des opérations du siège. C'est ainsi que, dix jours avant l'entrée des troupes versaillaises dans Paris, Picard était averti que deux portes s'ouvriraient, le cas échéant, pour les laisser pénétrer[1]. Il possédait en définitive, un petit service d'information qui complétait celui que Thiers avait fait organiser sur une plus vaste échelle. Ses agents semblent même avoir eu sur ceux du chef du pouvoir exécutif cette supériorité de ne s'être

il comprend qu'à l'heure présente le devoir de tout homme de cœur est, au contraire, d'entraver le cours fatal de désastres dont ce serait le nouveau signal. Il vient donc à mon instigation, et sur la garantie de ma parole, se mettre à la disposition du gouvernement que la France s'est donné pour lui apporter le concours des documents dont il dispose. Je n'ai pas besoin d'insister auprès de vous, Monsieur le Ministre, sur ce que cette résolution a de patriotique, mais je me permets cependant de vous rappeler la promesse que je lui ai faite, en cette occasion, au nom de l'autorité supérieure. » (*11 mai 1871. Lettre inédite.*)

1. « J'ai acquis la certitude que d'ici à très peu de jours nous pouvons avoir une porte, soit celle des Ternes, soit la porte Bineau. Je vous ferai prévenir ou bien je m'arrangerai de façon à aller le faire moi-même, dès que les préliminaires seront complètement déterminés. » (*11 mai 1871, 10 heures du soir. Lettre inédite.*)

jamais laissé prendre par les hommes de la Commune, à l'encontre de ce malheureux Veysset, secrétaire de Dombrowski, qui, convaincu d'être entré en pourparlers avec le gouvernement de Versailles, fut immédiatement passé par les armes [1].

L'agonie du mouvement insurrectionnel, loin de clore l'ère des difficultés pour le ministre de l'Intérieur, allait la rouvrir au contraire, en l'obligeant à intervenir dans la question des municipalités parisiennes, plus délicate à résoudre que jamais. Elle avait été, au dire de Thiers, le prétexte de l'insurrection, et c'est à son propos que Picard avait fait ses débuts à la tribune comme membre du gouvernement en s'opposant, le 27 mars, à la prise en considération d'un projet de loi déposé par Clemenceau et qui réclamait l'urgence pour les élections municipales à Paris [2]. Il se refusait en effet à admettre la possibilité de ces élections au lendemain du 18 mars. Alors qu'un grand nombre de bons citoyens, pour fuir les événements qui se préparaient, venaient de quitter la ville, pouvait-on procéder à un scrutin qui eût eu pour résultat immédiat d'appeler les violents au pouvoir? Picard demanda le rejet de la proposition Clemenceau,

1. Cf. A. Bertrand, *les Origines de la troisième République*, p. 101.

2. Ernest Picard, *Discours parlementaires*, t. III, p. 113.

mais comme il conservait avec ténacité l'espoir qu'on pouvait encore éviter la guerre civile, il improvisa en quarante-huit heures un projet de loi qui fut soumis à l'Assemblée le 22[1]. Ce projet, qui tendait à ce que les élections municipales eussent lieu à bref délai pour toute la France, ne satisfit personne, et indisposa même contre Picard quelques-uns de ses amis.

Les événements se précipitèrent d'une façon telle que l'on en vint à oublier, aux cours des sanglantes luttes de la Commune, la raison profonde qui les avait provoquées. Il était toutefois du devoir du ministre de l'Intérieur de se souvenir que, dès qu'on serait venu à bout de l'émeute, la question des maires de Paris serait celle qui se poserait avec la nécessité la plus impérieuse. De fait, Picard l'avait si peu perdue de vue que le jour même de l'entrée dans la capitale des troupes de Versailles, il ouvrait une large consultation sur la façon dont on en userait vis-à-vis des anciens maires démissionnaires à la suite des événements de Mars.

1. Ernest Picard, *Discours parlementaires*, t. III, p. 118. Picard prit également la parole le 9 mai 1871, pour répondre à l'interpellation de M. Baze sur l'interdiction par le gouvernement d'un congrès des villes de France qui devait se tenir à Marseille. Le ministre de l'Intérieur, en s'opposant à ce congrès, avait entendu déjouer les tentatives fédéralistes auxquelles il a été déjà fait allusion. (*Ibid.*, p. 121.

Les amis du ministre de l'Intérieur répondirent facilement à son appel. Pour être à même d'apprécier le sang-froid des hommes qui, à cette minute, semblaient ne se préoccuper que des intérêts supérieurs de la France et de sa capitale, il faut songer aux tragiques événements qui s'accomplissaient en même temps. Tandis qu'il discutait avec son ami Hérold la question de savoir si les anciens maires seraient rétablis de droit, ou si le gouvernement se réserverait celui de faire subir au corps municipal une épuration que les récentes conjonctures rendaient nécessaire [1], les

1. « Je désire, écrivait Hérold à la date du 22 mai, vous dire mon avis sur une question de la plus haute gravité, celle des maires de Paris. Je viens d'entendre dire que sauf trop peu d'exceptions, les anciens rentraient.... Je considère le fait comme désastreux. Que d'excellents maires comme Henri Martin, Dubail, Hérisson, bien d'autres, rentrent, c'est parfait. Mais si T..... est rétabli, vous faites rentrer le desordre dans la place, avant que l'ordre ait été installé. Vous savez que je connais les masques; j'ai vingt fois, pendant le siège, dit mon opinion de certains maires (dont le pire est T.....): je suis encore à regretter de n'avoir pas été écouté. Y a-t-il une question de droit dans cette affaire? Je ne le pense pas On me dit que Bonvalet n'est pas remis en place. Dès lors, pas de principe dans l'affaire; mais de simples questions de personnes. D'ailleurs, il y a forcément des mairies vacantes. Auriez-vous des maires à des titres différents? des anciens *élus* et des nouveaux *nommés* et peut-être, dans la même mairie, des maires nommés ayant des adjoints élus. Mon avis est que vous devez les *nommer* tous. Ce ne sont que des maires *provisoires*. Renommez les bons,

dramatiques péripéties de la semaine sanglante se déroulaient dans la capitale.

Elles ne troublèrent pas un instant le sang-froid avec lequel le ministre de l'Intérieur s'appliquait à régler l'organisation municipale de la ville que les troupes étaient en train de reconquérir. Picard trouvait pour l'aider dans cette tâche des auxiliaires dont le calme ne le céda en rien à celui dont il faisait preuve lui-même. Lorsqu'on lit la lettre par laquelle Vacherot l'entretenait des intérêts du Ve arrondissement [1], les observations que lui présentait Jules Ferry sur la liste des nouveaux maires [2]

et ne nommez pas les mauvais, surtout pas T..... » (*Lettre inédite.*)

1. « Mon cher Ministre, écrivait Vacherot le 26 mai, je voudrais bien conserver ma liberté que j'ai retrouvée par ma démission; mais si vous croyez que je puis vous être bon à quelque chose dans ma mairie du Ve, je n'ai pas le droit de vous refuser mon concours. » (*Lettre inédite.*)

2. Ces observations, auxquelles la situation occupée par Ferry donnait une importance officielle, font l'objet d'une longue note où le futur Président du Conseil marque au ministre de l'Intérieur les divergences qui les séparent et les points où ils sont d'accord quant au choix des nouvelles municipalités : « *1er Arrondissement.* Branchi et Cignoux sont parfaits. Je prendrai demain des renseignements sur le maire proposé : M. Prestat acceptera-t-il ? Est-il étranger à la clique plébiscitaire ? Il faut en être bien sûr. J'ignore. Laissez-moi m'enquérir. *2e Arrondissement.* Thorel serait l'idéal, mais je n'ai pu vaincre sa résistance. Il m'est fourni une liste qui comprend beaucoup d'adjoints possibles, notaires et négociants. Je n'y vois que trois maires admissibles, étant

ou sur le régime restrictif qui venait d'être mis en vigueur pour les journaux [1], on a peine à croire qu'elles ont été écrites dans ces jours où c'était

donnée la nécessité d'écarter l'élément bonapartiste : 1° Chauvelot, que vous connaissez bien, et que l'on peut considérer comme le meilleur, vu les circonstances actuelles. Il est juge de paix, et pour un mois ou deux on passerait là-dessus. Il est même possible que la mairie lui paraisse préférable à la justice de paix. 2° Lefébure Saint-Maur, notaire, homme excellent mais qui n'acceptera pas. 3° Gustave Roy, négociant, 38, rue des Tanneurs : grande notabilité commerciale, membre du Conseil des Arts et Manufactures. Quant à M. Ch. Lecomte, on ne m'en a pas parlé ; j'aurai demain des renseignements sur tout cela. En attendant, la mairie provisoire va fort bien, avec l'officier de garde nationale que l'état-major avait envoyé, et qui est fort intelligent. Ainsi, on peut mûrir tous ces choix.... *19e Arrondissement.* Richard, d'accord. Il a intrépidement repris possession, au plus fort de la bataille, tout prêt d'ailleurs à se retirer. Mais nous n'aurons pas mieux : il connaît l'arrondissement et le purgera.... *14e Arrondissement.* On doit à Héligon, qui est trop pauvre pour rester maire, l'honneur d'une nomination. On ne peut être plus courageux, ni plus adapté à l'arrondissement, qu'il faut mener à coups de pied. Héligon défend, depuis trois nuits, le chassepot au poing, la mairie du 14e, d'où les troupes étaient retirées et qui est au milieu de la fournaise. C'est l'homme de la situation. Il connaît tout le monde et purgera l'arrondissement, avec la rondeur d'un ancien militaire et la sévérité d'un honnête homme. Dans ces arrondissements totalement insurrectionnels, c'est une faute de changer les hommes sans nécessité : au moment où nous sommes, le maire doit être le guide du commissaire de police. » (*Document inédit.*)

1. Les observations de Ferry portent sur la réglementation de ce nouveau régime, dit de l'autorisation prealable : « Il faut que le gouvernement prenne une décision en forme

l'existence même de la cité qui était mise en question.

Il ne devait pas être donné à Ernest Picard de mener à bien jusqu'à la fin une tâche où sa pondération et la largeur de ses vues politiques eussent été d'heureux gages de réussite. Le 31 mai 1871, il donnait sa démission de ministre de l'Intérieur, ayant attendu pour s'en aller que l'émeute fût définitivement vaincue.

Thiers a raconté à sa façon le départ de Picard. « Il ne pouvait plus conserver le portefeuille de l'Intérieur, a-t-il dit. Se plaignant sans cesse de la presse, sévère pour lui, il s'en prenait à M. Dufaure, ministre de la Justice, qui, disait-il, ne le défendait pas pour ménager les journaux; et il avait fini par exaspérer son collègue à ce point que j'avais été obligé plusieurs fois d'intervenir[1]. »

au sujet du régime de la presse parisienne, décision qu'on notifiera, sans quoi les journaux se riront d'une interdiction toute officieuse. Quant aux choix, M. Thiers a autorisé hier *le Siècle*. J'ai vu Villon et Frédéric Thomas. Soyez sans inquiétude, le journal sera tout à fait ministériel, et le ministère a besoin d'appui. Je parle du *Siècle* de Paris. *Le Siècle* de Corbeil a subi la même transformation: en attendant ne le laissez pas entrer. Il me paraît élémentaire de fermer la porte de Paris et d'interdire les journaux ouvertement bonapartistes et notoirement achetés. Voulant user d'une arme, il serait enfantin de ne pas la tourner contre des ennemis. Que faire pour *l'Avenir National*, pour *le National*? J'attends la résolution du gouvernement sur ces deux journaux. » (*Document inédit.*)

1. Thiers, *Notes et Souvenirs*, p. 177.

Les raisons de Picard, on peut le croire, avaient un caractère moins étroit. Celle qui le décida dans la plus large mesure à abandonner le pouvoir fut sans contredit la perspective de la triste besogne que la nécessité d'une répression vigoureuse allait imposer au titulaire du portefeuille de l'Intérieur.

Depuis le 31 octobre, il avait prévu la Commune et n'avait cessé de prescrire l'adoption d'une attitude énergique vis-à-vis d'un certain nombre de meneurs. Ses conseils avaient été méconnus. N'ayant pu réussir à mettre les chefs hors d'état de nuire, il n'avait aucun goût maintenant pour présider aux exécutions en masse, aux déportations, à tout l'appareil de pénalités destiné au châtiment du misérable troupeau dont il ne se sentait pas le courage de condamner l'erreur sans appel. Il s'était efforcé de son mieux pour arrêter le mouvement communal. Maintenant que l'échec de ce mouvement était consommé, il aurait voulu que toute clémence ne fût pas bannie de la conduite du gigantesque procès qui allait s'ouvrir. Sa véritable pensée à ce sujet se révèle dans cette phrase de sa déposition devant la Commission d'Enquête : « J'ai entendu dire : Il faut fusiller les insurgés et les transporter. Je crois que les exécutions sommaires et les transportations en masse sont un mauvais moyen de répression.

Si on avait pris au début deux ou trois cents chefs de la Commune, si on leur avait appliqué la loi, l'exemple aurait frappé plus les imaginations que les exécutions sommaires et les transportations en masse[1]. » Il aurait voulu notamment, substituant l'émigration à la transportation, ne faire passer devant les conseils de guerre que les prévenus qui se seraient refusés à profiter de certaines facilités fournies par le gouvernement pour gagner l'étranger[2]. Picard quitta le pouvoir en partie parce qu'il savait qu'il n'arriverait pas à faire prévaloir cette conception de la répression, à la fois politique et humaine.

Égarée par les violences de la presse libertaire qui représentait volontiers Picard comme le type du bourgeois cupide et ambitieux, l'opinion populaire ne devait d'ailleurs pas lui tenir compte de scrupules aussi honorables[3]. La persistance avec laquelle il avait réclamé des mesures énergiques

1. Enquête parlementaire sur l'insurrection du 18 mars. *Déposition des témoins*, t. II, p. 57.

2. *Ibid.*

3. La Commune, qui avait prononcé la mise hors la loi de Picard en même temps que de quelques-uns de ses collègues, ne s'en tint pas à cette manifestation platonique : le cabinet de l'avocat-député, rue Saint-Honoré, et son appartement avenue de la Grande-Armée, firent l'objet de déprédations auxquelles, à en croire l'instruction, le caricaturiste fédéré Pilotell n'aurait pas été étranger. (*Correspondance inédite.*)

contre les fauteurs du 31 octobre fit que les partis avancés s'attachèrent à le dénoncer comme l'instigateur de toutes les rigueurs déployées contre la Commune par le gouvernement de Versailles.

Pour des motifs différents, l'hostilité des journaux conservateurs était plus grande peut-être encore. Elle n'était qu'un reflet de celle que lui témoignait la majorité de l'Assemblée. Ici, les motifs étaient différents. On voulait arriver à rentrer en possession de trois portefeuilles que le chef du pouvoir exécutif avait confiés à des députés républicains. Sous le ministère de Thiers, c'était le Gouvernement de la Défense nationale qu'on cherchait à atteindre. Pour les partis dynastiques qui se partageaient l'Assemblée, Picard était l'homme du 4 septembre, du 31 octobre, un fauteur de journées. Grossière erreur, et qui avait dû d'abord le faire sourire, consistant à faire de lui un émeutier à l'heure même où il livrait pour la cause de l'ordre le plus rude des combats. Cette contradiction n'apparut sans doute pas à la majorité, et Picard « eut le sort de presque tous les hommes qui se sont avisés d'envisager le gouvernement comme une œuvre de raison[1] ». L'ami de Renan ne songea pas à s'en étonner outre

1. Léon Bérard, *op. cit.*, p. 42.

mesure. D'ailleurs, les marques de sympathie que lui valut sa disgrâce eussent seules réussi à la lui faire oublier. Quelques journaux sérieux rendaient déjà justice au ministre qui était « en réalité surtout d'un parti, celui des gens qui travaillent et ne se paient pas de vaine éloquence[1] ». Nulle démarche ne fut sans doute plus sensible au député libéral que celle par laquelle un haut dignitaire de l'église romaine tint à venir lui témoigner sa loyale estime. « Quand un homme est réduit à toute sa valeur personnelle, et qu'il ne peut plaire, — lui écrivait cet ami inattendu, — ce m'est bonheur de lui dire : Ce que je respecte, c'est l'homme; la place qu'il occupe est un accident, et je ne veux point qu'il se méprenne sur ma visée. Voilà pourquoi je viens à vous aujourd'hui, monsieur le Député, à vous-même, à vous seul, à ce que vous êtes, à ce que vous valez à mes yeux... Vous restez ce que vous êtes, croyez-le bien; vous demeurez libre et capable de faire beaucoup de bien : c'est le seul vrai pouvoir que rien ne peut diminuer[2]. »

D'ailleurs Picard se sentait un invincible besoin de repos. Il quitta avec simplicité un pouvoir qu'il

1. Ch. de Mazade, *Revue des Deux Mondes*, 15 juin 1871.
2. François, évêque de Montpellier à Ernest Picard, 7 juin 1871. (*Lettre inédite.*)

avait accepté par deux fois dans des circonstances redoutables. Neuf mois durant, il s'était dépensé sans compter, tour à tour financier, diplomate, commissaire aux vivres, tacticien[1], tribun à l'occasion, une ou deux fois héros. Voué tout entier à la tâche ingrate qui consistait à tenter de mettre un peu d'ordre dans des finances publiques déjà obérées avant la guerre, il s'était efforcé de son mieux de préserver le Gouvernement de la Défense nationale des errements irréparables, et il y avait réussi.

Il ne semble pas pourtant que ce soit dans l'œuvre positive réalisée par lui qu'il faille chercher les preuves les plus manifestes de sa compétence et de sa sagacité. Ces preuves résident surtout dans l'opposition qu'il fit à certaines mesures, dans la ténacité avec laquelle il en préconisa d'autres. Au lendemain de Sedan, le Gouvernement de la Défense nationale était en présence de plusieurs conceptions de la conduite à tenir vis-à-vis de l'envahisseur. Il y avait la conception de Gambetta : résister, en dehors de toute consultation

1. Il avait donné ses soins à la création de l'aéronautique du siège : il en avait organisé lui-même les services avec la collaboration de Rampont, de Wilfrid de Fonvielle et d'Albert Liouville, donnant en cette œuvre de salut public la mesure de ses facultés pratiques et réalisatrices.

du pays, jusqu'à ce que l'ennemi épuisé vînt lui-même à composition. Il y avait la conception de Trochu : sauver l'honneur national à la façon du marin cerné qui met le feu aux poudres de son navire et le fait sauter. Il y en avait enfin une troisième, celle d'Ernest Picard. Ce dernier estimait que seule une Assemblée nationale avait le droit de décider de la continuation de la guerre ou de la conclusion de la paix, et, dans la pensée d'obtenir un armistice permettant la réunion de cette Assemblée, il demandait à ses collègues de redoubler d'énergie dans la lutte, à Trochu de sortir de son inertie, à Favre de ne pas se laisser impressionner par les prétentions exorbitantes des négociateurs ennemis[1], à l'armée de Chanzy de tenter un mouvement direct vers Paris. La conception de Picard ne prévalut pas. Il n'en apporta pas moins à ses collègues le concours de ces solides qualités d'ordre et de méthode grâce auxquelles les « travailleurs » du Comité de Salut public avaient

1. Dès les premières entrevues avec les vainqueurs, Picard dénonça les procédés de la diplomatie bismarckienne, ce qu'on a convenu depuis d'appeler la *Manière forte*. Il affirmait à ses collègues qu'une grande fermeté d'attitude aurait vite raison des menaces du Chancelier. *Cf.* notamment le compte-rendu de la séance du 30 décembre 1870. (Procès-verbaux des séances du conseil, *Gouvernement de la Défense Nationale*, notes Dréo, p. 501.)

jadis rendu possible la victoire. Moins heureux que les Prieur et les Robert Lindet, le ministre des Finances du Gouvernement de la Défense nationale ne vit pas le succès venir couronner son effort. A défaut de cette satisfaction, il en emportait une autre, commune à ceux qui ont été appelés à exercer le pouvoir sans l'avoir recherché. Ministre, Ernest Picard n'avait pas eu à payer son élévation du sacrifice des idées qui lui étaient chères. Lui du moins avait pu continuer, comme par le passé, à défendre ces deux articles de foi de sa politique : l'ordre et la liberté.

CHAPITRE V

L'ORGANISATION DE LA RÉPUBLIQUE (1871-1877)

L'acte par lequel le ministre de l'Intérieur faisait remise au chef du pouvoir exécutif des fonctions que celui-ci lui avait confiées trois mois plus tôt avait une importance que Thiers lui-même semble n'avoir pas bien aperçue tout d'abord. Pénétré de l'idée que des motifs personnels poussaient seuls Ernest Picard à se démettre de fonctions qui l'exposaient aux attaques de la majorité réactionnaire et de la presse d'extrême Gauche, Thiers ne vit pas suffisamment ce qu'avait vu aussitôt son ministre, c'est-à-dire l'impossibilité de faire approuver par une assemblée monarchiste les mesures prises par un cabinet dont il avait attribué les portefeuilles les plus importants à trois membres du Gouvernement de la Défense nationale. Il ne vit pas suffisamment que les

coups dirigés contre les trois ministres républicains étaient en réalité dirigés contre sa politique, et Jules Favre et Jules Simon eux-mêmes mirent quelque temps à se rendre compte des devoirs nouveaux que la composition de l'Assemblée allait créer à leur parti. Picard, au contraire, vit immédiatement que les élections du 8 février venaient de faire de ce parti la minorité, qu'une nécessité, en conséquence, s'imposerait à lui à bref délai, celle de rentrer dans l'opposition. Il préféra reprendre sans délai sa liberté pour attendre le moment où la majorité, en appelant au pouvoir des hommes pris dans son sein, lui fournirait l'occasion de recommencer contre les royalistes le combat mené jusqu'alors contre les césariens.

On est d'autant plus fondé à croire que Thiers s'est mépris sur les mobiles de cette démission, qu'on le voit, après avoir appelé Lambrecht à la succession de Picard, essayer de dédommager ce dernier de la perte de son portefeuille. « Je n'ai jamais pu, dit-il, me séparer sans regret des hommes associés à mes travaux, ni surtout, ajoute-t-il un peu lourdement, me séparer d'eux sans les dédommager. Je nommai donc Picard gouverneur de la Banque de France[1]. » La compensation était

1. Thiers, *Notes et Souvenirs*, p. 177.

digne d'ailleurs de l'homme qui avait su, aux heures difficiles, trouver son appui financier le plus efficace dans le concours du grand établissement de crédit. Si tentantes que fussent ces hautes fonctions, et malgré la perspective des services que Picard savait pouvoir rendre à son pays en les exerçant, il déclina cette offre, faisant valoir son désir de prendre quelque repos et son intention de se consacrer pour un temps à la défense des intérêts du département qui l'avait élu. Thiers ne crut pas devoir insister davantage, mais il profita de la lettre[1] qu'il écrivit à Picard à cette occasion et par laquelle il enregistrait son refus pour rendre un éclatant hommage à l'œuvre accomplie par le député républicain au cours des moments douloureux que le pays venait de traverser.

1. Voici le texte de cette lettre, publiée le 12 juin 1871 au *Journal Officiel* : « Mon cher collègue, j'ai reçu et lu avec un vif regret la lettre que vous venez d'écrire pour refuser le gouvernement de la Banque de France. Vous avez par votre esprit, votre courage, votre bon sens, rendu au pays de notables services dans les graves circonstances que nous avons traversées. Vous avez surtout géré les finances avec infiniment de prudence et maintenu le crédit pendant les horreurs d'un long siège. Vous appeler au gouvernement de la Banque n'était donc pas une faveur, mais un acte de justice et de bonne administration. Vous aimez mieux rentrer sur les bancs de l'Assemblée nationale; je respecte votre résolution, mais j'espère qu'après un repos qui vous

D'ailleurs, et bien que sa décision lui fût dictée par des considérations autrement importantes, ce n'était pas une vaine excuse que faisait valoir Picard à l'appui de sa démission, lorsqu'il alléguait la nécessité où il se trouvait de prendre du repos. Il n'avait pas assumé depuis huit mois la plus écrasante des tâches sans éprouver le besoin de consacrer à sa famille les loisirs dont l'avènement d'une ère moins troublée allait lui laisser la disposition. La perspective de redevenir son maître, de se trouver affranchi de la réserve qu'impose le pouvoir étaient choses bien faites pour séduire un esprit aussi impatient de toute contrainte et un caractère aussi indépendant[1].

est dû, vous pourrez rendre encore au pays de nouveaux et importants services. Recevez la nouvelle assurance de ma très grande estime et de ma sincère amitié. *Signé* : A. Thiers. » L'original de ce document, revêtu du visa de Barthélemy Saint-Hilaire, a été écrit par M. de la Marinière, sous la dictée du chef du pouvoir exécutif. Il est corrigé et signé de la main de Thiers. (*Communiqué par M. Louis Herbette.*)

1. « L'idée qu'il pourrait dormir la grasse matinée et qu'il n'aurait plus de préfecture à refuser lui fit envisager avec philosophie l'abandon des grandeurs. Le jour du déménagement, c'était Arthur qui était triste. Je vis les deux frères trois jours après. Arthur avait la nostalgie du pouvoir perdu. Ernest, au contraire, avait retrouvé toute sa verdeur. Bon! me disais-je, le revoilà, l'homme d'esprit, l'archer aux traits fins, l'orateur délicat dont la belle humeur désarme même les adversaires. Enterrons gaiement le ministre et rendons

Le scrutin du 8 février, qui l'avait fait député de la Meuse, lui avait d'ailleurs imposé des devoirs qui, loin de le faire hésiter dans son choix, semblent au contraire l'avoir décidé. On ne peut en effet expliquer que par des motifs empreints du plus louable patriotisme la préférence qu'il accorda à ce département éloigné, quand, élu également par la Seine-et-Oise, il sacrifia les avantages que lui offrait la représentation d'une région où ses intérêts privés et ses affections se trouvaient également réunis. Dès cette époque, alors que les troupes prussiennes couvraient une superficie supérieure à un tiers de la France, on savait que les départements de l'Est seraient les derniers qu'évacuerait l'ennemi. Picard ne voulut pas abdiquer l'honneur d'assister dans l'épreuve la malheureuse région qui l'avait élu. L'événement, qui fit de la Meuse et en particulier de Verdun[1].

grâce aux dieux de la résurrection d'Ernest. » (*Le National*, 27 décembre 1874.)

1. La convention du 29 juin 1873, complétant la convention du 15 mars 1873, confirmait que Verdun resterait occupé jusqu'au 5 septembre de la même année, date où devait être acquitté le paiement du dernier des cinq milliards d'indemnité de guerre. Picard, alors ministre de France à Bruxelles, écrivait à cette occasion au sous-préfet, M. Merlin : « Verdun devient le gage de la libération de la France. C'est un douloureux mais réel honneur, et j'espère que son martyre ne sera pas de longue durée. Dites-moi comment cette nouvelle

les points du territoire pour lesquels la libération fut la plus tardive, donna à la bienfaisante activité de Picard de nombreuses occasions de se manifester. La lecture de la volumineuse correspondance échangée durant cette période avec le préfet et les sous-préfets de son département témoigne du souci constant qu'il eut d'alléger autant que possible les charges que l'occupation faisait peser sur le pays meusien. Lorsque la convention du 15 mars 1873 fut venue accorder à la France la libération de son territoire, il ne manquait pas, dans la lettre[1] qu'il écrivait à Rémusat pour le

est prise autour de vous, et donnez l'assurance à nos concitoyens que nous ne négligerons aucun effort pour adoucir cette situation. » (*Lettre extraite de la correspondance inédite de Picard et d'H. Merlin.*)

1. Picard à Rémusat, Bruxelles, 17 mars 1872 : « Nous pouvons, disait-il au ministre, apercevoir enfin le terme d'une occupation si douloureuse pour notre cœur, et pendant laquelle j'aurais compris que les partis se condamnassent au silence, comme nos pauvres départements se sont condamnés à la résignation. » (*Lettre inédite.*) A côté de cette lettre de félicitations quasi officielles, il est intéressant de citer celle que Picard adressait deux jours auparavant à son ancien collaborateur au ministère de l'Intérieur, M. Pallain. On ne trouvera nulle part meilleur exemple de cette pondération froide et rebelle aux enthousiasmes passagers qui fut une de ses qualités les plus caractéristiques. « Vous savez ce que je pense de la joie que cause la libération. Je la ressens moins vivement que le public, qui y mêle, je ne sais pourquoi, un sentiment d'orgueil que je n'ai pas. Je ne suis pas fier d'avoir payé cette énorme rançon et de voir mon pays assimilé à ces

féliciter de ce beau résultat de sa diplomatie, de recommander sa circonscription à la bienveillante attention du ministre des Affaires étrangères. Cette inlassable sollicitude devait être récompensée : au mois d'août de la même année, ses électeurs lui témoignèrent leur reconnaissance en l'envoyant siéger au Conseil général de la Meuse, comme conseiller de Moutiers-sur-Saulx[1].

Outre le louable souci d'aider les courageuses populations qui l'avaient élu à supporter leur

nations asiatiques que les Barbares se faisaient un jeu de piller. Je ne confonds ni les temps ni les circonstances, et je ne nie pas qu'il y ait avantage à avoir acquitté cette effroyable dette; mais comment se réjouir quand on se réveille à peu près ruiné pour un temps, courbé sous une dette énorme, et privé de la Lorraine et de l'Alsace? Je ne puis donc partager l'allégresse de certaines feuilles, et c'est plutôt avec une gravité un peu triste que je signerai ce dernier traité. Je le signerai néanmoins, car c'est un sentiment honorable que de faire passer avant tout la délivrance du territoire, et toute notre politique me paraît bien misérable, quand elle s'agite devant les Prussiens campés sur notre sol et si près de nous. » (*Lettre inédite.*)

1. Dès le mois d'octobre 1872, au cours d'un voyage accompli dans la Meuse, il avait songer à obtenir ce mandat. Il écrivait à ce propos le 1er novembre à M. Merlin : « Je vous remercie des renseignements que vous me donnez sur l'éventualité d'une élection au Conseil général. Je ne pourrais y prendre part qu'après m'être mis en règle au mois de janvier prochain. Pour être éligible, il faut payer contributions dans la Meuse et je n'en paie que dans la Meurthe. Nous en reparlerons. » (*Lettre inédite.*)

infortune, on peut découvrir également, dans la vigilante activité que le député de la Meuse consacrait à son département, le désir de prouver que l'administration éclairée des intérêts régionaux n'était nullement incompatible avec les idées centralisatrices qu'il allait essayer de faire prévaloir auprès de l'Assemblée un mois à peine après son départ du ministère de l'Intérieur. Le 8 juillet 1871, il montait à la tribune pour prononcer sur l'organisation des Conseils généraux un discours qui était une critique pénétrante du projet de loi déposé. Picard avait toujours été un partisan convaincu de l'institution des Conseils généraux. Le 25 mars 1870, discutant devant le Corps législatif un projet de code rural, il avait proposé de demander l'avis de ces conseils et insisté sur le bénéfice que pouvait retirer le législateur des observations provenant de ces compétences locales[1].

1. « Je vous demande de consulter avant tout sur ce projet les corps et les hommes compétents, les Conseils généraux par exemple. (*Exclamations diverses.*) Permettez-moi de vous rappeler que ce que je vous demande n'est pas nouveau : c'était une habitude excellente dans les premiers temps de ce siècle, que de soumettre les projets de loi aux différents corps constitués compétents avant de les présenter aux législateurs qui devaient les examiner et les voter définitivement ; et les lois qui étaient faites il y a quelque quarante ou cinquante ans valaient peut-être, pour la rédaction et la simplicité, celles que nous faisons dans ce temps-ci. » (*Discours parlementaires*, t. III, p. 144.)

Allant plus loin, il avait, au sein du Gouvernement de la Défense nationale, réclamé la transformation en sortes de Comités exécutifs des Conseils généraux des départements envahis. La force avec laquelle il s'éleva contre l'extension de pouvoirs que leur accordait le nouveau projet aurait donc pu sembler en contradiction avec ses déclarations antérieures à ceux qui s'en seraient souvenus : elle ne faisait en réalité qu'accuser une fois de plus son sens profond de l'opportunité ou de l'inopportunité de certaines mesures.

Ministre de l'Intérieur, il avait été mieux placé que quiconque pour connaître l'étendue de la crise que l'unité du pays venait de traverser. Il n'était sans doute pas question, dans le projet de faire profiter le département de la Seine, des libertés que l'on tendait à accorder aux autres départements. Mais Picard savait que, pour n'avoir pas eu la même importance tragique qu'à Paris, les mouvements fédéralistes-séparatistes de Lyon et des départements du Midi n'en avaient pas moins constitué des symptômes d'une gravité exceptionnelle. Il jugeait que le moment était mal choisi, où ces périls n'étaient pas encore conjurés, pour venir parler au pays de décentralisation, et considérait comme intempestif un retour aux idées du programme de Nancy. Animées du même esprit sépa-

ratiste, des propositions étaient déposées tendant, les unes à la résurrection des Conseils de département et des procureurs syndics, d'autres allant même jusqu'à réclamer la reconstitution des anciennes provinces. Aux intérêts régionaux dont elles prétendaient prendre en main la cause, Picard opposa l'intérêt national, « cette notion de la patrie... si menacée par les idées modernes...[1] ». Avec une émotion contenue, il adjura ses collègues de ne pas prêter inconsidérément leur appui à ces idées dissolvantes : « Avant tout, messieurs, en terminant je vous le dis comme en commençant, notre premier devoir, c'est la patrie, c'est son unité; notre première, notre grande ambition, c'est d'être une nation forte en même temps qu'une nation libre[2] ». Et comme un député de la Droite, Dahirel, prononçant le mot qui divisait déjà l'Assemblée en deux fractions irréconciliables, objectait à Picard que la République, en instituant des directoires départementaux, était elle-même par conséquent tombée dans l'erreur, le grand libéral consentait à suivre son adversaire sur ce terrain pour lui adresser cette apostrophe prophétique :

L'honorable M. Dahirel se souvient de la République et dit qu'elle a commis les mêmes fautes.

1. *Discours parlementaires*, t. III, p. 142.
2. *Ibid.*, p. 144.

Celle-ci commence. Il ne faut pas qu'elle les imite. (*Approbation sur plusieurs bancs.*)

Le champ est large devant elle et vous y viendrez tous. (*Rires sur plusieurs bancs. Applaudissements à gauche.*) Vous y viendrez en l'acceptant et en la faisant accepter par le pays, et vous ne le ferez qu'en montrant qu'elle fonctionne mieux que les autres gouvernements. C'est là, messieurs, le terrain sur lequel chacun de nous, j'en suis certain, ne refusera pas de se placer, où il trouvera pour le bien public les améliorations qui doivent nous rapprocher tous [1].

L'interruption de Dahirel et la réponse de Picard montrent que, dès cette date, quelle que fût l'importance des intérêts en discussion, malgré la trêve consentie tacitement par le pacte de Bordeaux, toutes les questions sur lesquelles portaient les débats de l'Assemblée se subordonnaient en réalité à une question unique, celle de la forme du gouvernement. Quelles que fussent à cet égard les préférences, tant de fois affirmées, du député républicain, Picard considérait comme un crime de lèse patrie toute discussion tendant à fausser le pacte de Bordeaux au profit de l'un quelconque des partis politiques, et s'il fut un des signataires de la proposition Rivet, s'il intervint le 31 août [2] pour l'appuyer avec un talent et une vigueur qui

1. *Discours parlementaires*, t. III, p. 140-141.

2. *Ibid.*, p. 208 et suiv.

ne contribuèrent pas médiocrement à la faire adopter, c'est qu'il jugeait nécessaire, alors que les Prussiens étaient encore à Saint-Denis, de fortifier le « gouvernement de réorganisation, de pansement devant l'ennemi[1] », auquel l'Assemblée avait confié une tâche assez lourde pour ne pas se montrer ensuite avare des moyens destinés à lui permettre de s'en acquitter. L'intervention de l'ex-ministre n'était d'ailleurs pas sans avoir un autre mobile. En présence d'une majorité monarchiste, d'une minorité de gauche turbulente et indisciplinée, de tentatives bonapartistes possibles à brève échéance et qu'il fut un des premiers à signaler, Picard comprit que le triomphe définitif appartiendrait vraisemblablement au parti qui aurait su se concilier l'homme dont la parole jouissait sans conteste de la plus grande autorité auprès du pays. Il avait, d'autre part, assez de psychologie pour savoir que le chef du Gouvernement marquait pour le pouvoir une certaine faiblesse, et qu'il ne manquerait pas de garder une vive reconnaissance à ceux de ses collègues qui auraient combattu en faveur de l'accroissement de son autorité.

La proposition Rivet, œuvre du groupe du

1. *Discours parlementaires*, t. III, p. 220.

Centre gauche auquel Picard s'était fait inscrire en démissionnant, répondait à ce double but[1] et conciliait dans l'esprit de ses signataires l'intérêt républicain avec l'intérêt national. Picard ne s'était pas trompé. La reconnaissance de Thiers fut plus longue à se manifester qu'il ne l'avait peut-être espéré, mais le message du 13 novembre 1872 n'en consacra pas moins, un an plus tard, l'adhésion à la République du Chef du pouvoir exécutif.

C'est ainsi que la démission de Picard avait eu pour résultat de restituer à son action parlementaire toute sa vigueur et toute son efficacité. Eût-il d'ailleurs voulu se retirer pour un temps de la lutte politique qu'il n'en aurait pas eu la possibilité. Le rôle qu'il avait joué depuis le 4 septembre dans la direction des affaires du pays était un obstacle

1. Picard ne se faisait d'ailleurs aucune illusion sur les lacunes que présentait, au point de vue constitutionnel, la proposition dont son discours avait réussi à emporter le vote. « La loi du 31 août 1871, a-t-il écrit, a fait un président de la République, mais elle n'a déterminé ni la durée de son pouvoir, ni la date et le mode de renouvellement de l'Assemblée nationale. Par l'effet de cette loi, le mandat des représentants et celui du chef de l'État doivent prendre fin le même jour ; le gouvernement est destiné à disparaître au moment même où sa fonction est le plus nécessaire. La transmission des pouvoirs n'est donc pas réglée ; le sort du pays semble livré aux aventures d'une crise que la prévoyance du législateur n'a rien fait pour conjurer. » (*Document inédit.*)

à une retraite complète, surtout au moment où l'Assemblée se préoccupait de la constitution de Commissions destinées en principe à jeter quelque jour sur l'époque troublée que la France venait de traverser. En réalité, il était à craindre que ces commissions, où dominaient les éléments rétrogrades, ne se préoccupassent surtout de dresser des réquisitoires contre les républicains qui avaient accepté le pouvoir aux heures périlleuses où aucun de leurs détracteurs actuels ne s'était présenté pour le leur disputer.

C'est ce qui se produisit en particulier pour la Commission d'Enquête sur les actes du Gouvernement de la Défense nationale. Malgré les efforts très réels de son président, le comte Daru, pour donner à ses travaux un caractère d'impartialité, elle se transforma rapidement en une sorte de Haute-Cour devant laquelle les déposants, suivant leur nuance politique, tinrent l'office tantôt d'accusateurs, tantôt de prévenus.

C'est le 14 juillet 1871 que Picard comparut devant la Commission. Deux raisons, d'inégale importance, expliquaient l'impatience toute particulière avec laquelle sa déposition était attendue. On savait, par ses antécédents, par l'influence qu'il avait eue dans le conseil du Gouvernement, par son rôle personnel enfin comme ministre des

Finances, qu'il était à même de fournir les explications et les renseignements les plus précieux. Mais les membres de la Commission n'étaient pas non plus sans connaître les dissensions qui avaient éclaté au sein du Conseil entre le ministre des Finances et ses collègues, et ils espéraient que Picard faciliterait inconsciemment leur désir de prouver combien les divisions des hommes du 4 septembre avaient été nuisibles aux intérêts de la patrie. Leur attente fut complètement déçue. Dans ses paroles, remarquables de précision, de dignité, de pondération, Picard s'attacha à ne pas forfaire une minute à la solidarité qui l'unissait même à ceux de ses collègues dont il avait le plus vivement combattu les tendances[1]. Lorsque le désaccord avait été constaté de façon trop certaine pour que Picard pût ne pas s'en expliquer, il en donna les raisons avec une impartialité qui désarma souvent les plus prévenus de ses adver-

1. Les événements avaient presque toujours donné raison à Picard. Il ne le rappela qu'avec la plus grande discrétion. Il consentit même à oublier qu'il avait prévu les conséquences désastreuses des mesures qu'il déconseillait; c'est ainsi qu'il avait toujours été hostile aux efforts que fit Jules Favre pour conserver ses armes à la garde nationale. Interrogé à ce sujet devant la Commission d'Enquête, il se refusa à condamner l'attitude de son ami. « Il y a eu là un sentiment généreux, dit-il: les sentiments généreux ne paraissent pas beaucoup être compris dans notre pays. »

saires et lui concilia les bonnes grâces du président.

Cinq mois plus tard, il témoignait de la même réserve dans la déposition qu'il était appelé à faire devant la Commission d'Enquête sur l'insurrection du 18 mars; ce fut pour se heurter à une hostilité encore moins dissimulée et qui le fit se féliciter du parti qu'il avait pris quelques semaines auparavant en acceptant d'aller à Bruxelles assurer, comme ministre de France, la sauvegarde des intérêts du pays.

Ce furent certainement en grande partie les mêmes motifs pour lesquels Jules Ferry était envoyé à Athènes comme ambassadeur qui expliquent l'entrée inattendue d'Ernest Picard dans la carrière diplomatique. « Maudits par la Gauche et excommuniés par la Droite[1] » les hommes du 4 septembre étaient l'objet des plus vives attaques, et Thiers, qui avait ratifié en quelque sorte leurs idées en faisant entrer dans son premier cabinet trois membres du Gouvernement de la Défense nationale, Thiers lui-même mettait à défendre des collaborateurs qu'il finissait par trouver compromettants une mauvaise humeur sur le sens de laquelle Picard ne pouvait guère se méprendre. Aussi fut-il de ceux qui acceptèrent de se consi-

1. *Discours parlementaires*, t. III, p. 221.

dérer un moment comme un obstacle à l'apaisement et de se conformer aux conseils qui leur furent donnés officieusement en haut lieu.

C'est ainsi qu'à la fin d'octobre 1871 Picard fut informé qu'il ne tiendrait qu'à lui de représenter la France dans une des capitales dont la liste lui fut remise par les soins du ministère des Affaires étrangères. Probablement autant par curiosité que par esprit de discipline, il accepta cette proposition et se décida pour Bruxelles. Il n'avait pas encore fait part de son choix au ministre, qui était alors Rémusat, que celui-ci l'avait par avance ratifié. La lettre qu'il adressa à ce propos à Picard [1] est datée du 8 novembre :

J'apprends par notre ami commun, M. Casimir-Perier, lui disait-il, qu'après quelques jours de réflexion vous vous êtes décidé pour la Belgique, qui en effet vous éloigne moins de l'Assemblée qui doit vous servir de centre et rester le principal théâtre de votre action politique. J'entre donc dans cette idée qui a entre autres avantages celui de vous maintenir dans le cercle où j'aurai le plaisir d'être en continuelles relations avec vous. J'ai en conséquence soumis à la signature du Président un décret qui paraîtra dès que vous le voudrez.

J'espère que je vous verrai bientôt. Nous parlerons des deux Flandres et de quelques autres sujets, car rien ne m'intéresse plus que le monde apprécié par votre libre et excellent esprit.

1. *Document inédit.*

La nomination de Picard à la légation de France à Bruxelles parut le 10 novembre. Elle ne fut pas sans causer quelque surprise à ses amis ainsi qu'aux militants de son parti, un peu déconcertés de voir leur représentant le plus autorisé se retirer de la lutte en un moment dont il reconnaissait lui-même l'extrême gravité. Picard ne jugea pas utile de s'expliquer immédiatement sur ce point. Il se bornait à écrire quelques mois plus tard ce qui suit à un ami qui s'était fait plusieurs fois auprès de lui l'écho de cet étonnement [1] :

Vous trouvez mes lettres rares et vous avez la pensée amicale de vous en plaindre; je suis très reconnaissant des sentiments que mon silence vous inspire. Je ne vous écris pas, *parce que je me suis éloigné consciencieusement*, et que je ne veux pas remplacer la parole par la plume. C'est un parti assez étrange peut-être que de choisir pour se taire le temps où il y aurait tant à dire; mais il n'y a pas de meilleur moyen de contribuer à l'apaisement général que le silence, et si l'Assemblée qui paraît si embarrassée de remplir ses séances est disposée à faire moins de bruit, je l'en félicite... [2].

1. *Lettre inédite* en date du 30 avril 1872.

2. « Il faut bien que je vous félicite, lui écrivait le 15 novembre M. de Marcère, puisque vous désirez tant nous quitter. Il y a d'ailleurs d'excellentes raisons au point de vue de la France et au vôtre pour vous complimenter, et mes regrets ne me ferment pas les yeux sur les avantages de cette ambassade. Je ne puis pourtant me dissimuler que

Cette lettre révèle déjà toute l'amertume qu'inspirait à Picard le spectacle des vaines intrigues dont Versailles était le théâtre et permet de mesurer la part de désillusions qui entrait dans sa réserve. La chute de l'Empire, en entraînant pour le pays de terribles calamités, n'avait même pas eu pour conséquence l'avènement de la République, et Picard pouvait se demander si la forme de gouvernement pour laquelle il avait combattu avait plus de chances de triompher avec ses deux cents défenseurs actuels que du temps où elle n'en avait que cinq [1].

vous allez nous faire un grand vide, et j'aperçois le parti conservateur républicain livré à de grandes inexpériences et à bien des petites intrigues; vous me manquerez beaucoup personnellement... Heureusement Bruxelles n'est pas loin, et vous nous reviendrez dans les moments difficiles : il y en aura!... » (*Lettre inédite.*)

1. Ses doutes et ses déceptions se manifestaient, quand il venait à Versailles, par des boutades désabusées, où il déplorait le manque de cohésion et d'esprit de suite des républicains. « Un jour il sort de l'Assemblée dans un groupe assez nombreux de députés de la Gauche. Chacun se lamentait sur l'indiscipline du parti. Picard, silencieux, songeait à d'autres batailles dont son âme endolorie ravivait avec complaisance l'image familière. Un nouveau venu émettait cette idée vraisemblable et candide que pour fonder la République il faudrait une majorité de républicains. Un autre, de sens politique déjà plus éveillé, s'exclamait : « Ah! si seulement nous étions deux cents!... » — « Ah! Messieurs, leur dit Picard interrompant son rêve, si seulement nous étions cinq!... » (Léon Bérard, *op. cit.*, p. 45-46.)

Il n'en venait pas moins fort régulièrement à Versailles et assistait aux séances de l'Assemblée chaque fois que les nécessités de son service ne le retenaient pas à Bruxelles. Inscrit au groupe du Centre gauche, il aurait voulu voir ce parti, auquel on devait déjà le vote de la proposition Rivet, prendre une initiative plus vigoureuse en vue de sortir du provisoire[1]; il pensa un moment se faire l'inspirateur de ce groupe et diriger son action en vue d'arriver au vote des lois constitutionnelles. « L'opinion publique est souvent imprévoyante en France, écrivait-il; elle se contente du calme du jour, et ne se préoccupe pas toujours des dangers du lendemain. Le devoir strict de l'homme

1. Son rêve eût été de voir le Centre gauche, dont il caractérisait les tendances par la fameuse phrase *la République avec les conservateurs*, reprendre pour les adapter aux difficultés du moment les méthodes de l'Union libérale et de la Gauche ouverte. Il eût accepté volontiers d'être le théoricien de ce nouveau parti. Ses papiers renferment une grande quantité de notes relatives à l'organisation de ce groupe. L'une d'elle, avec ce titre : *Le Centre gauche. Qu'est-il. Que doit-il être?* révèle le projet d'une sorte de manifeste. « Le Centre gauche a un nom, il a même une histoire, et sa part d'influence est grande plus encore dans le pays que dans l'Assemblée ; cependant son rôle véritable ne peut commencer que lorsque la France, délivrée d'un régime provisoire qui l'énerve, aura résolument reconnu le gouvernement de la République, et appelé autour de son drapeau tous ceux que des passions aveugles ou des calculs coupables ne retiennent pas attachés aux régimes déchus.... » (*Document inédit.*)

politique, du député, est de prévoir, et j'aurais cru y manquer si je n'avais pas fait part à mes collègues de mes appréhensions[1]. »

Telles furent les raisons pour lesquelles il songea à sortir une fois de plus de la retraite qu'il s'était imposée, et les motifs de la proposition qu'il vint soumettre au Centre gauche, au mois de janvier 1872. Cette proposition, dans ses grandes lignes, avait trait à la proclamation de la République comme gouvernement définitif, au renouvellement par tiers de l'Assemblée, à la création d'une nouvelle Chambre. Picard aurait voulu la voir signée de ses collègues, puis, en vertu de leur droit d'initiative, déposée sur le bureau de l'Assemblée. A plusieurs reprises[2], il vint tout

1. *Note inédite* datée du 2 juillet 1872.

2. Le 3 mars 1872, à la suite d'une de ces discussions, il écrivait à un ami la lettre suivante où se trahit une lassitude qui ne fera que s'accuser par la suite : « J'ai été ce soir à une réunion du Centre gauche et je ne puis vous dire à quel point elle m'a attristé. Les assistants étaient peu nombreux. On se tenait au Louvre, sous la présidence de M. Bertauld. On m'a invité à m'expliquer sur la situation présente. J'ai fait connaître l'impression produite au dehors par les divisions plus apparentes que réelles qui séparent l'Assemblée en six parties, deux extrêmes gauches et droites et deux centres. Il y a des individualités que la passion égare, et qui, même de bonne foi, font ce calcul coupable, d'attendre et de provoquer une crise pour en faire sortir le gouvernement de leur choix. Ceux-là ne comptent pas ; il ne faut rien attendre d'eux tant que l'intérêt personnel ou la

exprès de Bruxelles pour la défendre avec chaleur. Ce fut peine perdue. Le Centre gauche, pour des raisons d'opportunité, refusa de faire sienne la proposition qui lui était soumise.

Picard avait pu compter un moment, pour faire adopter sa proposition, sur l'appui du Chef du pouvoir exécutif. En réalité Thiers ne croyait pas encore arrivé le moment d'en finir avec le pacte de Bordeaux, et peut-être, jaloux de toute initiative ne venant pas de lui, supportait-il avec impatience l'idée que la République pouvait être votée à la suite d'une proposition émanant d'un de ses anciens ministres. Picard aurait voulu lui voir

passion les dominent. Mais ils sont peu nombreux; la grande masse de l'Assemblée obéit à d'autres mobiles. Dans tous les rangs, même les plus extrêmes, il se trouve des hommes qui ont un lien commun, l'amour de la patrie. Ce sont eux qu'il faut appeler sur un terrain commun pour *substituer à ces divisions ridicules un grand parti national.* Sans doute, cette œuvre de conciliation a déjà été tentée par les chefs des différents partis; ils ont échoué, et la raison de leur échec est peut-être dans leur qualité même; ils représentent trop directement leur parti, il ne peuvent parler au nom de ces députés si nombreux qui ne sont inscrits à aucune réunion ou qui dans ces réunions mêmes ont conservé leur pleine indépendance de jugement et d'action. A ces observations que j'ai développées avec quelque chaleur, le président et le secrétaire de la réunion m'ont répondu que je conservais une noble mais vaine illusion; qu'on avait tout tenté et qu'on s'était heurté à une opposition insurmontable: la Monarchie est en majorité, elle ne veut pas céder devant la République.... » *Lettre inédite en date du 3 mars 1872.*)

prendre nettement parti et l'en pressait à chacun de ses voyages. Il se heurtait, chaque fois, à la même réponse. « M. Thiers, avec qui j'ai échangé quelques mots, ne sort pas de son thème habituel : J'ai le pays derrière moi, me dit-on, mais j'ai l'Assemblée devant moi ; elle est si mobile qu'il faut bien lui faire des concessions, sous peine d'avoir des crises...[1]. » Thiers espérait encore à cette époque arriver à se recruter une majorité avec l'aide du Centre droit. L'événement, en lui faisant connaître l'intransigeance de ce parti, vint lui prouver que c'était Picard qui avait raison. Le 12 novembre, il rompait définitivement avec les groupes de droite en reconnaissant que la République était le gouvernement de fait du pays. Moins de six mois plus tard, il corroborait cette affirmation par le dépôt d'un projet présenté par Dufaure au nom du gouvernement. Ce projet se

1. *Lettre inédite adressée à Mme Ernest Picard.* « Thiers accueillit assez froidement la résolution du Centre gauche tendant à un prompt dépôt des lois constitutionnelles. Il estimait que le gouvernement n'avait pas besoin de cette invitation et que c'était à lui qu'il appartenait d'en prendre l'initiative. D'autre part, il ne désespérait pas encore tout à fait d'arriver à une entente avec le Centre droit, auquel, malgré le mécontentement qu'il ressentait de l'attitude de ses chefs, il ne fut pas, à ce moment, sans faire d'assez notables concessions. » (A. Bertrand, *les Origines de la troisième République*, p. 214.)

référait à la loi électorale, à l'organisation et à la transmission des pouvoirs législatifs et exécutifs, à la création d'une seconde Chambre[1]. C'étaient précisément les points qui avaient fait l'objet de la proposition dont Picard avait pris l'initiative. Le Chef du pouvoir exécutif la reprenait pour son propre compte, mais trop tard, et le dépôt de son projet ne devait que hâter sa chute. Picard ne s'en honora pas moins grandement en venant tout exprès de Bruxelles pour le voter.

Bien qu'il fût à peu près sûr que tôt ou tard les circonstances lui donneraient raison, il s'était cependant montré fort affecté de l'échec de sa proposition[2]. De toute l'année 1872, on ne devait plus le voir intervenir dans les débats de l'Assemblée. L'indécision de son parti lui interdisant l'action sur le terrain constitutionnel, il pensa néanmoins que le poste auquel on venait de le nommer pouvait lui fournir d'autres occasions de se rendre utile, et il s'y occupa activement. Au

1. A. Bertrand, *les Origines de la troisième République*, p. 317 et suiv.

2. Dès le 17 février 1872, il écrivait à Mme Ernest Picard : « Tu me dis qu'il faut renoncer à ma proposition ; la force des choses y ramènera, mais M. Thiers, je crois, l'ajourne et l'écarte volontiers. Tu sais que je ne veux pas le contredire ; il n'y a rien à faire tant qu'un parti ne se sera pas formé, et en lisant les séances je ne regrette pas d'être à Bruxelles. » (*Lettre inédite.*)

lendemain des événements de 1870-1871, la légation de Bruxelles n'était rien moins qu'une sinécure. Parmi les questions dont le ministre de France eut alors à se préoccuper, il en était une qui se présentait avec une urgence particulière : c'était celle des rapports douaniers entre les deux pays. Picard connaissait l'importance des échanges entre la France et la Belgique; il était d'esprit critique assez éveillé pour discerner que l'Allemagne victorieuse n'allait pas manquer d'essayer de compléter son hégémonie militaire par l'hégémonie commerciale. La Belgique étant son intermédiaire naturel avec l'Angleterre, il était clair que la part prise jusque-là par la France dans le mouvement général du transit s'en trouverait gravement compromise. Picard fit valoir à maintes reprises le poids de ces considérations auprès de Thiers sans parvenir à faire fléchir le rigoureux protectionnisme que professait le chef du pouvoir exécutif. Cette intransigeance, en multipliant les difficultés de sa tâche[1], retarda considérable-

1. Au sujet de ces difficultés, Picard écrivait à M. Pallain : « Nous serions ici en très bons rapports avec la Belgique sans la question commerciale; nos projets douaniers font pencher le gouvernement vers l'Angleterre, et ne nous attachent pas la population qui depuis nos malheurs se montre fort sympathique; je fais de mon mieux après avoir averti avec franchise, trop de franchise peut-être, le gouvernement français. » (*Lettre inédite en date du 30 avril 1872.*)

ment[1] la conclusion du traité de commerce qu'il s'était chargé de faire aboutir.

Les sympathies qu'il avait su s'attirer de la part des Belges[2], en l'aidant dans ses relations diplomatiques, lui permettaient de supporter certains désagréments inhérents à ses fonctions. Une presse malveillante prenait prétexte des fréquents voyages qu'il faisait pour se rendre à l'Assemblée et critiquait cet ambassadeur qui était bien plus souvent à Versailles qu'à Bruxelles[3].

1. Il ne fut voté qu'au mois de juillet 1872. Picard l'annonçait le 7 à Mme Ernest Picard : « Le traité est voté sur un rapport de M. le duc de Broglie dont la sécheresse a fort irrité M. Thiers ; l'ingratitude commence pour lui, et, sans la Gauche, il serait seul. Je devrais pouvoir revenir, mais l'impôt sur les matières premières me retient encore un jour ou deux, je le crains et j'en souffre. Versailles est toujours un guêpier, où les meilleurs deviennent aigres ; aucune passion vraie, mais des querelles, le dépit et l'envie. Je recueille cependant quelques fruits de mon absence en échappant un peu à cette loi. » (*Lettre inédite.*)

2. Ils avaient été étonnés, puis séduits par « les mœurs simples, pour ne pas dire austères du ministre de France. M. Picard, quand il venait de Bruxelles à Paris, avait l'habitude d'aller à pied à la gare, portant à la main son sac de nuit.... » (*Le National*, numéro du 27 décembre 1874.)

3. « Les feuilles conservatrices étaient indignées de cette façon de représenter la France en Belgique ; mais elles se sont un peu calmées depuis que M. Target est devenu quasi-ambassadeur près le roi de Hollande... en Normandie. » (*Le National*, numéro du 27 décembre 1874.) Il faut rapprocher de cette campagne hostile les manœuvres qui tendaient à brouiller Thiers avec les hommes du 4 septembre. C'est ainsi

Picard avait le droit de négliger ces attaques. Il se montrait plus affecté de certaines difficultés qu'il semble avoir rencontré dans sa tâche diplomatique. Le personnel des ambassades n'avait guère été renouvelé, et là même où quelques épurations avaient été opérées, les anciens fonctionnaires impériaux, profitant de la faiblesse de Rémusat, avaient trouvé le moyen de se faire réintégrer. On devine les froissements qui devaient résulter de ce manque d'homogénéité politique.

Picard signala à plusieurs reprises cette situation au ministère des Affaires étrangères[1], sans paraître avoir jamais obtenu satisfaction.

qu'au mois d'octobre 1872 un journal parisien annonçait la démission de Picard. La nouvelle était présentée avec assez de vraisemblance pour que Thiers eût écrit aussitôt à Picard la lettre suivante : « Mon cher collègue, je ne puis pas accepter votre démission sans vous avoir vu et entendu. Je vous attends donc l'un de ces matins, à votre choix, jeudi excepté, parce que je serai obligé de me rendre à Versailles. Tout à vous, en espérant de vous voir changer d'avis. » (*Lettre inédite en date du 8 octobre 1872.*)

1. Il écrivait le 15 mai 1872 à Rémusat : « Le télégraphe m'apporte ce matin les nouvelles nominations diplomatiques. J'apprends par voie indirecte qu'il est question de nommer M. de B... premier secrétaire ; j'en serais enchanté pour lui dont je vous ai dit les titres et les mérites, mais si les règles du service devaient en ce cas l'enlever à Bruxelles, je vous demanderais d'avoir dans le choix de mes collaborateurs la part d'influence qui a été laissée à mes collègues et qui est indispensable aux nécessités d'une bonne gestion.

Ainsi qu'il en avait pris la résolution, il n'était plus intervenu à l'Assemblée; mais, assistant aussi régulièrement que possible aux séances, et fréquentant d'autre part assidûment chez Thiers[1], il suivait avec un intérêt clairvoyant les phases de la lutte engagée entre le Chef du pouvoir exécutif

Entourés d'un personnel qui a tout entier appartenu au gouvernement impérial, et qui est en correspondance continuelle avec des bureaux peu sympathiques aux hommes du 4 Septembre, nous serions sans crédit et sans autorité si nous n'avions au moins les droits qui, en tous temps, ont appartenus à nos prédécesseurs. Ce n'est pas dans un intérêt personnel, c'est dans l'intérêt du gouvernement et du pays que nous devons les réclamer sans faiblesse. » (*Lettre inédite.*)

1. Quelques-unes des lettres qu'il écrivait de Paris à Mme Ernest Picard installée à Bruxelles contiennent des détails piquants sur les réceptions du Chef du pouvoir exécutif. En voici une où les habitués de la maison sont agréablement esquissés : « Hier soir j'ai été chez M. Thiers qui avait à la fin de la séance parlé avec autant d'entrain que d'habileté; le salon était à peu près vide; le président était assez gai, et fort content de son succès.... M. de G... est vide et suffisant.... M. de B... était à la Présidence, solennel comme un cardinal et regrettant la Hollande où il n'y a pas de conflits. M. de R... toujours aimable mais plus ancré que jamais dans l'inaction. La mémoire lui manque un peu. Mme Thiers plongée dans un sommeil délectable. Mlle Félicie m'a demandé de tes nouvelles ; te plais-tu à Bruxelles : toutes les banalités de la conversation. M. Thiers s'est échappé sur Rome et a raconté sa jeunesse et ses excursions artistiques au péril de recevoir des coups de couteau ; M. de B... trouve la ville mal tenue, craint la fièvre qui fait quelques ravages, et pleure la présence de Victor-Emmanuel. » (*Lettre inédite datée du 18 juillet 1872.*)

et la majorité de l'Assemblée, lutte sourde d'abord, mais à laquelle le message du 13 novembre donna bientôt un caractère aigu.

La crise du 24 mai le surprit peu. Il y avait un mois déjà que l'élection Barodet[1] lui avait permis de la prévoir. Il avait même ajourné un voyage qu'il devait faire dans la Meuse, afin de se trouver à Versailles au cas où le gouvernement aurait besoin de son vote[2].

Ce fut le « système des demi-mesures, des concessions à la Droite[3] », qui entraîna la chute de Thiers. Il tomba pour n'avoir pas voulu s'appuyer dès le début sur la majorité exclusivement républicaine que la proposition de Picard, si elle avait été adoptée en temps utile, lui aurait à coup sûr constituée. Quand l'ancien président voulut la reprendre pour son propre compte, il était trop tard. Il ne réussit qu'à s'aliéner les derniers

1. Il écrivait au lendemain du jour où Barodet était élu : « L'élection Barodet s'explique, je le reconnais, mais elle est une faute du parti républicain avancé, une atteinte à la République. » Mais son sens pratique lui faisait ajouter : « Elle a cependant l'avantage de caractériser la position respective des partis, et de rendre nécessaire une politique nouvelle plus nette et plus ferme. » (*Lettre inédite.*)

2. « J'irais bien volontiers à Verdun, mais le moment serait-il opportun? » (Picard à H. Merlin, *lettre inédite*, en date du 1er mai 1873.)

3. *Lettre inédite* à H. Merlin, en date du 1er mai 1873.

députés du Centre droit encore fidèles, sans calmer les défiances que ses tergiversations avaient éveillées parmi les députés des fractions avancées.

Picard ne pouvait servir le gouvernement de l'*Ordre moral*. Il envoya sa démission de ministre plénipotentiaire le 27 mai. Le 9 juin, le duc de Broglie lui faisait savoir qu'elle était acceptée. Le 24 il recevait ses lettres de rappel.

Il ne devait plus jamais, cette fois, perdre la liberté que la chute de Thiers venait de lui rendre. Bien que, dans cette période qui va du 24 mai 1873 au coup d'État parlementaire de 1877 — période chaotique et tourmentée — Picard n'ait pas cessé un instant de combattre les divers cabinets hostiles aux idées dont il aurait voulu hâter le triomphe[1], on ne peut s'empêcher de marquer la différence profonde qui existe entre cette époque de sa vie et celle où « les Cinq, assis sur leur banc étroit du Corps législatif et seuls devant une majorité écrasante[2] » menaient contre le gou-

1. Ses deux interventions les plus importantes sont du 12 janvier 1874 et du 12 juin de la même année. La première était dirigée contre la politique du ministère Broglie. (*Discours parlementaires*, t. III, p. 249.) Dans la seconde il prenait à partie le ministère Cissey-Fourtou à l'occasion des menées bonapartistes tolérées par le gouvernement. (*Officiel* du 13 juin 1874, nº 100.)

2. *Le XIXe Siècle*, numéro du vendredi 30 mars 1877.

vernement impérial le plus rude mais aussi le plus glorieux des combats. En ce temps là Picard, siégeant parmi la fraction la plus avancée de l'Assemblée, n'avait besoin que de s'occuper des adversaires de droite qu'il fallait vaincre; il n'avait pas besoin d'avoir égard, comme en ces dernières années de sa vie, aux turbulents d'extrême gauche dont il fallait refréner le zèle compromettant. Tâche ingrate, mêlée sans joie, où les coups que l'on reçoit viennent des deux côtés. Un tel changement dans la situation politique de Picard ne pouvait manquer d'avoir sa répercussion sur la nature de ses interventions. A d'autres plus jeunes, plus audacieux, par lesquels il se sent dépassé, le grand opposant de jadis laisse désormais le soin des vibrantes apostrophes, des interpellations passionnées. Quelques mots cinglants[1], quelques

1. Le 5 mars 1875, parlant sur le projet de loi relatif à la fabrication de la dynamite, il demandait que le cautionnement exigé ne fût pas trop élevé, afin que l'action des savants, des industriels, des *inventeurs* ne s'en trouvât pas entravée. Un député, M. de Douhet, lui ayant fait malencontreusement observer que la dynamite était déjà inventée, Picard répondit, avec une ironie qui souleva les rires de toute l'Assemblée : « Oui, et la poudre l'est aussi, et depuis longtemps, Dieu merci! » (*Discours parlementaires*, t. III, p. 289.) Les mots de Picard ne respectaient personne. On connaît la phrase mordante par laquelle il avait jadis accueilli l'élévation de Walewski à la dignité de président du Corps législatif, en remplacement de Morny : « Chassez

paroles lumineuses où il signale leurs contradictions et leurs insuffisances viennent encore de temps en temps prouver aux ministres et aux députés des partis dynastiques que le carquois du vieil archer n'est pas encore démuni de ces traits qui « trouaient l'épiderme dur d'un Baroche et ne glissaient pas sur la cuirasse molle d'un Rouher[1] ».

En dépit de ces qualités de finesse et de clarté qui lui étaient trop naturelles pour qu'il ne les ait pas conservées jusqu'à la fin, on ne saurait cependant accorder une importance égale aux discours par lesquels Ernest Picard collaborait à la ruine du régime impérial et à ceux qu'il prononça devant l'Assemblée nationale au cours de ses dernières années. Sa situation était alors « celle d'un chef victorieux, plus respecté peut-être que suivi[2] »; comme s'il eût trouvé indigne d'une attention sollicitée jadis par des querelles mémorables les débats qui divisaient ses jeunes collègues, il paraissait s'être fait une règle de ne plus y intervenir. Il semblait qu'en ne parlant plus que de loin en loin sur les sujets qui auraient été jadis les thèmes principaux de son éloquence, Picard

le *naturel*, s'était écrié Picard, il revient au galop! » (Cf. Léon Bérard, *op. cit.*, p. 27.)

1. *Le XIXe Siècle*, numéro du vendredi 30 mars 1877.

2. Léon Bérard, *op. cit.*, p. 45.

eût à cœur de témoigner à l'Assemblée son dédain pour l'impuissance dont elle faisait preuve en matière politique. Les titres des discours qu'il prononça au cours de ces années 1874 et 1875 montrent la transformation radicale qui s'était opérée en lui. S'il parlait, c'était à propos de questions d'une importance secondaire : loi sur les chèques [1], attributions des plus imposés [2], transmission des biens des congrégations [3], etc. Il n'y aurait sans doute pas lieu d'insister davantage sur la nature de ces interventions, si elles n'étaient un indice très sûr des préoccupations qui hantèrent Picard vieillissant. A cette époque, le souvenir de ses succès du barreau lui revenait. Il en voulait presque à la politique de l'avoir soustrait à la carrière que sa placide jeunesse s'était choisie. La nostalgie de l'audience [4] le reprenait au point de lui faire abandonner son logement de l'avenue de la Grande-Armée pour s'en venir habiter dans cette maison

1. 14 février 1874. (*Discours parlementaires*, t. III, p. 261.)
2. 18 juin 1874. (*Discours parlementaires*, t. III, p. 267.)
3. 9 juillet 1875. (*Discours parlementaires*, t. III, p. 305.)
4. « ... Il lui faut aussi le Palais de justice, la salle des Pas-Perdus, les longs parlages de l'audience, où les avocats causent pendant que les juges sommeillent.... C'est son milieu nécessaire; c'est là qu'il revient faire le plus souvent possible sa provision d'entrain et de gaieté : denrées spéciales dont Versailles, ville sans exportation, ne fait pas la fourniture. » (*Le XIXe Siècle*, vendredi 30 mars 1877.

du quai du Louvre où il devait mourir. « Vous rentrez au centre de vos occupations et de vos amitiés, lui écrivait à ce propos Jules Favre ; Parisien de cœur et d'esprit, vous êtes à merveille, la main droite sur le Louvre, la gauche sur Notre-Dame, et la figure tournée vers le Palais de Saint-Louis. J'espère que, si rapproché de Thémis, vous céderez à ses agaceries et que vos loisirs vous permettront de donner à vos jeunes confrères d'utiles leçons d'atticisme et de dialectique[1]. » Favre n'avait pas besoin de faire remarquer à son ami les avantages qu'offrait la situation de son nouveau logis : Picard les avait si bien en vue qu'immédiatement après avoir emménagé, il manifestait l'intention d'ouvrir de nouveau son cabinet d'avocat[2].

Cette modification que Picard songeait à apporter à son existence privée avait d'ailleurs été précédée d'un changement dans sa vie publique qu'il importe de signaler comme l'un des événements les plus marquants de ses dernières années. L'Assemblée s'étant enfin décidée à organiser cette

1. *Lettre inédite*, datée du 27 septembre 1876.

2. « Ma santé est restée assez bonne, écrivait-il en novembre 1876, et je reprends nos travaux du Sénat sans trop de peine, avec la pensée d'y joindre ceux de mon cabinet d'avocat. » (*Lettre inédite adressée à M. Burdel, consul de France à Mexico.*)

seconde Chambre dont la proposition d'Ernest Picard, dès 1872, avait réclamé la création, la loi relative à l'élection des sénateurs fut votée le 2 août 1875. Picard fut averti presque aussitôt que les électeurs de la Meuse s'occupaient activement du choix de leurs sénateurs et que leurs suffrages se porteraient sur lui. Il ne crut point devoir décliner cet honneur, et, dans une lettre des plus curieuses, il écrivait à un de ses amis une sorte de profession de foi où, avec une lucidité et une clairvoyance remarquables, il donnait son avis sur le rôle de la nouvelle Assemblée et les devoirs des nouveaux élus :

Le Sénat que nous allons nommer, y disait-il, aura une grande influence sur nos destinées politiques. Il sera un pouvoir salutaire, s'il est dévoué aux institutions républicaines; il nous condamnera à des crises nouvelles, s'il est organisé dans un état d'antagonisme latent ou déclaré contre la République....

L'expérience politique, la valeur morale et intellectuelle devront déterminer nos préférences; mais l'œuvre de paix et de stabilité que nous voulons accomplir serait imparfaite si, dans le choix des candidats au Sénat, nous ne tenions pas grand compte de l'attachement qu'ils doivent avoir pour le gouvernement républicain.

La République accueille ceux qui viennent à elle; la République ne demande ni serments ni titres anciens, mais elle a le droit de ne confier ses pouvoirs qu'à ceux dont la volonté est de la faire vivre,

elle a le devoir d'écarter ceux qui ont le dessein de l'anéantir. Soyons donc des juges inflexibles de la loyauté, de la bonne foi des déclarations qui seront faites devant nous à cette heure solennelle. Repoussons les hommes qui ne nous apportent que des convictions douteuses, démenties par leurs actes de la veille[1].

1. « On s'est fait gloire d'être l'ennemi de la République, écrivait encore Picard, de ne croire ni à sa durée, ni même à son établissement. Elle est constituée, cependant, elle est le gouvernement légal du pays. En présence de ce fait, ses plus intraitables adversaires changent de langage; ils reconnaissent enfin ce gouvernement si souvent conspué par eux, mais, après l'avoir reconnu, ils prétendent le gouverner encore. Après nous avoir donné le spectacle d'une intolérance qui n'épargnait ni les maires les plus honorables, ni les fonctionnaires les plus estimés, ils nous demandent audacieusement de leur accorder confiance, et de remettre dans leurs mains infidèles la garde des institutions républicaines. Cette confiance serait de l'aveuglement, elle perdrait notre pays. Si les électeurs composent le Sénat de la République des monarchistes de l'Assemblée ou des bonapartistes militants de l'ancien Corps législatif, ils auront semé le vent, ils sont certains de récolter la tempête. Ils n'échapperont pas d'ailleurs à la responsabilité de leur choix; ils sont en petit nombre : les délégués ne se présentent pas dans les ténèbres; depuis cinq ans les hommes politiques qui aspirent au Sénat ou à l'Assemblée n'ont pu voiler leurs sentiments. Ils ont prit part aux démarches faites pour la restauration du comte de Chambord. Il suffit pour juger les monarchistes de demander ce qu'ils pensent les uns des autres : ils ne cacheront pas davantage ce qu'ils méditent de faire de la constitution républicaine. Les délégués, en leur présence, ne peuvent rien ignorer, et s'ils les nomment pour renverser le gouvernement établi, ils seront leurs complices.... Feront-ils un Sénat avec ces hommes ou avec leurs amis? S'en rap-

Le corps électoral tint compte de ces avertissements dans une mesure plus large que Picard ne l'espérait. Sur les 75 sénateurs inamovibles qui furent élus du 9 au 21 décembre 1875, 12 seulement appartenaient à l'extrême Droite et au Centre droit; 8 appartenaient au groupe Lavergne, 25 à la Gauche, 15 à l'extrême Gauche constitutionnelle, 27 au Centre gauche [1]. Picard fut de ces derniers. Commentée longuement par les journaux français [2], l'entrée au Sénat de l'ancien adversaire

porteront-ils à une profession de foi équivoque d'un jour pour oublier cinq années de conspiration ou d'attaques contre la République? Non, ce serait de leur part une criminelle imprudence; pour ne pas la commettre il n'est pas nécessaire d'être républicain : les électeurs monarchistes, pourvu qu'ils soient patriotes, ne la commettront pas. » (*Lettre inédite.*

1. A. Bertrand, *les Origines de la troisième République*, p. 375.

2. La note qui dominait était l'étonnement de voir le vif et spirituel député briguer un fauteuil de sénateur et manifester ainsi l'intention, semblait-il, d'une action politique plus calme : « Père conscrit! — Mon Dieu, oui. — A la Chambre haute! — Il y a de ces fatalités. — Et inamovible, pour couronner l'édifice! — Que voulez-vous que j'y fasse? Aussi bien de tous les sénateurs du Sénat est-ce le moins sénatorialement sénatorisé.... Pour tous ceux qui l'ont connu avant les grandeurs, avant la Chambre haute, avant le fauteuil à roulettes fixes, Picard ne sera jamais un sénateur. Il reste simplement ce qu'il a toujours été, une dualité ni mystique ni mystérieuse, mais charmante, un homme d'esprit cachant un homme de talent, un Parisien transcendant qui n'a pas à craindre de s'acclimater dans la lourde atmosphère de Versailles. » (*Le XIX*e *Siècle*, vendredi 30 mars 1877.)

de l'Empire fit l'objet de nombreuses appréciations de la part des journaux étrangers eux-mêmes. Le 21 décembre, dans un article qu'il publiait sur les élections sénatoriales, le *Times* lui consacrait ces lignes élogieuses : « Le robuste bon sens, l'esprit et le tact que déployait M. Picard quand il était député de l'opposition sous l'Empire feront de lui un des hommes les plus influents du Sénat ».

A trois ou quatre reprises le nouveau sénateur eut l'occasion de prendre la parole, mais ce ne fut point pour faire revivre la flamme des grandes querelles abolies. Les titres de ses principales interventions — discours sur la réforme du contrat d'assurances [1], discours sur les droits du conjoint survivant [2] — trahissent simplement le désir qui le hantait chaque jour davantage de vêtir à nouveau la robe d'avocat. On ne peut pas dire cependant qu'il se soit, dès ce moment, tenu à l'écart de toute politique. Mais chacune de ses interventions prenait de plus en plus ce caractère pratique qu'il eût voulu voir imprimer à tous les actes d'un homme d'État. C'est ainsi qu'au Sénat il s'occupait de fixer la procédure encore incertaine du travail législatif dans la nouvelle Assem-

1. *Discours parlementaires*, t. III, p. 337.
2. *Ibid.*, p. 357.

blée, à déterminer les rapports qui l'allaient lier à la Chambre des députés[1].

Les instants dont une action politique moins continue lui permettait de diposer n'étaient pas perdus pour sa famille ni pour ses amis. Comme s'il avait pu prévoir la brièveté du nombre des jours qu'il lui restait à vivre, on le voyait s'efforcer de se consacrer davantage aux affections sûres et dévouées qui l'entouraient[2]. L'amitié fut pour

1. La question, encore aujourd'hui controversée sur bien des points, des prérogatives respectives des deux Chambres en vue de la préparation et du vote du budget avait, dès la première session, retenu son attention. « Mon cher Picard, lui écrivait à ce propos Gambetta, il me semble que vous ne pouvez pas laisser le Sénat terminer l'examen du budget sans obtenir une réponse catégorique à la question que vous avez posée dès l'ouverture de la discussion. Je sais qu'un certain nombre de nos amis des deux Chambres s'imaginent qu'il est entendu que, dans le conflit actuel, le dernier mot doit rester à la Chambre des députés. Je crois que c'est là une pure illusion et que la Droite, c'est-à-dire la majorité du Sénat, a au contraire une prétention opposée : quoi qu'il en soit, il n'est pas possible qu'on laisse retourner le budget du Sénat chez nous sans avoir au moins fait préciser par la Chambre haute la limite qu'elle entend poser à des prétentions que nous devons connaître dans toute leur étendue pour statuer nous-mêmes en pleine connaissance de cause. Il vous sera facile de saisir le premier incident pour poser et vider la question. Vous aurez par là éclairé le débat et rendu un réel service à vos amis de la Chambre des députés. » (*Lettre inédite en date du 22 décembre 1876.*)

2. Il s'intéressait plus particulièrement à l'éducation de son fils aîné André Picard qui devait plus tard recueillir les

Picard une source de joies profondes, et, aux heures de découragement, un puissant réconfort. A côté des compagnons illustres, les Favre, les Berthelot, les Renan, que d'hommes éminents par leur cœur, par leurs talents se sont montrés fiers de lui accorder ce titre ! Dans sa correspondance voisinent les noms de Schérer, Pothuau, Bardoux et de Gambetta, Schœlcher, du duc Decazes, sans oublier celui du bon évêque de Montpellier. Les joies de la famille jointes à celles de l'amitié, Picard les goûtait en paix dans sa nouvelle habitation du quai du Louvre. Lorsque le beau temps le permettait, il s'en allait encore parfois respirer aux *Ambésis* l'air des champs, rêver devant ce panorama aux lignes si françaises que la vallée de Chevreuse offrait à sa vue. Parfois Favre l'accompagnait dans cette promenade; parfois au contraire, c'était Picard qui l'allait voir dans son ermitage de Versailles. Souvent ils dînaient l'un chez l'autre [1]. Ces deux hommes si dissemblables

papiers de son père, les classer et donner de ses *Discours parlementaires* une excellente publication. Une mort prématurée a trop tôt enlevé André Picard aux lettres, aux études historiques et au culte du nom paternel.

1. A en croire plusieurs billets malicieux de Jules Favre, son ami ne répugnait pas aux menues commodités de l'existence. « Ce soir à sept heures, vous pourriez venir dîner avec moi, porte l'un d'eux, *moins bien que chez vous certai-*

évoquaient tour à tour le souvenir des luttes auxquelles ils avaient été mêlés. Ils échangeaient leurs craintes sur les dangers que la politique du Septennat faisait courir à cette liberté que tous deux avaient aimée et défendue.

La clairvoyance avec laquelle il discernait les intentions des partis de droite, la perte de quelques amis, le spectacle des difficultés européennes qui se multipliaient sont autant d'explications de la mélancolie dont Picard semble n'avoir pu se défendre tout à fait vers la fin de sa carrière. « Quel deuil et quelle tristesse sur la terre ! — écrivait-il, à propos de la mort d'une personne amie, à Mme Ernest Picard[1]. Aussi je sens profondément malgré mes ennuis le bonheur de vous avoir et d'être à vous, et j'en remercie Dieu du fond du cœur ». Dans le même temps, il écrivait à Jules Favre[2] : « Tout est sombre autour de nous; la guerre non seulement localisée mais générale est dans les prévisions de tous, non dans les miennes cependant : mais nous n'en traversons pas moins une des crises graves de notre existence nationale ».

Picard n'eut pas le temps de voir l'événement

nement, mais avec la satisfaction de rendre bien heureux votre vieil ami. » (*Jules Favre à Picard, lettre inédite.*)

1. *Lettre inédite en date du 10 avril 1877.*

2. *Lettre inédite en date du 17 avril 1877.*

justifier ses appréhensions relatives au sort de la République[1]. Le 13 mai 1877, dans toute la vigueur de son âge et de son intelligence, il était enlevé à sa famille et à ses amis. Cette mort inattendue causa dans le parti républicain une stupeur qui était à peine dissipée quand, trois jours plus tard, le maréchal de Mac-Mahon renvoyait le ministère Jules Simon.

C'est aux obsèques de leur compagnon de lutte que Jules Simon donna connaissance à ses amis de la dépêche présidentielle, si bien qu'il dut paraître « à ces vaincus d'un jour que cette journée leur laissait, avec le deuil de l'ami disparu, le deuil de la liberté[2] ».

1. Le curieux document que nous reproduisons ci-dessous est une preuve de la netteté avec laquelle Picard prévit les événements du 16 mai. C'est une page du carnet de Mme C..., en date du mercredi 4 avril 1877, jour où elle assista en compagnie de Picard à une représentation de l'Opéra : « Opéra, *le Prophète*, avec M. Picard. Tout l'intérêt à écouter M. Picard à propos de la politique de Jules Simon qui réussit à mécontenter aussi bien la Droite que la Gauche. Il nous a fait un véritable discours au noir : le pays ne se doute pas d'un grand danger très prochain : entourage de la maréchale exaspéré, voyant que le Septennat ne mène pas droit à des tabourets, à une cour : maréchal se laissera faire un coup d'État par les ducs, les ducs aux ministères, la dissolution en juin, nouvelles élections peut-être.... — Où serez-vous emprisonné, M. Picard ? demandais-je. — Qui sait? En tout cas je saurai maigrir en prison. » *Document inédit.*

2. Léon Bérard, *op. cit.*, p. 47. Les cordons du char étaient

Ce n'est pas dans les discours prononcés à ses funérailles, non plus que dans les quelques articles de la presse favorable, qu'il faut chercher une idée juste, un aperçu complet des services rendus par Ernest Picard et de leur nature. Et d'ailleurs l'unité de cette vie prêtait si peu aux panégyristes que ceux mêmes qui entreprirent son éloge éprouvèrent presque tous le besoin de commencer par excuser « ce légiste raisonnable et malicieux[1] « d'avoir fourni une carrière à ce point « dénuée de gestes, d'aventures et de catastrophes, de ces accès de fièvre d'où naissent les grandes choses[2] » !

A ceux qui auraient pu lui reprocher cette absence de majesté, Picard, qui faisait de Montesquieu un de ses auteurs de prédilection, aurait peut-être répondu avec cet écrivain qu'il en coûte trop souvent à un pays d'avoir possédé un grand homme, que son ambition à lui s'était bornée au désir d'être un homme de bon conseil. Peut-être aussi — car il a prouvé à maintes reprises qu'il était peu soucieux de la popularité et des atti-

tenus par le duc d'Audiffret-Pasquier, président du Sénat; Jules Grévy, président de la Chambre des députés: Martel, garde des sceaux: Léon Say, ministre des Finances: l'amiral Pothuau: Mr Bétolaud, bâtonnier de l'Ordre des Avocats. Voir *la Presse*, nº du 18 mai 1877.)

1. Léon Bérard, *op. cit.*, p. 49.

2. *Ibid.*

tudes qu'elle commande — peut-être n'eût-il rien répondu du tout, et s'en fût-il remis tranquillement au jugement d'une génération nouvelle, moins romanesque et plus équitable.

« La démocratie a eu ses martyrs », a écrit Picard dans un article demeuré inédit. Elle avait eu aussi, au cours de ce XIXe siècle, ses missionnaires, ses tribuns, on pourrait dire ses prophètes. Il y aurait injustice à méconnaître l'influence d'un Michelet, d'un Hugo, d'un Jules Favre. Ils ont contribué à la création de cette atmosphère d'enthousiasme sans laquelle les institutions les plus savantes sont destinées à s'étioler. Mais ces grands rêveurs avaient fait le voyage d'Icarie, et les illusions qu'ils en avaient rapportées faussaient toujours plus ou moins leur sens des réalités. Ils avaient compté sur l'attachement de la France à la liberté, et la France avait accordé au Césarisme d'indiscutables majorités; ils avaient compté sur la fraternité des peuples, et les régiments prussiens avaient défilé sous l'arc de l'Étoile; ils avaient compté sur le bon sens des faubourgs, et les faubourgs avaient fait la Commune.

Ces deux derniers événements avaient été pour le parti républicain la leçon la plus douloureuse en même temps que la plus salutaire. L'influence que les désastres de 1870-1871 ont eue sur les deux

grands penseurs français de la fin du XIXe siècle, Taine et Renan, a fait déjà l'objet de maints commentaires. On a moins parlé, peut-être, de celle qu'ils ont exercée sur les hommes politiques de cette génération. Sans doute, quelques incorrigibles persistèrent dans leurs généreuses erreurs. De telles exceptions n'empêchaient pas de s'accréditer de jour en jour l'idée que les temps héroïques étaient passés, que si la République voulait vivre, il lui fallait montrer tout d'abord qu'elle était susceptible de s'organiser. Pour ne plus fournir aux « amis de l'ordre » le prétexte de nouveaux attentats, il lui fallait prouver qu'elle saurait désormais l'assurer.

Qui pouvait mieux qu'Ernest Picard réussir à faire prévaloir ces vérités positives, et qui, en réalité, y contribua davantage? L'opposition qu'il avait faite à l'Empire, nous l'avons noté à maintes reprises, ne procédait d'aucun mysticisme. Irréductible lorsque la liberté était en jeu, elle ne vint jamais contrecarrer les actes de bonne administration dont les collaborateurs de Napoléon III ont pu prendre l'initiative, et plus d'un partisan du second Empire serait étonné s'il connaissait le nombre des sages mesures auxquelles cet adversaire clairvoyant a donné son approbation. Si la guerre et la Commune émurent douloureusement

son patriotisme, elles ne firent que le confirmer dans son idée que de nouvelles méthodes s'imposaient, et qu'en tous cas ce ne serait pas l'application des principes chers à un Fourier ou à un Louis Blanc qui redonnerait à la France le rang qu'elle avait perdu. Il avait l'horreur des mots : « Entendez-vous, disait-il un soir que les canons allemands tonnaient à toute volée sur Paris, entendez-vous! Et pendant ce temps, savez-vous ce que font Emmanuel Arago et Rochefort? Ils discutent la question de savoir lequel des deux est le plus républicain[1]. » Il avait le culte des précisions : « Vous êtes venu assez souvent au ministère des Finances pendant le siège, écrivait-il à M. G. Pallain, pour connaître sur ce point mes sentiments. Je n'appartiens à aucun système et ces questions se résolvent pour moi par les chiffres[2]. » De telles tendances étaient déjà loin de celles des romantiques d'État de 1848 et de 1851. Ce sera l'honneur de Picard d'avoir été le seul à montrer alors par son exemple qu'on peut être républicain et ne pas forcément se payer de mots.

Lorsque aux qualités d'ordre, de prévoyance qu'au pouvoir comme dans l'opposition Picard déploya pour le plus grand profit du pays, se sont

1. *Renseignement fourni par M. E. Seligmann.*
2. *Lettre inédite en date du 30 avril 1872.*

joints une haute dignité de vie, une forte culture intellectuelle, un esprit incomparable, l'affection de deux ou trois grands hommes, on n'a pas été forcément soi-même un grand homme; on a toujours été un homme utile. On a aussi et surtout montré la permanence, à travers les Révolutions, de cette solide lignée de bourgeois français, de bourgeois parisiens, qui ne ménageaient aux rois capétiens ni leurs services, ni leurs avertissements; de cette inépuisable pépinière qui fournissait ses légistes à Philippe-le-Bel, à Richelieu ses intendants, à Louis XIV ces grands commis dont le ministre de la Défense nationale a parlé quelque part avec une admiration toute fraternelle.

Picard a réalisé un type qui se confond avec celui de la race, qui en exprime la droiture, l'énergie et la bonne humeur. La République, à laquelle il a si efficacement collaboré, peut s'enorgueillir de le compter parmi ses artisans : elle ne saurait en revendiquer un autre qui procède, par une ascendance mieux établie, d'une tradition plus authentiquement nationale.

NOTICE BIBLIOGRAPHIQUE SOMMAIRE

Abrantès (Duc d'). *Essai sur la régence de 1870.* Guérard, *éd., Paris 1879.*

Allain-Targé. *Les Déficits (1859-1868).* Le Chevalier, *éd., Paris 1868.*

— *Souvenirs d'avant 1870. Revue de Paris, sept.-oct. 1903.*

Alton-Shée (d'). *Une Fusion légitimiste, orléaniste et républicaine.* Dentu, *éd., Paris 1863.*

Ameline (Henri). *Budgets ordinaire et extraordinaire de l'Empire français pour 1870.* Chevalier, *éd.. Paris 1869.*

Amigues (J.). *L'Homme de Sedan et les hommes de septembre.* Amyot, *éd., Paris 1872.*

Anonyme. *Situation industrielle et commerciale de Paris en octobre 1871. Rapport de l'enquête faite par une fraction du Conseil municipal.* Librairie des Bibliophiles, *Paris 1871.*

Arago (Etienne). *L'Hôtel de Ville au 4 septembre et pendant le siège.* Hetzel, *éd., Paris, s. d.*

Audiffret (Marquis d'). *Système financier de la France.* Guillaumin, *éd., Paris 1876.*

Bérard (Léon). *Eloge d'Ernest Picard. Discours prononcé à l'ouverture de la conférence des avocats.* Alcan-Lévy, *éd., Paris 1903.*

Berthezène (Alf.). *Histoire de la troisième République, 1870-1880.* Dentu, *éd., Paris 1888.*

Bertrand (A.). *Les Origines de la troisième République.* Perrin, *éd., Paris 1911.*

Beslay (Ch.). *Mes Souvenirs. La Vérité sur la Commune.* Sandoz et Fischbacher, *éd., Paris 1873.*

Blanc (Charles). *Le Cabinet de M. Thiers.* Vve J. Renouard, *éd., Paris 1871.*

Boreau-Lajanadie. *L'Emprunt Morgan.* Germer-Baillière, *éd., Paris 1873.*

CANIS. *Histoire de la République française, 1870-1883.* Aug. Ghio, *éd., Paris 1884.*

CARO (E.). *Les Jours d'épreuve, 1870-1871.* Hachette, *éd., Paris 1872.*

CASSAGNAC (Granier de). *Souvenirs du second Empire.* E. Dentu, *éd. Paris 1881.*

CLAMAGERAN (J.-J.). *Souvenirs du siège de Paris Cinq mois à l'Hôtel de Ville.* Guillaumin et Cie, *éd., Paris 1872.*

— *Correspondance (1849-1902).* Alcan, *éd., Paris 1906.*

— *Études politiques, économiques et financières.* Alcan, *éd. Paris 1909.*

CLARETIE (J.). *Histoire de la Révolution de 1870. Bureaux de l'Eclipse, Paris 1872.*

CONSTANTIN (Yves de) et Félix MARTY. *Les Organisateurs de la défaite (1870). Librairies du XXe siècle, Paris 1910.*

CRESSON (Ernest). *Cent jours du siège à la Préfecture de Police.* Plon et Nourrit, *éd., Paris 1901.*

DANTÈS (A.). *A propos du Luxembourg.* Delarogue, *éd., Paris 1866.*

— *Grandeur et décadence des travaux de Paris.* Hurtau, *éd., Paris 1869.*

DARIMON (Alf.). *Histoire de douze ans 1857-1869). Notes et souvenirs.* Dentu, *éd., Paris, 1883.*

— *L'Opposition libérale sous l'Empire (1861-1863).* Id., *Paris 1886.*

— *Histoire d'un parti : les Cinq sous l'Empire (1857-1860).* Id., *Paris 1885.*

— *Histoire d'un parti : le Tiers-parti sous l'Empire (1863-1866).* Id., *Paris 1887.*

— *Histoire d'un parti : les irréconciliables sous l'Empire (1867-1869).* Id., *Paris 1888.*

— *Histoire d'un parti : les Cent seize et le Ministère du 2 janvier (1869-1870).* Id., *Paris 1889.*

— *Notes pour servir à l'histoire de la guerre de 1870.* Ollendorf, *éd., Paris 1887.*

DELORD (Taxile). *Histoire du second Empire.* Germer-Baillière, *éd., Paris 1869.*

DENIS (Samuel). *Histoire contemporaine. La Chute de l'Empire. Le Gouvernement de la Défense nationale. La Capitulation de Paris. L'Assemblée nationale.* E. Plon et Nourrit et Cie, *éd., Paris 1897-1903.*

DRÉO (*notes*). *Gouvernement de la Défense nationale. Procès-verbaux des séances du Conseil.* Ch. Lavauzelle, *éd., Paris s. d.*

DRÉOLLE (Ernest). *La Journée du 4 septembre au Corps législatif, souvenirs politiques.* Amyat, *éd., Paris 1871.*

DUBARREAU (E.). *Le Procès du Luxembourg.* Librairie du *Petit Journal, Paris 1866.*

DUBREUILH (L.). *La Commune, t. XI de l'Histoire socialiste publiée sous la direction de Jean Jaurès.* J. Rouff et Cie, *éd., Paris 1900.*

Du Camp (Maxime). *Paris, ses organes, ses fonctions et sa vie dans la seconde moitié du XIXe siècle.* Hachette, *éd., Paris 1875.*

Ducrot (Général). *La Défense de Paris (1870-1871). La Conférence de Londres.* E. Dentu, *éd., Paris 1875-1878.*

Duquet (Alf.). *Paris le lendemain de la capitulation.* Charpentier *éd., Paris 1899.*

Dusolier (Alcide). *Souvenirs du 4 septembre et de la guerre.* M. Dreyfous, *éd., Paris 1872.*

Enquête sur les Actes du Gouvernement de la Défense nationale. Rapports et dépositions. Annales de l'Assemblée nationale, t. XX, XXI, XXII, XXIII. Imprim. et libr. du *Journal officiel.* A. Wittersheim et Cie, *Paris 1874.*

— *Même publication*, vol. 1 à 4. *Imprimerie de l'Assemblée nationale.* Cerf et fils, *éd., Versailles 1873.*

Favre (Jules). *Gouvernement de la Défense nationale.* E. Plon et Cie, *éd., Paris 1871.*

Ferry (Jules). *La Lutte électorale en 1863.* Dentu, *éd., Paris 1863.*

— *Les Comptes fantastiques d'Hausmann, lettre adressée à MM. les membres du Corps législatif chargés d'examiner le nouveau projet d'emprunt de la Ville de Paris.* Le Chevalier, *éd., Paris 1868.*

Glais-Bizoin. *Cinq Mois de dictature.* Dentu, *éd., Paris 1873.*

Gorce (P. de la). *Histoire du second Empire.* Plon et Nourrit, *éd., Paris 1894.*

Hamel (Ernest). *Histoire du second Empire.* Jouvet et Cie, *éd., Paris 1893.*

Hanotaux (G.). *Histoire de la France contemporaine (1871-1900).* Combet, *éd., Paris s. d.*

Haussmann (Baron). *Mémoires.* Victor Havard, *éd., Paris 1890-1893.*

Havin. *Discours politiques.* Auzias, *éd., Paris 1869.*

Hénon (Mme Vve). *Notice sur L.-H. Hénon.* Rey et Sézanne, *impr., Lyon 1874.*

Horn (J.-E.). *Le Bilan de l'Empire.* Dentu, *éd., Paris 1868.*

— *Salut au troisième milliard!* Broch. Dentu, *éd., Paris 1868.*

— *Les Finances de l'Hôtel de Ville.* Dentu, *éd., Paris 1869.*

Jaurès (Jean). *La Guerre franco-allemande, t. XI de l'Histoire socialiste, publiée sous la direction de Jean Jaurès.* J. Rouff et Cie, *éd., Paris 1908.*

Juteau (Joseph). *Emprunt national d'un milliard pour l'achèvement des travaux de Paris.* Dentu, *éd., Paris 1870.*

Keller (Émile). *Dix Années de déficit de 1859 à 1869.* Poussielgue, *éd., Paris 1869.*

Kératry (de). *Le 4 septembre.* Lacroix et Verboeckhoven, *Paris 1872.*

Laboulaye (Ed.). *Le parti libéral, son programme et son avenir.* Charpentier, *éd., Paris 1863.*

Lambert (Juliette). *Le Siège de Paris, Journal d'une Parisienne, 1870-1871.* Michel Lévy, *éd., Paris 1873.*

Lasteyrie (F. de). *Les Travaux de Paris.* Lévy frères, *éd., Paris 1861.*

Lévrier (Antonin). *La Chute de M. Thiers. Histoire d'un coup d'État parlementaire.* Le Chevalier, *éd., Paris 1873.*

Liégeard (Stéphen). *Le Crime du 4 Septembre.* Rosez, *Bruxelles 1871.*

Loudun (Eugène). *Journal de Fidus. La Révolution du 4 septembre. La Capitulation, 8 février, 25 février 1871.* Alb. Savine, *éd., Paris 1889.*

Magen (Hippolyte). *Histoire de la terreur bonapartiste.* Arm. Le Chevalier, *éd., Paris 1872.*

— *Histoire du second Empire (1848-1870).* Maurice Dreyfous, *éd., Paris 1877.*

Marièri (de). *Souvenirs et entretiens politiques. L'Assemblée nationale de 1871. Le Gouvernement de M. Thiers. Histoire de la République de 1876 à 1879.* A. Bellier et Cie, *éd., Paris 1894.*

Mathieu-Bodet. *Les Finances de la France, de 1870 à 1878.* Hachette, *éd., Paris 1881.*

Mazade (Ch. de). *La Guerre de France.* Plon et Cie, *éd., Paris 1875.*

— *M. Thiers. Cinquante Ans de politique contemporaine.* Plon et Cie, *éd., Paris 1884.*

Mercier (Achille). *Les Finances de Paris et le nouvel emprunt. Lettre à M. le Préfet de la Seine.* Le Chevalier, *éd., Paris 1871.*

Merlia (Henry). *L'Empire et ses principes financiers.* Dentu, *éd., Paris 1868.*

— *Progression comparée des budgets de l'État sous le second Empire (1853-1866).* Le Chevalier, *éd., Paris 1869.*

Neymarck (Alf.). *Aperçus financiers. 2 vol. 1868-1872 et 1872-1873.* Dentu, *éd., Paris 1872 et 1873.*

— *Les Milliards de la guerre, etc.* Dentu, *éd. Paris, 1875.*

Ollivier (Emile). *Le 19 janvier 1865.* A. Lacroix, Verboeckhoven et Cie, *Bruxelles, Leipzig, Livourne 1869.*

— *L'Empire libéral, études, récits nouveaux.* Garnier frères, *éd., Paris s. d.*

Palikao (Comte de). *Un Ministère de la Guerre de 24 jours.* Plon, *éd., Paris 1871.*

PELLETAN (Camille). *L'Opposition républicaine à la fin de l'Empire. Conférence faite à la Ligue de l'Enseignement. 29 janvier 1910. Revue politique et parlementaire. 10 mai 1910.*

PELLETAN (Eugène). *Le 4 septembre devant l'enquête.* Pagnerre, *éd., Paris 1874.*

PERIER (Casimir). *Les Finances de l'Empire.* Lévy frères, *éd. Paris 1861.*

— *Le Budget de 1863.* Lévy frères, *éd. Paris 1862.*

— *Les Finances et la politique.* Lévy frères, *éd. Paris 1862.*

PESSARD (Hector). *Mes Petits Papiers. Souvenirs d'un journaliste.* Bine, *Paris 1887.*

PETIT (Albert). *Le Gouvernement du 4 septembre devant l'opinion. Libr. générale. Paris 1871.*

PICARD (Ernest). *Discours parlementaires. 1859-1877. 4 vol.* E. Plon et Cie, *éd., Paris 1882-1890.*

PIERRE (Victor). *Les Élections de 1863.* E. Dentu, *éd., Paris 1864.*

PRÉVOST-PARADOL. *Les Élections de 1863-1864.* Lévy frères, *éd., Paris 1863.*

— *La France nouvelle.* Lévy frères, *éd., Paris 1868.*

RECLUS (Élie). *La Commune au jour le jour.* Schleicher, *éd., Paris 1908.*

RICHARDET (G.). *Histoire de la présidence de M. Thiers.* Perinet, *éd., Paris 1875.*

ROGAT (Albert). *Les Hommes du 4 septembre devant l'enquête parlementaire.* Lachaud et Burdin, *éd., Paris 1871.*

SAINT-AMAND (Imbert de). *Le Règne de Napoléon III.* Dentu (Fayard), *éd., Paris 1899.*

SAY (Léon). *Observations sur le système financier de M. le Préfet de la Seine.* Lévy frères, *éd., Paris 1865.*

— *Examen critique de la situation financière de la Ville de Paris.* Dentu, *éd., Paris 1866.*

— *Les Finances de la France sous la troisième République.* Lévy frères, *éd., Paris 1899-1900.*

SIMON (Jules). *La Politique radicale.* Librairie internationale, *Paris 1868.*

— *Souvenirs du 4 septembre, origine et chute du second Empire.* Lévy frères, *éd., Paris 1874.*

— *Souvenirs du 4 septembre. Le Gouvernement de la Défense nationale.* Lévy frères, *éd., Paris 1876.*

— *Le Soir de ma journée.* Masson et Flammarion, *éd. Paris s. d.*

— *Le Gouvernement de M. Thiers.* Calmann-Levy, *éd., Paris 1878.*

SOREL (Albert). *Histoire diplomatique de la guerre franco-allemande.* E. Plon et Cie, *éd., Paris 1875.*

SUDRE. *Les Finances de la France au XIXe siècle.* Plon, *éd., Paris 1883.*

Tchernoff (J.). *Le Parti républicain au Coup d'État et sous le second Empire.* A. Pédone, *éd.*, *Paris 1906.*

Thiers (Adolphe). *Notes et Souvenirs.* Calmann-Lévy, *éd.*, *Paris 1901.*

Thomas (Albert). *Histoire socialiste. Le second Empire.* J. Rouff et Cie, *éd.*, *Paris, s. d.*

Trochu (Général). *Une Page d'histoire contemporaine devant l'Assemblée nationale.* Dumaine, *éd.*, *Paris 1871.*

— *Le Siège de Paris, œuvres posthumes.* Mame et fils, *éd.*, *Tours 1896.*

Valfrey (J.). *Histoire de la diplomatie du Gouvernement de la Défense nationale.* Amyot, *éd.*, *Paris 1871-1873.*

Vitu (Auguste). *Les Finances de l'Empire.* E. Dentu, *éd.*, *Paris 1868.*

— *Les Réunions électorales à Paris, mai 1869.* E. Dentu, *éd.*, *Paris 1869.*

— *Le Lendemain de l'Empire.* Lachaux et Burdin, *éd.*, *Paris 1874.*

Wuhrer. *Histoire de la dette publique en France.* Berger-Lévrault, *éd.*, *Paris 1886.*

Weill (Georges). *Histoire du parti républicain de 1814 à 1870.* Félix Alcan, *éd.*, *Paris 1900.*

Welschinger (H.). *La Guerre de 1870. Causes et responsabilités.* Plon, *éd.*, *Paris 1910.*

Zévort (E.). *Histoire de la troisième République.* Félix Alcan, *éd.*, *Paris 1896.*

TABLE DES MATIÈRES

Portrait d'Ernest Picard . . . . Frontispice.
Introduction v
Chapitre I. — La formation et les débuts (1821-1858) . . 1
— II. — Les Cinq (1858-1863) 45
— III. — L'Union libérale et la Gauche ouverte (1863-1870) 99
— IV. — La Défense nationale et le gouvernement de Thiers (4 septembre 1870-31 mai 1871). 187
— V. L'organisation de la République (1871-1877). 309
Notice bibliographique sommaire 357

FAC-SIMILE

Projet de résolution rédigé par Ernest Picard le 3 septembre 1870 193

479-12. — Coulommiers. Imp. Paul BRODARD. — P5-12.

Berger (Eug.) : *Le vicomte de Mirabeau*, Mirabeau-Tonneau (1754-1792). 1 vol.

Berger (G.) : *L'école française de peinture*, depuis ses origines jusqu'à la fin du règne de Louis XIV. 1 vol.

Berlioz (H.). Voir *Tiersot*.

Bersot : *Un moraliste*, études et pensées, précédées d'une notice biographique par Edmond Scherer et d'une photographie de M. Bersot. 1 vol.

Bertrand, de l'Académie française : *Éloges académiques*. 1 vol.

Bertaux (E.) : *Études d'histoire et d'art*. 1 vol.

Bertrand (L.), professeur de rhétorique au lycée d'Alger : *La fin du classicisme et le retour à l'antique* dans la seconde moitié du XVIIIe siècle et dans les premières années du XIXe en France. 1 vol.

Bibesco (Princesse G.-V.) : *Les huit paradis*, Perse, Asie Mineure, Constantinople. 1 vol.

Binet (Alf.), directeur adjoint du laboratoire de Psychologie des Hautes-Etudes à la Sorbonne : *Psychologie des grands calculateurs et joueurs d'échecs*. 1 vol.

Boissier, de l'Académie française : *Cicéron et ses amis*. 1 vol.

— *La religion romaine d'Auguste aux Antonins*. 1 vol.

— *Promenades archéologiques* : *Rome et Pompéi*. 1 vol.

— *Nouvelles Promenades archéologiques* : *Horace et Virgile*. 1 vol.

— *L'Afrique romaine*. Promenades archéologiques en Algérie et en Tunisie. 1 vol.

— *L'opposition sous les Césars*. 1 vol.

— *La fin du paganisme*. 1 vol.

— *Tacite*. 1 vol.

— *La Conjuration de Catilina*. 1 vol.

— *L'Académie française sous l'Ancien régime*. 1 vol.

Bonet-Maury (G.) : *Le Congrès des religions à Chicago* (1893). 1 vol.

— *L'Islamisme et le Christianisme en Afrique*. 1 vol.

— *France, Christianisme et civilisation*. 1 vol.

Bossert (A.), inspecteur général honoraire de l'instruction publique : *La littérature allemande au moyen âge et les origines de l'épopée germanique*. 1 vol.

— *Gœthe et Schiller* ; 5e édit. 1 vol.

— *Gœthe, ses précurseurs et ses contemporains*. 1 vol.

— *La légende chevaleresque de Tristan et Iseult*. Essai de littérature comparée. 1 vol.

— *Schopenhauer*, l'homme et le philosophe. 1 vol.

Ouvrage couronné par l'Académie française.

— *Essais sur la littérature allemande*. 2 vol.

Bouché-Leclercq, membre de l'Institut : *Leçons d'histoire grecque*. 1 vol.

— *Leçons d'histoire romaine*. 1 vol.

Bouillier, de l'Institut : *L'Institut et les Académies de province*. 1 vol.

— *Nouvelles Etudes familières de psychologie et de morale*. 1 vol.

— *Questions de morale pratique*. 1 vol.

Bourdeau (J.) : *Poètes et humoristes d'Allemagne*. 1 vol.

Bourgain : *Gréard. Un moraliste éducateur*. 1 vol.

Ouvrage couronné par l'Académie française.

Bréal (M.), de l'Institut : *Quelques mots sur l'instruction publique en France*. 1 vol.

— *Essai de Sémantique*, science des significations. 1 vol.

— *Pour mieux connaître Homère*. 1 vol.

Brédif (L.), ancien recteur de l'Académie de Besançon : *L'éloquence politique en Grèce* ; *Démosthène*. 1 vol.

— *Mélanges*. 1 vol.

Brunet (Louis), député de La Réunion : *La France à Madagascar* (1815-1895). 1 vol.

Brunetière (F.) de l'Académie française : *L'évolution de la poésie lyrique en France au XIXe siècle*. 2 vol.

— *Les époques du théâtre français* (1636-1850). (*Conférences de l'Odéon*.) 1 vol.

— *Victor Hugo*, leçons faites par les élèves de l'Ecole normale supérieure. 2 vol.

Brunetière, de l'Académie française : *Études critiques sur l'histoire de la littérature française*. 8 vol.
Ouvrage couronné par l'Académie française.
1re *série* : La littérature française au moyen âge. — Pascal. — Mme de Sévigné. — Molière. — Racine. — Montesquieu. — Voltaire. — La littérature française sous le premier Empire. 1 vol.
2e *série* : Les Précieuses. - Bossuet et Fénelon. — Massillon. — Marivaux. — La direction de la librairie sous Malesherbes. — Galiani. — Diderot. — Le théâtre de la Révolution. 1 vol.
3e *série* : Descartes. — Pascal. - Le Sage. — Marivaux. — Prévost. - Voltaire et Rousseau. — Classiques et romantiques; 6e édition. 1 vol.
4e *série* : Alexandre Hardy. — Le roman français au XVIIe siècle. — Pascal. — Jansénistes et Cartésiens. - La philosophie de Molière. - Montesquieu. — Voltaire. - Rousseau. — Les romans de Mme de Staël. 1 vol.
5e *série* : La réforme de Malherbe et l'évolution des genres. La philosophie de Bossuet. La critique de Bayle. — La formation de l'idée de progrès. — Le caractère essentiel de la littérature française. 1 vol.
6e *série* : La doctrine évolutive et l'Histoire de la littérature. Les fabliaux du moyen âge et l'origine des contes. — Un précurseur de la pléiade : Maurice Scève. Corneille. L'esthétique de Boileau. — Bossuet. — Les Mémoires d'un homme heureux. — Classique ou romantique? André Chénier. — Le cosmopolitisme et la littérature nationale. 1 vol.
7e *série* : Un épisode de la vie de Ronsard. — Vaugelas et la théorie de l'usage. — Jean de la Fontaine. — La langue de Molière. La Bibliothèque de Bossuet. — L'évolution d'un genre : La tragédie d'évolution d'un poète : Victor Hugo : La littérature européenne au XIXe siècle. - Appendice. 1 vol.
8e *série* : Une nouvelle édition de Montaigne. — La maladie du burlesque. - Les époques de la comédie de Molière. L'éloquence de Bourdaloue. — L'Orient dans la littérature française. — Les transformations de la langue française au XVIIIe siècle. — Joseph de Maistre et son livre du « Pape ». 1 vol.

— *L'évolution des genres dans l'histoire de la littérature*. Tome Ier : Introduction. Évolution de la critique depuis la Renaissance jusqu'à nos jours. 1 vol.

Busquet (Ch.) : *Le poème des heures*. 1 vol.

Busquet-Pagnerre (Mme) : *Pour ceux qui pleurent*. 1 vol.

Byron (Lord) : *Œuvres complètes*, traduites de l'angl. par Benjamin Laroche. 4 vol., qui se vend. sépar. :
I. *Childe-Harold*. 1 vol. - II. *Poèmes*. 1 vol. — III. *Drames*. 1 vol. - IV. *Don Juan*. 1 vol.

Cabart-Danneville, sénateur : *La défense de nos côtes*. 1 vol.

Calemard de Lafayette. *La Montée*, poème. 1 vol.

Canat (René). *La Renaissance de la Grèce antique*. 1 vol.

Caro (E.), de l'Académie française : *L'idée de Dieu et ses nouveaux critiques*. 1 vol.
Ouvrage couronné par l'Académie française.

— *Le matérialisme et la science*.

— *Mélanges et portraits*. 2 vol.

— *Poètes et romanciers*. 1 vol.

— *Philosophie et philosophes*. 1 vol.

Cervantes : *Don Quichotte*, traduit de l'espagnol par M. L. Viardot. 2 v.

Chantavoine (H.) : *L'Éducation joyeuse*, en vacances, en famille. 1 vol.

— *Aux champs*, poésies. 1 vol.

Charmes (F.), membre de l'Institut : *Études historiques et diplomatiques*. 1 vol.

Chateaubriand : *Le génie du christianisme*. 1 vol.

— *Les martyrs et le dernier des Abencerages*. 1 vol.

— *Atala; René; les Natchez*. 1 vol.

— *Pages choisies*, par V. Giraud. 1 v.
Voir *Giraud*.

Chavanon (J.) et **G. Saint-Yves** : *Joachim Murat* (1767-1815). 1 vol.
Ouvrage couronné par l'Institut.

Chefs-d'œuvre des littératures étrangères (Traduction des). Voir : *Byron*, *Cervantes*, *Dante*, *Ossian*, *Shakespeare*.

Chefs-d'œuvre de la littérature grecque (Traduction des). Voir : *Anthologie grecque*, *Aristophane*, *Diodore de Sicile*, *Eschyle*, *Euripide*, *Hérodote*, *Homère*, *Lucien*, *Plutarque*, *Sophocle*, *Thucydide*, *Xénophon*.

Chefs-d'œuvre de la littérature latine (Traduction des). Voir : *Juvénal et Perse*, *Lucrèce*, *Plaute*, *Sénèque*, *Tacite*, *Tite-Live*, *Virgile*.

Chevillet (J.) : *Ma vie militaire* (1800-1810). 1 vol.

Chevrillon (A.). *Dans l'Inde.* 1 vol.
— *Études anglaises.* 1 vol.
— *Nouvelles études anglaises.* 1 vol.
— *Sydney-Smith* et la renaissance des idées libérales en Angleterre au XIXe siècle. 1 vol.
Ouvrages couronnés par l'Académie française.
— *Terres mortes*, Thébaïde, Judée.
— *Sanctuaires et paysages d'Asie.*
— *Un crépuscule d'Islam*, le Maroc.
— *La pensée de Ruskin.* 1 vol.

Compayré, inspecteur général de l'Instruction publique : *Histoire critique des doctrines de l'éducation en France depuis le* XVIe *siècle.* 2 vol.
Ouvrage couronné par l'Académie française et par l'Académie des sciences morales et politiques.
— *Études sur l'enseignement et sur l'éducation.* 1 vol.
Jules Gaufrès, sa vie et son œuvre. 1 vol.

Corbin (C^t Ch.) : *Notes et souvenirs d'un officier d'état-major (1881-1901).* 1 vol.

Coubertin : *L'éducation anglaise en France.* 1 vol.
— *Universités transatlantiques.* 1 vol.
— *Notes sur l'éducation publique.* 1 vol.

Couyba (Ch. M.) : *Les Beaux-Arts et la Nation.* 1 vol.

Coynart (Ch. de) : *Une sorcière au* XVIIIe *siècle : Marie-Anne de la Ville* (1680-1725). 1 vol.
— *Les malheurs d'une grande dame sous Louis XV.* 1 vol.
— *Une petite-nièce de Lauzun.* 1 vol.

Cruppi (Jean) : *Un avocat journaliste au* XVIIIe *siècle : Linguet.* 1 vol.

Cucheval (V.) : *Histoire de l'éloquence latine depuis la mort de Cicéron jusqu'à l'avènement d'Hadrien* (43 avant J.-C., 117 après J.-C.). 2 vol.
Ouvrage couronné par l'Académie française.
Voir *Berger*.

Dante : *La divine comédie*, traduction P. A. Fiorentino. 1 vol.

Danton : *Discours*, publiés par A. Fribourg. 1 vol.

Daudet (E.) : *Histoire des conspirations royalistes du Midi sous la Révolution* (1790-1793). 1 vol.
— *Le roman d'un conventionnel.* Hérault de Séchelles et les Dames de Bellegarde. 1 vol.

Daudet (E.) (suite). *La Révolution de 1830 et le procès des ministres de Charles X.* 1 vol.
— *La Terreur blanche*, épisodes et souvenirs (1815). 1 vol.
— *Récits des temps révolutionnaires.*
Nouveaux récits des temps révolutionnaires. 1 vol.
— *L'exil et la mort du général Moreau.* 1 vol.

Dehérain (H.) : *Études sur l'Afrique.* Soudan oriental, Éthiopie, Afrique équatoriale, Afrique du sud. 1 vol. avec 11 cartes.
Ouvrage couronné par l'Académie française.
— *L'expansion des Boers au XIXe siècle.* 1 vol. avec huit cartes.
Ouvrage récompensé par l'Institut.

Delahache (G.) : *Alsace-Lorraine*, la carte au liseré vert. 1 vol.

Deltour, ancien inspecteur général de l'instruction publique : *Les ennemis de Racine au* XVIIe *siècle*; 5e édition. 1 vol.
Ouvrage couronné par l'Académie française.

Deschanel (E.). : *Études sur Aristophane.* 1 vol.

Dieulafoy (Marcel), de l'Institut : *Le roi David.* 1 vol.

Diodore de Sicile : *Bibliothèque historique*, traduite et annotée par M. F. Hœfer. 4 vol.

Douady (J.), maître de conférences à l'Université de Lyon : *Vie de William Hazlitt* l'essayiste. 1 vol.
Ouvrage couronné par l'Académie française.

Du Camp (M.), de l'Académie française : *Paris, ses organes, ses fonctions, sa vie.* 6 vol.
— *Les convulsions de Paris.* 4 vol.
— *La charité privée à Paris.* 1 vol.
— *La Croix-rouge de France*, société de secours aux blessés militaires de terre et de mer. 1 vol.
— *Le crépuscule.* 1 vol.

Dugard : *La Société américaine.*
Ouvrage couronné par l'Académie française.

Duruy (A.) : *L'instruction publique et la démocratie* (1879-1886). 1 vol.

Duruy (V.), de l'Académie française : *Introduction générale à l'histoire de France.* 1 vol.

Eschyle : *Les tragédies*, traduction française par M. Ad. Bouillet. 1 vol.

Esmein (A.), de l'Institut : *Gouverneur Morris*, un témoin américain de la Révolution française. 1 vol.
Estournelles de Constant (Baron d') : *La vie de province en Grèce*. 1 vol.
Euripide : *Théâtre et fragments*, trad. française par Hinstin. 2 vol.
Fage (René) : *Vers les steppes et les oasis*. Algérie, Tunisie. 1 vol.
Félice (H. de) : *Les Naissances françaises*. 1 vol.
Ferry (G.) : *Le coureur des bois*. 2 vol.
— *Costal l'Indien*. 1 vol.
Figuier (L.) : *Histoire du merveilleux dans les temps modernes*. 2 vol.
Les prophètes protestants. 1 vol.
Le magnétisme animal. 1 vol.
— *Le lendemain de la mort* ou La vie future selon la science. 1 vol.
— *Vies des savants illustres de l'antiquité*. 2 vol.
Voir *Gautier*.
Filon (A.) : *Mérimée et ses amis*. 1 vol.
— *La caricature en Angleterre*. 1 vol.
Fleury (Comte) : *Les Drames de l'histoire*. Mesdames de France pendant l'émigration, Mme de Lavalette, Gaspar Hauser. 1 vol.
Fouillée, membre de l'Institut : *La philosophie de Platon*. 4 vol.
Tome I : Théorie des idées et de l'amour.
Tome II : Esthétique, morale et religion platonicienne.
Tome III : Histoire du platonisme et de ses rapports avec le christianisme.
Tome IV : Essais de philosophie platonicienne.
— *L'enseignement au point de vue national*. 1 vol.
— *L'idée moderne du droit*. 1 vol.
— *La science sociale contemporaine*.
Frager (Maurice) : *A la barre de l'histoire* 1805-1820). 1 vol.
Franck (Ad.), de l'Institut : *Essais de critique philosophique*. 1 vol.
— *Nouveaux essais de critique philosophique*. 1 vol.
Funck-Brentano : *Légendes et archives de la Bastille*. 1 vol.
— *Le drame des poisons*. 1 vol.
— *L'affaire du collier*, 1 vol.
— *La mort de la reine*, les suites de l'affaire du Collier, d'après de nouveaux documents. 1 vol.
— *La Bastille des Comédiens*. 1 v.
— *Les nouvellistes* avec la collaboration de M. Paul d'Estree. 1 vol.
— *Figaro et ses devanciers*. 1 vol.

Fustel de Coulanges, de l'Institut : *La cité antique*. 1 vol.
Ouvrage couronné par l'Académie française.
Gailly de Taurines : *Aventuriers et femmes de qualité*. 1 vol.
— *Père et Fille* : Philippe de Champagne et sœur Catherine de Ste Suzanne, à Port-Royal. 1 vol.
Garnier (Ad.) : *Traité des facultés de l'âme*. 3 vol.
Ouvrage couronné par l'Académie française.
Garnier (Mme Ch.) : *Une famille parisienne universitaire* au XIVe siècle. 1 vol.
Gaultier (P.), professeur de philosophie au collège Stanislas : *Le rire et la caricature*. 1 vol. avec 16 planches hors texte.
Ouvrage couronné par l'Académie française.
— *Le sens de l'art*. Sa nature, son rôle, sa valeur. 1 vol. avec 16 planches hors texte.
Ouvrage couronné par l'Institut.
— *L'Idéal moderne* : La question morale. — La question sociale. — La question religieuse. 1 vol.
Ouvrage couronné par l'Institut.
— *Reflets d'histoire*. 1 vol.
— *La vraie éducation*. 1 vol.
Gautherot (G.) : *La question de la langue auxiliaire internationale*. 1 vol.
Gauthiez (P.) : *L'Italie du XVIe siècle*. — *L'Arétin* (1492-1556). 1 vol.
Gautier (E.) : *L'année scientifique et industrielle* de L. Figuier, 1901 à 1910. 10 vol.
Gebhart (E.), de l'Académie française : *L'Italie mystique*, histoire de la Renaissance religieuse au moyen âge. 1 vol.
— *Moines et papes*. 1 vol.
— *Au son des Cloches*, contes et légendes. 1 vol.
— *Conteurs florentins du moyen âge*. 1 vol.
— *D'Ulysse à Panurge*, contes héroi-comiques. 1 vol.
— *Sandro Botticelli*. 1 vol.
Gendarme de Bévotte (G.), professeur au lycée Louis-le-Grand : *La légende de don Juan*. 2 vol.
Ouvrage couronné par l'Académie française.
Geoffroy Saint-Hilaire (Etienne) : *Lettres écrites d'Egypte* recueillies par M. E.-T. Hamy, de l'Institut. 1 v.

Gérôme, peintre. Voir *Moreau-Vauthier*.

Girard (J.), de l'Institut : *Études sur la poésie grecque*. 1 vol.

Giraud (Victor), professeur à l'Université de Fribourg : *Essai sur Taine*. 1 vol.
Ouvrage couronné par l'Académie française.
— *Chateaubriand*, études littéraires.
— *Pages choisies de Chateaubriand*.
— *Livres et questions d'aujourd'hui*.
— *Blaise Pascal*, étude d'histoire morale. 1 vol.

Glachant (P. et V.) *Papiers d'autrefois*. 1 vol.
Ouvrage couronné par l'Académie française.
— *Essai critique sur le théâtre de Victor Hugo*. 2 vol.

Glotz (G.), professeur d'histoire au lycée Louis-le-Grand : *Études sociales et juridiques sur l'antiquité grecque*. 1 vol.

Goumy (E.) : *Les latins* (Plaute et Térence — Cicéron — Lucrèce — Catulle — César — Salluste — Virgile — Horace). 1 vol.

Gréard (O.), de l'Académie française : *De la morale de Plutarque*. 1 vol.
Ouvrage couronné par l'Académie française.
— *L'éducation des femmes par les femmes*. Études et portraits. 1 vol.
— *Éducation et instruction*. 4 vol. :
Enseignement primaire. 1 vol.
Enseignement secondaire 2 vol.
Enseignement supérieur. 1 vol.
Chaque ouvrage se vend séparément.
— *Edmond Schérer* 1 vol.
— *Prévost-Paradol*. Étude suivie d'un choix de lettres. 1 vol.

Griselle (abbé) : *Fénelon*, étude critique. 1 vol.

Guiraud (P.), ancien professeur à la Faculté des lettres de Paris : *Fustel de Coulanges*. 1 vol.
— *Études économiques sur l'antiquité*. 1 vol.
Ouvrage couronné par l'Académie française.

Guizot (F.) : *Le duc de Broglie*. 1 vol.
— *Lettres de M. Guizot à sa famille et à ses amis*. 1 vol.
— *Les années de retraite de M. Guizot*, lettres à M. et Mme Lenormant. 1 vol.

Guizot (Guillaume) : *Montaigne*, études et fragments. 1 vol.

Hauréau (B.), de l'Institut : *Bernard Délicieux et l'inquisition albigeoise* (1300-1320). 1 vol.

Haussonville (Cte), de l'Académie : *À l'Académie et autour de l'Académie*.

Hayem (J.) : *Quelques réformes dans les écoles primaires*. 1 vol.

Hemon (F.), inspecteur général de l'Instruction publique : *Ernest Bersot et ses amis*. 1 vol.

Henry (Victor) : *Les littératures de l'Inde*. 1 vol.

Heine (H.) : *Chansons et Poèmes*, transcription en rimes françaises par Maurice Pellisson. 1 vol.

Hérodote : *Histoires*, traduction française avec notes par P. Giguet.

Hervé (E.) : *La crise irlandaise depuis la fin du* XVIIIe *siècle jusqu'à nos jours*. 1 vol.

Hinstin (G.) : *Chefs-d'œuvre des orateurs attiques*, trad. nouv. 1 v.

Homère : *Œuvres complètes*, traduction française par P. Giguet. 1 vol.

Hübner (Comte de) : *Promenade autour du monde* (1871). 2 vol.
— *Sixte-Quint d'après des correspondances diplomatiques* 2 vol.

Hue (G.) : *Un complot de police sous le Consulat*. 1 vol.

Imbart de la Tour : *Questions d'histoire sociale et religieuse*. Époque féodale. 1 vol.

Jeanneney (J.) : *Associations et syndicats de fonctionnaires*. 1 vol.

Joly (H.), de l'Institut : *Psychologie des grands hommes*. 1 vol.
— *Psychologie comparée : l'homme et l'animal*. 1 vol.
Ouvrage couronné par l'Académie des sciences morales et politiques.
— *Le socialisme chrétien*. 1 vol.
— *Problèmes de science criminelle*. 1 vol.

Jouffroy (Th.) : *Cours de droit naturel*. 2 vol.
— *Mélanges philosophiques*; 1 vol.

Jullian (C.), de l'Institut, professeur au Collège de France : *Vercingétorix*, avec 7 cartes et plans. 1 vol.
Ouvrage couronné par l'Académie française.

Jung (Eug.), ancien vice-résident de France en Indo-Chine : *Les puissances devant la révolte arabe*. 1 vol.

Jusserand (J.) : *Les Anglais au moyen âge.* 2 vol.

La vie nomade en Angleterre et les routes d'Angleterre au XIVe siècle. 1 vol.

Ouvrage couronné par l'Académie française.

L'épopée mystique de William Langland. 1 vol.

Juvénal et **Perse** : *Œuvres*, suivies des Fragments de Lucilius, de Turnus et de Sulpicia. Traduction publiée avec les imitations et des notices par E. Despois. 1 vol.

Kergomard (Mme) : *L'éducation maternelle dans l'école.* 2 vol.

Kropotkine (Pierre) : *L'Entr'aide, un facteur de l'évolution*, trad. de l'anglais. 1 vol.

Lacretelle (P. de) : *Les origines de la jeunesse de Lamartine* (1790-1820). 1 vol.

Lafenestre (G.), de l'Institut : *La vie et l'œuvre de Titien.* 1 vol.

— *Saint François d'Assise et Savonerole* inspirateurs de l'art italien.

Laffitte (P.) : *Le paradoxe de l'égalité. La représentation proportionnelle.* 1 vol.

Lafoscade (L.), professeur agrégé au lycée de Lille : *Le théâtre d'Alfred de Musset.* 1 vol.

Lamartine : *Œuvres*, 22 vol.

Premières méditations poétiques. 1 v.
Nouvelles méditations. 1 vol.
Harmonies poétiques. 1 vol.
Recueillements poétiques. 1 vol.
Jocelyn. 1 vol.
La chute d'un ange. 1 vol.
Voyage en Orient. 2 vol.
Confidences. 1 vol.
Nouvelles confidences. 1 vol.
Lectures pour tous. 1 vol.
Le manuscrit de ma mère. 1 vol.
Histoire des Girondins. 6 vol.
Correspondance (1807-1852). 4 vol.

— *Œuvres choisies*, par M. R. Waltz. 2 vol. Prose 1 vol. — Poésie 1 vol.

Lamenais. Voir *Spuller*.

Langlois (Ch.), professeur à la Faculté des lettres de Paris : *Questions d'histoire et d'enseignement.* 2 vol.

Ouvrage couronné par l'Académie française.

— *La société française au XIIIe siècle*, d'après dix romans d'aventures. 1 vol.

— *La vie en France au moyen âge*, d'après quelques moralistes du temps. 1 vol.

— *Connaissance de la nature et du Monde au Moyen âge.* 1 vol.

Langlois (Ch.) et **Seignobos**, professeurs à la Faculté des lettres de Paris : *Introduction aux études historiques.* 1 vol.

Lapauze (H.) : *Mélanges sur l'art français.* 1 vol.

Larroumet (G.), membre de l'Institut : *La comédie de Molière.* 1 vol.

— *Études d'histoire et de critique dramatiques.* 1 vol.

— *Nouvelles études d'histoire et de critique dramatiques.* 1 vol.

— *Études de littérature et d'art.* 2 vol.

— *Marivaux*, sa vie et ses œuvres.

— *L'art et l'État en France.* 1 vol.

— *Petits portraits et notes d'art.* 2 vol.

— *Derniers portraits.* 1 vol.

— *Études et critiques dramatiques.* 2 vol.

La Sizeranne (Robert de) : *La peinture anglaise contemporaine;* ses origines préraphaélites, ses maîtres actuels, ses caractéristiques. 1 v.

— *Ruskin et la religion de la beauté.* 1 vol. avec 2 portraits.

— *Ruskin, pages choisies...* 1 vol.

— *Le miroir de la vie*, essais sur l'évolution esthétique, avec gravures. 2 vol.

— *Les questions esthétiques contemporaines.* 1 vol.

Latreille (C.) : *Joseph de Maistre et la Papauté.* 1 vol.

— *Francisque Bouillier*, le dernier des Cartésiens. 1 vol.

— *L'opposition religieuse au Concordat.* (1792-1803). 1 vol.

Après le Concordat. L'opposition depuis 1803 jusqu'à nos jours. 1 vol.

La Vaulx (Cte de) : *Seize mille kilomètres en ballon.* 1 vol.

Lavisse (E.), de l'Académie française : *Études sur l'histoire de Prusse.*

— *Essais sur l'Allemagne impériale.*

Lavollée (Ch.) : *Essais de littérature et d'histoire.* 1 vol.

Le Breton (A.) : *Le roman au XVIIe siècle.* 1 vol.

Ouvrage couronné par l'Académie française.

Leclère (Albert), professeur agrégé à l'université de Berne : *L'Éducation morale rationnelle.* 1 vol.

Ouvrage récompensé par l'Institut

Leger (Louis), de l'Institut : *Russes et Slaves*, études politiques et littéraires. 3 vol.

1re *série* : Les Slaves et la civilisation. — Formation de la nationalité russe. — Les débuts de la littérature russe. — La femme et la société russe au XVIe siècle, etc. 1 vol. *Épuisé*.

2e *série*. Le développement intellectuel de la Russie. — La comédie russe au XVIIIe siècle : Von Vizine. — Les premières années de Catherine II. — En Bohême, notes de voyage. 1 vol.

3e *série* : Un précurseur : Radistchev. — Les Russes en France. — Le Cesarevitch en Orient. — L'enseignement du russe. — Adam Mickiewicz. — Mickiewicz et Pouchkine — La littérature tchèque. 1 vol.

— *Le monde slave, études politiques et littéraires*. 2 vol.

— *Souvenir d'un Slavophile*. 1 vol.

Lehugeur (A.) : *La chanson de Roland*, traduite en vers modernes, avec le texte ancien en regard.

Lemonnier (H.), professeur à l'École des Beaux-Arts : *L'art français au temps de Richelieu et de Mazarin*.
Ouvrage couronné par l'Académie française.

Leneru (M.) : *Les affranchis*, pièce en 3 actes. 1 vol.

Lenient, ancien professeur à la Faculté des lettres de Paris : *La satire en France au moyen âge*.
Ouvrage couronné par l'Académie française.

— *La satire en France*, ou la littérature militante au XVIe siècle. 2 vol.

— *La poésie patriotique en France au moyen âge*. 1 vol.

— *La poésie patriotique en France dans les temps modernes*, du XVIe au XIXe siècle. 2 vol.

— *La comédie en France au XVIIIe et au XIXe siècle*. 4 vol.

Leroy-Beaulieu (A.), de l'Institut : *Un homme d'État russe* (Nicolas Milutine), d'après sa correspondance écrite. Étude sur la Russie et la Pologne pendant le règne d'Alexandre II (1855-1872). 1 vol.

Lévy (Raphaël-Georges) : *Mélanges financiers*. 1 vol.

Lévy-Bruhl : *L'Allemagne depuis Leibniz* (Essai sur le développement de la conscience nationale en Allemagne, 1700-1848). 1 vol.

Lévy-Wogue (voir *Manuel*).

Lichtenberger (E.), professeur à la Faculté des lettres de Paris : *Étude sur les poésies lyriques de Gœthe*; 2e édition. 1 vol.
Ouvrage couronné par l'Académie française.

Liégeard (S.) : *Au caprice de la plume* (Études — Fantaisies — Critique). 1 vol.

— *Rêves et combats*. 1 vol.

Loir (Maurice) et **de Cacqueray**, lieutenants de vaisseau : *La marine et le progrès*. 1 vol.

Luce (S.), de l'Institut : *Jeanne d'Arc à Domremy*. 1 vol.

— *La France pendant la guerre de Cent Ans*, épisodes historiques et vie privée aux XIVe et XVe siècles. 2 vol.

Luchaire (A.), de l'Institut : *Innocent III. Rome et l'Italie*. 1 vol.

— *Innocent III. La Croisade des Albigeois*. 1 vol.

— *Innocent III. La Papauté et l'Empire*. 1 vol.

— *Innocent III. La question d'Orient*. 1 vol.

— *Innocent III. Les royautés vassales du Saint-Siège*. 1 vol.

— *Innocent III. Le concile de Latran et la réforme de l'Église*. 1 vol.
Collection couronnée par l'Institut.

Lucien : *Œuvres complètes*, trad. française par M. Talbot. 2 vol.

Lucrèce : *De la nature*, traduction française par M. Patin. 1 vol.

Macdonald (F.) : *La Légende de J.-J. Rousseau*, rectifiée d'après une nouvelle critique et des documents nouveaux. 1 vol.

Malherbe : *Œuvres poétiques*.

Mangin (Lt-Cl) : *La force noire*. 1 v.

Manuel (Eugène) : *Mélanges en prose*. 1 vol.

— *Lettres de jeunesse*, publiées par M. Lévy-Wogue. 1 vol.

Maréchal (H.) : *Rome, souvenirs d'un musicien*. 1 vol.
Ouvrage couronné par l'Académie française.

— *Paris. Souvenirs d'un musicien* (185.-1870). 1 vol.

Marquiset. *Le vicomte d'Arlincourt*, prince des romantiques. 1 vol.

Martha (C.), de l'Institut : *Les moralistes sous l'empire romain*. 1 vol.
Ouvrage couronné par l'Académie française.

Martha (*suite*) : *Le poème de Lucrèce.* 1 vol.
Ouvrage couronné par l'Académie française
— *Études morales sur l'antiquité.* 1 v.
— *La délicatesse dans l'art.* 1 vol.
Martinenche (E.), docteur ès lettres : *La comédie espagnole en France* de Hardy à Racine. 1 vol.
— *Propos d'Espagne.* 1 vol.
— *Molière et le théâtre espagnol.* 1 vol.
Ouvrage couronné par l'Académie française.
Masson : *La sorcellerie et la science des poisons.* 1 vol.
Masson (Maurice), professeur à l'Université de Fribourg : *Fénelon et Madame Guyon.* 1 vol.
— *Madame de Tencin.* 1 vol.
Maurel : *Petites villes d'Italie*, 1re série. *Toscane, Venetie.* 1 vol.
— 2e série. *Emilie, Marches. Ombrie.* 1 vol.
3e série. *Abbruzzes. Pouille, Campanie.* 1 vol.
— *Un mois à Rome.* 1 vol.
Méline (Jules) : *Le retour à la terre* et la surproduction industrielle. 1 v.
Merlant (J.) : *Le roman personnel de Rousseau à Fromentin.* 1 vol.
Mézières (A.), de l'Académie française : *Shakespeare, ses œuvres et ses critiques.* 1 vol.
— *Prédécesseurs et contemporains de Shakespeare.* 1 vol.
— *Contemporains et successeurs de Shakespeare.* 1 vol.
Ces trois ouvrages ont été couronnés par l'Académie française.
— *Hors de France* : Italie, Espagne, Angleterre, Grèce moderne. 1 vol.
— *Vie de Mirabeau.* 1 vol.
— *Gœthe*, les œuvres expliquées par la vie (1795-1832). 2 vol.
— *Pétrarque.* Etude d'après de nouveaux documents. 1 vol.
Ouvrage couronné par l'Académie française.
— *Morts et vivants.* 1 vol.
— *Au temps passé.* 1 vol.
— *Silhouettes de soldats.* 1 vol.
— *Hommes et femmes de jadis.* 1 vol.
— *De tout un peu.* 1 vol.
— *Pages d'automne.* 1 vol.
Michel (Emile), de l'Institut : *Études sur l'histoire de l'art* (Diego Velazquez; les débuts du paysage dans l'école flamande; Claude Lorrain; les arts à la cour de Frédéric II). 1 v.
Michel (Emile) (*suite*) : *Nouvelles études sur l'histoire de l'art.* 1 v.
Michel (Henri) : *Le Quarantième Fauteuil.* 1 vol.
— *Notes sur l'enseignement secondaire.* 1 vol.
— *Propos de morale.* 3 vol.
Michelet (J.) : *L'insecte.* 1 vol.
— *L'oiseau.* 1 vol.
Mismer (Ch.) : *Souvenirs de la Martinique et du Mexique.* 1 vol.
— *Souvenirs du monde musulman.*
Molière. Voir *Larroumet*, *Martinenche*, *Rigal*, *Stapfer*, *Vézinet.*
Monod (Bernard) : *Le moine Guibert et son temps* (1053-1124). 1 vol.
Monod (G.), de l'Institut : *Jules Michelet*, sa vie et ses œuvres. 1 vol.
Montaigne. Voir *Guizot, Stapfer.*
Montégut (E.) : *Types littéraires et fantaisies esthétiques.* 1 vol.
— *Les écrivains modernes de l'Angleterre.* 3 vol.
1re *série* (*Epuisée*).
2e *série* : Mistress Gaskell. — Mistress Browning. — George Borrow. — Alfred Tennyson. 1 vol.
3e *série* : Anthony Trollope. — Miss Yonge. — Charles Kingsley. — Les souvenirs d'un écolier anglais. — Conybeare : un plaidoyer anglican contre l'incrédulité. 1 vol.
— *Livres et âmes des pays d'Orient.* 1 vol.
— *Choses du Nord et du Midi.* 1 vol.
— *Mélanges critiques* (Victor Hugo — Edgar Quinet — Michelet — Edmond About). 1 vol.
— *Dramaturges et romanciers.* 1 vol.
— *Heures de lecture d'un critique.* 1 vol.
Voir *Shakespeare.*
Moreau-Vauthier : *Gérôme*, peintre et sculpteur. 1 vol. avec portraits.
Moüy (Comte de) : *Discours sur l'histoire de France.* 1 vol.
Murat. Voir *Chavanon et St-Yves.*
Napoléon. Voir *Rosebery* et *Zurlinden.*
Nisard, de l'Académie française : *Etudes de mœurs et de critique sur les poètes latins de la décadence.* 2 vol.
Noblemaire (S.) : *En congé* (Egypte, Ceylan, Sud de l'Inde). 1 vol.
— *Aux Indes* (Madras, Nizam, Cashmire, Bengale). 1 vol.

Norman-Angel : *La grande illusion.* 1 vol.

Nourrisson (J.), de l'Institut : *Les Pères de l'Église latine*, leur vie, leurs écrits, leur temps. 2 vol.

Ossian : *Poèmes gaéliques.* 1 vol.

Paris (G.), de l'Académie française : *La poésie du moyen âge*, leçons et lectures. 2 vol.

1re *série* : Les origines de la littérature française : La chanson de Roland : Le pèlerinage de Charlemagne ; L'ange et l'ermite ; L'art d'aimer ; Paulin Paris et la littérature au moyen âge. 1 vol.

2e *série* : La littérature française du XIIe siècle ; L'esprit normand en Angleterre : Les contes orientaux dans la littérature française au moyen âge ; La légende du mari aux deux femmes ; La parabole des trois anneaux ; Siger de Brabant ; La littérature française au XIVe siècle ; La poésie française au XVe siècle. 1 vol.

— *Légendes du moyen âge.* 2e éd. 1 vol.

Roncevaux. — Le Paradis de la Reine Sibylle. — La Légende du Tannhauser. — Le Juif errant. — Le Lai de l'Oiselet.

— *La littérature française au moyen âge.* 1 vol.

Pâtin : *Études sur les tragiques grecs.* Trois parties qui se vendent séparément :

Études sur Eschyle. 1 vol.
Études sur Sophocle. 1 vol.
Études sur Euripide. 2 vol.

— *Études sur la poésie latine.* 2 v.

— *Discours et mélanges littéraires.*

Voir *Lucrèce*.

Pellat (S.) : *L'éducation aidée par la graphologie.* 1 vol.

Pellissier : *Le mouvement littéraire au XIXe siècle.* 1 vol.

Ouvrage couronné par l'Académie française.

Pellisson (M.) : Voir *Heine*.

Picot (G.), de l'Institut : *La réforme judiciaire en France.* 1 vol.

— *Histoire des États généraux.* 5 vol.

Ouvrage qui a obtenu en 1874 le grand prix Gobert.

Pineau : *L'évolution du roman en Allemagne*, au XIXe siècle. 1 vol.

Plaute : *Les comédies*, traduction française par M. Sommer. 2 vol.

Plutarque : *Les vies des hommes illustres*, trad. par M. Talbot. 4 vol.

— *Œuvres morales et œuvres diverses*, trad. par M. Bétolaud. 5 vol.

Ouvrage couronné par l'Académie française.

Pomairols (Ch. de) : *Lamartine.* Étude de morale et d'esthétique. 1 vol.

Ouvrage couronné par l'Académie française.

Prévost-Paradol : *Études sur les moralistes français.* 1 vol.

Quinet (Edgar). *Œuvres complètes.* 30 vol.

Génie des religions. 1 vol.
Les Jésuites. — L'ultramontanisme. Le christianisme et la révolution française. 1 vol.
Les révolutions d'Italie. 5e édition. 2 vol.
Marnix de Sainte-Aldegonde. — Philosophie de l'histoire de France. 1 vol.
Les Roumains. — Allemagne et Italie.
Premiers travaux : Introduction à la philosophie de l'histoire. — Essai sur Herder. — Examen de la vie de Jésus. — Origine des dieux. — L'Église de Brou. 3e édition. 1 vol.
La Grèce moderne. — Histoire de la poésie. 1 vol.
Mes vacances en Espagne. 5e édit. 1 vol.
Ahasvérus. — Tablettes du Juif errant.
Prométhée. — Les esclaves. 1 vol.
Napoléon (poème). (*Épuisé.*) 1 vol.
L'Enseignement du peuple. — Œuvres politiques avant l'exil. 1 vol.
Histoire de mes idées (Autobiographie).
Merlin l'Enchanteur. 2 vol.
La révolution. 3 vol.
Campagne de 1815. 1 vol.
La Création. 2 vol.
Le Livre de l'exilé. — La révolution religieuse au XIXe siècle. — Œuvres politiques pendant l'exil. 2e édit. 1 vol.
Le siège de Paris. — Œuvres politiques après l'exil. 1 vol.
La République. — Conditions de régénération de la France. 1 vol.
L'esprit nouveau. 1 vol.
Le génie grec. 1 vol.
Correspondance. — Lettres à sa mère. 2 vol.

Chaque ouvrage se vend séparément.

— *Extraits de ses œuvres.* 1 vol.

Ralston : *Contes populaires de la Russie.* 1 vol.

Rey (Guido) : *Le Mont Cervin.* 1 vol.

Reyssié : *La Jeunesse de Lamartine.* 1 vol.

Ricardou, docteur ès lettres, professeur au lycée Charlemagne : *La critique littéraire*, étude philos. 1 v.

Rigal (E.), prof. à la Faculté des lettres de Montpellier : *Le Théâtre français avant la période classique.* 1 vol.

— *Molière.* 2 vol.

Ouvrage récompensé par l'Académie française.

Ritter (Eug.), doyen de la faculté des lettres de Genève : *La famille et la jeunesse de J.-J. Rousseau.* 1 vol.
Ouvrage couronné par l'Académie française.
Robiquet (P.) : *Histoire et Droit.* 2 vol.
— *Philippe Buonarotti* et la suite des égaux. 1 vol.
Rochard (Dr Jules) : *Questions d'hygiène sociale.* 1 vol.
Rolland (Romain) : *Musiciens d'autrefois.* 1 vol.
— *Musiciens d'aujourd'hui.* 1 vol.
— *Théâtre de la Révolution.* 1 vol.
— *Le Théâtre du peuple.* 1 vol.
Rosebery (Lord) : *Napoléon*; la dernière phase. 1 vol.
Roujon (H.) : *En marge du temps.* 1 v.
— *La Galerie des Bustes.* 1 vol.
— *Dames d'autrefois.* 1 vol.
Rousse (Edmond), de l'Académie française : *Lettres à un ami.* 1845-1880. 2 vol.
Rousset (C.), de l'Académie française : *Histoire de la guerre de Crimée.* 2 vol.
Roustan (M.) *Les philosophes et la Société française au XVIIIe siècle.* 1 vol.
Ouvrage couronné par l'Académie française.
Ruinat de Gournier : *Un amour de philosophe,* Bernardin de Saint-Pierre et Félicité Didot. 1 vol. avec 8 grav.
Ruskin (J.) : *Pages choisies,* par R. de la Sizeranne. 1 vol.
Sagnac (Ph.), professeur à la Faculté des lettres de Lille : *La Révolution du 10 août 1792, la Chute de la Royauté.* 1 vol.
Sainte-Beuve : *Port-Royal.* 7 vol.
Saint-Simon (Duc de) : *Mémoires,* publiés par MM. Cheruel et Ad. Regnier fils. 22 vol.
Le tome XXI contient le Supplément, publié par M de Boislisle, et le tome XXII, la Table alphabétique des Mémoires, rédigée par M. Paul Guérin.
— *Scènes et portraits,* choisis dans les Mémoires, par M. de Lanneau. 2 v.
Schneider (R.), agrégé des lettres : *L'Ombrie,* l'âme des cités et des paysages. 1 vol.
Ouvrage couronné par l'Académie française.
— *Rome,* complexité et harmonie. 2e édition. 1 vol.
Schopenhauer. Voir *Bossert.*
Schrœder (V.), professeur au lycée Carnot : *L'abbé Prévost,* sa vie et ses romans. 1 vol.
Sénèque le Philosophe : *Œuvres complètes,* traduction française par M. J. Baillard. 2 vol.
Shakespeare : *Œuvres complètes.* traduites de l'anglais par M. E. Montégut. 10 volumes, qui se vendent séparément.
Les tomes I, II et III comprennent les comédies ; les tomes IV, V et VI, les tragédies ; les tomes VII, VIII et IX, les drames ; le tome X, *Cymbeline,* les poèmes, les petits poèmes et les sonnets.
Ouvrage couronné par l'Académie française.
Sigwalt (Ch.), professeur au lycée Michelet : *De l'enseignement des langues vivantes.* 1 vol.
Simon (Jules), de l'Académie française : *La liberté politique.* 1 vol.
— *La liberté civile.* 1 vol.
— *Le devoir.* 1 vol.
Ouvrage couronné par l'Académie française.
Sophocle : *Tragédies,* traduites en français par M. Bellaguet. 1 vol.
Souriau (P.), professeur à la Faculté des lettres de Nancy : *L'imagination de l'artiste.* 1 vol.
Spencer (Herbert) : *Faits et Commentaires,* trad. de l'anglais. 1 vol.
Spuller (E.) : *Lamennais.* 1 vol.
Staël (Mme de) : *Lettres inédites à Henri Meister,* publiées par MM. P. Usteri et Eug. Ritter. 1 vol.
Stapfer (P.), doyen honoraire de la Faculté des lettres de Bordeaux : *Molière et Shakespeare.* 1 vol.
Ouvrage couronné par l'Académie française.
— *La famille et les amis de Montaigne.* Causeries autour du sujet. 1 v.
Strabon : *Géographie.* 4 vol.
Tacite : *Œuvres complètes,* traduites en français par J.-L. Burnouf. 1 vol.
Taine (H.), de l'Académie française : *Essai sur Tite-Live.* 1 vol.
Ouvrage couronné par l'Académie française.
— *Essais de critique et d'histoire.* 1 vol.
— *Nouveaux Essais de critique et d'histoire.* 1 vol.
— *Derniers Essais de critique et d'histoire.* 1 vol.

Taine (H.) (*suite*) : *Histoire de la littérature anglaise.* 5 vol.
— *La Fontaine et ses fables.* 1 vol.
— *Les philosophes classiques du XIXe siècle en France.* 1 vol.
— *Voyage aux Pyrénées.* 1 vol.
— *Notes sur l'Angleterre.* 1 vol.
— *Notes sur Paris : vie et opinions de Frédéric-Thomas Graindorge.* 1 v.
— *Carnets de voyage*, notes sur la province (1863-1865). 1 vol.
— *Un séjour en France de 1792 à 1795*, Lettres d'un témoin de la Révolution française. Traduit de l'anglais. 1 vol.
— *Voyage en Italie* : 2 vol., qui se vendent séparément :
Tome I. *Naples et Rome.*
Tome II. *Florence et Venise.*
— *De l'intelligence.* 2 vol.
— *Philosophie de l'art* 2 vol.
— *Les Origines de la France contemporaine.* 11 vol. :
L'Ancien régime. 2 vol.
La Révolution. 6 vol. : *L'Anarchie.* 2 vol. — *La Conquête jacobine.* 2 vol. — *Le Gouvernement révolutionnaire.* 2 vol.
Le Régime moderne. 3 vol.
— *Table analytique.* 1 fr.
— *Sa vie, sa correspondance.* 4 vol.
— *Pages choisies.* 1 vol.
— *Étienne Mayran*, fragments. 1 v.

Texte (Joseph), docteur ès lettres, *Jean-Jacques Rousseau et les origines du cosmopolitisme littéraire* au XVIIIe siècle. 1 vol.
Ouvrage couronné par l'Académie française.

Thamin (R.), recteur de l'Académie de Bordeaux : *Un problème moral dans l'antiquité* ; étude de casuistique stoïcienne. 1 vol.
Ouvrage couronné par l'Académie des sciences morales et politiques.

Thomas (Emile), professeur à la Faculté des lettres de Lille : *Rome et l'empire aux deux premiers siècles de notre ère.* 1 vol.

Thucydide : *Histoire de la guerre du Péloponèse*, trad. par M. Betant. 1 vol.

Tiersot (J.) : *Hector Berlioz et la société de son temps.* 1 vol.
Ouvrage couronné par l'Académie française.
— *Les fêtes et les chants de la Révolution française.* 1 vol.

Tite-Live : *Histoire romaine*, traduction française par M. Gaucher, professeur au lycée Condorcet. 4 vol.

Toulouse (Dr) : *Comment former un esprit.* 1 vol.
— *Comment se conduire dans la vie.* 1 vol.

Toutain (Ed.) : *Études de mythologie et d'histoire des religions antiques.* 1 vol.

Varigny (De) : *L'Océan Pacifique.* 1 v.
— *Les grandes fortunes aux États-Unis et en Angleterre.* 1 vol.

Vézinet (F.) : *Les maîtres du roman espagnol.* 1 vol.
— *Molière, Florian* et la littérature espagnol. 1 vol.

Vignon (L.) : *L'exploitation de notre empire colonial.* 1 vol.

Ville-Hardouin : *Histoire de la conquête de Constantinople.* Texte rapproché du français moderne et mis à la portée de tous par M. Natalis de Wailly. 1 vol.

Villetard de Laguérie : *Trois mois avec le Maréchal Oyama.* 1 vol.

Virgile : *Œuvres complètes*, traduction française par M. Cabaret-Dupaty. 1 vol.

Vivien (commandant) : *Souvenirs de ma vie militaire* (1792-1822). 1 vol.

Wagner (C.) : *Pour les petits et les grands*, simples causeries sur la vie et la manière de s'en servir. 1 vol.
Ouvrage couronné par l'Institut.
— *A travers les choses et les hommes.* 1 vol.
— *Par le sourire.* 1 vol.

Waddington (Ch.), de l'Institut : *La philosophie ancienne et la critique.*

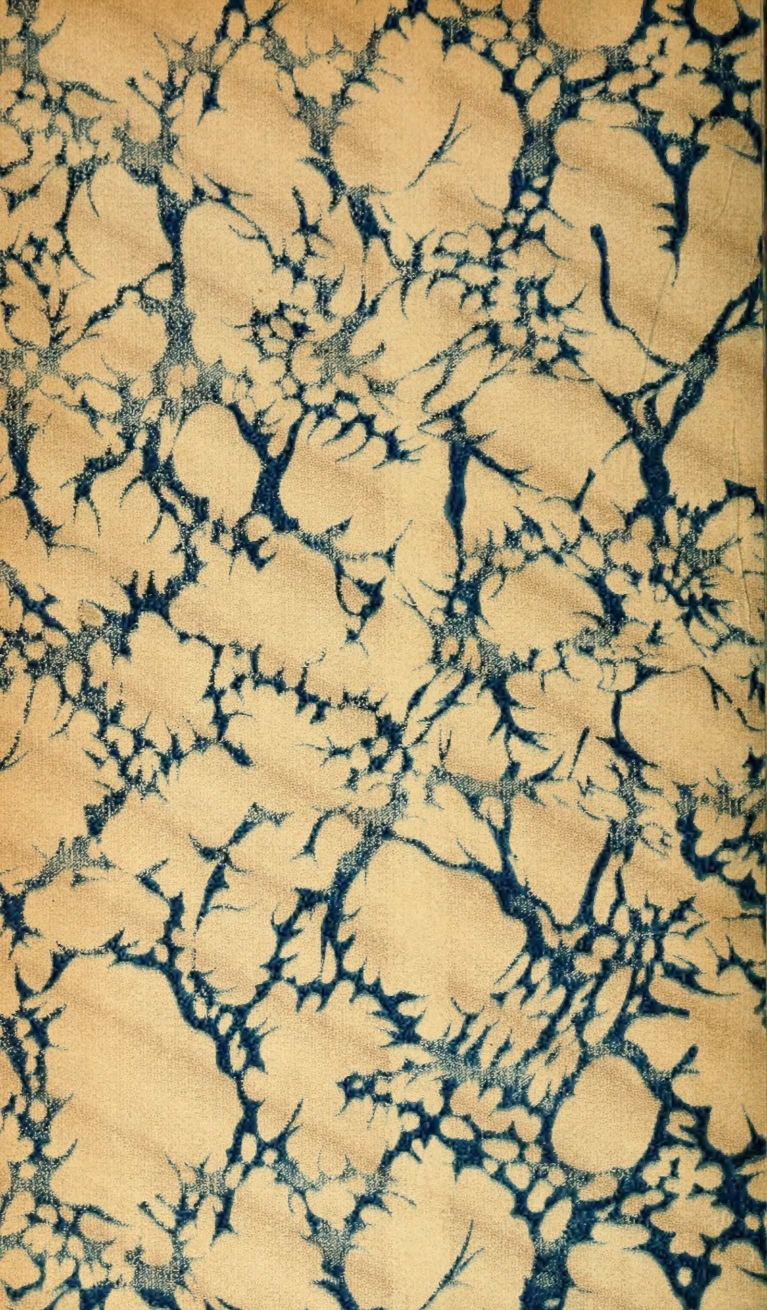
Wallon, de l'Institut : *Vie de N.-S. Jésus-Christ, selon la concordance des quatre évangélistes*; 3e édit. 1 vol.
— *La Terreur*, études critiques sur l'histoire de la Révolution française; 2 vol.
— *Jeanne d'Arc*; 2 vol.
Ouvrage qui a obtenu de l'Académie française le grand prix Gobert.
— *Eloges académiques.* 2 vol.

Weil (H.), de l'Institut. *Études sur le drame antique.* 1 vol.
— *Etude sur l'antiquité grecque.* 1 v.

Xénophon : *Œuvres complètes*, trad. par M. Talbot. 2 vol.

Zurlinden (Général) : *La guerre de 1870-1871* ; 3e édition. 1 vol.
— *Napoléon et ses maréchaux.* 2 v.

Coulommiers. Imp. Paul BRODARD. — 2-1911-1720.




UNIVERSITY OF TORONTO
LIBRARY
Do not
remove
the card
from this
Pocket.
Acme Library Card Pocket
Under Pat. "Ref. Index File."
Made by LIBRARY BUREAU

